This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GRAD
CC
3
.M517
v.1
1881

B 1,025,411

ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

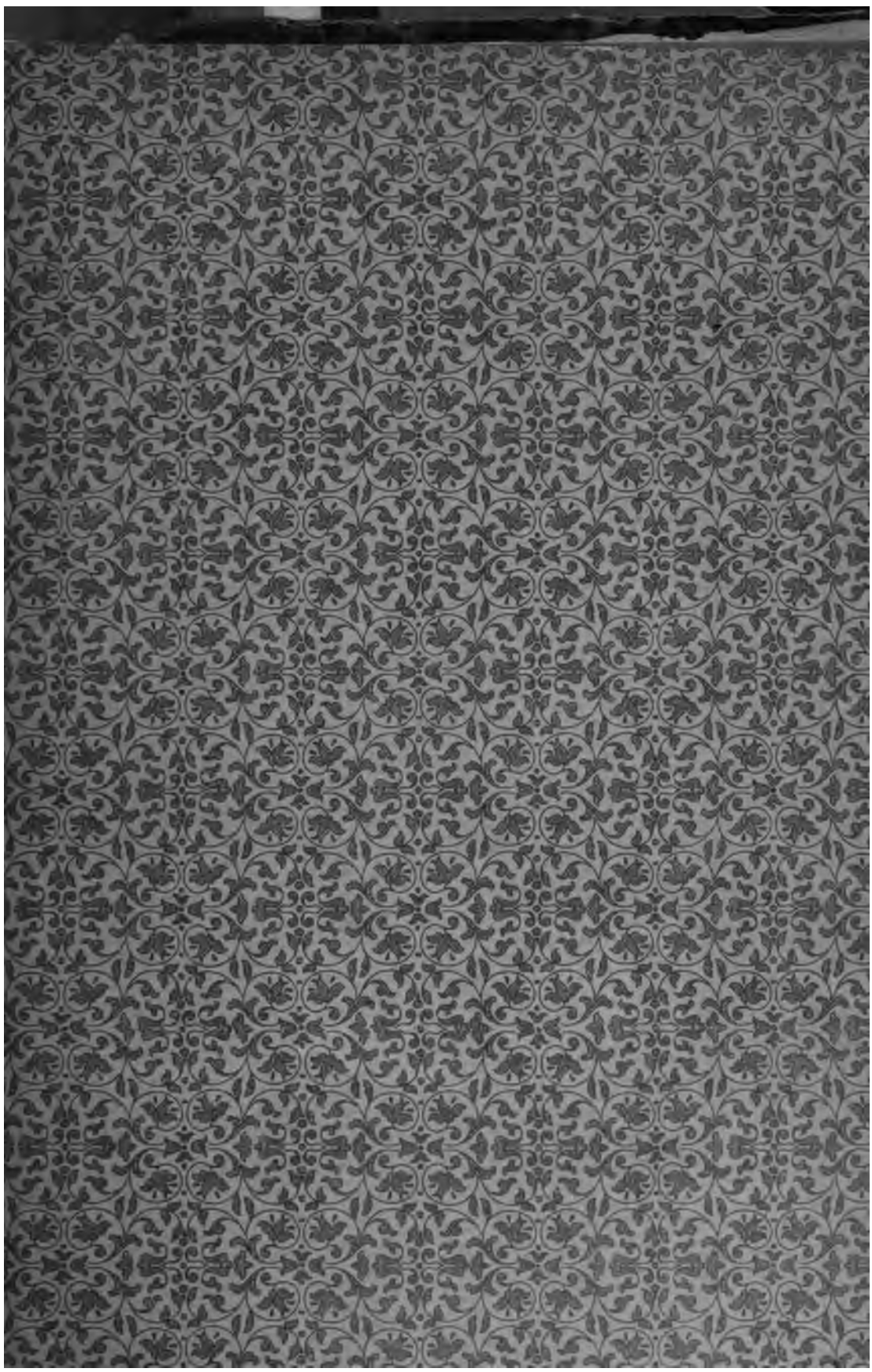

CC
3
.M51
v.1
1881

# MÉLANGES

## D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

# MÉLANGES

# D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

**1881.**

PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE ÉDITEUR, 7, Rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne

ROME 1881. — IMPRIMERIE DE LA PAIX, 35, *Via della Pace*.

# INSCRIPTION DE TAUROMENION.

Sur une pointe de rocher qui domine à l'Est le théâtre de Taormina, la direction générale des fouilles d'Italie a fait construire il y a quelques années une petite maison, et elle y a réuni le peu d'antiquités dont cette ville n'a pas été dépouillée au profit de Messine ou de Palerme. Ce musée comprend à peine une dizaine de pièces: un sarcophage, un torse d'homme, une statuette, des fragments d'architecture provenant du théâtre, et quelques inscriptions. Parmi celles-ci il y en a une, en grec dorien, qui mérite d'être étudiée, et que nous croyons inédite.

Suivant le gardien, elle aurait été trouvée vers 1864 sur la plus élevée des terrasses qui s'étagent au Sud entre Taormina et la mer, dans un champ appelé *Fondo Bagnoli*, et appartenant aujourd'hui à M. Giovanni Ragusa. Elle est gravée sur un pilier à quatre faces, qui mesure $1^m$ 55 de hauteur et $0^m$ 40 de côté. Une des faces ne portait sans doute pas de caractères, puisqu'on l'a encastrée dans le mur du musée. Les trois autres sont découvertes; j'ai pu en prendre un estampage (1), sur lequel j'ai déchiffré plus tard l'inscription comme il suit:

(1) C'est d'après cet estampage que M. Martelli, de Rome, a reproduit en héliotypie le commencement de notre inscription, grandeur de l'original. Les astérisques joints à notre texte indiquent les lectures proposées par M. Albert Martin.

## FACE I.

## A

(Σ)τραταγοὶ διὰ πέντε ἐτέων

(Ἐ)πὶ Ἰστιείου
Νυμφόδωρος Σιμίσκου
Φιλιστίων Θαρρία
(Ἐπὶ) Δαματρίου
(Ἀρι)στέας Ἀρτεμιδώρου
(Ἀγ)άθαρχος Εὐάνδρου
(Ἐπὶ Ἀ)ρίστεος
(Ε)ὐπόλεμος Εὐάνδρου
Ἡράκλητος Ἀγωνίππου
(Ἐ)πὶ Φρύνιος
(Δ)αμάτριος Νυμφοδώρου
Ἀγ(ά)θων Ἀρεσάνδρου
(Ἐ)πὶ Ἡρακλείδα
Μόσχος Ἀμμωνοδότου
Ἀρτεμίδωρος Ἀθάνιος
Ἐπὶ Νυμφοδώρου
Ὀλύμπις Σωκράτ(εος)
*Κράτων Ἀπολλοδ(ώρου)
(Ἐπὶ) Ὄρθωνος
Ἀντίμαχο(ς.....)
Νικόδαμος Παιανίου
(Ἐπὶ) Ἀγάθωνος
Διονύσιος Ἀρτεμιδώρου
Φιλιστίων Ἀθάνιος Β
Ἐπὶ Φαλάκρου
Πολέμαρχος Ἀπολλοδώρου
Νικόστρατος Νικοστράτου
Ἐπὶ Φρύνιος
Φιλιστίων .....
Σώπολις Σωπόλιος
Ἐπὶ Ἀριστοκράτεος
Διονύσιος *Σωσιφάνεος *Β
Φιλιστίων Φιλιστίωνος
Ἐπὶ Παμφίλου
Ἄθανις Ἀρτεμιδώρου
Στῖμος Ἐπι(γέ)ν(εος)
Ἐπὶ Νυμφοδώρου
Εὐκλείδας *Ἀριστομέδοντος
Γοργίας Αυσάνδρου
Ἐπὶ Νικοδάμου
Φιλιστίων Φιλιστίωνος Β
Εὐδα(μί)δας Ἐπιγένεος
Ἐπὶ (Ἀγέ)α
Ὀλύμπις Δαμαρέτου Β
Ξένων Φιλιστίωνος
Ἐπὶ Νικοδάμου
Ἀντίμαχος Νικοστράτου
Θεόχρηστος Ἐ(πιγ)ένεος

(Ἐπὶ Ἀ)πολλέα
Ε(ὐπ)όλεμος Εὐάνδρου Β
Νεμήνιος Ἀμμωνοδότου
Ἐπὶ Κάνωνος
Φρῦνις Διονυσίου
..... Νυμφοδώρου
Ἐπὶ Σωπάτρου
Θεόδωρος Ἀντιπάτρου
Λύσανδρος Ἰσοδίκου
(Ἐ)πὶ Ἄνδρωνος
Ἀγά(θω)ν *Ἀρεσάνδρου *Β
*Ἕρμων *Φιλέα
(Ἐ)πὶ Λυσάνδρου
Φιλόδωρος Ἀπολλωνίδα
Ἀριστόλας Ἀριστόλα
(Ἐ)πὶ Νικοδάμου
Φιλιστίων Ἀθάνιος *Β
.....άνδρου
(Ἐπὶ) Εὐδίκου
Φιλιστίων Θαρρία Β
Ἄνδρισκος Νυμφοδώρου
Ἐπὶ Σωκράτεος
Ἄνδρων Λυσίνου
Εὔφορος Πυθοδώρου
(Ἐπὶ) Θεοδώρου
Νίκιππος Εὐάνδρου
Φιλιστίων Ξένωνος
(Ἐπὶ) Νυμφοδώρου
Θεόμναστος Καλλίππου
Νικόμαχος Μνάσιος
Ἐπὶ Σωκράτεος
(Ζ)ώπυρος Ὀλύμπιος

(Ἐπὶ) *Φιντία
*Ἀπολλόδωρος *Ἐράτωνος
*Θεόχρηστος *(Θ)εόφιλου
Ἐπὶ Ἀριστ(ίω)νος
Λέων (Θεο)δώρου Γ
Μερίων Θεοφίλου
Ἐπὶ Ἀντιμάχου
Νικόστρατος Νικοστράτου *Γ
*Ἀπολλόδωρος Ἀρτεμιδώρου
Ἐπὶ Ζωπύρου
Θάρριππος *Ἀγεστράτου
Φρῦνις Ἀ.....δώρου
Ἐπὶ Ζωπύρου
Ἀ.....ος Εὐ(ά)ν(δρ)ου
Ὀνασικράτης Ὑπερείδου
(Ἐπὶ) Διονυσίου
Διονύσιος Σωσιφάνεος *Γ
Σωσίπατρος Ἡροδότου
Ἐπὶ .....πίνου
Νυμφόδωρος Ἀν.....
Κόνων Ἀρτεμιδ(ώρου)
Ἐπὶ Ἡρακλείδα
Ἄθανις Ἀρτ(εμιδώ)ρου Β
Φιλιστίων Ἀγέα
Ἐπὶ Φιλωνίδα
Θεόκριτος Θράσω(νος)
Νυμφόδωρος Εὐάλκεος
Ἐπὶ Περίκλεος
Θεόχρηστος Ἐπισθένεος
Φιλόξενος Πειθαγόρα
Ἐπὶ Δαματρίου
Φάλακρος Ἀντάλλου

Θεόδωρος Φιλίσκου
'Επὶ Θρασυμάχου
Διόδωρος Ἄνδρωνος
Αἴνησις Μενάνδρου
'Επὶ Δαματρίου
Λύσανδρος 'Ισοδίκου Β
Εὔαλκος Νυμφοδώρου
'Επὶ Φιλω(ν)ίδα
Ζώπυρος .....θύμου
'Α(γέ)ας Μένωνος
'Επὶ Εὐκλείδα
'Αρίσταρχος Εὐθύμου
Φιλόξενος Φιλωνίδα
'Επὶ 'Απολλοδώρου
'Αγάθων 'Αρεσάνδρου Γ
..... Δίωνος
(Ἐ)πὶ Νίκωνος
'Αγάθαρχος Εὐάνδρου Β
Θεόδωρος Σωσιπάτρου
'Επὶ Στρούθου
Εὔφορος Πυθοδώρου Β
Φίλιστος Ξήνιος
'Επὶ Θεοκρίτου
Λύσανδρος 'Ισοδίκου Γ
Σωσίστρατος Σιλάνου
(Ἐ)πὶ Αυκίσκου
Φιλιστίων 'Αθάνιος Γ
Ἱπράκλητος Κλεινίππου
(Ἐ)πὶ Απολλοδώρου
Ἕρμων Φιλέα Β
Τιμόλας Ξένωνος
(Ἐ)πὶ 'Ολύμπιος
Ζώπυρος Φιλιστίωνος
'Επὶ 'Ανδρίσκου
Νε(ίκαν)δρος 'Αρτεμιδώρου
Νυμφόδωρος Εὐκλέδα (*sic*)
'Επὶ Θρασυμάχου
Θεόχρηστος Θεοφίλου Β
'Αγάθαρχος Διονυσίου
'Επὶ Δεινία
Φρῦνις Φρύνιος
Ἱστιεῖος Στράτωνος
'Επὶ Ἡρακλήτου
Ἥρέας 'Ονομάστου
Ζώιλος Θαρρίππου
'Επὶ Ξενίου
'Αρτεμίδωρος 'Απολλοδώρου
Φιλιστίων Φιλιστίωνος Δαμ
'Επὶ Νεμηνίου
Φίλιστος Θεοφίλου
'Αρίστων 'Ονάσου
(Ἐ)πὶ Ζ(ωί)λου
Φιλι(στί)ων 'Αγ(έ)α *Β
*Νικόστ(ρατο)ς .....τ.ατου
'Επὶ Φιλωνίδα
Γοργίας Λυσάνδρου Β
Φιλιστίων Φιλωνίδα
'Επὶ .....
Ἑρμῶναξ Ξ(ενο)φ(ίλ)ου
'Επὶ Μόσχου
'Αρχάγαθος 'Αρ(τεμι)δώρου
Ζώπυρος Στρούθου
'Επὶ Ν.....ου
Νυμφόδωρος Εὐάλκεος Β

Ὄρθων Θεοκρίτου
Φιλωνίδας Καλλιμάχου
(Ἐ)πὶ Ὀνομάστου
Ἀρτεμίδωρος Ἀθάνιος Β
Ἀγέας Μένωνος Β
Ἐπὶ Ἀριστέα
Ἐπιγένης Ἀριστοκράτεος
Ἐπιγένης Εὐδαμίδα
Ἐπὶ Φιλιστίωνος
Ὑπέρβολος Ὀνασικράτεος
Λέων Θεοδώρου
(Ἐ)πὶ Πολεμάρχου
Νικόμαχος Μνάσιος Β
Ἀπολλόδωρος Σωσιφάνεος
Ἐπὶ Ξένωνος
Εὔαλκος Νυμφοδώρου Β
Στράτων Κλεοδώρου
Ἐπὶ Μίδα
Θεόδωρος Φιλίσκου
Εὔκρατος Καλλία
(Ἐ)πὶ Ὀλύμπιος
Φιλόξενος Φιλωνίδα Β
.....ρος Φιλωνίδα
(Ἐπὶ) Ἀρτεμιδώρου
..... Ἀπολλωνίου
.....
(Ἐπὶ) .....μου
.....
(Ὀλύ)μπις Δαμ(αρέτ)ου
(Ἐπὶ Ἀ)πολλοδώρου
(Ἡρ)άκλητος Κλεινίππου Β
..... (Ἰε)ρωνος

*Ἀρτεμίδωρος *Ἀθάνιος
(Ἐ)πὶ Εὐδάμου
Α..... τος. .....
Σώπατρος Ἀρτεμιδώρου
Ἐπὶ Μενεκράτεος
Ἀγάθαρχος *Διονυσίου *Β
.....*Διονυσίου
Ἐπὶ .....
Φρῦνις Ἀ(π)ολλοδ(ώρου)
Δεινίας Ἑλώριος
Ἐπὶ Εὔκλεος
Φάλακρος Ἀντάλλου Β
Ἄνδρισκος Φιλιστίωνος
Ἐπὶ Αἰσχύλου
Νυμφόδωρος Εὐκλείδα Β
Κλείνιππος Ἡρακλήτου
Ἐπὶ Σώσιος
Ἀρίσταρχος Θεοκρίτου
Λύσανδρος Γοργία
Ἐπὶ Φιλωνίδα
Φιλιστίων Φιλιστίωνος Δαμ Β
Ξένιος Ἐπιδίκου
Ἐπὶ Φιλοδάμου
Ζώιλος Θαρρίππου Β
Ἐπιγένης Εὐδαμίδα
Ἐπὶ Ἀγαθάρχου
Ἀρίστ(αρχος) Ἡρακλήτου
Νικόμαχος Μήνιος
Ἐπὶ Ζωίλου
Ἀρτεμίδωρος Ἀθάνιος Β
Ἀπολλόδωρος Ἀρτεμιδ(ώρου)
Ἐπὶ Τιμόλα

Ἐπὶ Ἀρτεμι(δώρου)
Σωσίστρατος Σιλά(νου) Β
* Διόνυσος * Σωσιφάνεος
(Ἐ)πὶ Λύκωνος
Φιλωνίδας Καλλιμάχου
(Φιλωνίδ)ας Φιλιστίωνος
Ἐπὶ Γοργία
Ἀγέας Μένωνος
Ὀλύμπις Φρύνιος
(Ἐ)πὶ Ξένωνος
Λέων Θεὸ(δώρου) Β
Ἀπολλό(δωρος) Νυμφοδώρου
Ἐπὶ Φιλ.....
(Στρά)των Κλεοδώρου Β
(Πε)ρικλῆς Ἀριστοπόλιος
Ἐπὶ Φιλιστίωνος
Ἀγάθαρχος Κλεοδώρου
(Θάρ)ριππος Ἀγεστράτου
(Ἐπὶ Ἀρ)τεμιδώρου
(Θε)όδωρος Σωσιπάτρου Β
* Παιάνιος Νικοδάμου
Ἐπὶ Σιμύλου
Λέων Σωσάνδρου
Φιλωνίδας Φιλιστίωνος
Διονύσιος Θεοκρίτου
* Ἀγάθαρχος Ἀγαθάρχου
Ἐπὶ Ἱέρωνος
.....κλειδος Φιλίππου
* Ἑράτων (Ἀπ)ολλοδώρου
Ἐπὶ Ζωπύρου
Ἀριστόνικος Δαματρίου
Ἀπολλόδωρος Φρύνιος
Ἐπὶ Ἀρχα(γάθου)
Δεινίας Ἑλώριος Β
Σωσι..... Νυμφοδώρου
Ἐπὶ Ἡρακλήτου
Σωσιφάνης Διονυσίου
* Καλλίμαχος Φίλωνος
Ἐπὶ Γοργία
Ἀρίσταρχος Θεοκρίτου
Φρῦνις Φρύνιος
Ἐπὶ Δαματρίου
(Ξ)ένιος * Ἐπιδίκου *Β
Φιλιστίων Φιλιστίωνος *Σπαρτ
Ἐπὶ Ἀρτέμωνος
Ζώιλος Θαρρίππου Γ
Μόσχος (Ἀρ)ιστέα
Ἐπὶ Ἀρτεμιδώρου
Λύσανδρος Γοργία Β
Ἀρίστοχος Θεοκρίτου
Ἐπὶ Ἀρ(ιστί)ωνος
Νυμφόδωρος Εὐκλεί(δα) Γ
Νικόστρατος Ἀγάθωνος
Ἐπὶ Ἀρτεμιδώρου
Τιμόλας Ξένωνος
Ὀλύμπις Θεοδώρου

## FACE II.

(Ἐπὶ Ἀθ)ανοδ(ώρου)
Ν(ικ)όστρ(ατος) . . . . . ....ρος
Ἐπάνετος. . . . Δαμ .....
(Ἐπὶ) Ὄρθωνος . . . . . γου .....
Νικόμαχος. . ου ....
Φιλωνίδας. . . (Ἀγ)αθάρχου
(Ἐπὶ Ἀπο)λλωνίου . . . . ισχου
. . . . . ..ιλα
. . . . . . . γε . . . . . .
(Ἐπὶ) . . . ππου
. . . . . .
. . . . . .
(Ἐπὶ) . . . . . .

. . . . . .

Ἀριστο . . . . . Ἀριστοκράτεος
Θεόκριτος Ὀλύμπιος

. . . . . Ὀλύμπιος Δαμ Β
Ἀριστόπο(λ)ι(ς) Φιλοδάμου Ἀλκ
Γ Ἐπιγένης Ἀθάνιος Σπαρ

## FACE III.

Ἐπὶ Ἀπολλοδώρου τοῦ
Νεμηνίου
Ἀριστοκλῆς Ἀριστόκλεος
Φρῦνις Φρύιος (*sic*) Δαμ
(Ἐπὶ) Ὀλύμπιος τοῦ Ὀλύμπιος
Ἀρτεμίδωρος Ἀρτεμιδώρου
(Ζ)ώιλος Θαρρίππου
Ἐπὶ Ἀπολλωνίου τοῦ
Ἀπολλωνίου
*Ζώπυρος Ἀρτεμιδώρου Καλ
Ἀ(ριστ)όμαχος Ἀπολλωνίδα Δ
...ας Φιλιστίωνος Σπ(αρ)
(Ἐπὶ Δαμ)ατρίου τοῦ Φίλωνος
*Σωτέλης Ἀγάθωνος Σπαρ
*Λεῦκος Ὀλύμπιος Ἀχαι
(Ἀπ)ολλόδωρος Ἀπολλοδώρου
(Ἐπὶ) *Εὐκλείδα τοῦ Νυμφοδώρο(υ)
.....άτης Ἀριστομένεος
.....ος *Ξανθίππου Π..
(Ἐπὶ) ..... (Ἀπολ)λώνο(υ)
.....ω.ου Δαμ
.....ωνος Δεξ
.....εα
(Ἐπὶ) Φιλίστου τοῦ Ἵππωνος
.....ος Ἡρακλήτου Ἀχαι
.....ος Φίλωνος Πελ
.....μος Θεοφίλου Ταν
(Ἐπὶ Εὐ)δόξου τοῦ Σώσιος

.....χος Ἐπαινέτου Δ
.....ωρος Ὀνάσου Οἰτ
(Ἐπαί)νετος Ἐμμενίδα Δα(μ)
(Ἐπὶ Ἀριστο)πόλιος τοῦ
(Φι)λοδάμου
.....ος Ἀρτεμιδώρου *Β
.....ος Φίλωνος Πε(λ)
.....πος Ἀλεξάνδρου
(Ἐπὶ).....του Ἀρίστωνος
Διονύσιος Ἀπολλοδώρου
(Εὐ)κλ(εί)δας Ἀγάθωνος
(Ἐπὶ) Ξενέτου τοῦ Ἀγάθωνος
Ἀρτεμίδωρος Ἀριστομένεος
Εὔανδρος Φιλιάρχου Σακ
Ἐπὶ Ἐπαινέτου τοῦ Δαμοφίλου
Ἀγάθαρχος Διονυσίου Χαλκ
Ἀρτεμίδωρος Ἀπολλοδώρου Ἀρε
Ἐπὶ Εὐκλείδα τοῦ Ἱέρωνος
Ἀπολλόδωρος Μενεκράτεος Αλκ
Δαμάτριος Φίλωνος Πελ
(Φ)ιλιστίων Ἀγέα Σπαρτ
τὰν πρώταν τετράμηνον
καὶ ἐτελεύτασε
Ϝ Ἀγάθων Εὐκλείδα Εἰδ
Ἐπὶ Νικ(όκ)λεος τοῦ Νικόκλεος
Ζώιλος Θαρρίππου Καλ Β
Ἀρίσταρχος Ζωπύρου Δεξ
Ϝ Ἀρτεμίδωρος Ἀθάνιος Σπαρ

Les lacunes que le texte de la première face présente tiennent au mauvais état de la pierre ; mais du reste il est complet, nous l'avons dans toute sa longueur : il n'y manque rien, ni en haut,

car il commence par une lettre indiquant une série et par un titre, ni en bas, car il y a encore sur l'original, au-dessous de la dernière ligne, un espace vide qui n'a jamais été utilisé par le graveur.

La pierre était déjà gâtée avant qu'on y traçât une inscription. Ainsi col. II, l. 87, un trou assez large sépare l'E et le H du mot Ἐπὶ; on s'en est accommodé comme on a pu. Les caractères sont irréguliers; ils atteignent quelquefois un centimètre, surtout dans les premières lignes, et ailleurs ils ont à peine deux ou trois millimètres. L'oméga a quelquefois la forme ⊔⊔; l'omicron a quelquefois celle du losange, et est souvent presque imperceptible. Il semble qu'il y ait une faute d'orthographe (col. II, l. 60). L'inscription est gravée sur deux colonnes à peu près d'égale longueur, mais dont les lignes ne se correspondent pas exactement. Au-dessus de l'une et de l'autre on lit la lettre A; elle indique que nous n'avons sur cette face qu'une première série de textes.

(Σ)τραταγοὶ διὰ πέντε ἐτέων. — Liste des stratèges qui se sont succédé en cinq ans. — Au-dessous de ce titre, viennent quatre-vingt-dix-neuf groupes de noms propres. Chaque groupe est ainsi disposé: d'abord on lit un nom au génitif gouverné par Ἐπὶ, et qui sert de date; il n'est jamais (sur cette première face) accompagné du patronymique; puis ceux de deux stratèges au nominatif, dont chacun est suivi du patronymique.

Le premier nom est certainement celui de l'archonte éponyme; car les personnages dont le nom sert de date aux huit groupes compris entre les lignes 114 et 135 de la seconde colonne, sont précisément les archontes qui se retrouvent dans l'inscription du *Corpus Inscr. graec.* 5642, avec leur patronymique. Les deux inscriptions se complètent même l'une par l'autre en cet endroit. Les huit archontes sont (1):

(1) J'espace les noms qui seraient à suppléer dans le *Corpus*.

Ἀγάθαρχος (τοῦ . . . . . )
Ζώιλος (τοῦ Ἱστιάρχου)
Τιμόλας (τοῦ Ξένωνος)
Ἱέρων (τοῦ Ζωπύρου)
Ζώπυρος (τοῦ Χαιρεδάμου)
Ἀρχάγαθος (τοῦ Ἀρίστωνος)
Ἡράκλητος (τοῦ Ἀπολλοδώρου)
Γοργίας (τοῦ Ἀγαθάρχου)

Ce sont donc véritablement les fastes de Tauromenion que reproduit notre inscription. Elle donne sur sa première face les noms de tous les ar chontes qui se sont succédé pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans.

S'il en est ainsi, il semble qu'il n'y ait qu'une seule hypothèse qui puisse expliquer le διὰ πέντε ἐτέων du titre: le graveur aura d'abord reçu l'ordre d'inscrire les noms des stratèges qui avaient exercé leur charge pendant une période de cinq ans déjà écoulée. Il l'a fait comme si cette liste n'avait dû être suivie d'aucune autre, ou comme si on avait dû, chaque fois qu'on l'allongerait, mentionner la durée de la période nouvelle. Mais plus tard on a continué à enregistrer à la file, sans indication spéciale, les stratèges de la sixième année et des suivantes. Le titre a donc perdu sa signification.

Les noms qui, dans chaque groupe, suivent celui de l'archonte, ne peuvent être que ceux des stratèges. On en compte partout deux par année, sauf col. II, l. 82, où il n'y en a qu'un seul. Il semble que ce nombre soit bien restreint, si l'on songe qu'à Athènes (1), qu'à Rhodes (2) même, les stratèges n'étaient jamais

(1) Plutarque, *Cimon*, VIII. — *Aristide*, V, etc.

(2) Foucart, dans la *Revue Archéol.* 1865, p. 286. *Inscriptions inédites de l'île de Rhodes.*

moins de dix ou douze. Mais Tauromenion, par sa position, était plutôt une bonne place forte, capable de soutenir avec honneur une guerre défensive, qu'un centre d'où l'on pouvait diriger avec succès l'exécution d'un plan d'attaque; elle n'avait pas, comme Athènes, comme Rhodes, à disperser sur des côtes lointaines des corps de troupes dont l'action risquait souvent d'être isolée. Par suite, deux officiers supérieurs suffisaient à garantir sa sécurité.

Parmi les noms des magistrats mentionnés dans l'inscription, les plus connus sont Artemidoros, Athanis, Nymphodoros, Olympis, Philistion, Philonidas et Phrynis. Quelques uns ou bien sont tout à fait nouveaux, ou bien confirment un exemple jusqu'ici unique du Dictionnaire de Pape (1).

Colonne I, l. 2. — Σιμίσκος. Diminutif de Σῖμος ou de Σίμων. — Cf. Λυκίσκος, Φιλίσκος . . . etc. — Nouveau.

l. 3. — Θαρρίας. Se répète l. 44. (A . E.)

l. 9. — Ἀγώνιππος. (A . E.)

l. 12. — Ἀρέσανδρος. Se répète l. 71. (A . E.)

l. 14. — Ἀμμωνόδοτος. — Nouveau.

l. 25. — Ἀπολλέας. On ne connaissait encore qu'Ἀπόλλας, qui était rare.

l. 27. — Νεμήνιος. Se répète col. II, l. 70. V. Νεμήϊος. — Nouveau.

l. 33. — Ἰσόδικος. Se répète l. 62. (A . E.)

l. 48. — Εὔφορος. Se répète l. 77. (A . E.)

l. 54. — Μνᾶσις. Se répète l. 101. — Nouveau comme nom masculin.

l. 60. — Αἴνησις. — Nouveau. On connaissait Αἰνησίας et Αἰνήσιος. Il est probable que la forme Αἴνησις est restée propre au dorien, qui aime, comme on sait, les terminaisons en ις, Ὀλύμπις, Φρῦνις, Ἀθᾶνις, Ξῆνις, Μῆνις, Μνᾶσις . . . etc.

(1) Je renvoie à cet ouvrage toutes les fois que je cite un nom qui confirme un ἅπαξ εἰρημένον (A . E.).

l. 63. — Εὔαλκος. Se répète l. 104. — Une inscription dorienne en présentait un exemple unique jusqu'alors. (A . E.)

l. 76. — Στροῦθος. — On ne connaissait que des variétés de cette forme, plus simple que toutes les autres. Se répète col. II, l. 86.

l. 84. — Κλείνιππος. Se répète l. 119. (A . E.)

l. 86. — Φιλέας. — Ce nom n'a rien de rare. Je le mentionne cependant parce qu'il a été porté par un ingénieur fameux de Tauromenion. Ce personnage amena des montagnes du Bruttium le tronc d'arbre dont on fit le grand mât du navire qu'Archimède construisit pour Hiéron de Syracuse (1).

l. 108. — Εὔκρατος. (A . E.)

l. 135. — Ἀριστόπολις. — Nom qui figure dans les inscriptions de Tauromenion (*C. I. G.* 5641 et 5642), et qui ne se retrouve guère ailleurs.

l. 138. — Θάρριππος. — Nouveau. Se répète col. II, l. 35, 69, 112, 142.

Colonne II, l. 30. — Μερίων. (A . E.)

l. 56. — Ἄνταλλος. Se répète l. 100. (A . E.)

l. 110. — Ἐπίδικος. (A . E.)

l. 146. — Ἀρίστοχος. (A . E.)

Les noms des stratèges sont quelquefois suivis de la lettre B ou Γ. Elle indique sans doute qu'ils remplissent leur charge pour la seconde ou pour la troisième fois (2): ainsi Φιλιστίων Θαρρία (col. I, l. 3 et 44), Γοργίας Λυσάνδρου (col. II, l. 15 et 80), Λύσανδρος Ἰσοδίκου (col. I, l. 33, 62 et 80), Ζώιλος Θαρρίππου (col. II, l. 69, 112 et 142), etc.

Il y a cependant une exception: Φιλιστίων Ἀθάνιος (col. I, l. 24). Peut-être Φιλιστίων avait-il rempli sa charge pour la première fois avant l'archontat d' Ἰστιεῖος, qui ouvre ici la liste.

(1) Athen. V. 208.
(2) V. Boeckh, *C. I. G.* 1265.

Les dèmes auxquels appartiennent les stratèges ne sont point indiqués sur cette première face de l'inscription, sauf pour Φιλιστίων Φιλιστίωνος (col. II, l. 72 et 109). Il est aisé de comprendre la raison de cette exception. Le nom de Φιλιστίων était un des plus communs à Tauromenion. Sur cette liste même, il était nécessaire de le distinguer de celui d'un autre stratège (col. II, l. 140). On a désigné le dème par le sigle Δαμ, qui n'est pas complètement nouveau dans l'épigraphie de Tauromenion (1), mais qui n'a encore pu être complété d'une façon satisfaisante.

La seconde face était couverte d'une inscription qui, pour la longueur, ne le cédait sans doute pas à la première. Mais le pilier a été employé au moyen-âge comme seuil de porte; la seconde face était celle que l'on foulait aux pieds lorsqu'on entrait. On voit encore deux trous destinés à recevoir les montants. Tout le milieu de l'inscription, qui n'était pas couvert par la maçonnerie, a donc disparu.

Ce qui reste en haut et en bas est peu de chose. On peut croire cependant qu'ici aussi était gravée sur deux colonnes une liste faisant suite à la première. Dans les deux fragments que j'ai pu déchiffrer, on lit une suite de noms propres disposés dans le même ordre que ceux de la première face, celui de l'archonte éponyme venant d'abord sans patronymique, puis ceux des deux stratèges.

L'irrégularité de l'écriture est plus grande encore que sur la première face. On y reconnaît manifestement l'ouvrage de plusieurs mains et de plusieurs époques différentes. Dans le fragment d'en haut, les trois lignes Ἐπὶ Ἀθαναδώρου ... etc. sont écrites en lettres capitales, et le sigma y a les quatre branches. Les lettres de la ligne Δαμ... et celles qui suivent immédiatement au-

(1) V. l'inscription publiée par M. Comparetti dans les *Jahrbücher* de Fleckeisen 1869, p. 305, col. I, l. 23, et par M. Wachsmuth dans le *Rhein. Mus. Philol.* 1869, p. 451.

dessous sont de dimension moindre, et le sigma y est de forme lunaire. Tout le reste est très-fin et très-serré.

Dans le fragment d'en bas, la disposition par colonnes semble n'avoir plus été respectée rigoureusement. Les caractères ont leur plus grande hauteur.

Le nom du dème Δαμ revient deux fois. Le sigle Αλκ, très-lisible sur l'estampage, et que nous retrouvons probablement sur la troisième face (l. 47), paraît être nouveau pour Tauromenion.

On retrouve aussi le sigle Σπαρ. Cf. *C. I. G.* 5640 tab. IV, col. I, l. 3.

L'inscription de la troisième face est gravée sur une seule colonne, en caractères dont la hauteur varie entre un centimètre et un centimètre et demi. L'oméga a la forme Ω, le sigma la forme Σ, l'omicron est rond.

La rédaction présente des différences sensibles avec celle des deux autres faces. Le nom de l'archonte est accompagné du patronymique (sauf peut-être l. 37). De plus, le nombre des stratèges varie : il est tantôt de deux, tantôt de trois.

Trois des archontes se retrouvent dans le même ordre dans le *C. I. G.* Ce sont :

| | | |
|---|---|---|
| l. 24. (Φίλιστος) | τοῦ Ἵππωνος | *C.* l. 56. |
| l. 28. Εὔδοξος | τοῦ Σώσιος | „ 76. |
| l. 32. Ἀριστόπολις | τοῦ Φιλοδάμου | „ 96. |

On ne comprend guères pourquoi la même identité n'existe pas pour les archontes qui précèdent. Si ces trois noms désignent bien les mêmes personnages dans les deux documents, il faut que l'un ou l'autre offre plus haut une interruption dans la suite des années.

l. 40. — Ξένετος. — Ce nom n'est guères connu que pour avoir

été porté par un citoyen de Locres, dont Denys l'ancien épousa la fille (1).

l. 50. — Τὰν πρώταν τετράμηνον. — Il y a une formule semblable dans le *C. I. G.* 202, l. 1. " Οἵδε ἦρξαν τὴν πρώτην ἑξάμηνον. — Ont exercé leurs fonctions pendant le premier semestre de l'année les magistrats dont les noms suivent. „ Dans notre texte, le verbe n'est pas exprimé; il n'est d'ailleurs pas nécessaire: l'accusatif de la durée rend suffisamment l'idée. Il faut traduire: " Pendant les quatre premiers mois de l'année. „ Cette formule doit s'appliquer seulement à Philistion fils d'Agéas, le dernier nommé; car il n'est pas admissible que trois magistrats aient rempli leur charge pendant quatre mois, et qu'un seul ait rempli la sienne pendant les huit autres, qu'il ait achevé l'année (ἐτελεύτασε) sans collègues. Il faut sans doute entendre que Philistion fils d'Agéas mourut dans l'exercice de ses fonctions, ou qu'il en fut relevé par suite de quelque circonstance exceptionnelle, et qu'Agathon fils d'Eukleidas lui succéda. Ainsi le nombre des stratèges de Tauromenion, au moins pendant la période à laquelle se rapporte notre inscription, n'a jamais été supérieur à trois par archontat.

Ἡ τετράμηνος. — Le féminin est usuel dans ces sortes d'expressions. Cependant il n'est pas inutile d'ajouter cet exemple à ceux que donne le *Thesaurus* d'Henri Estienne, car ils sont peu nombreux.

Parmi les sigles gravés sur cette face, sont déjà connus: 1° par le *Corpus:* l. 14. Σπαρ. — l. 22, 55. Δεξ *C.* 5641, l. 5, 41. — l. 26, 35, 48. Πελ *ibid.* l. 58. — l. 45. Ἀρε (ou Ἀρεθ) *C.* 5640, col. I, l. 6 etc. — 2° par l'inscription des *Jahrbücher:* l. 30. Οἰτ col. II. l. 1, 18. — l. 4, 21, 31. Δαμ V. plus haut. — l. 44. Χαλκ col. II, l. 33. — Sont nouveaux: l. 47. Ἀλ ou Ἀλκ. —

(1) 398 av. J.-C. Diod. Sic. XIV, 44.

l. 15, 25. Αχαι — l. 52. Ειδ — l. 10, 54. Καλ — l. 42. Σακ — l. 27. Ταν — Le ν est assez bien formé sur l'estampage pour qu'on puisse affirmer que ce sigle ne doit pas être confondu avec Ταυ qui se trouve ailleurs. — l. 49. Σπαρτ est la forme la plus complète du sigle écrit quelquefois Σπ. Il est permis maintenant d'assurer qu'il y avait à Tauromenion un dème du nom de Σπάρτη ou Σπαρτιᾶται, comme il y avait à Neapolis une phratrie du nom de Κυμαῖοι (1).

En somme Tauromenion comptait vingt dèmes au moins.

S'il est vrai que l'inscription ait été gravée en plusieurs fois, on ne peut lui assigner une date bien précise. Il est certain néanmoins qu'elle est à peu près contemporaine de celles de la même ville que contient le *Corpus* grec; elle est écrite en grande partie avec les mêmes caractères. Elle devrait donc dater, suivant Franz, du premier siècle avant notre ère, et être antérieure à la colonisation de Taumenion par Octave (2). Les textes, dont celui-ci est le cinquième, paraissent de beaucoup antérieurs à cet évènement. Mais, pour ce qui est de la liste des stratèges en particulier, quand bien même l'époque où on y a mis la dernière main serait aussi voisine que possible de l'an 30, il n'en resterait pas moins qu'elle embrasse une période antérieure à cette date, dont on peut évaluer la durée à deux siècles.

GEORGES LAFAYE.

(1) *C. I. G.* 5788, l. 8. Cf. p. 716.
(2) Diod. XVI, 7. — *C. I. G.* T. III, p. 635.

# REMARQUES PALÉOGRAPHIQUES ET CRITIQUES

SUR

# L'INSCRIPTION DE TAUROMENION.

---

J'ai lu en entier l'estampage de l'inscription en m'aidant de la transcription donnée par mon collègue M. Lafaye. Voici, quant à la lecture, quelles observations je proposerais:

Face I. *Colonne* 1. Ligne 18: lire Κράτων; je suis à peu près sûr du K. — l. 30: le premier mot est fort difficile à lire; il semble qu'il y ait Σάκλαος, ou plutôt Σαύλαος. Cette dernière forme serait-elle pour Σαόλαος, comme on a Σαυλαΐδας pour Σαολάδας et Σαυναΐάδας pour Σαονατδας? Cf. Pape. Il est vrai qu'on ne peut pas faire grand fonds sur ces deux exemples. Il resterait encore à expliquer la forme λαος quand nous avons partout dans ce texte λας. Peut-être faudrait-il lire .. κλειος, l'ι venant fermer l'ε; on a dans cette inscription de nombreux exemples de cette ligature, et Εὔκλειος se retrouve dans une autre inscription de Tauromenion, *C. I. G.* 5640, IV, col. II, 9. — l. 35: lire Ἀγάθων Ἀρεσάνδρου Β. Cf. l. 12. — l. 36: lire Ἕρμων Φιλέα. Cf. l. 86. — l. 41: après le patronymique, je lis Β. — l. 42: il semble qu'il y a [..]φιλος Μενάνδρου. — l. 115: peut-être Ἐπὶ Φαλάκρου. — l. 123: Διόνυσος Σωσιφάνεος. Cf. col. II, l. 8. — l. 141: [Π]αιάνιος.

*Colonne* 2, ligne 8: Διόνυσος Σωσιφάνεος Β. — l. 12: peut-être Σῖμος Ἐπιξένου. — l. 14: Εὐκλείδας Ἀριστομέδοντος. — l. 25: Ἐπὶ Φινττία. — l. 26: Ἀπολλόδωρος Ἐράτωνος. — l. 27: Θεόχρηστος [Θ]εοφίλου. — l. 29: Θεοδώρου est sûr; les lettres εο se lisent bien. — l. 32: le Γ est certain. — l. 33: lire Ἀπολλόδωρος. Cf. col. II, l. 119. — l. 35: lire Θάρριππος Ἀγεστράτου, et peut-être

B. — l. 36 : probablement 'Ἀπολλοδώρου. — l. 77 : B après le patronymique ; ce sigle est sûr. — l. 78 : Νικόστ[ρατο]ς .....τ . ατου. — l. 82 : 'Ἐπὶ se trouve sur la pierre à cette place, au milieu de la ligne, et suivi d'une seule indication de stratège. — l. 83 : la leçon Ἑρμῶναξ n'est pas sûre : on dirait que le mot commence par un T en ligature avec un E. Peut-être faut-il lire Τειμῶναξ, mot qui serait formé de Τιμῶναξ, comme Τείμων l'est de Τίμων. — l. 89 : 'Ἀρτεμίδωρος 'Ἀθάνιος. Cf. col. II, l. 118. — l. 91 : je lirais Δαμάτριος 'Ὀλύμπιος. Ce dernier mot surtout me semble certain. — l. 92 : je lirais 'Ἀπολλοδώρου plutôt qu' 'Ἀρτεμιδώρου. — l. 94 : 'Ἀγ. Διονυσίου B. — l. 95 : ...... Διονυσίου. — l. 122 : 'Ἀγάθαρχος 'Ἀγ. — l. 125 : lire 'Ἐράτων. — l. 134 : probablement Καλλίμαχος. — l. 139 : Ξένιος 'Ἐπιδίκου B. Cf. col. II, l. 110. — l. 140 : Φιλ. Φιλ. Σπαρτ. — l. 147 : 'Ἐπὶ 'Ἀρτέμωνος.

Face II, *Colonne* II, l. 15 : lire 'Ἀριστομένης. — l. 17 : lire Καλλίας.

Face III. l. 10 : lire Ζώπυρος. — l. 12 : probablement 'Ἀγέας. — l. 14 : lire Σωτέλης. — l. 15 : probablement Λεῦκος. — l. 17 : lire 'Ἐπὶ Εὐκλείδα. — l. 18 : peut-être Φιλοκράτης, les lettres κρατης sont certaines. — l. 19 : il semble bien qu'il y a Ξανθίππου. — l. 29 : .....ος 'Ἐπαινέτου Δ/ (sic). Le χ devant ος ne paraît pas sûr. — l. 36 : peut-être Ζεύξιππος 'Ἀλεξάνδρου. — l. 37 : 'Ἐπὶ ..... τοῦ 'Ἀρίστωνος, c'est-à-dire : sous un tel, fils d'Ariston. — l. 38 : après Διον. 'Ἀπ. il y a probablement le sigle 'Ἀρε. — l. 41 : après le patronymique, il y a peut-être un sigle de dème ; je ne suis sûr de rien. — l. 52 : devant le nom du personnage, le sigle Γ (Γραμματεύς). — l. 56 : après le patronymique le sigle Σπαρ.

La paléographie de l'inscription mérite quelque intérêt. — Face I : L'α a les formes A, A, très-souvent A, A. Il est toujours très-ouvert. L'ε est toujours lunaire ; tantôt il est com-

plètement arrondi, tantôt il est formé par deux lignes qui se coupent presque à angle droit; cf. col. I, l. 7, col. II, l. 25, 28 etc.; cette forme angulaire paraît se trouver de préférence quand l'ε est initial, on ne la trouve pas souvent dans le corps des mots; la forme ronde au contraire se trouve partout. Le δ s'écrit Δ, ◭, ◺. L'ο a la forme ronde et la forme en losange; quelquefois il est représenté par une simple barre: cf. le mot Παμφίλου, col II, l. 10. Le σ est toujours lunaire. Le ρ a la boucle petite et la barre généralement un peu longue. L'ω est presque toujours Ω, il est souvent mal formé; on trouve fréquemment la forme ⊔⊔. Les lettres qui ont les *apices* sont l'α, le δ, le λ.

En somme ces formes n'ont rien de bien particulier. Elles confirment la date que Franz avait assignée aux inscriptions 5640, 5641, 5542 du *Corpus:* le premier siècle avant J.-C. L'intérêt de notre texte, au point de vue de la paléographie, n'est pas dans la forme des lettres, mais dans la façon dont ces lettres sont groupées. La différence essentielle entre l'écriture épigraphique et l'écriture paléographique, c'est qu'en général dans la première les lettres sont isolées et anguleuses; l'ο en losange est un des témoignages de la difficulté que les formes rondes présentaient au lapicide. Dans l'écriture paléographique au contraire, les lettres sont liées et affectent des formes rondes. Cela tient à la nature de la matière destinée à recevoir l'écriture; il suffit de renvoyer, pour ce sujet, à Gardthausen, *Griechische Palaeographie* p. 19 sq. Mais notre inscription offre cette particularité que, tandis que les formes des lettres sont celles qu'on trouve dans les textes épigraphiques, la façon dont ces lettres sont groupées rappelle les systèmes usités dans les textes manuscrits. On connaît les ligatures ordinaires des inscriptions; tantôt ce sont de véritables abréviations, comme ⊓ pour πρεσβύτερος; *C. I. G.* 193; tantôt elles consistent dans la réunion de deux lettres ou

plus par un élément commun à toutes deux, par exemple ΝΡ; cf. Gardthausen, *Pal.* p. 115. Nous n'avons pas ici la ligature proprement dite; le lapicide ne cherche pas à faire l'économie d'un trait, à former une lettre à l'aide du trait final de la précédente, mais simplement à rattacher les lettres entre elles, en les prolongeant ou en les juxtaposant. Il commence une lettre; au lieu de s'arrêter quand il l'a finie, il continue le trait commencé et forme une seconde, une troisième lettre, comme si, au lieu du ciseau, il tenait le roseau ou le style. Quelquefois les traits de deux lettres différentes se rencontrent, se confondent même, seulement en partie, par le haut ou par le bas (cf. col. I, l. 13: Ἡρακλείδα, col. II, l. 29: Λέων etc.), mais jamais complétement ni de façon à ce que le dernier trait complet d'une lettre serve à former la lettre suivante en devenant commun.

Ajoutez à cela qu'ainsi rapprochées, ainsi rattachées, les lettres exercent les unes sur les autres des influences qui amènent des altérations dans les formes. Pour rattacher l'A à la lettre voisine, un des jambages en sera allongé ou raccourci selon la nature de cette lettre; cf. col. I, l. 6: Εὐάνδρου. — *ibid.* l. 9: Ἀγωνίππου. — *ibid.* l. 14: Ἀμμωνοδότου. — col. II, l. 14: Ἀριστομέδοντος. Parfois la forme sera encore plus singulière; ainsi col. I, l. 24, dans le mot Ἀθάνιος. Le second A ressemble ici presque à un E, parce que le lapicide a voulu joindre cette lettre à l'extrémité supérieure du N. L'E subit des altérations plus fortes; quand la lettre suivante commence par un trait vertical, comme le M, l'E est fermé de façon à ressembler à un Θ; cf. col. I, l. 8: Εὐπόλεμος, l. 15: Ἀρτεμίδωρος. Quelquefois à son tour c'est le Θ qui ressemble à un E très-arrondi; le cercle du Θ n'étant pas achevé; cf. col. I, l. 15 le mot Ἀθάνιος; la ressemblance va aussi jusqu'à imiter l'E à forme angulaire que nous avons décrit plus haut; ainsi col. II, l. 27, au mot Θεόχρηστος, le Θ et l'E sont presque identiques pour la forme.

Le Δ a souvent sa barre horizontale très-prolongée; cf. col. I, l. 15 Ἀρτεμίδωρος et l. 35 Ἀρεσάνδρου. Dans ce dernier mot, il affecte une singulière forme. L'Ι est joint assez souvent à la lettre voisine, et quand cette lettre est un Λ, les deux lettres forment tout-à-fait un Ν; cf. col. II, l. 5, 9, 17 les mots Φιλιστίων Φιλιστίωνος, et *ibid.* l. 6: Σώπολις Σωπολίος. Le Κ se joint à la lettre suivante par sa barre oblique inférieure; on en a des exemples intéressants col. I, l. 13: Ἡρακλείδα; cf. II. l. I. Φαλάκρου. Le Λ, le Μ et le Ν subissent moins d'altération. Nous avons parlé du Λ joint à l'Ι. Le Η prolonge souvent sa barre horizontale pour s'unir à la lettre voisine; cependant, dans le mot Ἐπί, c'est le contraire qui est le plus fréquent; cf. col. II, l. 22, et 31. Le sigma lunaire est, avec l'E, une des lettres qui ont le plus de facilité à s'unir avec la lettre voisine; même, finissant un mot, il se joint à la lettre initiale du mot qui suit; cf. col. I, l. 9 Ἡράκλητος Ἀγωνίππου; *ibid.* l. 23 Διονύσιος Ἀρτεμιδώρου. Une des ligatures les plus fréquentes que présente notre inscription est celle du sigma lunaire avec le T. On sait que c'est en paléographie une des ligatures les plus anciennes et les plus constantes; elle prendra successivement les formes les plus diverses, nous sommes ici à la première étape. Quelquefois on reconnait les traits distincts du sigma et du T; cf. col. II, l. 5 Φιλιστίων, l. 7 Ἀριστοκράτεος; mais assez souvent il semble que le sigma et la barre horizontale du T ont été faits d'un seul trait; cf. col. II, l. 9 et 17 Φιλιστίων Φιλιστίωνος; col. I, l. 7 Ἀρίστεος; l. 24 Φιλιστίων. Le T est généralement bien formé; la barre horizontale est très-droite. L'Υ est très-ouvert par le haut; il s'unit généralement par ses éléments obliques; cf. col. I, l. 6 Εὐάνδρου; cf. surtout *ibid.* l. 11 Νυμφοδώρου.

En résumé, dans cette face de l'inscription, il arrive à toutes les lettres de se rattacher plus ou moins fréquemment aux lettres voisines; il en est ainsi même pour celles qui, à cause de

leur forme, y répugnent le plus en paléographie, telles que l'ι, l'ο, le σ, l'ω. Dans ces cas, le lapicide n'hésite pas à opérer cette liaison par des traits absolument artificiels: cf. pour l'ι col. I, l. 9 Ἀγωνίππου; l. 15 Ἀρτεμίδωρος et Αθάνιος; — pour l'ο col. I, l. 9 Ἡράκλητος; — pour l'ω col. II, l. 17 Φιλιστίων Φιλιστίωνος. Ajoutons cependant que l'ι, l'ο, l'ω sont déja ici, avec l'η, les lettres le plus souvent isolées.

La plupart des phénomènes que j'ai décrits se retrouvent généralement dans deux sortes de monuments: 1° dans les inscriptions qui ne sont pas proprement gravées, mais écrites, par exemple celles qu'un instrument pointu a tracées sur des surfaces métalliques; 2° dans certains papyrus. Pour les premières je renvoie au n° 4694 du *C. I. G.*, reproduit par Franz, *Elem. Epigr. Graecae*, n° 81. Il s'agit là d'une inscription tracée sur une mince lame d'or, et dont la date est entre 247 et 222 av. J.-C. Pour les papyrus, il me suffira d'indiquer, dans la publication des *Papyrus grecs du Louvre*, les numéros 1 et 2. On y verra que le système des liaisons offre des points de ressemblance assez curieux avec notre inscription.

Je n'ai cherché dans cette étude paléographique à mettre en lumière que les faits essentiels, et je ne les ai pas tous cités. Il aurait fallu étendre outre mesure peut-être cette dissertation déja longue.

Si nous continuons l'examen de la première face, notre inscription présente au point de vue historique plusieurs difficultés; la plus grande est l'explication du titre. Que signifient ces mots: Στραταγοὶ διὰ πέντε ἐτέων? Faut-il croire d'abord qu'on ait indiqué seulement les années dans lesquelles il y avait élection des stratèges, et que chacun des archontats représente une période quinquennale? Cette hypothèse est inacceptable parce que, outre l'étendue démesurée qu'elle donnerait aux fastes de Tauromenion, elle attribuerait à certains de nos stratèges une vie

dont la longueur dépasse les limites humaines. Ainsi Zoïlos fils de Tharrippos est stratège col. II, l. 69, 112, 142, soit pendant une série de 25 archontats; la durée est plus grande encore pour Nymphodoros fils d'Eucleidas, stratège col. II, l. 60, 103, 148. Il y a là une série de 31 archontes; en multipliant par cinq ou plutôt par quatre, comme nous l'expliquerons plus bas, on voit à quel nombre d'années on arrive.

Une autre explication se présente, c'est celle qui explique Στραταγοὶ διὰ πέντε ἐτέων par: Stratèges des derniers cinq ans. Cette explication est ingénieuse, elle soulève cependant des objections assez graves. D'abord il faut admettre une faute dans la rédaction. On aurait inscrit, quand on a commencé l'inscription, les stratèges de cinq dernières années, en indiquant la durée de cette période, puis successivement les stratèges des années suivantes, sans faire attention au titre. Supposer une faute dans la rédaction d'un texte épigraphique quand on veut l'expliquer, c'est la même chose que d'y supposer des lacunes quand on veut le restituer. Il y a des exemples de l'un et l'autre cas; mais les conjectures de ce genre ont besoin d'être appuyées par des preuves convaincantes. Ici cela est d'autant plus difficile à admettre que l'inscription, sur cette première face, est remarquable par la régularité et l'exactitude. Sur une liste de près de trois cents noms, c'est à peine si l'on trouve trois ou quatre erreurs, et encore sont-elles très-légères; le lapicide connaissait son métier, il a fait sa tâche avec conscience, très-exactement. Cette première objection n'est pas la plus grave. Si l'on admet que l'on a d'abord gravé les noms des stratèges des cinq premières années, puis les noms des stratèges des années suivantes, on est forcé d'admettre que cette première face porte des inscriptions d'époques différentes, que l'écart est même considérable entre le commencement et la fin du texte, car c'est une période de près d'un siècle (99 ans) qui se serait écoulée entre le premier

de nos stratèges et le dernier. Une inscription écrite dans un tel intervalle de temps trahirait incontestablement des différences soit dans la rédaction, soit surtout dans la paléographie. Or ce qui frappe tout d'abord quand on jette les yeux sur notre texte, c'est son homogénéité. Non seulement il est de la même époque, mais on peut affirmer qu'il est aussi de la même main. Depuis la première ligne jusqu'à la dernière, ce sont partout les mêmes formes, c'est le même système de ligatures. Les faits paléographiques que j'ai décrits plus haut, et que j'ai pris seulement dans la partie dont le lecteur avait une représentation sous les yeux, se reproduisent exactement semblables dans le reste; la seule différence qu'on puisse noter, c'est que la fin est écrite avec un peu de négligence, comme il arrive facilement dans les longues inscriptions et dans les manuscrits. On pourrait même se rendre compte de la manière dont le lapicide a conduit son travail; il semble qu'il n'a pas gravé d'abord toute la première colonne, puis toute la deuxième, mais qu'il a fait marcher les deux à la fois; elles présentent en effet toutes deux les mêmes alternatives. Au commencement, l'écriture est relativement soignée, les lettres sont grandes; peu à peu elles se rapetissent; la fatigue, les négligences se font sentir. A la fin les traits sont plus courts et moins profonds, et ces phénomènes se reproduisent en même temps sur les deux colonnes: ce qui parait montrer, sinon comment le travail a été réellement conduit (ceci est trop délicat pour qu'on puisse rien affirmer), du moins comment le même esprit a présidé à ce travail du commencement à la fin. On n'a du reste qu'à comparer les deux colonnes dans notre fac-simile: il ne semblera pas qu'elles aient pu être gravées à l'intervalle d'un demi-siècle l'une de l'autre.

Nous avons pensé à une autre explication: nous la donnons en indiquant aussi les objections qu'elle soulève. L'expression Στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων nous paraît désigner, non des stratèges

restés en place, tous ensemble, pendant cinq ans, mais des stratèges dont la charge, pour chacun d'eux, a duré cinq ans; cf. Aristote, *Politique* 6, 8, 1307 Bekker; et *Vies des dix Or. Lycurgue* 3: Μὴ πλείω πέντε ἐτῶν διέπειν τὸν χειροτονηθέντα ἐπὶ τὰ δημόσια χρήματα. Un des emplois les plus fréquents de διὰ avec un adjectif numéral, c'est d'indiquer la périodicité; cf. Thucyd. 3, 21; Hérodote 2, 4, 6; 3, 97, 11; 4, 94. Il reste à voir si par διὰ πέντε ἐτέων il faut entendre réellement un espace de cinq ans ou une pentétérie, c'est-à-dire un espace de quatre ans. Bœckh (*Econ. pol.* II, 6, 178), en examinant précisément le passage que nous avons cité de la *Vie de Lycurgue*, croit que l'expression διὰ πέντε ἐτῶν est une faute, et que le texte officiel devait porter διά πεντετηρίδος. Peut-être ne faut-il pas trop insister sur cette prétendue faute. L'expression πεντετηρὶς surtout l'expression διὰ πεντετηρίδος a dû certainement exercer quelque influence sur le sens de διὰ πέντε ἐτῶν; le fait est certain pour διὰ πέμπτου ἔτους, διὰ πέμπτης ἡμέρας: il faut entendre ordinairement par là un espace de quatre ans, de quatre jours. Dans le *Thesaurus*, les expressions διὰ πέντε, διὰ πέμπτου sont indiquées comme synonymes; nous pouvons citer d'autres exemples qui absoudraient l'auteur des *Vies des dix Or.*, et qui montrent que διὰ πέντε ἐτῶν était une expression analogue à διὰ πεντετηρίδος. Cf. Aristophane, *Sch. in Pace*, 418 (il s'agit des Panathénées): Τῇ δὲ Ἀθηνᾷ ἤγοντο διὰ πέντε ἔτων; — *ibid.* 876: Διὰ πεντακετηροῦς χρόνου ἤγοντο αἱ θεωρίαι τῶν Διονυσίων; — *ibid.* 879: Πενταετηρίδα δὲ προσέθηκε τὸ ἔργον τῆς θεωρίας· διὰ πεντακετοῦς γὰρ ἐπιτελοῦνται τὰ Διονύσια· ἢ ὅτι διὰ πέντε ἐτῶν εἶδον τὴν θεωρίαν. Cf. encore *Plutus*, *Sch.* 584. D'ailleurs l'explication de quatre années pour une charge ou une fête est plus conforme aux habitudes grecques. Ainsi les jeux Olympiques, les Panathénées, les Dionysiaques, qui étaient célébrés tous les quatre ans, l'étaient, selon l'expression grecque, chaque pentétérie.

Ceci posé, si nous traduisons Στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων par

Stratèges pour quatre ans, il s'ensuit que ces stratèges, nommés à raison de deux par année, formaient un conseil de huit membres (dix si l'on traduit πέντε ἐτεῶν par *cinq ans*) renouvelable tous les ans par quart (ou par cinquième); tous les ans deux stratèges entraient en charge et deux en sortaient. Cette combinaison n'offrirait rien de bien étrange, si l'on pense que, même à Athènes, un reste d'esprit conservateur avait fait exiger certaines garanties de magistrats qui non seulement étaient chargés des affaires militaires, mais qui en outre dirigeaient toute la politique extérieure de l'Etat. Les stratèges n'étaient pas tirés au sort; ils devaient être mariés légitimement, avoir des propriétés en Attique; enfin l'on cherchait à maintenir une certaine tradition en perpétuant dans leurs fonctions les mêmes personnages. Cf. Démosthène, *Prooem.* 55: Στρατηγεῖν δ'ἀεὶ τοὺς αὐτοὺς ἐᾶν; Eschine, *de falsa leg.* 149; Hypéride, *pro Lycophr.* p. 29; Plutarque, *Vie de Périclès*, 5: Ἐνιαύσιοι στρατηγίαι. L'exemple le plus célèbre est celui de Phocion quarante-cinq fois stratège (Plutarque, 16): Ὁμολογεῖται γὰρ ὅτι πέντε καὶ τεσσαράκοντα στρατηγίας ἔλαβεν.

Le même résultat aurait été obtenu à Tauromenion par un moyen différent. Le corps des stratéges s'y renouvelait tous les ans sans se transformer; les nouveaux élus trouvaient, en entrant dans le conseil, des collègues ayant déjà la pratique des affaires, l'habitude du commandement, possédant enfin un ensemble de traditions qu'eux-mêmes avaient reçues de leurs prédécesseurs, et qui se perpétuaient dans ce corps.

Voici toutefois les objections:

Si l'hypothèse était exacte, il faudrait qu'aucun des stratèges n'eût été réélu dans l'intervalle de quatre ans. Cette condition est, dans notre texte, remplie pour tous, saut pour un, et encore le cas offre-t-il beaucoup d'incertitude. A la colonne II nous avons l. 5 Φιλιστίων (le patronymique est illisible, il a été totalement effacé, sauf un N, à ce qu'il semble); l. 9 Φιλιστίων Φιλιστίωνος,

et enfin l. 17 Φιλιστίων Φιλιστίωνος Β. Si le Philistion de la ligne 5 est le même que celui de la l. 17, nous sommes en règle : un intervalle de quatre ans complets sépare les deux noms. Si au contraire c'est celui de la ligne 9 qui soit identique à celui de la ligne 17, nous n'avons plus qu'un intervalle de trois ans complets; Philistion aurait été réélu au commencement de la quatrième année après sa première élection.

Mais on doit observer que le Philistion de la l. 5 et celui de la l. 9 sont deux personnages différents; car autrement le Philistion de la l. 17 aurait la mention Γ, et le Philistion de la l. 9 aurait la mention Β. On peut remarquer de plus trois circonstances: 1° à la l. 5, la lettre Ν seule restée du patronymique se trouve à peu près à la place où elle doit se trouver si le patronymique est réellement Φιλιστίωνος; 2° dans la suite de l'inscription, nous ne trouvons pas de Philistion ayant la mention Β sans que cette mention s'explique par une nomination antérieure (on comprend que, dans le cas présent, si nous avions rencontré plus bas par exemple un Φιλιστίων Φρύνιος Β, il y aurait eu présomption très-grande pour croire que ce Philistion fût le même que celui de la ligne 5, et pour restituer à ce dernier comme patronymique le génitif Φρύνιος); 3° enfin il y a dans notre inscription plusieurs personnages ayant et ce même nom et ce même patronymique: col. II, l. 72 Φιλιστίων Θιλιστίωνος Δαμ.; l. 109 le même personnage avec la mention Β; l. 140 Φιλιστίων Φιλιστίωνος Σπαρτ. Ce nom était si commun qu'on a jugé convenable de distinguer ici les divers personnages à l'aide du nom du dème. (1) — Or si le Philistion de la ligne 5 et celui de la l. 9

(1) Ajoutons qu'une des rares erreurs qu'offre notre texte se rencontre pour un Philistion. Ainsi Philistion fils d'Athanis est mentionné une première fois col. I, l. 24 avec la mention Β, l. 41 de nouveau avec Β, enfin l. 83 avec la mention Γ; le Β de la ligne 24 est probablement de trop.

sont forcément deux personnages différents, nos présomptions étant d'ailleurs assez fortes pour croire que le patronymique à restituer l. 5 est Φιλιστίωνος, nous croyons pouvoir proposer de voir dans le Philistion de la l. 5 le même personnage que celui de la l. 17.

Passons à un autre ordre de faits. Nous avons déjà dit que notre inscription offre des points de concordance avec les numéros 5641, 5642 du *Corpus*. Nous avons indiqué deux de ces points: 1° Face I, col. II, l. 114-135 avec 5642; 2° Face III, l. 24, 28, 32, avec 5641 *latus* I, l. 56, 76, 96. Nous croyons même qu'on peut en indiquer un troisième: Face I, col II, l. 64 et 67, avec 5641, *latus* III (les deux archontes successifs sont dans les deux textes Deinias et Héraclétos; nous examinerons ce point plus bas). La concordance la plus importante est celle de la col. II, l. 114-135 et du n° 5642: ici et là se trouve une série identique de huit archontes, avec des stratèges dans le premier texte, des gymnasiarques dans le second. Pour rendre plus clairs les développements qui vont suivre, nous croyons nécessaire de dresser la liste de ces huit archontes, en indiquant pour chacun d'eux les stratèges, que donne notre inscription, et les gymnasiarques, qu'indique le *Corpus:*

| GYMNASIARQUES: | ARCHONTES: | STRATÈGES: |
|---|---|---|
| | Ἐπὶ Ἀγαθάρχου ..... | |
| .....μέν... | | Ἀρίσταρχος Ἡρακλήτου |
| .....Φρύνιος | | Νικόμαχος Μήνιος |
| | Ἐπὶ Ζωΐλου τοῦ Ἱστιάρχου | |
| Σῶσις Νυμφοδώρου | | Ἀρτεμίδωρος Ἀθάνιος Β |
| Καλλίμαχος Φιλο[χ]όρου | | Ἀπολλόδωρος Ἀρτεμιδ[ώρου] |
| | Ἐπὶ Τιμόλα τοῦ Ξένωνος | |
| Ξένιος .....ίδ.... | | Διονύσιος Θεοκρίτου |
| Ἀρίσταρχος .....υδ.. | | Ἀγάθαρχος Ἀγαθάρχου |

| GYMNASIARQUES : | ARCHONTES : | STRATÈGES : |
|---|---|---|
| | Ἐπὶ Ἱέρωνος τοῦ Ζωπύρου | |
| Ἐρισθένης ..... | | Ἡράκλειδος Φιλίππου |
| Δαμάτριος ..... | | Ἐράτων [Ἀπ]ολλοδώρου |
| | Ἐπὶ Ζωπύρου τοῦ Χαιρεδάμου | |
| Ἀγάθαρχος Ἀγαθάρχου | | Ἀριστόνικος Δαματρίου |
| Φιλόδαμος Ἀριστοπόλιος | | Ἀπολλόδωρος Φρύνιος |
| | Ἐπὶ Ἀρχαγάθου τοῦ Ἀρίστωνος | |
| Ἀπολλόδωρος Ἀρτεμιδώρου | | Δεινίας Ἑλώριος Β |
| Ἐράτων Ἀπολλοδώρου | | Σωσ..... Νυμφοδώρου |
| | Ἐπὶ Ἡρακλήτου τοῦ Ἀπολλοδώρου | |
| Ἀρτεμίας Εὐμενίδα | | Σωσιφάνης Διονυσίου |
| Ἀπολλόδωρος Φρύνιος | | .....μαχος Φίλωνος |
| | Ἐπὶ Γοργίᾳ τοῦ Ἀγαθάρχου | |
| Ἀλέξανδρος Ξένωνος | | Ἀρίστάρχος Θεοκρίτου |
| ..... | | Φρῦνις Φρῦνιος |

Si l'on examine cette liste, on trouve quelques particularités intéressantes. En prenant d'abord l'inscription du *Corpus* là seulement où le texte est sûr et complet, c'est-à-dire là où elle indique les archontats de Zopyros, d'Archagathos et d'Héraclétos, on voit que, chaque fois, le stratège inscrit le deuxième devient gymnasiarque deux ans après avoir été nommé stratège. Ainsi Agatharchos fils d'Agatharchos, stratège sous Timolas, est gymnasiarque sous Zopyros; Eraton fils d'Apollodore, stratège sous Hiéron, est gymnasiarque sous Archagathos; Apollodore fils de Phrynis, stratège sous Zopyros, est gymnasiarque sous Héraclétos.

Nous n'avons malheureusement en cet endroit que ces trois points de comparaison bien certains; en voici toutefois un quatrième qui me paraît probable. Il me semble qu'Aristarchos fils d'Héraclétos peut être identifié avec Aristarchos, gymnasiarque

plus tard, sous Timolas. Le *Corpus* ne donne du patronymique que les lettres ΥΔ, il est vrai; mais on sait que le texte du *Corpus* n'offre pas ici toutes les garanties désirables; la transcription que P. Burmann a donnée était en maint endroit fautive (1). J'irais jusqu'à croire qu'Artémidoros fils d'Athanis, stratège sous Zoïlos, pourrait être le même que Damatrios, gymnasiarque sous Hiéron, les noms pouvant avoir été confondus par un lecteur inexact et pressé. Ce ne sont là cependant que des conjectures; il faut même noter que, dans ces deux derniers cas, le stratège qui devient gymnasiarque n'est plus le second stratège, mais le premier.

Le fait de stratèges devenant gymnasiarques la troisième année après leur élection comme stratèges n'est pas constant. Un stratège peut devenir gymnasiarque cinq ans après; ainsi Apollodore, fils d'Artémidore, stratège sous Zoïlos, est gymnasiarque sous Archagathos; Xénios fils d'Epidikos, stratège sous Philonidas (l. 110 de notre inscription), est gymnasiarque sous Timolas (2). Un stratège peut ne pas devenir gymnasiarque; ainsi Sosis fils de Nymphodoros et Callimachos fils de Philochoros, gymnasiarques sous Zoïlos, ne se trouvent pas dans notre liste de stratèges.

Si nous prenons maintenant le troisième point de concordance que j'ai indiqué, c'est-à-dire, dans le n° 5641 *latus* III et notre inscription col. II, l. 64 et 67, les archontats de Deinias et d'Héraclétos, nous voyons que Nymphodoros, fils d'Eucleidas, stratège sous Andriscos, est gymnasiarque sous Deinias, c'est-à-dire la troisième année après son élection comme stratège.

L'examen que nous venons de faire nous conduit donc aux résultats suivants:

(1) Ainsi l. 25 la lecture Ἐρισταίνης, l. 39 Ἀρχάτου. Cette insuffisance et ces inexactitudes sont bien regrettables, et ne nous permettent pas de résoudre une partie des problèmes que nous avons soulevés.

(2) Il semble que nous ayons dans les deux cas le même personnage; deux lettres seulement du patronymique ont été conservées dans l'inscription du *Corpus*, et ces deux lettres font partie du nom Epidikos.

1° quatre exemples certains pour le cas du second stratège devenant gymnasiarque la troisième année;

2° deux exemples certains pour le cas du second stratège devenant gymnasiarque la cinquième année;

3° deux exemples certains pour le cas de stratège ne devenant pas gymnasiarque;

4° deux exemples douteux pour le cas du premier stratège devenant gymnasiarque la troisième année.

Nous connaissons dans le monde grec deux sortes de gymnasiarchie (1): la gymnasiarchie qui est une liturgie, et la gymnasiarchie qui est une charge. Nous trouvons celle-ci à Thouria, à Coronée, etc.; elle est analogue à la charge du cosmète à Athènes. Cf. Albert Dumont, *Essai sur l'Ephébie Attique* p. 173 sq. et p. 219 sq. Les inscriptions 5641, 5642 indiquent plutôt qu'il s'agit pour Tauromenion de la gymnasiarchie-liturgie. Peut-être voulait-on lui donner plus d'éclat en la confiant à un personnage exerçant ou ayant exercé une des grandes magistratures de l'Etat. En tous cas le rapport que nous trouvons ici entre les gymnasiarques et les stratèges est intéressant; il était déjà signalé pour Mitylène. Deux gymnasiarques sont désignés comme πρώτω στρατηγώ *C. I. G.* 2214.

Quant au fait de stratèges dont la charge a la durée que nous proposons, nous en trouvons un exemple indiqué par Aristote pour une ville qui appartenait à la même partie du monde grec que Tauromenion, pour Thurium: *Politique* 6, 8, 1307 Bekker: Νόμου γὰρ ὄντος διὰ πέντε ἐτῶν στρατηγεῖν, γενόμενοί τινες πολεμικοὶ τῶν νεωτέρων... τοῦτον τὸν νόμον λύειν ἐπιχείρησαν πρῶτον ὥστ' ἐξεῖναι συνεχῶς τοὺς αὐτοὺς στρατηγεῖν.

(1) Je ne parle pas de la gymnasiarchie éphébique, charge moins élevée.

La troisième façade de l'inscription diffère de la première: 1° par la paléographie en une certaine mesure. Au lieu de l'écriture courante et rapide de la première face (on dirait cursive si la forme des lettres ne s'y opposait), nous avons une belle capitale généralement régulière, et écrite avec grand soin; l'ο et l'ω sont ordinairement petits; le ρ, le φ ont la boucle le plus souvent petite; on trouve pour le σ et l'ε la forme angulaire et la forme lunaire; 2° par la rédaction. Le nom de l'archonte a toujours le patronymique; le nom des stratèges est accompagné du patronymique et d'une abréviation indiquant sans doute le dème. Au lieu d'avoir seulement deux stratèges par an, ce qui est le fait constant pour la première face, on trouve souvent ici trois noms et même une fois quatre noms après celui de l'archonte. Aux lignes 52, 56, on lit devant le nom le sigle du Γ et du Ρ liés (ΡΓ) indiqué par Franz pour Cyzique (*Elementa epigr. gr.* p. 363). Je crois qu'on peut le lire devant le mot Ἀγέας l. 12. Ce sigle signifierait Γραμματεύς, d'après l'exemple cité par Franz.

Je dois encore signaler ce fait que les mentions indiquant une réélection sont très-rares; je n'en trouve que deux exemples: l. 34, 54. Si l'on compare avec la première face, on verra combien, pour le même intervalle, la différence est considérable.

Tous ces faits nous indiquent qu'en admettant même que les deux faces I et III aient pu être gravées environ vers la même époque, elles se rapportent cependant à des périodes différentes. Il est permis assurément de supposer que dans cette face III il soit aussi question de stratèges; mais rien ne l'indique, si ce n'est le fait que cette inscription se trouve sur une pierre portant déjà une liste de stratèges avec la mention A en tête. La face I a été gravée antérieurement et se rapporte à une époque plus ancienne. Le patronymique de l'archonte n'y est pas indiqué, peut-être par la même raison qui fait qu'on ne le trouve pas dans les plus an-

ciennes inscriptions d'Athènes. Sur la face II, on trouve d'abord une continuation du même système, puis le procédé change, les lettres sont plus grandes, plus belles, elles sont séparées. La face III n'offre plus que ce dernier système, pratiqué avec un soin toujours croissant.

Il reste une difficulté grave. Pourquoi la série d'archontes que nous avons face III l. 24, 28 et 32 concorde-t-elle avec la série du *Corpus* 5641, *latus* I, et ne concorde-t-elle pas pour les archontes antérieurs? Comment se fait-il que, tandis que figure sur cette face III une série de trois archontes consécutifs, et peut-être de quatre (1), dont les noms et les patronymiques sont les mêmes que ceux du *Corpus*, la ressemblance n'existe plus entre les noms des autres archontes? Quelque défiance que nous ayons de la transcription donnée par le *Corpus*, elle ne nous autorise pas à croire que beaucoup de noms y soient absolument transfigurés. Peut-être cependant cette défiance ouvrirait-elle à elle seule la voie vers une explication possible.

(1) Notre estampage laisse lire λωνο, qui pourrait former la fin du mot Φίλωνος, patronymique de l'archonte Νικόστρατος du *Corpus* 5641 *latus* 1, l. 39. Les trois suivants sont: Ἐπὶ Φιλίστου τοῦ Ἵππωνος, Ἐπὶ Εὐδόξου τοῦ Σώσιος, Ἐπὶ Ἀριστοπόλιος τοῦ Φιλοδάμου.

Albert Martin.

# INSCRIPTIONS DE LA *VALLE DI TERRACINA*.

Au N. O. de Terracine, entre le *Monte Leano* et le *Monte S. Angelo*, s'étend une plaine humide d'environ trois milles en tous sens, connue sous le nom de *La Valle*. Une éminence rocheuse située à peu près au milieu, le *Monticchio*, la divise en deux parties. La partie située derrière, plus élevée et plus sèche, est aussi la plus sauvage et la moins fréquentée. Celle qui se trouve en avant est couverte de cultures. Dans les temps antiques, la *Valle* était fort habitée: le sol y est couvert de ruines et de vestiges qui montrent, aux diverses époques antiques, la présence d'une nombreuse population. Diverses voies, routes et chemins vicinaux de ces temps-là, la traversent, bordés de tombeaux dont quelques uns sont magnifiques. A l'entrée pour qui vient des Marais Pontins, c'est-à-dire au pied de la *Punta di Leano*, sont les ruines du sanctuaire de Féronie. La *Via Appia* antique y passe, et de là se dirige en ligne droite vers le contrefort du *S. Angelo* sur lequel s'élève l'antique Anxur. Elle ferme ainsi la *Valle*, qui s'ouvre à sa gauche comme une large échancrure dans l'extrémité des Monts *Lepini*. A sa droite sont des vignes, puis la route moderne, puis le marais des *Cannete* et la plage. La *Porta Romana*, par laquelle on entre de ce côté dans la ville-haute de Terracine, ne correspond pas à la porte de l'ancienne Anxur. Celle-ci se trouve à près de deux cents mètres plus haut, au lieu dit *Porta Maggio*. Ces deux cents mètres de montée, bien que formant aujourd'hui une rue de la ville, appartiennent donc, pour l'archéologue, à la *Valle*.

Tel est le territoire, bien circonscrit, dont nous donnons ici l'épigraphie complète, et jusqu'à présent inédite (1). Beaucoup des monuments qui la composent sont en place, c'est-à-dire à plusieurs milles de tout lieu habité, et parfois difficilement accessibles, ce qui explique leur délaissement. D'autres ont été apportés à Terracine. Plusieurs de ceux-ci ont servi, avec d'autres antiquités locales, à orner la *Piazza Vittorio-Emanuele* dans le *Borgo della Marina.* Prochainement un musée doit être créé pour les contenir tous ensemble.

Les vingt inscriptions qui composent le présent recueil viennent de cinq parties différentes de la *Valle di Terracina.* Six proviennent de la *Via Appia*; deux de la montée qui conduit à la *Porta Maggio*; une de la *Strada delle Scifelle*; quatre de la *contrada* de *S. Silviano*; et six d'un *sepulcretum* qui existe près de la citerne des *Casaletti.* Je les ai groupées suivant leur provenance.

## VIA APPIA.

La *Via Appia*, dans les trois milles que parcourut Horace après avoir dîné à Féronie (2), rappelle ce qu'elle est dans la partie voisine de Rome. Son magnifique pavé de lave noire subsiste intact pendant près de deux milles, avec les trottoirs en calcaire blanc et les *gomphi* de distance en distance. A droite et à gauche, des sépulcres le bordent, quelques uns de grandes dimen-

(1) Ces inscriptions ont été remises à M. Pio Capponi, inspecteur des fouilles et monuments à Terracine, pour être présentées à la Direction générale des *Scavi.* Elles ont été communiquées en partie à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et à la *Revue archéologique.*

(2) Hor. *Sat.* I, 5, v. 25-26:

> Millia tum pransi tria repimus atque subimus
> Impositum saxis late candentibus Anxur.

sions, pouvant rivaliser avec ceux des environs de Rome. Au lieu dit *I Monumenti*, deux d'entre eux, de belles proportions et d'époque probablement républicaine, donnent par leur écartement la largeur d'une route qui en cet endroit coupait l'*Appia*, et s'enfonçait dans la *Valle*, passant au pied du *Leano* devant le sanctuaire de *S. Silviano*. Plus loin, un autre chemin antique se détachait parallèlement au premier, portant aussi au fond de la *Valle;* le sentier qui le remplace est la *Strada delle Scifelle.* A droite de la route s'étendent de belles vignes, naguère bien du Chapître, et qui gardent encore le nom de *Prebende.* C'est là, suivant la tradition, que furent ensevelis S^te^ Domitille et S^t^ Césaire, martyr et patron de Terracine: les ruines de l'église moderne, aujourd'hui abandonnée, de S^t^ Césaire s'y voient encore. C'est là que, l'hiver dernier, le hasard fit découvrir certains pavages en mosaïque, qui furent ensuite mis au jour par M. Pio Capponi, Inspecteur des *Scavi* à Terracine: il est impossible de toucher au sol de la *Valle* sans qu'il en sorte quelque chose. A huit cents mètres environ de la *Porta Romana*, le pavage antique disparaît; mais des sondages exécutés par M. Capponi ont fait connaître qu'il existe partout sous le sol moderne. La route continue vers Anxur, toujours bordée de tombeaux, dont les uns sont devenus des chapelles, les autres des maisonnettes, jusqu'à l'un d'eux, qu'on appelle aujourd'hui l'*Arco di S. Catarina*, à cent quatre-vingts mètres de la porte de la ville.

Quel qu'ait pu être son itinéraire primitif, l'*Appia* antique, dans sa forme dernière, ne pénétrait pas dans Anxur. A l'*Arco di S. Catarina,* elle se détourne à droite, et contourne le rocher qui porte l'*arx* antique. Elle sort de la *Valle,* et nous n'avons plus à la suivre.

Six inscriptions de provenance connue viennent de cette section de la *Via Appia:*

N.° 1.

C · IVLI · CRIT||NVS · L
APOLLONI
IN FRONTE PED · XI
IN AGRO · PED · XX

Cette inscription vient du lieu dit *I Monumenti*, et se trouve aujourd'hui sur la place *Vittorio-Emanuele*, à Terracine. Gravée sur une pierre très-mauvaise et très-rongée.

N.° 2.

*a.*

A · AEMILIO
A · F · VITALI · VIX
ANN · II · DIES · IV

*b.*

A · AEMILI
VS · A · L
STAPHYLVS
AEMILIA · A · L ·
SOTERIS
A · AEMILIO ·
SOTERI
ET SVIS

IN FR · P · XIII
IN AGR · P · XVI

*a. A(ulo) Aemilio A(uli) f(ilio) Vitali vix(it) ann(os) duos dies quatuor.*

*b. A(ulus) Aemilius A(uli) l(ibertus) Staphylus Aemilia A(uli) l(iberta) Soteris A(ulo) Aemilio Soteri et suis In fr(onte) p(edes) tredecim In agr(o) p(edes) sedecim.*

Cette inscription est gravée sur une stèle de marbre blanc, grande et belle, qui fut trouvée aux *Monumenti*. Sauvée par M. l'Inspecteur Capponi d'une destruction immédiate, elle figure aujourd'hui sur la place *Vittorio-Emanuele* à Terracine. La partie inférieure *b* en a été publiée par lui dans les *Notizie degli Scavi di Antichità* en 1878; mais on ne prit pas garde aux quelques lignes que j'ai notées en *a*, et qui sont gravées dans l'encadrement supérieur. C'est évidemment une adjonction qui fut faite à l'inscription primitive à l'occasion d'une nouvelle inhumation dans la sépulture de famille.

Les lettres sont d'une bonne époque, et tout m'induit à croire que les affranchis dont il est ici question appartenaient à la *familia* d'un riche citoyen de Terracine qui a attaché son nom à l'un des plus grands travaux exécutés dans cette ville. Le *forum*, qui s'étendait, porté sur une série de voûtes souterraines, devant les temples d'Apollon et de Jupiter Anxur, était dû à sa munificence. Le magnifique pavage qu'il y avait fait faire a été mis à découvert il y a une trentaine d'années: il garnit toute la place sur laquelle sont la cathédrale, l'évêché, le municipe. Dans sa largeur, gravé en lettres de vingt centimètres, se lit le nom de A · AEMILIVS · A · F · *A(ulus) Aemilius A(uli) f(ilius)* (1).

Le lien des affranchis nommés sur notre stèle avec ce personnage ne peut être précisé, et même leur parenté entre eux ne peut être déduite du texte avec précision. On remarquera seulement que tous s'appellent *Aulus*, et sont fils ou affranchis d'*Aulus*.

(1) Matranga, *La città di Lamo stabilita in Terracina*, p. 158, donne cette signature, mais incomplète et inexacte.

N.° 3.

D_____M
MARCIAE
M · F · POLLAE
L · SALVIVS · L · F
OVF · VESTALIS
MATRI

*D(iis) M(anibus) Marciae M(arci) f(iliae) Pollae L(ucius) Salvius L(ucii) f(ilius) Ouf(entina tribu) Vestalis matri.*

Cippe existant aux *Prebende*, sur la *Via Appia*, à l'angle du chemin qui conduit aux ruines de S$^{t}$ Césaire. Il supporte divers débris antiques surmontés d'une croix. Les lettres sont grandes et de bonne époque.

N.° 4.

D M
VALERIAE HYGIAE
VALERIA · SPERATA
MATRI · OPTIMAE
ET · FILI · PII · FECERVNT

*D(iis) M(anibus) Valeriae Hygiae Valeria Sperata matri optimae et fili(i) pii fecerunt.*

Provient des *Prebende*, et se trouve aujourd'hui chez M. Caponi. Les lettres sont de basse époque.

N.° 5.

*m.c* OCCEIO · AVG ·
*li* B · APOLLONIO
*et* · LIB · LIBERTABVS ·
*po* STERISQVE · EORVM

(*Marco C*)*occeio Aug*(*usti*) (*li*)*berto Apollonio* (*et*) *lib*(*ertis*) *libertabus* (*po*)*sterisque eorum.*

Dans le mur de l'*Osteria dell'Arco di S. Catarina*, en face du monument de ce nom, sur l'*Appia*. La pierre, qui peut fort bien provenir du monument lui-même, a été retaillée et raccourcie, puis employée à la construction de la partie inférieure du mur. Les premières lettres de toutes les lignes manquent; mais elles se restituent avec toute évidence. Il n'y a eu qu'un AVG. du nom de COCCEIVS; c'est Nerva, empereur de sept. 96 à janv. 98 (1).

L'affranchi dont il s'agit, M · COCCEIVS APOLLONIVS, est mort entre ces deux dates. Je ne crois pas qu'il soit connu par aucun texte. Si l'inscription est vraiment celle du sépulcre sur lequel est construit l'*Arco di S. Catarina*, ce devait être un homme riche, car le monument a dû être beau.

La présence d'un personnage de la *familia* de Nerva à Terracine n'a rien quede naturel. C'est en effet aux Antonins que cette cité dut une renaissance complète. La *Via Appia* refaite, le port rétabli, le quartier de la *Marina* construit, tout un ensemble de grands travaux, datent de cette époque. Les noms de Trajan (2) et d'Antonin (3) y sont restés attachés; mais Nerva avait ouvert la voie. Nous savons par exemple que la restauration de l'*Appia* dans la traversée des Terres Pontines, terminée par Trajan, fut commencée par lui de *Tripontium* à *Forum Appii*. Une inscription que citait déjà Chaupy nous l'atteste: IMP · CAESAR | NERVA · AVG · GER · | PONTIF · M · TRIB | POTEST · III · COS · IIII · P · P · | VIAM · A · TRIPONTIO · AD | FORVM · APPI · EX · GLAREA | SILICE · STERNENDAM | SVA · PECVNIA · INCHOAVIT... etc.... (4).

(1) Voy. C. de La Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, chap. I.
(2) C. de La Berge, *op. cit. Inscr.* 19, 55, 60.
(3) *Hist. Aug.*, Iul. Capit. Ant. P., c. 8.
(4) Or. 780. — Chaupy, *Maison d'Hor.* t. III, p. 388. — C. de La Berge, *op. cit. Inscr.* 19.

N.° 6.

D M
MARCINAE
CLEMENTIL
LAECLEMES
PATERFIL

*D(iis) M(anibus) Marcinae Clementillae Cleme(n)s pater fi-l(iae).*

Petite plaque de marbre trouvée le long de l'*Appia*, et qui est aujourd'hui chez M. Capponi. Les caractères paraissent au plus tôt de la fin du second siècle.

## MONTÉE D'ANXUR.

Qu'elle fût ou non l'*Appia* primitive, une route antique montait de l'*Arco di S. Catarina* à la *Porta Maggio*. Son pavage existe encore sous la route moderne jusqu'à la *Porta Romana;* Au-delà il été enlevé pour adoucir un peu la pente; mais le soubassement monumental construit dans l'antiquité est encore intact.

La *Porta Romana*, qui date de Pie VI, s'appuie à gauche sur un monument funèbre d'époque fort ancienne, en pierres de taille, et qui était sans doute le plus grand qui fût aux environs de Terracine. C'est le seul qui subsiste dans cette partie, la *Via di Porta Romana* étant bordée de maisons pour la construction desquelles on a démoli tous les autres.

On remarque dans cette rue les deux inscriptions suivantes:

N.° 7.

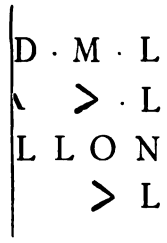


Marche d'escalier à l'extérieur de la maison Filosi. Les lettres sont grandes et belles; mais ce qui reste est trop peu pour que l'on puisse donner une lecture. A la première ligne il peut y avoir *Diis Manibus Lucii*. La seconde finit par *Caiae libertus*. La troisième a dû contenir un nom comme *Apollonius* ou quelque autre analogue; et à la dernière il y a une autre fois *Caiae libertus* ou *liberta*.

N.° 8.

SALVTI · SACR

*Saluti sacr(um)*.

A quelques pas au-dessus du n° 7 est un autel en forme de cippe. Sur l'une des faces, au-dessus d'une patène et d'une aiguière d'assez mauvaise exécution, se déchiffre l'inscription ci-dessus, assez grossièrement gravée, quoique les lettres ne semblent pas de basse époque.

## STRADA DELLE SCIFELLE.

La *Strada delle Scifelle* est un sentier qui court entre les cultures dans la partie de la *Valle di Terracina* qui s'étend en avant du *Monticchio*. En le suivant, j'ai pu m'apercevoir qu'il correspond à une partie du parcours d'une route antique, laquelle partait de l'*Appia* et se dirigeait vers le fond de la *Valle*. C'est au bord de ce sentier que se trouve le monument sur lequel on lit l'inscription suivante:

N.° 9.

*a.*

OL LEO
/M PON
FICVM DE
CREVIT////P
R////SSV NE
QV////NBELO
ONTENE
ETVRPIA
ERE PER
ETV EN
OACA
CILO

*b.*

VEIV
PRA
-EPTO
-PONER
-ETSCRIPT
VRAMTITV
LIATPRIST
INAMFOR
MAMREST
ITVEREPIA
CULOPRIVS
DATOOPERI
SFACIEND
IOVEATRA

*a.* *(C)olle(giu)m Pon(ti)ficum decrevit . . p . r . . ssu nequ . . n belo . on tenc(r)etur pia . . ere per . . et ven . . . aca . . . . . o . . . .*

*b.* . . . . . *pra(ec)epto (re)poner(e) et scripturam tituli at pristinam formam restituere piaculo prius dato operis faciendi ove atra.*

Ce texte est gravé sur deux espèces de piliers monolithes,

dressés sur le bord du chemin, et qui ont été évidemment les deux pieds-droits d'une porte: on voit la rainure dans laquelle elle entrait, et les trous des pivots qui faisaient office de gonds. Il n'existe du reste aucune trace apparente de la construction à laquelle cette porte appartenait. Tout me fait penser que, s'ouvrant sur le chemin, elle donnait accès dans un enclos renfermant un petit monument, ou dans une allée qui y conduisait.

Les inscriptions sont très-gâtées, surtout celle de gauche, *a*. Quand le soleil n'est pas placé comme il faut, on a peine à croire qu'il y ait des caractères. La partie supérieure des piliers est dégradée; l'inférieure était ensevelie, et je dus les déchausser jusqu'à leur base pour voir et estamper les dernières lignes des inscriptions, et m'assurer qu'elles n'en avaient, celle de gauche que douze, celle de droite que quatorze.

La transcription que je donne ici est sûre: j'ai laissé absolument de côté les caractères qui ne se distinguaient pas avec certitude. Néanmoins je ne lis avec confiance en *a* que *Collegium Pontificum decrevit.* Il peut y avoir ensuite *permissu* ou *Imper. jussu* (1). Je ne vois pas ce que vient faire *Belo*; les mots suivants peuvent être *non tenceretur*, que je n'explique pas davantage. Quant au reste, quoique les lettres que j'ai transcrites soient certaines, la lecture des mots qu'elles peuvent former me paraîtrait bien hasardeuse. Ce qui ressort seulement avec une évidence suffisante, c'est que les deux inscriptions n'en faisaient qu'une, le sens començant en *a* et se continuant en *b*. Cette seconde page, pour ainsi-dire, se lit aisément à partir de la ligne 5. Le mot précédent est probablement *reponere*; et il peut y avoir eu aux lignes 2 et 3 *ex praecepto* ou *loco praecepto.*

Restituer complétement l'inscription me paraît très-difficile.

(1) Peut-être opposerait-on à cette lecture qu'il ne paraît y avoir aucune autre abréviation dans tout le reste du texte.

C'est évidemment un décret des Pontifes; mais les textes de cette nature, surtout suffisamment développés, sont si rares, et l'on comprend d'ailleurs que leurs dispositions pouvaient être si variées, qu'il n'y a guère moyen de procéder par analogie, usant de formules connues pour combler les lacunes. Tout ce qu'on peut savoir, c'est la nature de l'inscription, et peut être aussi celle du monument. L'intérêt qu'offre le texte lui-même est d'ajouter une pièce nouvelle à la collection beaucoup trop restreinte des *decreta Collegii pontificum*, et de présenter quelques formules à rapprocher de celles que l'on connaît. S'il était complet, il serait très-important; tel qu'il est, il a encore sa valeur.

Evidemment il s'agit ici ou de la restauration d'un monument, ou de sa reconstruction complète, ou de travaux, de modifications, de changements à y faire. Il est possible que le décret commençât par des prohibitions: en *a*, ligne 5, se lit très-clairement *ne*. Puis, passant à l'affirmative, il imposait sans doute plusieurs actes, dont le dernier était de refaire la gravure du *titulus* dans sa forme primitive. Ce *titulus* était la dédicace qui se trouvait sur le monument même auquel donnait accès notre porte.

Le monument a dû être funéraire, malgré le BELO du pilier *a*, qui peut très-bien n'être qu'une fraction de mot. Sa position au bord d'un chemin sur lequel se rencontrent d'autres sépulcres, la teneur même de l'inscription, la nature du *piaculum* qu'elle indique, enfin l'intervention du Collége des Pontifes conduiraient à le faire penser. Les textes épigraphiques qui mentionnent le plus souvent le Collége des Pontifes sont en effet ceux qui nous montrent sa juridiction dans tout l'Empire sur ce qui concerne les sépultures (1). Il s'agit le plus souvent d'exhumations,

(1) Nous voyons la propriété d'un tombeau établie sur un jugement émané d'eux. Wilm. 258: ... HOC · CEPOTAPHIVM · MVRO · CINCTVM | CVM · SVO · IVRE · OMNI · EX · AVCTORITATE | ET · IVDICIO · PONTIFICVM · POSSEDERVNT · — Or. 4406, 4425, 4515, 4548, 4549, 7331, etc....

de translations de cendres, de reconstructions de tombeaux, dans lesquelles il y a lieu de toucher et de déplacer les morts. Une inscription bien connue, qui est au musée Kircher (1), donne le détail, la procédure et les pièces d'une affaire de ce genre. Un pontife, Velius Fidus, envoie à Juventius Celsus, *promagister* du Collège, un court rapport sur la requête, *desiderium*, présentée par un certain Arrius Alphius, affranchi de la mère de l'Empereur, qui est Antonin. Il conclut affirmativement, l'Empereur ayant eu connaissance de l'affaire (2) et donné son consentement; et il annexe au rapport la copie même du placet, *exemplum libelli dati.* Juventius écrit au bas: *Decretum: fieri placet.* Puis il signe, et date par les consuls ordinaires et par les *suffecti* en fonctions. Cette précieuse inscription, féconde en formules pour le vocabulaire épigraphique, nous donne l'exemple d'un *decretum Collegii pontificum.* Il s'agit d'une translation de restes mortuaires; la date est 155 ap. J.-C. L'autorisation accordée par un semblable décret s'appelait *permissus.* Nous voyons (3) un personnage qui la demande pour réédifier un tombeau: " *petiit a Pontifices ut sibi permitterent reficere novum monumentum* „. Un autre l'a sollicitée, non pour refaire, mais pour faire le monument funèbre: " *ex permissu Pontificum perfecit* (4) „.

Enfin une inscription de Rome, du temps d'Hadrien, nous montre un de ces actes accompagné d'un *piaculum.* On opère une translation de cendres " *ex permissu Collegii Pontificum piaculo*

(1) C. I. L. VI, 2120; Wilm. 257.

(2) Antonin a fait acte de *Pontifex Maximus*, comme on le voit dans une autre inscription. Wilm. 256: . . . ET · RELIQVIAS · EIVS · PERMISSV · IMP | IPSA · PERTVLIT · CONSECRAVITQVE ·

(3) Or. 4406, C'est un certain T. Aelius Sextinianus qui demande à refaire pour lui et les siens un tombeau qui avait été autrefois d'une certaine Flavia Provincia.

(4) Or. 4548: P · AELIVS VENERIANVS | HOC VAS DISOMVM SIBI ET | FELICITATI SVAE POSVIT · ET | TRIBVNAL EX PERMISSV PONTIF | PERFECIT ·

*facto* (1). Dans notre texte, il ne s'agit pas, autant qu'on peut le voir, d'une translation de cendres: il s'agit plutôt d'un travail à faire sur place, reconstruction, transformation ou réparation, et l'on a voulu le mettre sous la sauvegarde du décret des Pontifes qui l'autorisait.

Il est difficile de dire si cette sauvegarde était préventive ou rétrospective. L'état du texte ne permet pas de le savoir. Il se peut que nous ayons là une *lex loci*, comme il y en a tant, prescrivant ce qu'il y aura à faire dans certains cas donnés (2). Pour la rendre plus solennelle, on l'aura mise sous la garantie de l'autorité pontificale (3). Il se peut au contraire que l'autorisation des Pontifes ait été sollicitée pour exécuter le travail, et que, celui-ci terminé, on ait gravé sur la porte, comme justification de ce qu'on venait de faire, l'*exemplum* résumé ou *in extenso* dont nos deux fragments sont le reste. L'indication du *piaculum* leur donnera quelque importance. Les inscriptions qui mentionnent des *piacula* sont rares: en dehors des *Actes des Arvales*, qui fournissent quelques exemples de *piacula majora* ou de *piacula minora* (4), on n'en possède qu'un petit nombre. La victime ici indiquée, l'OVIS · ATRA, se retrouve dans les *Cenotaphia Pisana* (5): " . . . *Bosque et ovis atri infulis caerulis infulati diis Manibus*

(1) Wilm. 257: . . . ABSCESSIT · SELINVNTE · PRI · IDVS · AVGVS | NIGRO · ET · APRONIANO · COS · (117 ap. I. C.) | RELIQVIAE · TREIECTAE · EIUS | III · NONAS · FEBR · EX · PERMISSV | COLLEGII · PONTIF · PIACVLO · FACTO | CATVLLINO · ET · APRO · *cos* (130).

(2) Les débris de mots probables dans le fragment *a, non teneretur ven* . . . , qui éveille l'idée d'une vente possible, peuvent le faire croire.

(3) C'est ainsi que, dans certaines *leges loci et scpulcri*, on voit mentionnées des amendes qui se paieront à la caisse des pontifes. Or. 4549: . . . . . SI · QVIS · HOC | ARMARIVM · VENDERE · VOLVERIT · TVNC · INFE | RET · ARCAE · PONTIFICVM · HS · LM · N · ; et Or. 4427: . . . . DABIT · POENAE · NOMINE · ARK · PONTIF · HS · $\overline{C}$ · $\overline{N}$; etc....

(4) Henzen, *Frat. Arv.* pp. 136, 137, 140.

(5) Voy. Wilm. 883, ligne 24.

*eius mactentur* „ ; et les Frères Arvales, en 224 ap. J.-C., offrent, entre autres sacrifices, " *Summano Patri verbeces atros II* (1) „.

Il n'est pas sans intérêt de noter que l'inscription de la *Strada delle Scifelle* est de basse époque. La forme des lettres l'indique parfaitement : les A, les F, les L, les R, les T sont caractéristiques. La gravure, quoique profonde, est mauvaise ; les lignes ne sont pas droites ; les mots sont mal coupés ; il n'y a pas de points. La phrase est gauchement construite ; il y a des incorrections, d'orthographe, comme AT pour *ad* (*b.* l. 7), et de langue, comme *piaculo prius dato operis faciendi* (*b.* l. 10-14) (2). Dans la trop courte liste des monuments de cette juridiction spéciale des Pontifes, celui-ci prendra un des derniers rangs. Il me paraît du III^e^ siècle. A cette époque les Chrétiens étaient fort nombreux à Terracine ; ils pouvaient même dominer dans la *Valle* : le nom du sanctuaire de *S. Silviano*, qui remplace sans doute un temple du paganisme, est attaché aux anciens souvenirs de leur église. L'église de Terracine est une des plus vieilles d'Italie : elle se vante d'avoir été fondée par S^t^ Pierre lui-même tandis qu'il se rendait à Rome, et d'avoir entendu la prédication de S^t^ Paul (3).

(1) Henzen, *Frat. Arval.* p. 214.

(2) Faut-il, admettant déjà une syntaxe barbare, lire : " en offrant en sacrifice expiatoire avant de commencer le travail : *prius operis faciendi* „ ? Ou faut-il admettre l'expression *piaculum operis faciendi* ? Celle-ci serait nouvelle. La formule qui s'en rapproche le plus est dans Caton, *De R. R.* 139, 140. C'est celle que l'on doit prononcer, en immolant un porc, quand on veut défricher un bois. C'est la même, dit-il, que lorsque l'on veut faire une coupe ; seulement on ajoute *operis faciundi causa.* La formule se terminera donc par : " *Harumce rerum ergo macte hoce porco piaculo immolando esto operis faciundi causa* „.

(3) Contatori, *De Hist. Terr.* 1706. Lib. I, cap. 4.

## S. SILVIANO.

En face du *Monticchio*, de l'autre côté de la *Valle*, au pied du *Monte Leano*, dans un site riche en vestiges d'une antiquité reculée, s'élève la petite église de *S. Silviano*, sanctuaire très-vénéré dans la contrée. On s'y rend en pélerinage le jour de la fête du patron; et il s'y tient alors une espèce de foire, comme on l'observe partout, et depuis les temps antiques, dans le voisinage des sanctuaires de la déesse Féronie. Celui-ci n'est guère à plus d'un kilomètre de la source et des moulins de *Ferronia*. La tradition prétend que là était l'évêché de la primitive église terracinaise. De là proviennent les inscriptions que voici:

N.° 10.

ANNIA AVGE · SIBI E*t*
SATVRNINAE · L

*Annia Auge sibi e(t) Saturninae l(ibertae).*

Dans le mur qui supporte la chapelle, à l'angle de droite, renversée, le côté gauche en l'air:

N.° 11.

*a.*

*b.*

*a.* . . . *s . udia Cn(aei) Octa(vii)*
*b.* . . . . . *s Phainus pater f(ecit).*

Gravée en grandes et belles lettres sur la frise en marbre blanc d'un édifice. Il n'en reste plus que deux morceaux, qui ne se suivent pas immédiatement. Ils sont aujourd'hui sur la place *Vittorio-Emanuele*, à Terracine.

N.° 12.

DIS · MANIBVS
C · MANLII · C · F · FAL
VALENTI*s* · VAI · MIII
MANLIAE · C · F · PAPHIES
VIX · AN · VI · M · I · D · XX

*Dis Manibus C(aii) Manlii C(aii) f(ilii) Fal(erina tribu) Valenti(s) V(ixit) a(nnum) unum m(enses) tres Manliae C(aii) f(iliae) Paphies Vix(it) an(nos) sex m(ensem) unum d(ies) viginti.*

Sur un cippe funéraire en marbre blanc très-beau, orné de beaux bas-reliefs. Il servait autrefois de bénitier à *S. Silviano*. C'était originairement un cippe à couvercle; mais le couvercle a été perdu, et un trou a été creusé du fond de la cavité qui renfermait les restes mortuaires jusq'au beau milieu de l'inscription, dont il a emporté quelques lettres. Ce cippe figure aujourd'hui sur la place *Vittorio-Emanuele*. Les deux enfants ensevelis là paraissent bien ne pas avoir été fils d'un Terracinais, appartenant à la tribu *Falerina*. PAPHIES, pour *Paphiae*, est une forme qui se rencontre au génitif latin d'autres noms grecs en α pur. Le *cognomen Paphia* est du reste rare.

N. 13.

*q*· FAVONIVS · L · F · OVF
LILLA · PATRONVS ·
Q · FAVONIVS · Q · L · GLAVCVS
ARBITRATV · L · MARCI · L · L · L · ANTERONIS

(*Quintus*) *Favonius L(ucii) f(ilius) Ouf(entina tribu) Lilla patronus Q(uintus) Favonius Q(uinti) l(ibertus) Glaucus arbitratu L(ucii) Marci(i) L(uciorum) l(iberti) Anteronis.*

Cette inscription se trouve aujourd'hui, avec un certain nombre d'autres, sous le portail du Palais Antonelli, au *Borgo della Marina.* Mais M. l'Ingénieur municipal Mollari, qui l'a copiée au moment de la découverte, m'affirme qu'elle provient d'une vigne dans la *contrada* de *S. Silviano.* Elle est gravée en grandes et belles lettres, dans un cartouche de travail très-soigné, sur un grand bloc de marbre blanc, de forme courbe. On voit qu'elle provient d'une construction sépulcrale considérable et élégante. Noter ANTERONIS, génitif d'*Anteros*, à moins qu'il n'y ait transposition de lettres, et que le graveur n'ait voulu mettre *Antenoris.*

## CISTERNA DEI CASALETTI.

Derrière le *Monticchio*, tout au fond de la *Valle* et dans sa partie la plus sauvage, au pied des montagnes grises derrière lesquelles le *Monte Romano* montre sa tête arrondie, au bord d'un ravin profond et étroit qui sert à l'écoulement des eaux torrentielles, s'élève une petite éminence, dont le sommet et les flancs sont formés de rochers irréguliers et pointus que la main de l'homme n'a pas touchés. L'endroit en effet n'a jamais été habité: il n'a pas d'eau, et il est loin de tout, même des ruines antiques qui parsèment la *Valle.* A deux cents mètres plus loin, celle-ci se rétrécit; le fond s'élève de plus en plus, et la plaine finit par une gorge. Cependant un chemin antique, celui même qui correspond à la *Strada delle Scifelle*, se dirige vers ce désert. Le dernier des tombeaux qui le bordent, et qui sont tous des siècles de l'Empire, en est encore fort éloigné. Le chemin passe sur le flanc en pente douce de la colline; et là évidemment il

s'arrêtait, car il n'y a pas à aller plus loin. C'est que la colline des *Casaletti*, si elle n'a pas été habitée, a été très-fréquentée à l'époque antique. La population terracinaise y avait établi un *sepulcretum*. Sur une longueur de plus de quatre cents mètres, le chemin était flanqué de tombeaux situés plus ou moins près de lui. Tous étaient construits en pierres de taille de grandes dimensions empruntées au lieu même. Plusieurs étaient de vrais monuments, et leur destruction ne peut être attribuée qu'à la main des hommes. On voit en effet très-clairement que les pierres ont été renversées à force de bras et de leviers, pour retirer les crampons de bronze qui les scellaient les unes aux autres. Aujourd'hui elles gisent pêle-mêle avec les morceaux de corniches massives, les pilastres, les cippes, les débris des murs des *arcae* et les inscriptions funéraires. A droite du chemin, un énorme sarcophage, sans inscription, a été déplacé de plusieurs mètres, et son couvercle gît à quelques pas plus loin. A gauche, un monument de dimensions considérables était taillé en partie dans une des roches qui sortent du sol. Enfin, dans le sol même, se voit creusé un sarcophage à deux places, *disomum*, dont le couvercle, cassé en deux, gît à côté de lui. Presque au sommet de la colline existe une citerne antique, alimentée quelques mois de l'année par les eaux pluviales, et où les bergers dont les cabanes sont voisines viennent puiser un peu d'eau pour le bétail. Ses parois sont revêtues d'*opus signinum* parfaitement conservé, et une partie de la voûte qui la couvrait subsiste encore. Elle avait été faite évidemment pour les besoins du *sepulcretum*. Des fouilles dans cet endroit mettraient peut-être au jour des inscriptions nouvelles. Voici celles qui, dans l'état actuel, se laissent voir plus ou moins aisément. Il faut y ajouter un grand A, seul reste visible sur une très-grosse pierre qui a été tranchée verticalement et qui faisait partie d'un sépulcre à gauche du chemin.

N.° 14.

P · FLAVIVS · P · L · ANTEROS
FVNDIA · M · F · POSSILA

*P(ublius) Flavius P(ublii) l(ibertus) Anteros Fundia M(arci) f(ilia) Possila.*

Sur une pierre dans la *maceria* qui borde le chemin à droite. La manière dont elle est taillée permet de croire qu'elle provient du monument situé en face, et qui était taillé en partie dans un rocher sortant du sol. L'inscription est d'époque ancienne. Les P ne sont pas fermés. POSSILA est le *cognomen Pausilla* ou *Posilla* sous une forme peu ordinaire aux époques postérieures.

N.os 15 et 16.

*a.* 15.

ORCILIA · C · F
Q · CAECILIVS · C · F
OVF · POLLIO · F

*b.* 16.

ORCILIA · C · F
Q · CAECILIVS · C · F
OVF · POLLIO · F

*a* et *b. Orcilia C(aii) f(ilia) Q(uintus) Caecilius C(aii) f(ilius) Ouf(entina tribu) Pollio f(ecit).*

Dans les décombres d'un tombeau, à quelques mètres du n° 14, à droite du chemin, deux pierres portent en grandes lettres ces

deux inscriptions, qui sont la copie l'une de l'autre. Une même épitaphe était répétée sur deux faces du monument, peut-être même sur les quatre. La gravure est magnifique, profonde, nette, régulière: l'époque des lettres peut descendre tout au plus jusqu'à Auguste. La tribu *Oufentina* nous indique une famille de souche terracinaise (1). Le nom d'ORCILIA est, je crois, nouveau. On connaît des *Orcinii*, des *Orchivii*, des *Orgivii*, des *Orcevii* et des *Orcivii;* mais je n'ai pas trouvé d'*Orcilius*. Seule, une inscription du musée Kircher donne peut-être le mot, mais en cognomen (2).

N.os 17, 18 et 19.

*a.* 17.

VIBIAE · C · F · LAVDICE · VXORI
ET · C · VIBIO · HELIO · SOCERO
Q · TRVTTEDIVS · PREPON
FEC

*b.* 18.

D · M ·
VIBIAE · C · F
LAVDICE

*c.* 19.

D · M ·
C · VIBIO
HELIO

*a. Vibiae C(aii) f(iliae) Laudice uxori et C(aio) Vibio Helio socero Q(uintus) Truttedius Prepon fec(it).*

*b. D(iis) M(anibus) Vibiae C(aii) f(iliae) Laudice.*

*c. D(iis) M(anibus) C(aio) Vibio Helio.*

(1) Grotefend, *Imp. rom. trib. descr.*, s. v. *Tarracina.*

(2) C. I. L. VI, 2120. — De Ruggiero, *Cat. Mus. Kirch.* 152 : MAESOLAOM · M · S · LI · ORCILI · — Wilmanns, 312, l. 16, lit: *M. Sili Orcili.* Mais la lecture n'est pas certaine; et en tout cas ce peut être aussi bien *Orcilus* qu'*Orcilius* au nominatif.

Ces trois inscriptions existent dans les décombres d'un même sépulcre, probablement le plus grand et le plus beau qui fût aux *Casaletti*. Il était entouré d'une *area* ceinte d'un mur en pierres de taille; il était construit en blocs de grandes dimensions, et des deux côtés de son entrée se voyaient deux pilastres sculptés en forme de tronc de palmier. Sur l'une de ces faces, dans un cartouche, se lisait notre n° 17, donnant le nom des deux personnes qui y reposaient; et, dans l'intérieur, deux cippes, chacun avec son inscription (n$^{os}$ 18 et 19), étaient consacrés aux mânes de C · VIBIVS · HELIVS et de sa fille VIBIA · LAVDICA par le mari de cette dernière, Q · TRVTTEDIVS · PREPON. Tout cela a été renversé pêle-mêle. Les cippes sont cachés par la masse des décombres, et c'est à grand'peine que l'on peut arriver à les voir; mais leurs inscriptions sont très-bien conservées. Au contraire l'énorme bloc qui porte, encadré dans une double moulure, le texte n° 17, gît au milieu des autres, renversé les lettres en-dessus, légèrement incliné: de sorte que l'eau des pluies a extrêmement dégradé l'inscription. Les caractères sont d'une très-belle époque.

Q · TRVTTEDIVS · PREPON porte un *nomen* connu dans les contrées voisines de Terracine. Une inscription le montre à Suessa, une autre à Minturnes (1). Quant à son *cognomen*, il est assez fréquent, sous la forme PREPON et sous la forme *Prepo* (2); et son féminin *Prepusa* l'est encore davantage.

(1) Mommsen, I. R. N. 4048, 4066. -- On le trouve écrit de diverses manières: *Truttedius* (C. I. L. II, 2643; V, 3783, 3784, 3785), *Trutedius* (C. I. L. I, 1429), *Trottedius* (C. I. L. V, 2710), *Truttidius* (C. I. L. V, 1496, 2711). La *gens Truttidia* est même honorée de deux inscriptions Ligoriennes (Ligorio, Ms. Turin, s. v. *Truttidia gens*).

(2) Momms. I. R. N. 334, 2897, 3347. — Fabretti, p. 609, n.° 75. — Murat. 2085-1. — Clarac, *Musée du Louvre*, pl. XLVI. — *Prepon:* C. I. L. V. 3319: V · S · L · M | PREPON ET | DOMITIA | SYRILLA. Voy. aussi Murat. 1158-8, 972-8; etc. — *Prepo:* C. I. L. I, 1210: L · NOVIVS · L · L | PREPO | L · LIBERT*ius* · *l* · *l* | DIONYSI*us* | VNGVENTARIEI · Voy. aussi Murat. 1608-11; C. I. L. IV, 1339; V, 1205, etc....

LAVDICE est au datif, quoique le nominatif latin soit *Laudica* (1), *Laodice* étant extrêmement rare dans les inscriptions. Cette particularité n'est pas sans exemples (2).

Le nom de VIBIVS est peut-être le plus intéressant qui se puisse rencontrer sur une inscription terracinaise. Il n'y est pas nouveau, et Contatori connaissait déjà en ville une inscription d'un *L. Vibius* (3). Il ne faut pas oublier que la grande *gens* plébéienne *Vibia* est une des plus récentes de la République Romaine. Les *Vibii*, bien qu'anciennement connus, ne prennent quelque importance à Rome que dans le dernier siècle de la République, et ce nom est surtout porté par des hommes d'origine ou de condition équestre. Primitivement ce sont seulement des familles italiennes. C'est particulièrement dans les Abbruzzes et en Campanie que leurs inscriptions sont nombreuses. Le premier Vibius marquant est un proscrit de Sylla, en 81. Le premier consul du nom est C. Vibius Pansa, le collègue d'Hirtius, qui meurt dans la guerre de Modène, en 43. Il y a eu certainement plusieurs *gentes* de ce nom. Les Vibii Pansae, arrivés si tard à la noblesse, et qui laissent trace à peine jusqu'à l'Empire, étaient de la tribu *Clustumina* (4). Les Vibii Galli, de Pérouse, qui au III^e^ siècle fournissent l'empereur Trebonianus Gallus, sont de la tribu *Tromentina* (5). Terracine est de l'*Oufentina*. Néanmoins le seul monument authentique que nous ayons de la grande divinité ter-

(1) Le seul volume des I. R. N. en donne six exemples; voy. surtout 3307, 3738, 3816 et 3828.

(2) En voici un. C. I. L. V, 7752: AVRELIAE | LAVDICE | CONVGI · OPTIMAE | BENE · MERENTI | LVPERCVS · DISP | RATIONIS | PRIVATAE ·

(3) Contatori, *Hist. Terr.* Lib. II, c. 10.

(4) Gruter. 568-5: C · VIBIVS · T · F · CLV | PANSA · TR · MIL · BIS | DOMITIAE · L · F · MAXIMAE | VXORI, etc...

(5) Orelli, 95: C · VIBIO · C · F · L · N · TRO | GALLO · PROCVLEIANO | PATRONO · PERVSINORVM, etc.... — Voy. Borghesi, V, p. 279.

racinaise, Jupiter Anxur, est une monnaie de C. Vibius Pansa (1), triumvir monétaire en 86 av. J.-C.: c'est le proscrit de Sylla et le père du consul (2). Ce rapprochement rend intéressant le nom de Vibius à Terracine, bien que les surnoms grecs de tous nos personnages semblent indiquer une descendance servile plus ou moins éloignée ou une origine italo-grecque plus ou moins lointaine.

N°. 20.

D · M
SP · MEMMI
SP·L·MN///S
III · M////////

*D(iis) M(anibus) Sp(urii) Memmi(i) Sp(urii) l(iberti) Mn.....*
Sur un cippe auprès du monument des *Vibius*.

## OBSERVATION ONOMASTIQUE.

Presque tous les textes rapportés ici sont des épitaphes. Par conséquent leur intérêt principal est de nous donner à diverses époques les noms d'un certain nombre d'habitants de Terracine. L'histoire locale en profitera. Dans l'*Imperium Romanum tributim descriptum*, M. Grotefend assigne Terracine à la tribu *Oufentina*, et cite trois inscriptions: Fabretti, 130-61; 197-473; et Or. 3613. Nous pouvons y ajouter nos n$^{os}$ 3, 13, 15, 16. Plus intéressante encore sera la comparaison des *gentilicia* donnés par nos inscri-

(1) Cohen, *Méd. cons.* p. 331, n.° 19: PANSA, masque de Pan. ℞: C · VIBIVS · C · F · C · N IOVIS AXVR, Jupiter Anxur assis à gauche, la tête radiée, tenant une patère et une haste.

(2) Borghesi, I, 341, 98, 38, 187, 175, 339; II, 345.

ptions avec un monument terracinais déjà connu, mais encore inédit. Il s'agit d'une liste de noms qui existe à Terracine. Je me réserve d'étudier plus complètement ailleurs ce curieux monument: il en vaut la peine, étant données les vicissitudes multiples qu'ont subies Terracine et sa population.

Cette liste, que je crois pouvoir dater de l'époque des Antonins et peut-être de Trajan, figure sur la base d'une statue, et donne les noms de ceux qui ont souscrit pour l'élever: COLONI · QVI · IN · STATVAM · CONTVLER · (1). Suit, disposée en trois colonnes, une série de 85 noms. Une partie de l'inscription est très-effacée, et a besoin d'être examinée de très-près. Néanmoins une cinquantaine de *gentilicia* se lisent assez bien au premier abord, les uns répétés jusqu'à dix fois, les autres portés seulement par un ou deux des souscripteurs. Jusqu'ici ma lecture ne m'y a fait reconnaître de *gentilicia* figurant sur les inscriptions de la *Valle* que *Annius*, *Flavius*, *Julius*, *Marcius*, *Octavius*, *Salvius*, et *Manlius* deux fois, mais douteux. Or, parmi les personnages mentionnés sur ces inscriptions, — en laissant de côté ceux qui semblent avoir été des esclaves, comme ceux du n° 6, — sont incontestablement Terracinais ceux qui portent la mention *Oufentina tribu:* ils nous donnent les *gentilicia Caecilius*, *Favonius*, *Salvius*. Un certain nombre d'autres portent des noms de famille qui, d'après la teneur de l'inscription ou d'après la comparaison avec d'autres inscriptions terracinaises, doivent aussi avoir été du pays: tels sont *Marcius* et *Aemilius*, qui se retrouvent dans des inscriptions de la cité; et *Fundius*, *Memmius*, *Orcilius*, *Truttedius*, *Vibius*, et *Marcius* encore, qui peuvent difficilement, d'après les textes où ils figurent, être crus étrangers. Par contre les *Manlius* du n° 12 semblent bien l'être, appartenant à la tribu *Falerina*. Il n'y a pas de certitude absolue pour nos *Julius*, *Valerius*,

(1) Inst. C. A. Bull. 1853, p. 136-140. Communication de l'abbé Matranga.

*Annius;* mais tout semble indiquer qu'ils sont Terracinais. Quant à *Cocceius.* il est sûrement étranger appartenant à un affranchi de Nerva.

Ainsi les *gentilicia* des inscriptions de la *Valle* peuvent se classer de cette manière:

1° Terracinais: *Aemilius, Caecilius, Favonius, Flavius, Fundius, Marcius, Memmius, Orcilius, Salvius, Truttedius, Vibius;* — probablement aussi *Annius, Julius, Octavius, Valerius.*

2° Etrangers: *Cocceius, Manlius.*

Mais les inscriptions de la *Valle* appartiennent à des époques très-différentes. Le *sepulcretum* de la *Cisterna dei Casaletti* est d'époque républicaine, et ses derniers monuments entrent à peine dans le I^er^ siècle. Les inscriptions de *S. Silviano* sont de l'époque impériale. Enfin, parmi celles de l'*Appia*, la plus ancienne paraît être notre n° 1; de bonne époque seraient nos n^os^ 2, 3, 5; 4 et 6 sont déjà d'époque basse, sensiblement postérieure à la liste des 85 colons. Si nous classons nos *gentilicia* suivant ces indications chronologiques, nous trouvons:

1° D'époque ancienne, *Caecilius, Flavius, Fundius, Memmius, Orcilius, Truttedius et Vibius.*

2° D'époque moyenne, *Aemilius, Annius, Cocccius, Favonius, Julius, Manlius, Marcius, Octavius, Salvius.*

3° De basse époque, *Valerius.*

Rapprochant maintenant ces noms de la liste des 85 colons, je trouve que, de tous les noms d'époque ancienne, *Flavius* seul s'y rencontre, quoique tous les autres appartiennent à des Terracinais. Parmi les noms d'époque moyenne certainement ou probablement terracinais, je retrouve *Annius, Julius, Marcius, Octavius, Salvius,* c'est-à-dire cinq sur sept. Il ne faudrait pas attribuer trop d'importance à ce rapprochement statistique: on n'a pas le droit de considérer une cinquantaine de *gentilicia* fournis par le hasard d'une souscription comme représentant la liste

entière des familles d'une ville. Mais il est certain qu'ils en représentent une grande partie; car bien des familles portaient le même nom. Et c'est un fait significatif que l'absence, dans une liste du IIe siècle après J.-C., de presque tous les vieux noms terracinais. Terracine était une *colonia civium romanorum* fort ancienne. Elle datait du IVe siècle, de 329 paraît-il. C'est vers cette époque que fut créée la tribu *Oufentina*, pour y inscrire les colons de l'*Ager Pomptinus* enlevé à Setia et à Privernum, puis la cité de *Privernum* et la colonie de *Tarracinae*. Or ces colonies étaient formées de 300 familles, ce qui difficilement peut donner 90 à 100 *nomina*. Ces familles devenaient l'aristocratie de la cité, et le reste de la population y formait une plèbe de *peregrini*. Dans un espace de 400 ans, nombre de ces *gentes* ont pu s'éteindre ou se déplacer, tandis que bien des familles de la plèbe terracinaise ont dû acquérir la cité, jusqu'au moment où toutes l'ont reçue.

D'autre part Terracine est une ville où la population s'use et se renouvelle fréquemment. Elle l'a déjà été deux fois plus ou moins complètement dans les temps tout modernes: une première fois au XVIe siècle, une seconde fois après les grands travaux de Pie VI dans les Marais Pontins et dans la ville. Il semblerait qu'il en était de même dans l'antiquité. Il y a peu de chances pour que les auteurs du *sepulcretum* des *Casaletti*, dans les derniers siècles de la République, fussent tous descendants des colons du IVe siècle; l'histoire si troublée de Terracine et les pertes énormes que subit la cité suffiraient à le faire penser. Et voici que, moins de deux siècles après, les quelques noms qui nous restent des bonnes familles de cette époque ne se retrouvent plus sur une liste qui certainement comprend ce qu'il y avait de gens aisés dans la ville. La disparition de l'ancienne population coloniale, l'entrée des restes de la population primitive dans la cité, l'immigration de familles étrangères au pays, les affranchissements

et mille autres causes ont produit ce résultat. Ces causes agissent partout dans l'Empire, et surtout en Italie et dans les *coloniae civium*. Mais il me paraît qu'à Terracine elles agissent plus vite et plus complètement.

Ces questions demanderaient un développement que n'admet pas la présente note. Je m'en tiendrai au simple rapprochement onomastique. L'étude de Terracine et de sa population, comme aussi celle de la liste des 85 colons, viendra ailleurs et dans son temps.

M. R. DE LA BLANCHÈRE.

# RESTAURATION
# DU PRÉTENDU THÉÂTRE MARITIME
## DE LA *VILLA D'ADRIEN.*

Parmi les plus intéressantes découvertes qu'ont produites les fouilles exécutées pendant ces dernières années à la Villa d'Adrien, il convient de placer la construction circulaire faisant suite au Pœcile et à la salle dite des Sept Sages, avec laquelle elle communique directement.

Avant que cette petite construction ne fût complètement dégagée, de rares fragments de murs s'élevaient du sol, et laissaient le champ libre aux hypothèses, qui doivent prendre fin aujourd'hui.

Le grand mur circulaire et la salle carrée M opposée à la grande entrée N percée dans ledit mur (Voir sur notre planche II le dessin représentant l'état actuel) (1) étaient autrefois seuls visibles, ainsi que quelques rares fragments des murs du triclinium et des niches voisines. Aussi tous les auteurs, répétant quatre fois le même motif, avaient-ils fait de la partie centrale une construction régulière et symétrique sur les deux diamètres perpendiculaires. Ils supposaient quatre ponts en marbre, tandis qu'une étude approfondie des soubassements du petit monument et du portique circulaire permettent d'établir d'une manière irrécusable l'impossibilité de cette dernière hypothèse.

(1) Les originaux des deux dessins que nous joignons à ces pages appartiennent à M. Engel Dollfus, qui a bien voulu nous permettre de les publier dans les *Mélanges et Notices* de l'Ecole française de Rome.

Cette erreur générale avait fait jusqu'à présent attribuer à cette construction un usage tout différent de celui qu'elle doit avoir eu, et qu'il est facile maintenant d'affirmer. On y a vu tour à tour: un *Teatro maritimo;* un *Tempio del tripode delfico;* un *Natatorium* (1). Un ancien pensionnaire de l'Académie de France, M. Daumet, qui a fait en 1860 une très-remarquable restauration d'une partie de la Villa d'Adrien, en présence des rares vestiges sortant de terre qui se trouvaient circonscrits par le grand mur circulaire, avait demandé l'autorisation de faire des fouilles. Malheureusement, cette autorisation fut refusée, et il dut s'en tenir à une des hypothèses alors admissibles.

Aujourd'hui que tout ce qui reste de cette construction est complétement débarrassé de la terre et des débris qui la recouvraient en grande partie, on peut admirer dans toute son originalité et dans toute sa splendeur une des plus ingénieuses transformations de la maison romaine. Cette conclusion s'appuie sur une longue et attentive étude des ruines actuelles, et abstraction faite de quelques remaniements opérés à une époque ultérieure.

Quand on pénètre dans l'enceinte formée par le grand mur circulaire, et dont le diamètre est de 42 m. 565, on trouve, contournant ce mur, une chaussée large de 3 m. 43 c., comprise entre le mur et un parement de marbre haut de 0, 18 c. et formant stylobate. Ce stylobate, large de 0, 87 c., est interrompu à distances régulières par des dés en travertin au nombre de quarante; ils servaient de soubassements à des colonnes prouvant l'existence d'un portique également circulaire, et supportant de concert avec le mur d'enceinte une terrasse qui recouvrait toute cette chaussée.

Sur le grand mur, à la hauteur de la naissance de la voûte,

(1) V. Piranesi, Canina; cf. M. G. Boissier, *Promenades archéologiques* 1e édition, pag. 217.

se trouvent les briques superposées d'une construction à arcs surbaissés sous le portique.

Cette chaussée était revêtue de mosaïques assez grossières, composées de deux bandes noires près du pied du mur, et de deux autres bandes semblables près du stylobate portant les colonnes. Entre ces bandes se trouve une mosaïque blanche avec un semis de dalles carrées de marbre noir.

De distance en distance, et sans grande régularité, la plinthe du grand mur, qui est en marbre noir, offre des parties saillantes, toutes d'une même dimension, de 2 m. 85 c.; au dessus de ces plinthes le mur, se renfonçant légèrement, forme des niches excessivement méplates, et dans lesquelles devaient certainement être des tableaux en mosaïque.

En quelques parties du mur circulaire, on remarque des traces de stucs blancs et de bandes de couleur qui complètent d'une façon certaine et précise la décoration de ce portique.

Entre le portique circulaire et l'édifice central, est une petite tranchée ou canal large de 4 m. 805, dont le fond, composé de grandes dalles de marbre blanc ainsi que ses parois verticales, se trouve à un niveau inférieur de 1 m. 27 dans la partie correspondante à la grande niche carrée M, tandis que, dans la partie correspondante à la grande entrée N, le fond atteint un niveau de 1 m. 42, montrant ainsi une déclivité assez prononcée du fond du canal.

L'eau y était amenée par un conduit dont on retrouve les traces dans le passage reliant le grand portique circulaire à la salle dite des Sept Sages. On voit encore, à la partie la plus basse A, le trou percé dans la dalle de fond pour l'écoulement de l'eau; la façon conique dont la dalle fut perforée indique la possibilité de régler cet écoulement.

De chaque côté de cette dalle et d'une manière symétrique, la disposition du dallage se modifie, et présente d'autres dalles

décrivant quatre grands arcs de cercle, et sur lesquelles se trouve la trace de rainures. Les centres fixes (*a*) de l'arc B portent de part et d'autre la trace de pivots, de même qu'à la buttée des arcs de cercle décrits (en B) se retrouve la trace de crapaudines pour l'arrêt de parties mobiles.

Cela devait évidemment servir à la manœuvre de parties tournantes. On en avait conclu qu'il devait y avoir des écluses; mais que signifieraient ces manœuvres d'écluses en sens inverse et placées sur la partie donnant accès à deux vestibules dont aujourd'hui l'usage est incontesté?

Il faut évidemment admettre que ces rainures sur les dalles circulaires avaient un emploi bien plus justifié et le seul admissible, c'est-à-dire qu'elles servaient à la manœuvre de deux fractions de pont qui, se rejoignant, formaient tablier, donnaient accès dans l'édifice, et pouvaient se rabattre latéralement en B quand on voulait supprimer la communication avec le grand portique circulaire.

Cette construction offre le type unique peut-être, mais bien certain, d'une habitation qu'une fantaisie impériale avait transformée en île. Le pont grossier qui existe aujourd'hui et, qui se trouve sur l'emplacement même qu'eussent occupé les deux fractions rabattues du pont tournant, est d'une époque bien postérieure.

Les ponts donnent accès à deux vestibules (C) dont le dallage existe en partie. Ces vestibules communiquent avec la salle demi-circulaire ornée de colonnes servant de grand vestibule, et destinée à recevoir les clients, suivant l'habitude romaine. Ce grand vestibule et les deux petits conduisent à l'atrium corinthien (D), dont les vestiges sont assez nombreux pour qu'on puisse le restituer avec quelque certitude. Sur des dés en travertin sont des scellements de bases de colonnes, et l'on suit de la sorte la forme bizarre que l'architecte s'était plu à inventer.

Entre ces colonnes devait être, selon l'usage, un bassin dont le centre, occupé par un massif de construction, porte la trace de conduites amenant l'eau pour une fontaine.

En E, le triclinium; à droite et à gauche des salles de repos (H). En F installation de bains chauds et froids (Piscine et *caldarium)* comme on en retrouve à Pompéi. Enfin en G des chambres probablement munies de lits. Partout des restes de dallage en marbre d'une grande richesse, dont on peut facilement restituer le dessin. Les stylobates sont composés de plaques de marbres les plus riches; celui du vestibule est en porphyre. L'esprit émerveillé retrouve au milieu de ces intéressantes ruines toutes les traces d'une décoration dont la richesse était inouïe; la profusion apportée dans l'application des marbres les plus rares atteste l'excès du luxe et le raffinement, mais avec un art qui est loin d'être pur et sévère; car les fragments de corniche du grand portique circulaire sont décorés avec plus de richesse que de goût, les frises représentant des scènes d'allégories marines sont d'une exécution médiocre, et il en est de même des fragments de la corniche de l'édifice circulaire. Ces sculptures, par les sujets maritimes qu'elles représentent, n'ont d'autre objet que de concourir aux gracieux effets de la nappe d'eau environnante et des fontaines placées dans les quatre niches.

P. Blondel.

# FASTES CONSULAIRES
# DES DIX PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE
# D'ANTONIN LE PIEUX

Les sources de cette étude chronologique (1) sont de deux sortes: il y a les textes classiques proprement dits, et les documents épigraphiques. Parmi les premiers, laissons de côté les indications consulaires isolées qui peuvent se trouver dans les trop rares écrivains que l'on a sur cette époque, dans l'*Histoire Auguste* par exemple. Ce n'est pas que ces indications soient à négliger; comme elles sont presque toujours mêlées à un récit dont il est assez facile de fixer la chronologie d'une manière générale, ce sont au contraire des jalons assurés sur cette route incertaine. Mais, pour être précieux, ces points de repère sont très-rares. Heureusement, les anciens avaient déjà fait eux-mêmes ces travaux chronologiques. Ce qui n'offre guère à présent de l'intérêt que pour un cercle étroit d'esprits avait pour eux une valeur bien autrement générale. Puisqu'ils comptaient les années par les consulats, il fallait bien qu'ils eussent des listes sous la main, leur permettant à chaque instant de faire des calculs chronologiques; cette nécessité toute matérielle, qui s'imposait à chaque instant de la vie d'un ancien Romain, explique pourquoi les particuliers et l'Etat avaient pris soin de dresser des listes consulaires.

(1) Le n° 6 des *Mitteilungen* de la librairie Teubner (X^bre^ 1880) a annoncé la " prochaine „ publication d'un volume de M. Joseph Klein, intitulé: *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani.* Ce volume ne nous est pas encore parvenu; la première esquisse de la présente étude a été soumise à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en septembre 1880.

Théophile, l'écrivain chrétien, mort vers 185, qui a vécu par conséquent à notre époque, a laissé une indication très-précieuse: " Chryseros, le *Nomenclator*, affranchi de Marc Aurèle, décrivit „ avec soin tous les événements depuis la fondation de Rome „ jusqu'à la mort de son patron, en indiquant les noms et les „ temps (1).„ L'ensemble du texte prouve que ce Chryseros, personnage inconnu d'ailleurs (2), avait dressé des tables chronologiques de tous les magistrats de Rome, et en particulier des empereurs et des consuls. Si l'on songe que, pour le règne d'Antonin le Pieux, il avait dû être le contemporain des consuls dont il avait enregistré les noms, on comprend quels regrets doit inspirer la perte de ce document inappréciable, et qui, à cause de la personne de son auteur, avait un caractère pour ainsi dire officiel.

C'est là le seul témoignage que l'on ait d'une liste dressée par un particulier à cette époque; mais très-vraisemblablement cette tentative n'a pas été unique. Les Fastes mêmes de Chryseros durent être tenus au courant, et l'on peut supposer que Dion Cassius s'en était servi, de même qu'il avait pu consulter les archives de l'empire, alors qu'il place en tête de chaque année les noms des consuls, selon l'habitude des écrivains annalistes de Rome. Mais le texte de Dion n'a pas surnagé dans le naufrage de presque tous les documents sur l'époque des Antonins. Déjà au onzième siècle, les manuscrits de Dion offraient une lacune à cet endroit (3), et Xiphilin, pour résumer l'histoire de ce règne, dut avoir recours à d'autres auteurs: deux pages d'ailleurs lui suffisent, et là comme ailleurs il a négligé toute indication chronologique.

(1) *Ad Autolyc.* III, 26 ed. Wolf: Χρύσερως ὁ Νομεγκλάτωρ ἀπελεύθερος γενόμενος Μ. Αὐρηλίου Οὐήρου· ὃς ἀπὸ κτίσεως Ῥώμης μέχρι τελευτῆς τοῦ ἰδίου πάτρωνος αὐτοκράτορος Οὐήρου σαφῶς πάντα ἀνέγραψε καὶ τὰ ὀνόματα καὶ τοὺς χρόνους. C. Müller, *Fragm. hist. graec.* t. III, p. 656. — (2) On n'est pas d'accord sur la forme exacte de son nom. — (3) Dion Cassius, traduction française de Gros et Boissée, t. IX, p. 510.

A ce relevé des documents chronologiques que nous n'avons plus, il faut ajouter les Fastes qu'Ausone avait composés pour l'instruction de son fils Hespérius, et dont il fait mention dans quatre épigrammes. Je citerai seulement, pour indiquer quelle était la nature de son travail, quatre vers de la première, où, s'adressant à son fils, il lui dit:

Ignota aeternae ne sint tibi tempora Romae
Regibus et patrum ducta sub imperiis,
Digessi Fastos, et nomina perpetis aevi,
Sparsa jacent latiam si qua per historiam (1).

L'indication de ces sources premières, auxquelles ont dû certainement puiser les rédacteurs des Fastes Consulaires des époques suivantes, permet de préjuger du degré de confiance que l'on peut accorder aux sources secondes, les seules que l'on puisse consulter aujourd'hui. La valeur de ces derniers écrivains augmentera beaucoup à nos yeux, si nous nous rappelons qu'ils ont eu à leur disposition des listes officielles, faites par ordre des empereurs, et qui doivent se trouver fidèlement retranscrites chez quelques-uns d'entre eux. La première loi du Code Théodosien (2) est ainsi conçue: *Si qua posthac edicta sive constitutiones sine die et consule fuerunt deprehensa, auctoritate careant.* Toutes les lois devaient donc porter l'indication exacte du consulat et du jour, pour prévenir toute contestation dans un procès. De cette

(1) *Collectio Pisaur.* V. 105. Par un autre passage, on voit que ces Fastes s'étendaient jusqu'à son consulat, et qu'il avait employé l'ère des Olympiades. Pour plus de renseignements, on peut consulter Du Cange, dans la préface à son édition du *Chronicon Paschale*, reproduite dans la Byzantine par Dindorf, 2e vol. p. 46. — (2) I, 1, 1. Elle date du règne de Constantin (322). Dans l'édition du *Codex Theodosianus* de J. Godefroy (Lipsiae, 1732), elle est au tome I, p. 5; cf. aussi t. VI, p. 467 son commentaire sur une loi d'Arcadius et d'Honorius, où il est question de prescriptions analogues.

obligation juridique découla comme conséquence la nécessité d'avoir sous la main des tables consulaires qui permissent de retrouver facilement les noms de tel ou tel consul, au milieu de tous ceux qui accompagnaient les ordonnances émanées de la chancellerie impériale. A la fin du manuscrit des Pandectes de Florence, on trouve un index des jurisconsultes des œuvres desquels cette compilation a été extraite, et cet index fait partie intégrante avec le manuscrit. A la dernière page actuelle du palimpseste turinois du Code Théodosien, il y a un débris de Chronique impériale, tandis que la page précédente est occupée par la dernière partie de l'index des titres de lois, et par la liste des noms des empereurs dont les Constitutions figurent dans ce Code. On peut donc très-bien supposer qu'avec ces index se trouvait un index consulaire, dont la présence était indispensable aux jurisconsultes, et il n'y a rien de téméraire à prétendre que les exemplaires authentiques (1) du Code Théodosien, c'est-à-dire les exemplaires officiels, rédigés par les *Constitutionarii* dépendant du Sénat (2), avaient à la fin tous ces appendices nécessaires. Et ce qui peut être regardé comme démontré pour le *Codex Theodosianus*, pourquoi ne pas l'admettre aussi pour le *Codex Gregorianus*, qui comprenait les constitutions depuis Hadrien jusqu'à Dioclétien, alors que ce genre d'ouvrages ne pouvait avoir toute sa valeur qu'avec un index chronologique? Si de pareilles listes ne sont pas arrivées jusqu'à nous, ou ne nous sont connues que par l'exemple que je viens de citer, ne peut-on pas en expliquer la perte par ce fait que ces listes, se trouvant à la fin des manuscrits, ont

(1) On possède encore aujourd'hui des exemplaires officiels du Code Théodosien; ce sont les manuscrits de Turin et de Paris. Cf. C. Baudi di Vesme: *Memorie della reale Accad. delle scienze di Torino*, ser. II, t. VIII, 1846, p. 181. — (2) Cf. *Gesta in Senatu urbis Romae de recipiendo Codice Theodosiano* (en titre du Code Théodosien; éd. Haenel, p. 89).

pu être détruites de bonne heure, et qu'on en a fait moins de cas le jour où on a eu des documents qu'on pouvait regarder comme officiels, au sixième siècle avec Cassiodore, au quatrième avec le " Chronographe ? „

Avant d'entrer dans l'étude détaillée de ces documents, il faut signaler une autre cause tout aussi puissante que l'obligation juridique, qui a fait qu'on a toujours pris soin sous l'empire de dresser des tables consulaires: je veux parler de la raison chrétienne. On a remarqué justement (1) que "si nous devons au christianisme „ la première conception philosophique de l'histoire, nous lui de- „ vons aussi le développement de la science chronologique.„ Tous les écrivains ecclésiastiques qui firent des Tables Paschales ou qui écrivirent des Chroniques, pour avoir un fil conducteur au milieu du dédale des faits dont ils consignaient la sèche énumération, intercalaient les noms des consuls dans le récit des événements. Comme ce système chronologique n'était pas en usage à Rome seulement, et que les provinces aussi le connaissaient, puisque, partout où Rome avait passé, elle avait porté ses habitudes et son administration, les dates consulaires ne tardèrent pas à devenir pour les écrivains ecclésiastiques un canon certain et unique qui leur permettait de donner des bases solides à la chronologie de l'histoire religieuse: c'est à cette pensée que l'on doit surtout la plupart des tables consulaires qui sont parvenues jusqu'à nous.

Durant tout l'empire, on s'est donc occupé, soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons religieuses, soit pour d'autres encore, de fixer la chronologie des consuls. Il nous reste à rechercher jusqu'à quel point les documents que l'on a aujourd'hui sont la reproduction des sources originales. En les passant rapidement en revue, on verra les rapports qui s'établissent entre eux, comment ils dérivent généralement les uns des autres:

(1) Cf. Monod: *Etudes critiques sur les sources de l'hist. mérov.* (8ème fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, p. 9).

si bien qu'au milieu d'une douzaine d'écrivains, trois ou quatre au plus pourront être considérés comme reproduisant des sources différentes, et par suite comme méritant d'être consultés, tout en tenant compte de leur autorité inégale.

Le premier document que l'on rencontre est en même temps le document le plus important: M. de Rossi (1) y a reconnu l'œuvre de Furius Dionysius Philocalus, le célèbre graveur des inscriptions Damasiennes; M. Mommsen (2) l'appelle simplement " le Chronographe de l'an 354. „ Tous deux ont prouvé qu'on était en présence d'un recueil chronologique (3) fait pour des Chrétiens, d'après des sources officielles. M. Mommsen a établi que le calendrier compris dans cette collection n'est pas l'œuvre de l'écrivain de 354, mais bien la reproduction des Fastes officiels, publiés par l'autorité publique (4). De même, entre sa liste des consuls et les Fastes Capitolins, il a remarqué une telle ressemblance qu'il n'a pas hésité à conclure que notre auteur avait recopié ces tables (5); quand ce document lui a fait défaut, il a eu recours aux archives de la préfecture de la ville, dont on possède ainsi comme une copie, soit dans les listes des consuls, soit dans le catalogue des préfets de Rome: ce document présente donc toutes les garanties désirables. Aussi la conclusion de M. Mommsen est-elle que " cette „ liste consulaire est la plus complète et la plus authentique de „ toutes celles qui nous ont été conservées par les manuscrits (6). „

Les listes du Chronographe ne contiennent toutes que des noms,

(1) *Inscr. christ.* I, p. LV, LVI. — (2) *Abhandl. der philologisch-historichen Classe* de l'Académie de Saxe, t. I, p. 547-669. — (3) Les Fastes du Chronographe vont de Brutus et Collatin à l'année 354. — (4) C. I. L., I, p. 332. — (5) C. I. L., I, p. 483. — (6) Mommsen, *loc. cit.* p. 572. - La liste consulaire qui fait partie du recueil de 354 avait déjà été publiée deux fois, d'abord par Cuspinien, puis par le cardinal Noris; c'est elle qui, avant les travaux de MM. de Rossi et Mommsen, était connue dans la science sous le nom d'*Anonymus Norisianus.*

sans aucune indication d'années; de sorte que si, en les consultant, on fait une erreur en datant le consulat ou la préfecture du personnage qui est en tête d'une colonne, cette erreur se trouve répétée pour la colonne entière. L'auteur inconnu des *Fasti graeci* au contraire a pris soin de faire suivre les noms des consuls de quatre indications chronologiques, qui forment autant de points de repère précieux: 1° les années depuis Alexandre; 2° les années depuis Auguste; 3° l'indication des années bissextiles; 4° l'indication des Olympiades. Ces Fastes, pour une raison qui nous échappe, commencent à l'année 138, la première du règne d'Antonin le Pieux. Tant à cause des différences qu'ils offrent avec le Chronographe qu'à cause de ces indications chronologiques, qui fournissent un degré de certitude de plus, ils seront à citer pour chaque consulat.

Saint Prosper d'Aquitaine a joint à sa Chronique la liste des consuls, depuis la mort du Christ (1) jusqu'à l'année 455. Il n'a pas dû avoir en main les mêmes documents que le Chronographe et que l'auteur des *Fasti graeci*, car il offre avec eux de nombreuses divergences. Ses tables consulaires sont intéressantes surtout parce qu'elles dérivent de la même source que Cassiodore devait reproduire environ soixante ans plus tard, ou plutôt parce qu'elles ont été la source même de Cassiodore. Dans la Chronique du Sénateur, les erreurs, les omissions, les transpositions sont les mêmes que dans la liste de Prosper (2). A lire dans la préface de Cassiodore (3) les noms des auteurs qu'il dit avoir mis à contribution, Tite-Live, Aufidius Bassus, les Chroniques Paschales, "con-

(1) C'est à dire l'an 29, sous le consulat des deux Gemini, d'après les traditions de l'Eglise primitive. — (2) Consulter le mémoire de M. Mommsen: *Die Chronik des Cassiodorus Senator vom 519 n. Chr., nach den Handschriften herausgegeben* (Mém. de l'Académie de Saxe, t. VIII, p. 549-695). — (3) Il avait rédigé ses Fastes sur la demande de Théodoric, à l'occasion du mariage d'Amalasonte et d'Eutharic, " pour rendre aux Fastes la dignité de la vérité antique „ (Cf. un épurement des Fastes fait sous Domitien. Tacite, *Histoires*, IV, 40).

firmées par l'autorité d'hommes éminents „ ; à prendre à la lettre ses déclarations quand il nous dit que, faisant un triage sévère dans les variantes des copistes, il a su imprimer à son œuvre un caractère d'autorité historique, on a le droit de croire qu'on a sous la main un monument chronologique de première valeur, alors surtout que l'on sait que, pour une partie de sa Chronique, il a pu mettre à contribution une Chronique officielle, qu'on a retrouvée à la fin d'un manuscrit du Code Théodosien (1). Malheureusement il n'en est rien, et l'homme qui a le plus fait pour ces études, Borghesi, n'a jamais manqué une occasion de dire le peu de crédit et le mépris même que cette compilation lui inspire. Tantôt il relève une erreur causée par " le ripetizioni e i garbugli di Cassiodoro ; „ tantôt, en fixant une date, il ajoute: " se può credersi a quell'imbroglione di Cassiodoro „ et, dans une de ses Décades numismatiques, il porte ce jugement sévère: " Della discordanza di Cassiodoro e della turba de' suoi copiatori è già noto che non si tien conto „ (2). M. Mommsen, en établissant d'après les manuscrits le texte de cette Chronique consulaire, a prouvé en même temps que ce prétendu ouvrage de Cassiodore n'était que la fusion de deux ouvrages antérieurs: Cassiodore a pris à Saint Jérôme les faits, à Prosper d'Aquitaine les consulats (3). Les reproches que Borghesi adressait à Cassiodore retombent donc sur Prosper. Néanmoins nous consulterons cette liste consulaire,

(1) Cf. le mémoire déjà cité de C. Baudi de Vesme. — (2) *Œuv.* VIII, p. 367; 369. *Ib.* I, p. 459. — (3) Cassiodore ne peut être regardé comme une source originale que pour les années entre 455 et 519. - Parmi les diverses Tables très-nombreuses qui ont été faites d'après les Fastes de Cassiodore, je ne citerai que celles de Marianus Scotus. Borghesi leur attribuait une valeur scientifique spéciale. C'est une erreur: ces Tables, faites par ce moine qui vivait au 12ème siècle, ne sont que la copie infidèle du manuscrit de Cassiodore, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris (Mommsen, apud Borghesi, *Œuv.* IV, p. 31).

malgré ses fautes nombreuses; au milieu de la pénurie de nos documents, les erreurs elles-mêmes peuvent être instructives.

On connaît sous le nom de Fastes consulaires d'Idace une liste consulaire qui porte ce simple titre, sans nom d'auteur: " Declaratio consulum ex quo primum ordinati sunt. „ Elle a été trouvée par Sirmond à la fin d'un manuscrit de la Chronique de l'évêque espagnol (1) et attribuée par lui au même auteur, vraisemblablement avec raison. Les Fastes d'Idace offrent beaucoup de points communs avec les Fastes du Chronographe de l'an 354; cependant, comme il est certain (2) que, malgré certaines ressemblances, il n'a pas reproduit servilement son prédécesseur (3), mais qu'il a eu sous les yeux d'autres documents, il sera utile de le citer, car on peut le considérer comme une source nouvelle, différente des trois que nous avons déjà reconnues.

On a vu que les Fastes de Prosper avaient été reproduits par Cassiodore (et c'est pour cette raison que nous n'avons pas séparé ces deux auteurs, bien que, d'après l'ordre des temps, Idace eût dû se placer entre eux); de même les Fastes d'Idace ont eu l'honneur d'une transcription ou plutôt d'une traduction. La Chronique connue généralement (4) sous le nom de *Chronique Paschale* a reproduit en grec les listes d'Idace. Borghesi avait bien remarqué

(1) C'est pour cette raison que les Fastes d'Idace sont appelés très-souvent *Fasti Hispani*. — (2) Mommsen, dans le *Corp. Inscr. Lat.* t. I, p. 583. — (3) Idace est postérieur d'un siècle au " Chronographe de l'an 354.. — (4) Cette Chronique a porté plusieurs noms: on l'a appelée *Chronicon Alexandrinum* et *Fasti Siculi*. Le premier nom était dû à une méprise de son premier éditeur, le jésuite Rader, qui, ayant lu en tête d'un ms. *Petrus Alexandrinus*, avait cru voir dans ce nom la signature de l'auteur. La découverte de ces fastes dans une bibliothèque de Sicile leur avait valu le nom de *Fasti Siculi* et c'est sous ce nom que Sigonius et Panvinius s'en sont servis d'abord. - C'est une erreur de Borghesi (*Œuv.* V, p. 238) que de les avoir distingués du *Chronicon Paschale*. C'est identiquement le même ouvrage sous des noms différents.

que l'auteur inconnu de la Chronique Paschale n'avait pas eu sous les yeux la liste authentique des Fastes Consulaires; mais ce n'est pas sur Dion qu'il a copié les noms de ses consuls (1), c'est sur les Fastes espagnols. Du Cange (2) l'avait déjà démontré, et M. Mommsen n'a fait que confirmer cette démonstration (3). Bien que copiés directement sur Idace, ou provenant d'une source commune, ces Fastes ont encore leur utilité: ils peuvent servir à corriger le texte d'Idace, comme la comparaison des deux textes montre quelles sont les additions faites aux Fastes espagnols primitifs; à ce titre, les variantes du *Chronicon Paschale* sont précieuses, et ses leçons méritent d'être citées.

En résumé, les Tables consulaires antiques qui peuvent être consultées pour le règne d'Antonin le Pieux sont au nombre de cinq (4), et nous les placerons dans l'ordre suivant:

1° Le Chronographe de l'an 354;

2° Les *Fasti Graeci*;

3° Les Fastes de Prosper d'Aquitaine:

4° Les Fastes espagnols, ou d'Idace;

5° La Chronique Paschale (5).

(1) Borghesi, *Œuv.* III, p. 521. — (2) *Chronicon Paschale*, préface, p. 50 du t. II de l'édit. Dindorf, dans la Byzantine. — (3) C. I. L., I, p. 484. — (4) Nous laissons de côté une *Chronique Paschale* découverte et publiée en 1826 par Cramer, et publiée de nouveau avec des additions par Haenel; elle offre des lacunes très-nombreuses; pour notre époque elle ne fournit les noms des consuls que de 159, 160, 161 (Cf. de Rossi, *Inscr. christ.* I, p. LIX). De même nous négligeons les Fastes consulaires de Victor, à cause de leurs interpolations trop fréquentes, comme les indications consulaires, assez rares d'ailleurs, que contient le *Liber Pontificalis*. M. l'abbé Duchesne, dans son Etude sur ce document (1[er] fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles fançaises d'Athènes et de Rome*) p. 127, a établi que ces Fastes consulaires manquaient tout-à-fait d'autorité. — (5) Les textes que nous citons pour ces différents auteurs sont les suivants: pour le Chronographe, le texte établi par Mommsen; pour Pierre d'Aquitaine, le texte de Labbe, revu par

Voyons à présent les ressources que peuvent offrir les monuments épigraphiques.

Les listes consulaires qui ont été transmises par les manuscrits ne peuvent servir à tracer en quelque sorte que les grandes lignes d'une chronologie des consuls ; elles sont précieuses en ce qu'elles fournissent une série de noms, et l'ordre dans lequel les consuls se sont succédé. Mais il ne faut point oublier que, quoique reproduisant pour la plupart des documents officiels, elles sont toutes d'une rédaction postérieure de deux siècles au moins à l'époque d'Antonin le Pieux. De là des erreurs qui pouvaient se glisser même dans le manuscrit original : un nom peu commun avait des chances d'être mal transcrit; sans parler des copistes qui sont venus ensuite, et qui ont dû presque malgré eux défigurer les noms, altérer les chiffres indiquant le nombre des consulats. De plus, ces listes désignent les consuls par leur surnom seulement, sans donner jamais ni le *praenomen* ni le *gentilicium*, de telle manière qu'on n'a le plus souvent, quand on rencontre plusieurs fois le même nom, aucune raison de décider si l'on a affaire à un seul personnage ou à plusieurs. Il y a tout un ordre de renseignements que les inscriptions seules peuvent fournir, en permettant de fixer exactement l'orthographe du nom d'un consul et le nombre de ses consulats.

Ce sont encore les inscriptions qui révèleront toute une classe de consuls dont les tables consulaires ne fournissent pas la moindre indication : je veux parler des consuls suffects. Comme on a pu le voir, les tables consulaires que l'on possède à présent n'a-

Mommsen (1er appendice à son Mémoire sur Cassiodore) d'après les ms. de Bruxelles et de Leyde; nous prenons le texte des *Fasti Graeci* et du *Chronicon Paschale* dans l'édition du *Chronicon Paschale* de la Byzantine, où Dindorf a revu les textes donnés par Dodwell et par Du Cange, et le texte d'Idace dans la collection des Chroniques de Roncalli, t. II, p. 78-79.

vaient presque jamais été faites pour un but de curiosité historique, et de manière à ne négliger aucun détail : on songeait uniquement à fixer la chronologie. Or, comme les consuls qui entraient en charge aux kalendes de janvier avaient conservé de tous leurs anciens pouvoirs le seul privilège de donner leurs noms à l'année, ce sont ceux-là seuls dont on enregistrait les noms, sans qu'il soit jamais question d'un suffect. Or si Antonin le Pieux n'était pas encore arrivé, en multipliant les suffects, au système de Commode, qui aurait nommé vingt-cinq consuls en une année (1), néanmoins dès son règne (2) les nundines consulaires étaient à peu près régulièrement de deux mois. Si l'on songe que tous les deux mois, c'est-à-dire six fois par an, et quelquefois plus souvent, des consuls nouveaux entraient probablement en charge, on comprendra pourquoi les Fastes, qui devaient servir à la vie courante, n'ont pas tenu compte de " ces fantômes de consuls „ (3). Sur les monuments mêmes les indications en deviennent assez rares (4) ; mais si pauvres qu'elles puissent être, ce sont encore les inscriptions qui sont les seules à les fournir.

Si l'on avait eu pour le second siècle un monument comme les Fastes Capitolins, il aurait fallu évidemment lui donner la première place, avant les Fastographes ; rien ne saurait primer en importance et en autorité ces archives de pierre du Consulat. Mais les Fastes Capitolins ne descendent pas au-delà de 766. Au moins les Fastes sacerdotaux, qui ont dû être gravés durant toute la durée de l'empire, doivent-ils fournir quelques indications

(1) Dion Cassius, LXXII, 12. — (2) Cf. le Mémoire de M. Henzen sur la durée des nundines consulaires : *Ephem. Eyigr.* I, p. 197. — (3) M. de Rossi les appelle spirituellement : " umbratilium hujusmodi consulum „ (*Inscr. christ.* p. XV). — (4) C'est ce qui explique pourquoi, au lieu des 288 consuls que nous devrions avoir pour une durée de 24 ans, en prenant une moyenne de 12 par an, nous ne pourrons en réunir que 110 environ.

qui peuvent être considérées aussi comme ayant un caractère officiel; il semblerait impossible que de toutes ces inscriptions, où les corporations religieuses enregistraient le nom du personnage qui avait été *cooptatus*, en le faisant suivre du nom des consuls, et quelquefois de l'année d'après l'ère Varronienne ou Capitoline, quelques précieux débris ne fussent pas parvenus jusqu'à nous. Au premier rang, nous mettrons un fragment important des Actes des Arvales, trouvé lors des fouilles de 1868 dans le bois sacré de cette confrérie, et qui a révélé de nombreuses dates consulaires pour les années 155-156: combien la lumière se ferait sur les points obscurs si des fouilles nouvelles pouvaient livrer pour le règne entier d'Antonin des documents comme celui que l'on possède pour ces deux années! Viennent ensuite plusieurs fragments de Fastes sans importance (1); les *Fasti Sodalium Augustalium Claudialium* (2) méritent seuls d'être nommés.

Voilà à quoi se réduisent à peu près les Fastes sacerdotaux que l'on peut consulter pour notre époque: cette source, qui aurait pu être si féconde, nous aura livré à peine quelques noms. Heureusement, à côté de la disette des documents officiels, il y a une véritable abondance de documents privés. Le deuxième siècle est le beau temps des inscriptions latines, celui où elles sont le plus nombreuses. " Il semble que chacun ait prévu le „ naufrage qui devait engloutir les livres écrits à cette époque, „ et se soit empressé de faire graver sur le marbre ou sur le

(1) En 1871, des Fastes fragmentaires d'un collége inconnu ont été trouvés à S. Jean de Latran, mais ils ne vont que de 136 à 138, et ne fournissent aucun renseignement nouveau (*Bull. Inst. di C. A.*, 1871, p. 150). — M. de Rossi a signalé des fragments de Fastes consulaires du second siècle trouvés près de l'ancienne Capène, où l'on consignait la célébration des jeux solennels. Pour notre règne, il n'a pu reconnaître que les noms des consuls de 146 (*Bull. Inst. di C. A.*, 1880, p. 138). — (2) C. I. L., VI, 1984. Ils confirment les dates des consuls de 153 et 161.

„ bronze ses titres à l'attention de la postérité „ (1). Or, comme la grande majorité de ces inscriptions est datée, ce sont autant d'autorités pour la fixation d'un consulat. Parmi ces inscriptions privées, il en est certaines qui ont un caractère officiel: je veux parler de ces plaques de bronze accouplées qu'on a trouvées si fréquemment dans les tombeaux des camps romains du Danube et du Rhin, et qui portent l'extrait du décret impérial accordant aux soldats l'*honesta missio*, la *civitas* et le *connubium*; ces diplômes militaires ne sont pas autre chose en effet que la copie, légalisée par la signature de sept témoins, de l'original qui se conservait à Rome; les indications consulaires qu'on y relève sont donc de la plus haute autorité, et d'autant plus précieuses qu'elles sont accompagnées et du mois et du jour (2).

Les architectes romains ne se servaient, au dire de Pline (3), pour leurs constructions que de briques ayant deux ans: *Ædificiis nonnisi bimos* (*lateres*) *probant*; c'était pour eux une garantie de solidité. Ce texte doit expliquer pourquoi l'on trouve avec l'indication d'une date tant de briques sorties des fabriques romaines; à côté du nom du propriétaire et de celui du *figulus* vient l'indication consulaire. Une collection et un classement méthodique des briques antiques pourrait donc être une contribution de première valeur à la fastographie consulaire. Marini n'a pas été le premier à s'occuper de cette étude, car Fabretti et Ciampini avaient déjà ouvert la voie; mais il a été le premier à faire une œuvre complète et vraiment scientifique. Comme custode de la Vaticane, il avait à sa disposition tous les timbres des briques antiques qu'on retirait des fouilles faites dans

(1) Paroles de Borghesi, rapportées par M. des Vergers dans sa *Notice sur le c^te^ B^mo^ Borghesi*, en tête de son *Essai sur Marc-Aurèle*. — (2) Je n'ai pas parlé des tessères de gladiateur, qui portent elles aussi, outre le nom du consul ordinaire ou suffect, l'indication du mois et du jour: on n'en possède aucune pour le 2^e^ siècle. — (3) H. N. XXXV, 14.

les Etats pontificaux (1). Il en catalogua et en commenta environ 1500 (2): les commentaires des *Arvales* peuvent donner une idée de la profusion avec laquelle Marini répand tous les éclaircissements sur un monument. Pour chacune de ces briques, il a dépensé autant de soins et de science que pour les *Actes* mêmes des Arvales: si bien qu'on peut vraiment le regarder comme le fondateur d'une branche nouvelle de l'épigraphie, l'épigraphie doliaire (3). Sa collection comprend environ 280 timbres consulaires, grâce auxquels il a pu réformer bien des erreurs, et pressentir bien des vérités. Malheureusement son œuvre est demeurée inédite, et ne saurait être publiée de si tôt; non-seulement les corrections, les ratures, les additions, faites de la main même de Marini, et qui rendent si pénible la lecture de chaque ligne, en rendraient la publication très-difficile; mais il faudrait encore mettre cet ouvrage au courant des découvertes de presque tout un siècle (4). Il y aura donc utilité à faire connaître, en indiquant à chaque année du règne d'Antonin le Pieux les découvertes dûes à la science de Marini, cette œuvre de génie qui demeure inconnue à quiconque n'a pu travailler à la Vaticane.

(1) Après les avoir mises en ordre, il les fit encastrer dans les murs d'un petit corridor, à côté de la salle des peintures antiques, au Vatican, où l'on peut les étudier encore aujourd'hui. — (2) Son travail est dans le ms. 9110 du fonds Vatican; il date de 1795. — (3) « Questo non ultimo ramo dell'epigrafia » (Borghesi *Œuv.* IV, p. 357). — (4) Une partie du travail de Marini vient d'être reprise et complétée par un savant qui s'est fait une sorte de spécialité de l'étude des inscriptions doliaires. M. Ch. Descemet a publié tout récemment (18ème fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome*) un catalogue des briques relatives à une partie de la gens Domitia (famille de Marc-Aurèle). Le soin qu'il a mis à établir ses leçons, la bibliographie qui suit chaque monument, les nombreux excursus qui accompagnent le catalogue, font de cet ouvrage un instrument de travail de la plus grande utilité; on verra que j'ai eu maintes fois occasion de m'en servir.

Le travail qui suit est avant tout une étude chronologique. Pourtant on y trouvera aussi, sans que nous ayons eu l'intention de faire une monographie spéciale de chacun des consuls, une indication rapide de leur *cursus honorum*, ou un renvoi aux sources lorsque la connaissance de ce *cursus* semblera offrir un intérêt général pour l'histoire du règne d'Antonin le Pieux. — Pour chaque année on commence par donner les textes des fastographes dans l'ordre qu'on a établi. On les fait suivre des monuments épigraphiques, en se contentant de donner un seul exemple de chaque variante. Au moyen de ces divers témoignages, on indique les raisons qui doivent faire préférer telle leçon ou telle date; la petite dissertation consacrée à chaque année se termine par les noms des consuls qui se rapportent à cette année avec une certitude complète. On rejettera à la fin, en les plaçant par ordre alphabétique, les noms des consuls qui ont été certainement en exercice sous le règne d'Antonin le Pieux, mais pour qui la date du consulat ne peut être qu'approximativement fixée. — Ce plan est à peu près celui qui a été suivi par l'auteur de l'ouvrage bien connu sur les *Fastes des Provinces Asiatiques*; on verra plus loin combien de résultats sont dûs pour les Fastes Consulaires eux-mêmes à ses études épigraphiques et numismatiques sur les proconsuls d'Asie.

---

**An. 138** (891). — Nigro et Camerino: *Chronographe.*
Ἀντώνιος Εὐσεβὴς καὶ Καρμερινός: *Fasti Graeci.*
Camerino et Nigro: *Prosper.*
Camerino et Nigro: *Idace.*
Καμερίνου καὶ Νίγρου: *Chronique Paschale.*

Sur les cinq fastographes, il y en a, comme on voit, quatre qui donnent comme consuls Niger et Camerinus. L'indication des

Fasti Graeci provient évidemment d'une confusion avec l'année suivante; car on ne peut supposer que l'auteur ait voulu dire qu'Antonin était consul désigné (1), cette mention ne se trouvant jamais dans les Fastes. Faut-il adopter la leçon Niger et Camerinus, qui n'a pour elle qu'une autorité, la meilleure, il est vrai, ou la leçon Camerinus et Niger? L'ordre des noms n'était pas arbitraire. Sous l'empire, c'était une règle générale que celui qui avait les faisceaux pour la seconde fois passait avant son collègue qui les avait pour la première (2). Mais comme, avant 138, aucun de ces noms ne paraît dans les Fastes, il faut interroger les monuments: ils donnent le premier rang à Niger:

ODARIS · THA · EX · PR · L · CEIOCOMCF
NIGRO ET CAMERIN
COS (3)

NIGPO (*sic*) ET CAMERINO COS brique du Cimetière de Callixte (4).

Pendant très-longtemps, les noms des consuls de 138 ont été inconnus: on ne savait que leurs *cognomina*. Panvinius, qui n'était jamais à court d'imagination, leur avait donné des noms de fantaisie, Quinctius Niger et Sulpicius Camerinus (5). Borghesi, dans ses Fastes inédits, donne au premier le cognomen de *Censorius*. Je n'ai pu trouver la raison de ce nom, qui d'ailleurs paraît être une erreur; car une inscription, découverte vers 1860 dans le royaume de Tunis par M. V. Guérin (6), et republiée avec un long commentaire par Wilmanns (7), donne les noms complets

(1) Cf. Gruter, 253, 5. — (2) Borghesi, *Œuv.* V, p. 427; Waddington, *Fastes*, p. 226. — (3) Marini, Ms. 9110, n° 493; cf. d'autres exemples chez M. Descemet, *Recueil d'Inscriptions doliaires*, n$^{os}$ 231, 301, etc. — (4) De Rossi, *Roma Sotterr.* III, p. 308. — (5) Il avait pris ce dernier nom dans une inscription reproduite par Marini, *Arvales*, p. 99. — (6) *Voy. en Tunisie* I, p. 391. — (7) *Eph. Epigr.* II, p. 271-284: SC. de Nundinis Saltus Beguensis.

de ces consuls: T. Junius Niger, C. Pomponius Camerinus. Ce sont là tous les noms des consuls qui étaient en fonctions en janvier; mais ce collège n'avait dû être composé ainsi qu'au dernier moment: car Hadrien avait désigné pour consul l'héritier par lui adopté, L. Aelius Caesar, qui mourut aux kalendes de janvier, et n'eut pas le temps par suite d'entrer en fonctions (1).

Niger, pour une cause qui nous est inconnue, fut remplacé au consulat, tandis que son collègue restait en place (2), par Kanus. C'est ce que nous apprend la brique suivante de Marini (3):

EX FIG · CAES · N · C · CALP · MNESTERI | KANO ET CAMERINO | COS.

Borghesi, qui le donne comme suffect aux kalendes de mars, l'appelle Sulpicius. Cette conjecture doit s'appuyer sur le texte de Spartien (*Sévère*, 13), où ce biographe donne les noms des nobles qui ont été mis à mort par l'empereur Septime Sévère après la bataille de Lyon. Le dernier éditeur de l'*Histoire Auguste* (4) a donné, d'après les manuscrits, la leçon Sulpius; ce serait donc Sulpius Kanus qu'il faudrait appeler notre consul, s'il était demontré que le consul de 138 est le même que le personnage mis à mort en 198 ou qu'il appartient à la même famille.

Le diplôme militaire n° 33 du Recueil de M. L. Renier nomme comme consuls en exercice le 16 juin, *A(nte) D(iem) XVI · K · IVL* · M. Vindius Verus, P. (5) Pactumeius Clemens. Ces consuls étaient tous deux jurisconsultes. Le nom du premier avait été déformé en Vinidius Verus: ce diplôme et un passage du Digeste

(1) Cf. son inscription funéraire au Mausolée d'Hadrien: C. I. L., VI, p. 985. — (2) Si une inscription de Rome (C. I. L., VI, p. 998), peut-être fausse, les mentionne en exercice aux ides de Mai, c'est qu'on n'avait pas tenu compte des suffects. — (3) *Arvales*, p. 100. — (4) Herm. Peter, 1865 (Teubner). — (5) La leçon de M. L. Renier confirme la lecture P au lieu de C, qui était incertaine chez M. Mommsen (C. I. L., III, 2ème partie, p. 879).

Antéjustinien du cardinal Mai ont permis à Borghesi de rétablir la vraie leçon. Sur le jurisconsulte P. Pactumeius Clemens, ce dernier avait préparé un travail qui est demeuré inconnu (1). La grande inscription publiée par M. L. Renier (2) sur ce personnage d'origine africaine, et commentée par Borghesi (3), fixe très-clairement son *cursus*. Comme, dans son inscription honoraire, son titre de consul se trouve enclavé au milieu de deux légations de Cilicie, Borghesi en avait conclu (4) que, se trouvant légat de Cilicie sous Hadrien, quand il fut promu consul, il était allé à Rome pour exercer le consulat, puis était revenu en Cilicie terminer sa légation sous Antonin le Pieux. Mais M. Mommsen a prouvé qu'il fallait comprendre qu'il avait été consul quoique absent, sans avoir quitté son gouvernement de Cilicie pour venir à Rome (5).

Les Fastes de Borghesi donnent aux kalendes de septembre C. Julius Scapula. On a sur ce personnage, qui fut proconsul d'Achaïe, trois inscriptions grecques; sur deux il porte le titre de consul désigné, ὕπατον ἀποδεδειγμένον. Je ne sais sur quel fondement Borghesi s'appuie pour fixer son consulat à cette date; en tous cas, il ne doit pas être confondu avec un personnage homonyme, qu'a révélé récemment une inscription d'Athènes (6), et qui doit être très-probablement son fils.

L'inscription tunisienne qui nous a appris les noms et prénoms des consuls de 138 nous révèle encore deux consuls suffects aux ides d'octobre (7): P. Cassius Secundus, M. Nonius Mu-

(1) *Œuv.* III, p. 108. *Ib.* VII, p. 454, n. 1. — (2) I. A., 1812. — (3) *Œuv.* V, p. 409; VII, p. 448; VIII, p. 559. — (4) *Œuv.* VIII, p. 393. — (5) *Res gestae divi Augusti*, p. 127. — (6) C. I. Gr., 4022, 4023. La 3ème inscription est dans le *Rhein. Mus.* XXVII, p. 149. — Cf. C. I. A., III, 626. — (7) Borghesi (*Œuv.* VIII, p. 462) faisait de M. Nonius Mucianus un suffect sous Antonin le Pieux. M. L. Renier, dans une note à ce passage, et d'après notre inscription, pense que ces consuls suffects doivent se placer sous Hadrien; mais il me semble que la date 138, qui est en tête du S. C., et qui, elle, est bien cer-

cianus. Le premier figure comme légat d'Auguste propréteur dans l'inscription 1 du *Corpus* de M. L. Renier. Le deuxième offre un de ces exemples de polyonymie si fréquents au IIe siècle chez la noblesse romaine. Une inscription de Vérone (1) le désigne ainsi: M· NONIO | M · F · POB | MVCIANO | P · DELPHIO | PEREGRINO · Sur notre inscription (vs. 11-12) il figure avec tous ses noms: *P. Delphius Peregrinus Aelius Alennius Maximus Curtius Valerianus Proculus M. Nonius Mucianus.* Ces dix noms ne sont rien encore auprès des trente-six que porte sur une inscription de Tivoli (2) le consul de 169, Q. Pompeius Sosius Priscus; ce n'en est pas moins un exemple remarquable de cet usage d'ajouter aux trois noms ordinaires des noms empruntés aux ascendants, et en particulier aux aïeux maternels, qui commença à se répandre dans la noblesse de cette époque. Comme on l'a dit, ces noms sont " de véritables arbres généalogiques ou mieux encore des écussons à plusieurs quartiers dont se parait la vanité romaine „ (3). — Pour ce consul, on fera seulement remarquer qu'il a pris soin de mettre à la fin ses noms ordinaires, en intercalant même son prénom au milieu de tous ses gentilicia et cognomina.

Pour l'année 138, on a donc le tableau suivant:

L. Aelius Caesar, mort avant d'entrer en charge.

T. Junius Niger. — C. Pomponius Camerinus.

*Suffects.* — *Kal. de mars:* Sulpius (?) Kanus, C. Pomponius Camerinus. — *Juin:* M. Vindius Verus, P. Pactumeius Clemens. — *Kal. de sept.:* C. Julius Scapula. — *Octobre:* P. Cassius Secundus, M. Nonius Mucianus.

taine, s'applique à l'acte tout entier. — (1) C. I. L., V, 3343. — (2) Orelli, 2761. — (3) E. Desjardins, *Revue de philologie*, 1880, p. 63.

**An. 139** (892). — Antonino II et Praesente II: *Chronogr.*
Ἀντώνιος δεύτερος καὶ Πρεσέντιος: *Fasti Graeci.*
Antonino et Praesente: *Prosper.*
Antonino II et Praesente: *Idace.*
Ἀντωνίνου Αὐγούστου καὶ Πραισέντου: *Chron. Pasch.*

Tous les Fastes concordent sur les noms des consuls: ils ne diffèrent que sur le nombre de leurs consulats.

Des inscriptions d'une authenticité également certaine et d'une autorité équivalente désignent ce consulat de façons diverses. Ainsi sur une brique de Marini (1) on lit, avec une de ces erreurs si fréquentes sur les inscriptions et surtout sur les inscriptions doliaires: IMPANTONINOIIƎBATSIOCOS etc...(2) A Ostie, M. L. Visconti a lu de même sur une brique (3) ...TAEL · CAES · II · C · BRTPR | COS · Une inscription incomplète aujourd'hui, mais dont la lecture est néanmoins certaine (4), parle d'un autel restauré à Rome: IMP · CAES · HADRIANO · ANT*ONINO* · *PIO* · $\overline{II}$ · *ET* · *C* · BRVTTIO · PRAESENTE · COS · (5) Au contraire, sur une *tabella cerata* du musée de Pesth (6), un contrat de vente d'un esclave est signé: *XVI* · *k* · *Apriles* (17 mars) *Tito Aelio Caesare Antonino Pio II et*

(1) Ms. 9110, n° 495. — (2) BRTTO apud *Arv.* p. 348. — (3) *Ann. Inst. di C. A.*, 1857, p. 319. Cf. des exemples analogues dans Descemet, n° 294. — (4) C. I. L., VI, 401. — (5) Par la présence seule de ce ET, un pareil monument porte avec lui sa date. Aux époques précédentes, on préférait les asyndètes sur les inscriptions: AEDEM CASTORIS POLLVCIS, dit l'inscription de Cori; cf. Marini, *Iscriz. Albane*, p. 40 en note. Pour ce qui est des noms des consuls en particulier, c'est sous Antonin le Pieux seulement qu'on commence à les unir par ET, alors qu'on indique leurs prénoms: à une époque antérieure, le fait est très-rare. Les briques qui ne désignent les consuls que par leurs *cognomina* emploient la particule ET. — Cf. Borghesi, *Œuv.* III, p. 536. — (6) C, I. L. III, pars II, p. 937.

*Bruttio Praesente II Cos.* Enfin, sur une constitution d'Hadrien, à la ville de Smyrne, renouvelée par Antonin le Pieux, le rescrit impérial porte la date suivante (8 avril): ACT · VI · IDVS · APRIL · ROMAE · CAES · ANTONINO · $\overline{II}$ · ET · PRAESENTE · $\overline{II}$ · COS · Puis, quand l'acte fut expédié, le 5 mai, il fut scellé en la présence de sept témoins: ΕΣΦΡΑΓΙΣΘΗ ΕΝ ΡΩΜΗ ΠΡΟ ΤΡΙΩΝ ΝΩΝΩΝ ΜΑΙΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΚΑΙΣΑΡΙ Τ. ΑΙΛΙΩ ΑΔΡΙΑΝΩ ΑΝΤΩΝΕΙΝΩ ΤΟ $\overline{Β}$ ΓΑΙΩ ΒΡΟΥΤΤΙΩ | ΠΡΑΙΣΕΝΤΙ ΤΟ $\overline{Β}$ ΥΠΑΤΟΙΣ (1).

Toutes ces inscriptions s'accordent à donner à Antonin le Pieux un deuxième consulat en 139; pour Praesens, deux seulement le disent consul pour la seconde fois. Le silence des autres ne saurait être un argument pour refuser à ce personnage un 2ème consulat à cette date, alors qu'un acte officiel en fait mention à deux reprises. On aura plusieurs occasions de voir que, quand le premier consulat avait été suffect, on pouvait très-bien n'en pas tenir compte sur les inscriptions postérieures: ce qui est le cas pour ce consul, dont le premier consulat n'avait pas été éponyme. Le premier consulat d'Antonin le Pieux se place en l'an 120 (873).

On remarquera la diversité des noms employés pour désigner l'empereur: une des conséquences de la polyonymie de cette époque (2) fut qu'un même personnage est très-souvent appelé de noms différents (3); mais n'est-il pas très-curieux de voir un même collège consulaire porter différents noms sur une même inscription officielle?

C. Bruttius Praesens avait été appelé sur deux inscriptions ligoriennes (4) tantôt L., tantôt M.: c'étaient, on le voit, autant d'impostures. — Ce personnage ne doit pas être confondu avec le consul homonyme de 153.

(1) C. I. L., III, 411. — (2) Cf. *supra*. — (3) Cf. divers exemples ad ann. 146. (4) Gudio, 39, 1; 58, 10.

Aucun suffect ne nous est connu pour cette année, aucun du moins n'y peut être rangé avec certitude. Nos consuls sont donc:

Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius II.
C. Bruttius Praesens II.

---

**An. 140** (893). — Antonino III et Aureliano Caes: *Chronogr.*

Ἀντώνιος τρίτος καὶ Αὐρέλλιος Καῖσαρ: *Fasti Graeci.*

Antonino II et Praesente II: *Prosper.*

Antonino III et Aurelio: *Idace.*

Ἀντωνίνου Αὐγούστου τὸ β′ καὶ Μάρκου Αὐρηλιανοῦ Βήρου υἱοῦ αὐτοῦ: *Chron. Pasch.*

Sauf les Fastes de Prosper, qui ont fait une confusion évidente avec 139, et le τὸ β′ du *Chronicon Paschale* à remplacer par τὸ γ′, toutes ces indications concordent. Voici les différentes variantes qu'offre ce collège consulaire sur les monuments:

1° IMP · CAESARE · T · AELIO · HADRIANO · ANTONINO · AVG | PIO · P · P · III · M · AELIO · AVRELIO · CAESARE · COS, inscription d'un collège d'Ostie (1).

2° IMP · T · AELIO · ANTONINO · AVG · III | M · AELIO · AVRELIO · CAESARE · COS (2).

3° ANTON · AVG · III · ET · VER · COS, inscription sur un bloc de marbre *Vero* remplacé par *Aurelio* sur une amphore du Testaccio (3).

(1) Wilmanns, 1744; avec une lègère variante sur la célèbre inscription gabienne de Domitia Longina, fille de Cn. Domitius Corbulon, dans Eckhel, *Doctr. Num.*, t. VI, p. 399 = Orelli, 775. — (2) C. I. L., VI, 159; avec AVG en moins sur un autel en marbre trouvé au *Monte della Giustizia* à Rome en 1877 (*Bull. della Commiss. arch. com. di Roma*, 1877, p. 6). — (3) *Annali*, 1843, p. 336, n° 13, et 1878, p. 167.

4° IMP · ANTONIN ET VERO : Marini (1) attribue à cette année, mais sans trop de certitude, une brique qui porte cette marque.

La façon très-sommaire dont Antonin est appelé dans ces deux dernières inscriptions, et qui est en désaccord, comme on l'a vu déjà, avec les habitudes de l'époque, peut s'expliquer par l'usage où l'on était de ne nommer les consuls que par leurs cognomina sur ces sortes de monuments. Mais il est à remarquer qu'elle coïncide avec une appellation presque identique sur les monnaies ou médaillons datés également de son troisième consulat. Le nom officiel de l'empereur était : IMP · CAES · T · AELIVS · HADRIANVS · ANTONINVS · AVG · PIVS · Or, sur presque toutes les pièces de son troisième consulat, il n'est plus appelé que ANTONINVS · AVG · PIVS, sans qu'il soit même fait mention de son titre d'IMP*erator*. Ce ne fut là d'ailleurs qu'une anomalie : car on voit que, plus tard, il reprend tous ses noms; mais on ne saurait dire quelle fut la raison de cette bizarrerie (2).

Les noms donnés à Marc-Aurèle sur nos différentes inscriptions prouvent que, dès son adoption par Antonin le Pieux, il avait changé de noms ; les noms qu'on lui a vus sont confirmés par l'inscription d'une statue qui lui fut élevée en 140 par les habitants de Tyndaris (aujourd'hui Tindari), ville de Sicile : M · AVRELIO | VERO · CAESARE · COS | IMP | T · AELI · HADRIANI | ANTONINI · AVG | PII · FILIO | P · P · D · D · (3). Ce sont les noms aussi que lui donnent plusieurs médailles décrites par Eckhel (4). Julius Capitolinus rapporte que Marc-Aurèle, déjà questeur, fut fait consul par Antonin le Pieux sur la prière du sénat (5).

(1) Ms. 9110, n° 496. — (2) Cf. Frœhner. ***Médaillons de l'Emp. romain***, p. 49. — (3) ***Bull. Inst. di C. A.***, 1845, p. 57. — (4) D. N. V., t. VII. p. 44-46. — (5) ***Anton. Pius***, 6 ; cf. ***M. Ant. philos.***, 6.

Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus Antoninus Aug. Pius III. — M. Aelius Aurelius Verus Caesar.

---

**An. 141** (894). — Siloga et Severo: *Chronogr.*
Σιλογάς καὶ Σευῆρος: *Fasti Graeci.*
Severo et Silvano: *Prosper.*
Severo et Silvano: *Idace.*
Σεβήρου τὸ δ' καὶ Σιλανοῦ: *Chron. Pasch.*

Ç'a été longtemps un problème que de savoir le surnom donné au premier des deux consuls nommés par le Chronographe et par les Fasti Graeci. Sur la foi de ces autorités et d'une inscription, on l'appelait SILOGA ou SYLOGA. Mais l'inscription avait été mal lue. Panvinius le premier (1) publiait un fragment d'inscription que Gruter (2) redonnait avec la même erreur:

M · PEDVCAEO · SYLOGA · PRISCINO
T · HOENIO · SEVERO COS

Marini lui-même avait publié (3) un monument dédié au Génie d'Ostie SILOGA ET SEVERO COS. Mais dans les *Arvales* (4) comme dans son manuscrit (5), il revient sur cette lecture, qui était erronée, en s'appuyant sur la brique suivante (6): SEVERO ET STLO | COS. Quant à la prétendue lecture de Panvinius, M. Henzen l'a corrigée en rétablissant la vraie leçon S*t*LOGA (7). — Dans ce *cognomen* Stloga, il est probable qu'il faut voir la même influence archaïque qui a fait dire aux Latins *Stlata* (sorte de bateau) pour *Lata*, *Stlites* pour *Lites*, *Stlocum* pour *Locum* (8).

(1) *Ad ann.* 894. — (2) P. 182, n° 4. — (3) *Iscriz. Alb.* p. 57. — (4) P. 194 et 239. — (5) Ms. 9110, p. 497. — (6) Cette lecture sur les briques a depuis été confirmée par plusieurs exemplaires; cf. entr'autres Descemet, p. 174, n° CLXV. — (7) C. I. L., VI, 161. — (8) Cf. Festus, p. 316, éd. Müller.

Ces consuls sont nommés dans un ordre indifférent, aussi bien sur les timbres de brique que sur les inscriptions; car si l'inscription déjà citée place en tête M. Peducaeus Stloga, c'est dans l'ordre inverse qu'ils sont nommés sur un autel dédié à Silvain le VIII · K · IVN (1), sur une inscription de Tuficum, datée VI K DEC (2), et encore dans le *Liber Coloniarum* (3). D'après ce qui a été dit déjà (4) sur l'ordre des noms des consuls, il résulte que ces deux personnages arrivaient pour la première fois au consulat. Le nom de l'un d'eux pourtant n'est pas inconnu dans les Fastes; en 110 on a un M. Peducaeus Priscinus consul ordinaire (5). Mais, comme le nom du consul de 141 n'est jamais suivi du chiffre II, il est certain qu'il ne s'agit pas du même personnage; on peut supposer qu'ils sont père et fils. C'est à l'un d'eux que doit s'appliquer le fragment RISCINO COS (6) où Muratori avait lu: *Rischnus*, qu'il qualifiait ainsi: *barbaricum non latinum nomen* (7).

Les noms de ces consuls prouvent la liberté complète où l'on était de choisir parmi les différents noms des consuls celui ou ceux qui plaisaient le mieux, pour les inscrire sur un monument: ce qui, pour les modernes, peut devenir la source d'inextricables difficultés, comme il est probable que déjà dans l'antiquité cette liberté devait être cause de bien des erreurs dans les provinces reculées de l'empire. Ainsi ce consul, dont le nom entier est M. Peducaeus Stloga Priscinus, était appelé aussi bien, on l'a vu, M. Peducaeus Stloga que M. Peducaeus Priscinus. Et peut-être encore faut-il ajouter à tous ces surnoms celui de Silvanus que donnent trois de nos fastographes: il n'a été jusqu'ici trouvé sur aucun monument épigraphique se rapportant à ce personnage.

(1) C. I. L., VI, 635. — (2) Henzen, 7170; un texte fautif en a été publié dans Borghesi, *Œuv.* VII, p. 360. — (3) *Agrimensores* de Lachmann, t. I, p. 244 et 252. — (4) Cf. *supra*, p. 84. — (5) Muratori, p. 318, n° 1. — (6) C. I. L., VI, 1500. — (7) Marini, *Iscriz. Alb.* p. 35.

Dans une inscription d'un collège sacerdotal, publiée par Marini (1), il est parlé d'un T · HOENI · SEVERI · COS (2). D'après l'ensemble du monument, Marini (3) pense qu'il s'agit d'un fils de notre consul, qui aurait été consul lui-même.

M. Peducaeus Stloga Priscinus (Silvanus?). — T. Hoenius Severus.

---

**An. 142** (895). — Rufino et Quadrato: *Chronogr.*
Ῥουφῖνος καὶ Κουλδράτος: *Fasti Graeci.*
Rufino et Torquato: *Prosper.*
Rufino et Quadrato: *Idace.*
Ῥουφίνου καὶ Κουαδράτου: *Chron. Pasch.*

Pendant longtemps, pour connaître les noms complets des consuls de cette année, on s'est appuyé sur l'autorité d'une inscription de Panvinius, reproduite par Gruter (4): DEDICATVM · K · OCTOBR | L · CVSPIO · RVFINO | L · STATIO · QVADRATO | COS. Mais cette lecture était fausse, et Marini fut le premier (5) à la corriger par la brique suivante: . . . . . | LSTQVAIR ET CCRVF | COS. Il la lit (6) *Lucio Statio Quadrato et Caio Cuspio Rufino Cos*, lecture qui a été confirmée par différents exemplaires qu'a publiés M. Descemet (7), et par la correction de M. Henzen (8) à l'inscription de Panvinius déjà citée. Aussi l'inscription du Mètrôon d'Ostie rapportée par M. C. L. Visconti (9) me semble d'une lecture douteuse, bien que M. Waddington (10) en accepte l'autorité . . . DEDICAT ·

(1) *Arvales*, p. 166. — (2) Borghesi remarque à ce sujet (*Œuv.* III, p. 412) que les prêtres qui étaient consuls prenaient ce titre dans les actes de leur collège. — (3) *Arvales*, p. 177. — (4) P. 1082, n° 18. — (5) *Arvales*, p. 239. — (6) Ms. 9110, n° 501. — (7) n° 286. C'est aussi la lecture de Wilmanns, 2782 l. — (8) C. I. L., VI, 160. — (9) *Annali*, 1868, p. 373. — (10) *Fastes des prov. Asiat.* p. 220.

XIII · K · MAI · L · CVSPIO · RVFINO | T · STATIO QVADRATO COS. — Les deux variantes pourraient encore se concilier, en supposant que les consuls avaient différents prénoms, qu'on aurait alors employés indifféremment. Deux autres inscriptions (1) n'apportent aucune solution à la difficulté: car elles ne nomment ces consuls que par leurs surnoms. Ce sont là tous les éléments de la question: l'un des consuls, Rufinus, serait inconnu sans ces monuments; l'autre est beaucoup plus connu, il a été l'objet de travaux spéciaux; cependant, partout ailleurs que dans nos inscriptions, il est mentionné sans son prénom.

M. Waddington, s'appuyant sur cette règle, que les travaux de Borghesi et les siens ont établie d'une manière certaine, à savoir qu'au second siècle l'intervalle entre l'exercice du consulat et du proconsulat d'Asie était d'environ une douzaine d'années, et ayant d'autre part fixé à l'année 154-155 le proconsulat d'un Quadratus, ami d'Aristide, qui est mentionné par ce rhéteur comme proconsul d'Asie, avait conclu à l'identité des deux personnages, le consul de 142 et le proconsul de 155. Il l'avait reconnu encore dans une inscription d'Athènes (2), où il est question d'un monument élevé à Hadrien ΕΙΙΙΙΕΡΕΩΣΣΤ · ΚΟΔΡΑΤΟΥ (3). Mais, dans cette dernière inscription, M. Dittenberger (4) incline à voir plutôt un citoyen d'Athènes qu'un noble romain. Quant à l'identité du consul et du proconsul, elle avait été déjà niée par Marini (5), qui fait du premier le père du second. Toute la question repose sur la date du martyre de Polycarpe, un des points des plus obscurs de l'histoire de l'Eglise d'Orient, et aussi des plus importants, à cause de ses rapports avec la chronologie des Papes du second siècle. Cette question vient d'être reprise en Allema-

(1) Brambach, *C. I. Rh.*, 1845; C. I. L., III, pars II, p. 941. — (2) C. I. A., III, 486. — (3) Cf. *Mém. sur Aristide* (p. 30-39 du tirage à part). — (4) C. I. A., *loco cit.* — (5) *Arvales*, p. 239.

gne (1), et l'auteur de la nouvelle dissertation conclut qu'il ne saurait y avoir identité entre les deux personnages, malgré les arguments de M. Waddington; car le nom de Quadratus, sous qui Polycarpe aurait souffert le martyre, n'est pas nettement fixé dans le manuscrit du *Martyrium Polycarpi*, et ce serait le 6 avril 166 que Polycarpe aurait été mis à mort. — Cette discussion ne change rien à la date de notre consul, qui a bien toujours eu les faisceaux en 142; mais à cause des controverses qui s'agitent autour de son nom, il n'aura peut-être pas été inutile d'avoir indiqué l'état de la question.

Je n'ai pas cité la brique 502 du manuscrit de Marini, qui se termine par . . . . LVCIO | QVÆDRATO COS; car cette brique pourrait s'appliquer aussi au troisième consulat de L. Verus et de Quadratus. Il n'est pourtant pas impossible qu'il s'agisse ici de notre consul, qui serait alors seul nommé. Sans doute, la mention d'un seul consul est tout-à-fait rare, sauf quand il s'agit de l'empereur, puisque les six inscriptions consulaires que l'on a de l'an 119 (872) ne donnent que le nom d'Hadrien; mais sur les briques il n'est pas rare de voir un seul consul nommé, à raison du manque d'espace (2).

Les consuls ordinaires de 142, les seuls certainement connus pour cette année, sont donc:

L. (T.?) Statius Quadratus. — C. (L.?) Cuspius Rufinus.

(1) K. Wieseler, *Das Todesjahr Polykarps*, dans la revue *Theologische Studien und Kritiken*, 1880, 1ère livraison, p. 141-165. — (2) Cf. Borghesi, *Œuv.* IV, p. 392 et V, p. 54.

**An. 143** (896). — Torquato et Attico: *Chronogr.*
Τορκούατος καὶ Ἀττικός: *Fasti Graeci.*
Torquato II et Herode: *Prosper.*
Torquato et Hedore (*sic*): *Idace.*
Τορκουάτου καὶ Ἡρώδου: *Chron. Pasch.*

C'est la première fois que les cinq fastographes se trouvent d'accord; car le deuxième consulat que Prosper donne à Torquatus provient de la mention erronée de Torquatus au lieu de Quadratus qu'il avait faite à l'année précédente.

Les inscriptions offrent le même accord. Dans trois inscriptions de Rome (1), les consuls de 143 portent les mêmes noms et sont nommés dans le même ordre: C. Bellicius Torquatus, Ti. Claudius Atticus Herodes. Quand leurs noms sont donnés incomplètement, ils sont appelés TORQVATO ET ATTICO (dans la liste des soldats prétoriens de la Galerie lapidaire du Vatican) (2) et ΤΟΡΚΟΥΑΤΩ ΚΑΙ ΗΡΩΔΗ (dans un rescrit d'Antonin au collège d'athlètes dédié à Hercule) (3).

Malgré la lecture certaine des inscriptions déjà citées, le praenomen et le nomen du premier de nos consuls ont été parfois mal rapportés. Ainsi Borghesi (4) lui donne le praenomen de Lucius au lieu de celui de Caïus, et, dans sa dernière lettre (5), il distingue un Bellicus et un Bellicius, tous deux consuls. Il y a bien un C. Bellicus Calpurnius Torquatus, patron de la colonie de Vienne, parvenu au consulat, comme le prouve une inscription de cette

(1) Orelli 4409, 4719 (cette dernière inscription, trouvée à Rome en 1725 dans les fouilles que le cardinal de Polignac fit faire au Colombaire de Livie, a été commentée par Bimard de la Bastie, *Mém. de l'Ac. des Inscr.* t. XV, p. 445); Wilmanns, 260. — (2) C. I. L., VI, 2379 a: cette indication s'y trouve environ 16 fois. — (3) C. I. Gr., III, 5907. — (4) *Œuv.* VI, p. 332. — (5) *Œuv.* VIII, p. 612.

ville, publiée par M. Allmer (1). Ce monument n'est même pas le seul où l'on trouve la forme *Bellicus*, qui semble assez bizarre pour un gentilicium: Marini (2) en cite d'autres, et en conclut qu'il faut distinguer une gens Bellica et une gens Bellicia. Mais Borghesi dit avec raison, ce semble, que l'opinion de Marini ne peut se soutenir (3). En admettant, avec bien peu de probabilité, que le consul suffect de 68 (821) s'appelle C. Bellicus Natalis, il est certain que le consul ordinaire de 124, collègue de M. Acilius Glabrio, s'appelle Bellicius, comme le prouvent entre autres une inscription de Rome (4) et une inscription découverte à Antibes en 1879, où bELLICIO se trouve même suivi de FL..., commencement d'un cognomen qui était inconnu pour ce personnage (5). — Une autre difficulté pour notre consul provient de ce que le même nom se trouve trois fois dans les Fastes, en 124, en 143, en 148, et que jamais il n'y est suivi du chiffre II ou III. Borghesi évite de se prononcer nettement, pour ne pas entrer dans cette " spinosa controversia „ (6); il semble pourtant certain que c'étaient trois personnages différents. En effet, comme les deux premiers sont consuls ordinaires, il faudrait avoir sur les inscriptions de 143 le signe II et sur celles de 148 le signe III, ou II dans le cas où l'on n'établirait pas l'identité des consuls de 124 et de 143. On doit donc avoir affaire à trois individus de la même gens, portant même praenomen et même cognomen, ce qui n'a rien d'étrange.

Le second consul est trop connu (7) pour qu'il y ait à en

(1) *Inscr. de Vienne*, t. II, p. 150. — (2) *Arvales*, p. 485. — (3) " Di qui intanto apparisce l'insussistenza del Marini. „ *Œuv.* VIII, p. 614. — (4) Allmer, *Inscr. de Vienne*, I, p. 199. — (5) *Revue épigr. du midi de la France*, p. 101, n° 114. — (6) *Œuv.* VIII, p. 614. — (7) On peut consulter sur lui: Fuelle, *De Tib. Claudii Attici Herodis vita*, Bonnae, 1864; M. Vidal-Lablache, sa thèse (1872); cf. M. Geffroy, *Revue Crit.* 1872, I, p. 186. — Borghesi donne son cursus (*Œuv.* VIII, p. 604).

parler ici. Je ferai seulement remarquer que le fait dont il y a plus haut des exemples, à savoir que ce personnage s'appelle *Atticus* sur les inscriptions latines, et Ἡρώδης sur les inscriptions grecques, a son explication dans une habitude où étaient sous l'empire les Grecs et, en général, les Orientaux devenus citoyens romains, de porter deux cognomina, l'un national, l'autre romain, et de faire graver l'un ou l'autre sur leurs monuments, suivant qu'ils leur étaient élevés dans leur patrie ou en Italie (1).

On sait l'importance qu'ont eue les " gens de lettres „ au second siècle de l'empire, sous des princes d'un esprit philosophique et littéraire, tels qu'Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle. Il n'est pas un rhéteur, pas un sophiste, comme on disait alors, qui n'ait joué son petit rôle politique. Beaucoup devenaient secrétaires des empereurs (2); l'un fut préfet de l'Egypte, Héliodore; plusieurs furent consuls, comme Hérode Atticus et Fronton. Fronton l'orateur, le précepteur de Marc-Aurèle, était originaire d'Afrique. Dans une inscription de Kalama, il porte les noms suivants: M. Cornelius T. f. Quir[*ina tribu*] Fronto (3). Il n'était pas inutile de les rappeler, pour éviter toute confusion avec l'autre Fronton, consul en 169 on 170, qui, dans sa célèbre inscription, authentique quoique ligorienne, s'appelle: M. Claudius [*Ti*] f. Q[*uirina tribu*] Fronto (4); le cardinal Mai n'avait pas identifié les deux personnages, mais les avait crus frères. La correspondance de Fronton avec Marc-Aurèle (5) permet d'établir qu'il fut suffect aux kalendes de juillet (6). Vers 155, il fut

(1) Cf. Borghesi, *Œuv.* III, p. 417-418, 498-500. — (2) Letronne en nomme plusieurs: *Inscr. grecq. et lat. de l'Egypte*, t. I, p. 130. — (3) L. Renier, *Inscr. Alg.* 2717. — (4) C. I. L.. VI, 1377. Cette inscription est commentée dans une lettre de Borghesi, *Œuv.* t. VI, p. 263-269. — (5) Cf. l'édition de Naber, p. XXV. — (6) Il porte son titre de consul dans l'inscription d'Orelli 1176, où il est aussi fait mention de son petit-fils et de son arrière-petit-fils.

nommé proconsul d'Asie; mais son état de santé l'empêcha de partir pour cette province, et il dut résigner ses fonctions (1).

Les consuls connus de cette année sont donc:

C. Bellicius Torquatus. — Ti. Claudius Atticus Herodes.
*Suffect: Kal. Jul.* M. Cornelius T. f. Fronto.

---

**An. 144** (879). — Avito et Maximo: *Chronogr.*
Μάξιμος καὶ Αὐούιτος: *Fasti Graeci.*
Aviola et Maximo: *Prosper.*
Avito et Maximo: *Idace.*
Ἀβιόλα καὶ Μαξίμου: *Chron. Pasch.*

Un seul monument épigraphique a fourni les noms complets des consuls éponymes de cette année. Presque toujours, ils ne sont cités que par leurs cognomina, placés d'ailleurs dans un ordre indifférent. Sur le rôle des prétoriens déjà cité (2), AVITO ET MAXIMO alternent avec TORQVATO ET ATTICO (3); sur une amphore du Monte Testaccio, M. Dressel a lu de même Avito et Ma[*ximo cos*] (4). En revanche, sur une brique que Kellermann fit connaître le premier (5) à Borghesi, on lit MAXIMETAVITCOS (6). — Il y a une douzaine d'années encore, ces personnages ne figuraient avec leurs noms que sur un monument daté de 146, où Lollianus Avitus et Statilius M(aximus) sont cités comme *curatores operum publicorum* (7). Ce monument était même le seul à nommer par son gentilicium le collègue d'Avitus. Avitus se trouvait déjà mentionné sous les noms de

(1) Cf. Waddington, *Fastes*, p. 222. — (2) C. I. L., VI, 2379 *a* et *b*. — (3) Cf. ad ann. 143, p. 97. — (4) *Annali*, 1878, p. 167. — (5) Marini, dans son ms., n'en donne point à cette date. — (6) *Œuv.* VII, p. 177. — (7) C. I. L., VI, 1008.

L. Lollianus Avitus sur une inscription d'Atina (1) et sur une de Naples (2), qui offrent toutes deux un exemple de ce fait très-rare, la mention d'un seul consul. Ces deux inscriptions ont fait l'objet d'une lettre épigraphique de Borghesi à M. Minervini (3): il y distingue deux consuls ayant porté le nom de Lollianus Avitus, le premier en 144, le deuxième en 209. Almeloveen avait donné à notre consul le prénom de Publius sans aucune preuve, et presque tous l'avaient répété "more pecudum". Mais Borghesi, ayant lu sur les fastes d'un collège sacerdotal (4) qu'il a démontré être le collège des Saliens Palatins: L · HEDIVS · RVFVS · LOLLIANVS · AVITVS, a établi que ce personnage devait être le fils de notre consul, que celui-ci par conséquent devait appartenir à la gens Hedia, et qu'il devait porter probablement aussi le prénom de Lucius. Ayant même trouvé un frère du Salien Palatin qui se dit Lucii filius (5), il n'hésita pas à donner au consul de 144 le prénom de Lucius. Pour collègue, il lui donnait (6) Claudius Maximus, proconsul d'Afrique sous Antonin le Pieux, sans prendre garde au Statilius Maximus qui figure comme *curator operum publicorum* sur l'inscription de 146 déjà citée.

Une inscription découverte à Porto en 1867, et commentée par M. de Rossi (7), a donné raison à Borghesi pour le nom du premier consul et tort pour celui du second:

L · LOLLIA*n o a*VITO
T · STATIL*i o m*AXIMO
CO*s*

(1) Mommsen, I. N., 4537. — (2) I. N., 2603. — (3) *Œuv.* IV, p. 507-515. — (4) C. I. L., VI., 1978. — (5) C. I. L., II, 4121, 4122. — (6) *Œuv.* VIII, p. 460. — (7) *Bull. Inst.* 1867, p. 123.

M. de Rossi, s'appuyant sur divers timbres de briques publiés par Marini (1), qui mentionnent un T. Statilius Maximus Severus, grand propriétaire de briqueteries à cette époque, avait conclu sinon à l'identité des deux personnages, du moins à des liens de parenté étroits entre eux, et pensait que notre consul devait avoir deux cognomina, Severus et Maximus. — Cette opinion n'a pas été partagée par M. Mommsen ; il refuse à T. Statilius le surnom de Severus, que ne porte aucun monument s'appliquant à lui en personne, et qu'on ne lit pas non plus dans une inscription trouvée récemment à Stuhlweissenburg (Hongrie) (2). T. Statilius Maximus Severus, mentionné sur les briques, sur deux inscriptions latines du colosse de Memnon (3), et sur une inscription grecque de l'Egypte (4), où il figure comme idiologue, c'est-à-dire chargé de fonctions financières, doit être le père de notre consul. L'inscription nouvelle fait connaître que ce consul a eu les fonctions, jusqu'ici inconnues, de *Juridicus pro praetore utriusque Pannoniae*, puis qu'il fut, avant son consulat, légat de la Pannonie inférieure.

L. Hedius Rufus Lollianus Avitus. — T. Statilius Maximus (Severus ?).

---

**An. 145** (898). -- Antonino IIII et Aureliano caes. II: *Chronogr.*
Ἀντώνιος καὶ Αὐρίλλιος Καῖσαρ τὸ β': *Fasti Graeci.*
Antonino III et Aurelio: *Prosper.*
Antonino IIII et Aurelio II: *Idace.*
Ἀντωνίνου Αὐγούστου τὸ γ' καὶ Αὐρηλιανοῦ τὸ β': *Chron. Pasch.*

Le désaccord entre les fastographes ne porte que sur des différences de chiffres, très-explicables dans les manuscrits. A côté

(1) *Arvales*, p. 306, 317, 318. — (2) *Ephem. Epigraph.* t. IV, p. 124; on a ici le cursus entier. — (3) C. I. L., III, 46, 47. — (4) Letronne, *Inscr. grecq. et lat. de l'Egypte*, t. II, p. 300.

d'eux, il faut citer Capitolin (1), qui donne une indication très-précise: " secundum etiam consulem (M. Aurelium) designavit (Ant. Pius), cum ipse quartum pariter inierit. „

Déjà, à l'année 140, on a vu comme consuls éponymes Antonin le Pieux et son fils adoptif Marc-Aurèle: on les retrouve encore ici. Les inscriptions avec l'indication de ce consulat d'une lecture complète et incontestable sont d'une grande rareté. Il est indiqué ainsi sur une brique de Marini (2): ODEXPRDOM-LVCMERCLQV | ANTIIIIETVEROII | COS·

Cette indication se trouve répétée sur la brique qui sert de base aux belles dissertations de Marini (3) et de Borghesi (4) sur Domitia Lucilla, la mère de Marc-Aurèle (5). — Une amphore du Testaccio (6) porte la date: Imp. Antonino $\overline{IIII}$ et caes. $\overline{II}$ cos.

L'inscription que Pratilli (7) prétend avoir été trouvée près de Cumes est, au dire de Marini, une " delle solite imposture .....„: IX | KAL · OCTOB · ANTONINO | AVG $\overline{IIII}$ ET AVRELIO $\overline{II}$ COS · M. Mommsen a restitué à ce consulat une inscription africaine dont il avait reçu une copie informe (8), et il a lu aussi les noms de ces consuls sur une inscription très-mutilée de Galatie (9), dont il supplée ainsi la dernière ligne: ... τέταρτον καὶ δεύτερ]ΟΝΥΠΑΤΟΙC . Je ne sais si cette formule est très usitée chez les Grecs, et si l'on ne trouve pas plus ordinairement τὸ δ', τὸ β', etc.... — Le fragment d'une table des Arvales (10) ne laisse pas lire complètement le chiffre du consulat de Marc-Aurèle. Seule une inscription de l'Aurès (11) donne tous les noms des consuls de l'année 145.

(1) *M. Ant. philosophus*, 6. — (2) Ms. 9110, n° 503. — (3) Ms. p. 215-227. — (4) *Œuv.* III, p. 39. — (5) Le Musée du Louvre a deux exemplaires de ce timbre: n$^{os}$ 51 et 52 du catalogue de M. Héron de Villefosse, à la suite du livre de M. Descemet. — (6) Dressel, *Annali*, 1878. — (7) *Via Appia*, p. 187. — (8) *Bull. Inst.* 1852, p. 167. — (9) C. I. L., III, 282. — (10) C. I. L. VI, 2085. — (11) I. A., 4360.

Il est certain que l'empereur et le césar ne restèrent pas en fonctions plus des deux premiers mois: on ne connait pourtant ancun suffect (1) qu'on puisse assigner sûrement à cette année; nous ne donnerons donc que les consuls éponymes:

Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus Antoninus Aug. Pius IIII. — M. Aelius Aurelius Caesar II (2).

---

**An. 146** (899). — Claro et Severo: *Chronogr.*
Κλάρος καὶ Κλαύδιος: *Fasti Graeci.*
Grato et Seleuco: *Prosper.*
Claro et Severo: *Idace.*
Σεβήρου τὸ ε' καὶ Οὐηρίνου: *Chron. Pasch.*

Aux textes il convient d'ajouter Capitolin (3), qui enregistre la naissance de Septime Sévère à cette date . . . " natus est Erucio Claro bis et Severo conss. VI Idus Apriles, „ et quatre lois du Code Justinien, qui sont datées: " Claro II et Severo coss.„

Les documents épigraphiques n'offrent pas dans les noms des consuls une aussi grande diversité que les fastographes: il en est pourtant bien peu qui les désignent de la même façon. Les noms complets (4) des consuls de cette année se lisent en deux in-

(1) C'est par suite d'une erreur, corrigée d'ailleurs dans les *Errata*, que, dans une note à un passage de Borghesi (*Œuv.* V, p. 448), Julianus est dit consul en 145: c'est " proconsul d'Asie „ qu'il faut lire. — (2) Ce sont les noms qu'il porte sur l'inscription du théâtre de Fermo, où il est appelé COS II (*Bull. Inst.* 1839, p. 89). — (3) *Severus*, 1. — (4) Dans le manuscrit de Marini, ils ne figurent que par la brique suivante (n° 504):

EXOFAVTRFORTOPFIGEX PRA
COS GRA·CLATSEV·COS

dont la lecture est: *Ex officina Autronii Fortunati opus figlinum ex praediis Cosinii Grati Claro et Severo Cos.*

scriptions de Rome d'une façon presque identique: ... | SEX· ERVCIO · CLARO · II · CN | CLAVDIO SEV*ero cos.* .... | SEX · ERVCCIO (*sic*) · CLARO · II · ET | CN · CL · SEVERO · COS · (1).

Il faut citer encore une inscription grecque, trouvée à Rome, se terminant par ces mots: Σέξτῳ Ἐρουκίῳ Κλάρῳ β', Γνέῳ Κλαυδίῳ Σεβήρῳ χωσ (sic) (2).

Le premier de ces consuls est nommé seul sur une inscription funéraire de Bénévent: VIA | MAI (qui doit probablement se lire VI K | MAI) ERVCIO CLARO (3). Wilmanns a restitué très-heureusement le nom de ce personnage, parmi les sénateurs qui contresignèrent le sénatus-consulte De Nundinis saltus Baguensis (4): [*Sex. Eru*]ciu[*s*] M. F. Quir. Clarus. Ce personnage est parfaitement connu. M. Mommsen, à l'*Index nominum* de l'édition des lettres de Pline par H. Keil (1870), a réuni sur lui tous les renseignements. Il figure à différentes reprises dans la correspondance de cet écrivain, par lequel on sait surtout qu'il fut fils de l'avocat Erucius Clarus, qu'il fut questeur, tribun du peuple, légat de Trajan dans la guerre contre les Parthes; il fut aussi préfet de la ville: c'est à lui... "praefectus Urbis et bis consul„ qu'Aulu-Gelle adresse cet éloge: " vir morum litterarumque veterum studiosissimus „ (5). Sur la vie de ce consul, qui semblerait devoir être si bien connu, subsiste cependant une obscurité: à quelle époque doit-on placer son premier consulat, de l'existence duquel il n'y a pas à douter, puisque toutes les inscriptions, comme les textes, le disent consul *iterum* en 146? Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ce fut un consulat suffect; mais on n'en saurait préciser la date. Ce n'est pas lui qui fut suffect au 1er juillet 117, car le consul d'alors

(1) C. I. L. VI, 1008, 678. — (2) Gruter, p. 314, 2. — (3) I. N., n° 1459. — (4) *Ephem. Epigr.* II, p. 275. vs. 7. — (5) *N. Att.* XIII, 17.

s'appelle M. Erucius Clarus, de même qu'il ne faut pas le confondre avec C. Erucius Clarus, consul en 170.

A l'année 143, on a déjà eu l'occasion de remarquer combien d'hommes de lettres furent élevés aux honneurs sous les Antonins; ces deux consuls en offrent un nouvel exemple. Erucius était un amateur de la vieille littérature latine; Cn. Claudius Severus était un philosophe péripatéticien et un des précepteurs de Marc-Aurèle. Sa fortune politique fut même si haute que son fils Cn. Claudius Severus, consul en 163 (916) et 176 (926), épousa Fadilla, la troisième des filles de Marc-Aurèle, et que lui-même reçut de Marc-Aurèle le titre de ἀδελφὸς (1), peut-être à cause de ses liens de parenté (2).

M. Dressel a lu sur une amphore du Monte Testaccio (3): *Claro* $\overline{II}$ *et Arabiano c*[*os*]. Au premier abord, il semble qu'il s'agit ici d'un suffect à Cn. Claudius Severus. Mais à cause de l'abondance des noms au second siècle, et de la liberté complète où l'on était de choisir parmi les cognomina celui qui plaisait le mieux, il faut toujours être en défiance, et ne pas admettre trop facilement dans les fastes consulaires un nouveau suffect par la seule raison qu'un monument offre une nouvelle lecture dans le nom de l'un des consuls. Borghesi (4) cite à ce sujet un curieux exemple: Ammien Marcellin parle quelque part d'un Lollianus, préfet de Rome, puis, un livre plus loin, d'un Mavortius, aussi préfet de Rome (5): ce n'est qu'un même personnage, Q. Flavius Metius Egnatius Lollianus Mavortius. Notre amphore fournit un exemple analogue: car, puisque Spartien (6), énumérant les nobles mis à mort par Septime-Sévère après la défaite d'Albinus, mentionne un Claudius Arabianus, il est très-

(1) Εἰς ἑαυτόν: I, XIV. — (2) Cf. Borghesi, *Œuv.* III, p. 247, et V, p. 430-432, où il revient sur sa première opinion. — (3) *Annali*, 1878, p. 167. — (4) *Œuv.* III, p. 513. — (5) XV, VIII, 17. XVI, VIII, 5. — (6) *Severus*, c. 13.

probable que ce cognomen très-rare (1) appartenait à la gens Claudia, et que l'Arabianus collègue de Clarus II sur l'amphore du Testaccio est un ascendant de Claudius Arabianus, mis à mort par Septime-Sévère.

Les consuls éponymes de 146 s'appellent donc:

Sex. Erucius Clarus II. — Cn. Claudius Severus Arabianus.

---

**An. 147** (900). — Largo et Messalino: *Chronogr.*
Λάργος καὶ Μεσσαλῖνος: *Fasti Graeci.*
Largo et Messalino: *Prosper.*
Largo et Messalino: *Idace.*
Λάργου καὶ Μεσσαλίνου: *Chron. Pasch.*

Les noms complets des consuls de cette année, dont les fastes ne donnent, comme toujours, que les surnoms, ne sont indiqués que par un nombre très-restreint de monuments. La chose est digne de remarque, car ce consulat tombait au neuvième centenaire de la fondation de Rome, fête nationale et religieuse qui eut un éclat tout spécial sous un prince d'un esprit religieux comme l'était Antonin le Pieux, et à l'occasion de laquelle ont été frappés toute une suite de magnifiques médaillons relatifs aux origines légendaires de la vieille Rome (2); on dut de même graver plus d'une inscription sur la pierre ou sur le bronze à l'occasion de la fête des *Palilia*.

Les consuls sont appelés Largus et Messalinus dans une inscription fragmentaire de la Pannonie (3), dans un débris de rôle des prétoriens (4), sur une amphore du Testaccio (5) ou, dans

(1) Cf. De-Vit, *Onomasticon*. — (2) Fröhner, *Médaillons*, p. 55-60. — (3) C. I. L., III, 4280. — (4) *Bull. Arch. Municip.* 1875, p. 117. — (5) *Annali*, 1878, p. 167.

l'ordre inverse, sur un autel dédié à Silvanus (1). C'est une brique (2) qui a permis à Marini de connaître le premier tous leurs noms. Sur ce timbre on lit: L[*ucio*] ANNIO LARGO C[*aio*] PRAST[*io* ou *ino*] PACAT[*o*] COS. Ainsi se trouvait démontrée l'erreur de Panvinius, qui, par une conjecture téméraire, avait donné au premier des deux consuls les noms de Marcus Valerius. La découverte de Marini ne fut toutefois pas complète; sans doute il vit encore, en s'appuyant sur une inscription de Bénévent (3), que Messalinus était un surnom à ajouter à Pacatus; mais il ne sait s'il doit lire Prastius ou Prastinius, deux gentes, dit-il, qui sont presque complètement inconnues. Comme il crut voir sur sa brique 1150 un Prastius Pacatus, propriétaire de praedia, il se décida à peu près dans son manuscrit (4) pour cette dernière lecture. Borghesi a repris la question, et il a pu l'élucider complètement, grâce à une inscription funéraire trouvée à Pouzzoles en 1844, et grâce à un cippe dédié à la Fortune [*sanc*]TISSIMAE découvert à Tivoli en 1825, qui portent l'un C. PRASTINA PACATVS, l'autre C. PRASTINA PACATVS COS (5). Le gentilicium de notre consul est donc un de ces gentilicia d'origine étrusque, comme Porsenna, Cecina, Vibenna et autres (6). Quant à son second surnom Messalinus, il figure dans l'inscription suivante de Bénévent, que je transcris ici d'après M. Mommsen (7) parcequ'elle a l'avantage de fournir une preuve mathématique de la date de notre consulat.

(1) C. I. L., VI, 658. — (2) Gravée et commentée dans les *Arvales*, p. 144; reproduite avec plus de détails dans son ms., n° 505. — (3) Cf. plus bas. — (4) P. 326. — (5) *Œuv.* IV, p. 467-472. — (6) Les noms terminés en *ena* ou *enna*, *erna*, *inna* avaient été longtemps regardés comme des cognomina: Hübner (*Quaestiones onomatol. latinae*, Bonn 1854) a établi que c'étaient des gentilicia étrusques. — (7) I. N., 1421.

. . . . . F · CLASSETIVS . . . . .
. . . . . C · V · NATVS · IIII IDVS *mart*
ANNIO · LARGO · PRASTINA . . . *me*
SSALINO · COS · VITA · FVNCTVS *v*
IDVS · APRIL · IMP · ANTONINO *aug*
III *et geta nobiliss · caes · ii*
COS · ANN · LXI · DIES · XXVIII
MORTVVS . . . . . .
. . . . . .

Le calcul est très exact: de 147 à 208, date du troisième consulat de Caracalla et du deuxième de Géta, il y a bien en effet soixante-un ans.

On ne sait rien de la gens Prastina antérieurement à notre consul; on a du moins quelques renseignements sur ce personnage: trois inscriptions découvertes à Lambèse et dans l'Aurès, et publiées par M. L. Renier (1), nous le montrent comme ayant été légat propréteur de la legio III[a] Augusta et de la legio VI[a] pendant les trois années qui ont précédé son consulat (2).

Si la gens Annia est connue dans l'histoire de Rome, les Annii Largi le sont fort peu. On sait combien le surnom Largus est rare, puisqu'il ne se trouve qu'une fois dans les 4500 inscriptions de l'Algérie et que trois fois dans les 7000 du royaume de Naples. Notre consul serait peut-être le fils du consul suffect de l'an 110, C. Annius Largus (3).

(1) I. A., 10, 11, 4360: sur ces inscriptions il ne porte que le surnom de Messalinus. — (2) C'est un exemple de la règle générale, établie par M. L. Renier (*Mél. d'épigr.* p. 124), que sous les Antonins « les fonctions du légat impérial de l'armée d'Afrique duraient trois ans, et qu'il ne les quittait ordinairement que pour être élevé au consulat.„ — (3) Cf. De-Vit, *Onomasticon*, I, p. 316. Cet auteur a interverti les prénoms des personnages.

Dans les fouilles du prince Torlonia à Cures, on a trouvé en 1874 au forum de cette ville une inscription qu'a commentée M. R. Lanciani (1), et qui est la seule, je crois, à nous donner les noms à peu près complets de nos consuls:

DEDIC · VL *(sic)* · K · MAI | L · ANNIO LARGO C PRASTINA | MESSALINO COS.

L. Annius [C. f ?] Largus. — C. Prastina Messalinus Pacatus.

(1) *Commentationes philologicae in honorem Mommseni*, Berlin 1877, in-4° (p. 411 416).

Georges Lacour-Gayet.

# ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES ARTS À ROME PENDANT LE MOYEN-ÂGE

## BONIFACE VIII ET GIOTTO.

Boniface VIII clôt brillamment la série des grands papes du moyen-âge, en même temps que, par de certains côtés, il annonce une ère nouvelle. Les pompes de son exaltation, l'importance des principes politiques dont il s'est fait le champion, les fêtes du jubilé de 1300, ses luttes épiques, qui se terminèrent par la tragédie d'Anagni, et, dans un autre ordre d'idées, la composition de la *Divine Comédie*, ce sont là des évènements qui jettent un lustre incomparable sur ce pontificat relativement si court. Mais les noms de Philippe le Bel et de Dante ne sont pas les seuls que l'on évoque au souvenir du fougueux vieillard. Pour l'histoire des arts aussi, le règne de Boniface VIII marque une date qu'il n'est point permis d'oublier. On apprécierait imparfaitement l'activité fébrile qui, dans l'espace de peu d'années, a fait surgir tant de splendides monuments, le dôme d'Orvieto (1290), San Petronio de Bologne (1292), S^ta^ Croce de Florence (1295), le dôme et le Palais vieux de la même ville (1298 et 1299), l'église Saint Dominique de Pérouse (1304), etc., si l'on n'y voyait que l'expression des sentiments de piété ou de patriotisme de l'Italie du XIII^e^ siècle. Ce prodigieux essor a été favorisé, peut-être même déterminé par la révolution qui s'était produite dans les idées et dans le style. Nous voyons triompher d'une part l'architecture gothique, de l'autre les principes de l'Ecole florentine de peinture;

Giotto paraît, et le besoin de créations nouvelles éclate partout; la vie, le mouvement, la passion se substituent aux formules surannées du byzantinisme : un souffle de jeunesse et de poésie transporte l'Europe entière.

La part que Boniface VIII a eue à cette révolution est fort considérable; c'est lui qui s'en est fait le promoteur à Rome; c'est sous ses auspices que les principes nouveaux ont triomphé dans la capitale du monde chrétien. Giotto n'est pas le seul maître qu'il ait appelé auprès de lui. Nous le voyons s'assurer en même temps le concours d'architectes et de sculpteurs allemands, les uns représentants du style gothique, les autres champions du naturalisme introduit dans la statuaire par l'Ecole de Pise. La Navicella, les fresques de la loge de la bénédiction au Latran, la décoration de la cathédrale et du palais d'Anagni, tels sont les principaux monuments destinés à perpétuer le souvenir de ces grandes conquêtes de l'art.

C'est un moment solennel dans l'histoire de l'art romain. Désormais c'en est fait de cette école indigène qui, sans atteindre aux plus hautes régions, nous a laissé tant d'œuvres élégantes. Pendant près de deux siècles, on avait vu une vaillante phalange de maîtres tour à tour architectes, statuaires et mosaïstes, affirmer l'indépendance artistique de leur ville natale. On sait aujourd'hui combien leur influence a été considérable; elle s'est étendue à tout l'Etat pontifical. Tivoli, Fundi, Farfa, Corneto, Ferentino, Santa Maria in Castello, Alba Fucente, Teramo, Segni, Falleri, Subiaco, Alatri, Anagni, Civita-Castellana, Foligno, Orvieto, etc. se sont peuplés grâce à eux de ces élégants ambons, sièges épiscopaux, tabernacles, véritables chefs-d'œuvre décoratifs où la sculpture et l'incrustation se complétaient si heureusement. Giotto même rendit hommage aux habiles " marmorari „ romains; ses fresques sont pleines de colonnes torses, de frises, de frontons, d'ornements couverts de ces mosaïques stelliformes

dont Rome put à juste titre revendiquer la paternité (1). Par une fatalité singulière, les derniers représentants de cette école qu'avaient illustrée les Ranuccio, Paolo et sa famille, Cosmas et les siens (les Cosmati), enfin Vassaletus, s'éteignirent précisément pendant le règne de Boniface VIII. Nous voulons parler de Jean, fils de Cosmas, l'auteur du tombeau de Guillaume Durand († 1296), à la Minerve, et de celui de l'évêque Gonsalve d'Albano († 1299) à Sainte Marie Majeure, ainsi que de son frère Deodato. Ces maîtres disparaissent dans les premières années du XIV$^{e}$ siècle, et ne sont point remplacés dans leur ville natale. Au dehors, un de leurs frères, Jacques, semble avoir travaillé quelque temps encore à la cathédrale d'Orvieto (2), tandis qu'un autre, Deodato, exé-

(1) Une précieuse inscription, dont M. de Rossi a mis en lumière la signification véritable (*Bullettino di Archeologia cristiana*, 1880, p. 60) nous montre que l'on se rendait bien compte au moyen-âge de l'origine de ce style, et qu'on l'appelait dès lors " opus romanum, „ terme qui doit être substitué à celui de " opus cosmatescum, „ par lequel on avait pris l'habitude de le désigner dans les derniers temps. Cette inscription, qui orne le cloître de l'abbaye de Sassovivo, près de Foligno, nous apprend qu'en 1229:

Hoc claustri opus egregium
Quod decorat monasterium
Donnus abbas angelus precepit
Multo sumptu fieri et fecit
A magistro Petro de Maria
Romano opere et mastria.

(2) Della Valle, *Storia del Duomo di Orvieto;* Rome 1791, p. 264, 380, 382. — Luzi, *Il Duomo di Orvieto;* Florence 1866, p. 326. — C. Promis, *Notizie epigrafiche degli artefici marmorarii romani dal X al XV secolo*, Turin 1836, p. 24, affirme, mais sans preuves, que cet artiste n'appartenait pas à la famille des Cosmates. — Le P. della Valle mentionne en 1293 un Giacomo di Cosmate Romano, et en 1325 un Giacomo Romano sculpteur.

cutait les élégantes mosaïques ornementales de la cathédrale de Teramo (1).

Sans doute, avant Boniface VIII, plus d'un pape avait eu recours à des artistes du dehors. Sous Célestin III (1191-1198), Hubert et Pierre de Plaisance avaient exécuté les portes de bronze que l'on remarque aujourd'hui encore au baptistère du Latran (2). Innocent III (1198-1216) avait appelé auprès de lui le sculpteur et architecte Marchionne d'Arezzo (3), Urbain IV (1261-1264) le peintre Margaritone (4). A une époque plus rapprochée de Boniface VIII, le sculpteur toscan Arnolfo (5) et ses compatriotes les architectes dominicains Fra Ristoro et Fra Sisto (6) avaient travaillé sur les bords du Tibre. Mais que pouvaient quelques maîtres isolés vis-à-vis de l'Ecole romaine, si forte, si homogène! Leur présence était pour celle-ci une cause d'émulation, non un symptôme d'infériorité.

A la fin du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle, tout change. L'Ecole florentine s'assure une suprématie tellement écrasante que toute velléité de résistance doit disparaître. Vers la même époque, par une sorte de fatalité, les familles d'artistes romains qui avaient fait la gloire du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, et dont les représentants auraient pu devenir les champions des idées nouvelles, s'éteignent. La translation du Saint Siège à Avignon porte à l'Ecole indigène le coup de grâce. A partir du

(1) " Anno domini 1332 hoc opus factum fuit † Magister Deodato de Urbe fecit hoc opus (Schultz, *Denkmäler der Kunst des Mittelalters in Unter-Italien*, t. II, p. 11).

(2) Rumohr, *Italienische Forschungen*, t. I, p. 267.

(3) Vasari, t. I, p. 276.

(4) Id., éd. Milanesi, t. I, p. 362, 365.

(5) Id., t. I, p. 278. V. *contra* Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la Peinture italienne*, éd. all., t. I, p. 157.

(6) Marchese, *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti*, 4^e^ édit. 1878-79, t. I, p. 75, 76, 79. Fra Sisto mourut à Rome au mois de mars 1289.

règne de Boniface VIII, il devient difficile de citer le nom d'un maître né dans la Ville Eternelle, à l'exception toutefois du peintre-mosaïste Pierre Cavallini, dont la personnalité est d'ailleurs peu tranchée. Par une singulière coïncidence, l'année même où Cavallini travaillait à Naples (1308), on faisait appel au Florentin Gaddo Gaddi pour terminer les mosaïques de Sainte Marie Majeure, commencées par Philippe Russuti (1). On ignore la patrie de ce dernier ; mais, si l'on en juge par son style, il fut, comme Gaddi, un des adeptes de l'école qui a son point de départ dans les fresques exécutées par Giotto à Assise. En 1341, lorsque le pape Benoît XII voulut faire restaurer la toiture de la basilique de Saint Pierre, il dut également recourir à un étranger, maître Paul de Sienne (2). En 1347, Cola di Rienzo se voit forcé de recourir aux Florentins pour leur demander de lui envoyer un habile monnayeur. Un peu plus tard, Urbain V adresse une requête analogue aux Siennois, qui autorisent un de leurs compatriotes, l'architecte Giovanni di Stefano, à restaurer pour le compte de ce pape la basilique du Latran (3). Ce sont aussi des étrangers, des élèves de Giotto, le Giottino, Taddeo et Angelo Gaddi, Jean de Milan, etc. qu'Urbain V charge de décorer le Vatican (4). Au XV$^{e}$ siècle, Florence prend une seconde fois possession de la Ville Eternelle au nom de la Renaissance. Il y avait longtemps, à ce moment, que Rome s'était résignée à ne plus être que la spectatrice désintéressée des luttes mémorables que se livraient sur son sol hospitalier des champions accourus de toutes les parties de l'univers.

(1) Vasari, éd. Milanesi, t. I, p. 347.

(2) Benedictus . PP . XII | Tholosanus . fecit | Fieri . de . novo tecta | Hujus . basilice . sub . anno | Dni . M . CCC . XLI . | Magister | Paulus . De . S | enis . me . feci . t . — Barbier de Montault, *Les souterrains et le trésor de S$^{t}$ Pierre à Rome.* Rome, 1866, p. 19.

(3) Gaye, *Carteggio,* t. I, p. 56 et 74.

(4) Voy. à ce sujet les documents que nous avons publiés dans la *Chronique des Arts* du 22 mai 1880.

Mais revenons au moyen-âge et à Boniface VIII. La colonie artistique groupée autour de lui comprenait les éléments les plus hétérogènes. On y remarquait tout d'abord un miniaturiste immortalisé dans la suite par Dante: Oderisio da Gubbio (1). Ce maître mourut dans la Ville Eternelle vers 1299. MM. Crowe et Cavalcaselle lui attribuent deux manuscrits qui sont conservés dans la bibliothèque du chapitre de saint Pierre, et qui nous montrent, entre autres, l'un le pape Célestin présentant l'évangile à son successeur Boniface VIII, l'autre le cardinal Stefaneschi, neveu de Boniface VIII, agenouillé devant Saint Georges (2).

Baldinucci est disposé à croire que le miniaturiste Franco de Bologne a également travaillé à Rome sous Boniface VIII (3).

Les Marches étaient représentées par un artiste qui, après avoir travaillé sous Nicolas IV aux mosaïques du Latran, se trouvait probablement encore à Rome au début du règne de Boniface VIII, le frère Jacques de Camerino. On sait que ce maître a marqué lui-même par une inscription la part qu'il a eue à l'exé-

(1) Vu la rareté des renseignements que l'on possède sur ce maître, nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux un document authentique qui se rapporte à lui, et qui a paru dans un recueil peu répandu, le *Giornale di Erudizione artistica* (t. II, 1873, p. 4): " An. 1271 die Mercurij XI intrante Martio. Magister Odericus q. Guidonis de Gubbio [et] Paulus filius Jacopini Advocati promiserunt d. Azoni de Lambertatiis miniare de pennello de bono azurro octuaginta duo folia de Antifonario, termino hinc medium mensem julii proximi, pro pretio triginta soll. bon.; que folia fuerunt in solidum confessi penes se habere et restituere promiserunt. Et insuper d. Petrus q. d. Teuzi promisit se facturus (*sic*) et curaturus quod predicti Odericus et Paulus attendent et observabunt dicta. — Ex instrumento Angeli Venture hodie facto in domo d. Feliciane, presentibus d. Paulo q. Pauli de Castro Casie Jacobo filio d. Jacobi et Cecogna miniatore testibus, etc. „

(2) *Histoire de la Peinture italienne*, éd. all., t. II, p. 351.

(3) *Opere*, éd. de Milan, t. IV, p. 195. V. aussi Vasari, éd. Milanesi, t. I, page 385.

cution de ce grand ouvrage (FR. JACOB. DE CAMERINO SOCIVS MAGISTRI OPERIS RECOMMANDAT SE MERITIS BEATI JOHANNIS) (1).

Le compagnon de Jacques de Camerino, Jacques de Torrita, était selon toute vraisemblance un Toscan (Torrita est une commune du district de Montepulciano). C'est à la Toscane aussi qu'appartenaient, outre Giotto, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, deux des fondeurs de cloches employés par Boniface VIII: ANDREOCTVS ET JOHANNES CONDAM GVIDOCTI PISANI, dont le nom, accompagné de la date 1295, se lit sur une des cloches d'Anagni (2).

D'après Vasari, le célèbre architecte et sculpteur toscan Arnolfo di Lapo († 1310) aurait aussi travaillé vers la fin de sa vie à Rome: " Cominciò il detto Arnolfo in Santa Maria Maggiore di Roma la sepoltura di papa Onorio III di casa Savella, la quale lasciò imperfetta, con il ritratto di detto papa, il quale con il suo disegno fu posto poi nella cappella maggiore di musaico in san Paolo di Roma, con il ritratto di Giovanni Gaetano, abate di quel monasterio. E la cappella di marmo, dove è il presepio di Gesù Cristo, fu dell' ultime sculture di marmo che facesse mai Arnolfo, che la fece ad istanza di Pandolfo Ipotecorvo l'anno dodici, come ne fa fede un epitaffio che è nella facciata al lato della cappella; e parimente la cappella e sepolcro di papa Bonifazio VIII in San Pietro di Roma, dove è scolpito il medesimo nome d'Arnolfo che la lavorò (3). "

Mais les contradictions du biographe, qui, dans un autre passage (4), attribue le tombeau d'Honorius III à Marchionne, ont

(1) D'après le P. della Valle (*Storia del Duomo di Orvieto*, p. 383) Giacomo da Camerino aurait figuré entre 1321 et 1340 parmi les peintres attachés au dôme d'Orvieto.

(2) Ce renseignement, peu connu, nous a été fourni par l'intéressant travail de Mgr Barbier de Montault: *Les cloches de Rome et d'Anagni*, p. 15.

(3) Ed. Milanesi, t. I, p. 278.

(4) *Loc. cit.*

depuis longtemps éveillé les défiances de la critique. Aussi, malgré la présence sur un tabernacle de marbre, conservé dans la basilique de saint Paul hors les murs, d'une inscription portant en toutes lettres le nom d'Arnolfo (1), s'accorde-t-on aujourd'hui à repousser le témoignage de Vasari. Peut-être est-ce aller un peu vite en besogne. En effet, de ce que l'inscription lue par lui sur le tombeau de Boniface VIII n'existe plus, il ne s'ensuit nullement qu'elle n'ait jamais existé. Ciampini, dont le témoignage a quelque poids, rapporte, lui aussi, dans un passage qui semble jusqu'ici n'avoir pas été relevé, que l'auteur du tombeau fut " quidam Arnulphus, cujus nomen inibi incisum erat (2) „.

L'Allemagne avait fourni de son côté, comme nous l'avons dit, un certain nombre de sculpteurs et d'architectes, que le pape

(1) Anno . milleno . centum . bis
et . octuageno . quinto . summe . Deus . quod . hic . abbas . Bartholomeus . fecit . opus . fieri . sibi
tu . dignare . mereri.
hoc . opus cum . suo socio
fecit . Arnolfus . Petro

(Barbier de Montault, *Description de la Basilique de S. Paul hors-les-murs, à Rome*, Rome, 1866, p. 24. — L'auteur est disposé à identifier ce Pierre avec Pietro Cavallini). Cf. Promis, *Notizie epigrafiche degli artefici marmorarii romani dal X al XV secolo.* Turin, 1836, p. 29, et Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la Peinture italienne*, t. I, p. 157.

(2) " Bonifacius VIII e pariis marmoribus, columnis, operculo, musivisque figuris restituit et ornavit altare B. Bonifacii martyris, longo senio deciduum, illiusque reliquiis sacratum. Ciborium cuspidatum erat germani operis (en style gothique), sub quo sepulchrum marmoreum sibi vivens, cum suis insignibus gentilitiis, cooptavit; ita ut, dum sacerdos missae sacrificium perageret, tumulum ipsius Bonifacii conspiceret. Sacelli praefati architectus quidam fuit Arnulphus, cujus nomen inibi incisum erat: imaginem vero Deiparae Virginis, ac SS. apostolorum Petri in dextera, et Pauli in sinistra, ac etiam Bo-

employa aux travaux de Saint Pierre, à ceux de Civita-Castellana, et à ceux de la cathédrale d'Orvieto (1).

L'élément romain, on l'a vu, ne comptait plus qu'un petit nombre de représentants: Pierre Cavallini, Jean, fils de Cosmas, et ses frères. Peut-être est-il permis d'ajouter à ces noms celui du mosaïste " Carolus Comes „ (Cosmas?), qui d'après Ciampini, aurait exécuté les mosaïques du tombeau de Boniface VIII ; c'est une hypothèse, qui ne doit être accueillie qu'avec la plus entière réserve.

Quels que fussent le nombre et la valeur de tous ces maîtres, ils ne tardèrent pas à se voir reléguer au second plan par Giotto, qui vint s'établir à Rome dans les dernières années du XIII[e] siècle. Vasari, confondant Boniface VIII avec son successeur Benoît XI (1303-1304), attribue à celui-ci l'invitation adressée à l'illustre peintre florentin. La science a fait depuis longtemps justice de cette erreur. Selon toute vraisemblance, Giotto était déjà fixé à Rome en 1298 (2); il y resta au moins jusqu'en 1300.

nifacii VIII, quem Princeps apostolorum offert B. Virgini, musivo opere expresserat Carolus Comes „ (*De sacris aedificiis a Constantino Magno constructis*, p. 65, 191). Je ne sais où Torrigio (*Sacre Grotte Vaticane*, éd. de 1639, p. 371) a pris que cette mosaïque était l'œuvre de Jacques Torriti.

(1) " Non tacerò che essendosi servito Giovanni [da Pisa], nel fare il detto altare di marmo, d'alcuni Tedeschi, che più per imparare che per guadagnare s'acconciarono con esso lui ; eglino divennero tali sotto la disciplina sua, che andati dopo quell'opera a Roma servirono Bonifacio VIII in molte opere di scultura per San Pietro, ed in architettura quando faceva Civita Castellana. Furono, oltre ciò, mandati dal medesimo a Santa Maria d'Orvieto, dove per quella facciata fecero molte figure di marmo, che secondo que' tempi furono ragionevoli „ (Vasari-Milanesi, t. I, p. 312). En parcourant la liste des sculpteurs étrangers attachés au dôme d'Orvieto entre 1290 et 1300, on rencontre en effet un artiste nommé Alemano ; un autre s'appelait Roland et avait pour patrie Bruges ; un troisième, Pierre, était originaire d'Espagne (della Valle, *op. laud.*, p. 264, 381).

(2) Baldinucci, *Notizie de' Professori del disegno*, éd. de Milan,

La tâche assignée par Boniface VIII aux artistes groupés autour de lui était des plus brillantes. Il demanda aux uns d'embellir les palais ou les églises que lui avaient légués ses prédécesseurs, aux autres de créer des monuments qui proclameraient à jamais sa magnificence. Aucune des branches de l'art, depuis l'architecture jusqu'à l'orfèvrerie et la broderie, ne fut exceptée de ses encouragements ; à toutes, le vieillard plus qu'octogénaire sut imprimer un essor nouveau. Ici d'ailleurs, comme dans les actes de son gouvernement, éclate ce besoin de domination, cet orgueil immense qui forme le fond de son caractère. Renouvelant les pratiques des empereurs romains, il se fit élever partout des statues, au Latran, au Vatican (1), à Anagni (2). Florence, qui avait intérêt à flatter le tout puissant pontife, chargea André de Pise de sculpter son effigie pour la façade du dôme (3). Bologne suivit cet exemple en 1301 (4) ; il en fut de même d'Or-

t. IV, p. 132. Cette date ne figure pas dans le *Nécrologe* du Chapitre de Saint Pierre, comme semblent le croire les éditeurs de Vasari (éd. Lemonnier, t. I, p. 322 ; éd. Milanesi, t. I, p. 386) ; j'ignore où Baldinucci l'a prise.

(1) Cette statue est probablement identique à celle qui est conservée dans les cryptes du Vatican, et qui a été gravée dans les *Sacrarum Vaticanae Basilicae cryptarum monumenta* de Dionisio.

(2) Conservée aujourd'hui à Anagni.

(3) " . . . Perchè desideravano in quel tempo i Fiorentini rendersi grato ed amico papa Bonifazio VIII, che allora era sommo-pontefice della Chiesa di Dio, vollono che, innanzi a ogni altra cosa, Andrea facesse di marmo e ritraesse di naturale detto pontefice. Laonde, messo mano a questa opera, non restò che ebbe finita la figura del papa, ed un San Piero ed un San Paulo che lo mettono in mezzo : le quali tre figure furono poste e sono nella facciata di Santa Maria del Fiore „ (Vasari, éd. Milanesi, t. I, p. 484). Cette statue se trouve aujourd'hui dans les jardins Ruccellai de Florence, appartenant à la comtesse Orloff.

(4) " Priores Urbevetanos ab Ecclesia abdicatos, et Urbe eorum sacris interdicta ad obsequium revocavit ; binis statuis propter singu-

vieto. Le pape ne se doutait pas que sa gloriole l'exposerait un jour à l'accusation d'idolâtrie. C'est cependant ce qui arriva. Dans un des écrits composés sous l'inspiration de Philippe le Bel, on lit ce mémorable factum, qui mérite d'être placé sous les yeux de nos lecteurs :

" Notabilia quaedam et rationes juris et articuli in facto Bonifacii. — Octavus articulus est. Item ut suam damnatissimam memoriam .... fecit imagines suas argenteas erigi in ecclesiis, per hoc homines ad idolatrandum inducens. Hujus articuli veritas ex ipsa oculorum inspectione probabitur. Item probabitur manifeste, quod non solum in ecclesiis, sed etiam extra ecclesias, quod magis ad inducendum idolatriam eum habuisse animum suspicionem inducit, in portis civitatum et super eas, ubi antiquitus consueverunt idola esse, suas imagines marmoreas erigi fecit, sicut paret in civitate Urbevetana, et aliis locis pluribus : et ad remunerandum dictos Urbevetanos de erectione statuarum

laria sua in eos merita ab iis donatus ... Bononienses autem statuam illi in fronte palatii civici posuerunt cum hoc lemmate :

BONIFACIO VIII PONTIFICI MAXIMO
OB EXIMIA ERGA SE MERITA
S. P. Q. BONONIENSIS
ANNO MCCCI.

Urbs vetus quoque grati in Bonifacium animi monumenta binis memoriam illius statuis aeternavit. Florentia pontificali indutum ornamento in vestibulo majoris Ecclesiae consecravit e marmore : Anagnia, et primae Orbis basilicae Lateranensis et Vaticana signis eum ob egregia illius gesta repraesentandum duxerunt omnium seculorum posteritati, ut incisis quas hic inseruimus tabulis videre est „ (Ciacconio, *Vitae et res gestae pontificum romanorum*, Rome 1677, t. II, p. 314 ; avec une planche représentant, mais d'une manière assez arbitraire, à ce qu'il semble, les six statues élevées à Boniface VIII. — Cette planche se trouve également dans J. Rubeus, *Bonifacius VIII e familia Caietanorum, principum romanarum, pontifex.* Rome 1651, p. 89, 90).

suarum super portas, ut dictum est, dedit eisdem Urbevetanis totam terram Vallis lacus quae erat Camerae Ecclesiae, in praejudicium Ecclesiae, et cunctorum fidelium Ecclesiae de ipsis partibus scandalum et gravamen, contradicentibus omnino Syndicis communitatum et castrorum dictae terrae.

" Item probabitur, quod idem B. frequenter dixit, Papatus est unum pomum quod non cognoscit omnis, sed ego bene cognosco: quicumque est Papa, ipse est dominus omnium spiritualium et temporalium, et est dominus mundi. In veritate quicumque Papa creatur de novo, statim deberet erigi statua nomine illius quod creatus est, quam omnes magni et parvi revererentur, et cui omnes mundi Principes cum omni humilitate et reverentia inclinarent. Constat autem quod supradicti actus vitii abominabilis idolatriae suspicione notarent, et factum est damnatum Apoc. 13, Matth. 24, Marci 14, Machab. 1, c. 1, Zakariae 9, Abacuc 11 in fine, Amos 7, Osee 12 in princ., Daniel 14 et c. 3, Ezechiel 8, Baruch c. ult., Jerem. 45, Isa. 44, Paralip. 2, 34, Regum 4, c. 23. Deuter. 4. Non enim debet videri idolum in Jacob, nec simulacrum in Israël Ecclesia Dei, num. 23 „ (1).

Cet esprit de magnificence devait trop profiter aux arts pour que nous songions, comme les agents de Philippe le Bel, à en faire un crime à l'orgueilleux représentant de la vieille famille des Caetani. Admirons plutôt l'ardeur avec laquelle ce vieillard s'occupa de susciter partout des monuments de sa gloire et de son faste, ou, comme le dit le chroniqueur Amalric " suam potentiam et papalem magnificentiam... dilatare (2). „

A Rome, les deux palais apostoliques, avec les basiliques attenantes, reçurent l'un après l'autre de nombreux embellisse-

(1) Dupuy, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, Roi de France.* Paris, 1655, in-fol. p. 331.

(2) Muratori, *R. I. S.*, t. III, 2e partie, p. 435.

ments. Boniface VIII résidait alternativement au Vatican et au Latran (1), et il serait difficile de dire laquelle des deux résidences lui était la plus chère. Au Vatican, le pape ou, ce qui revient au même, son tout puissant neveu le cardinal Jacques Caetani de Stefaneschi, fit exécuter la mosaïque de l'atrium, la célèbre Navicella, dont les restaurateurs modernes ont si singulièrement altéré le caractère (2); le cardinal fit en outre restaurer la tribune de l'église, en même temps qu'il demandait à Giotto d'exécuter un retable destiné au maître autel. C'est à saint Pierre aussi que Boniface VIII voulut être enterré; il choisit pour sa sépulture la chapelle de Boniface IV, qu'il avait fait orner de mosaïques. Rappelons enfin qu'il fit refaire les cloches du campanile de Léon IV, qui avaient été détruites en 1303 par un incendie (3).

Les premiers ouvrages de Giotto à Rome, d'après Vasari, furent cinq scènes de la vie du Christ peintes dans la tribune de saint Pierre, et le retable du maître-autel. Les scènes de la vie du Christ, probablement peintes à fresque, furent détruites lors de la reconstruction de la basilique. Quant au retable, il existe aujourd'hui encore dans la sacristie: on y remarque surtout la figure du cardinal Jacques Caetani Stefaneschi, présenté à saint Pierre par son patron saint Georges (4). Le carton de la Navicella répandit

(1) Les bulles du commencement de son pontificat (1295-1298) sont pour la majeure partie datées de Saint Pierre; plus tard (1299-1303) Boniface VIII habita plus particulièrement le Latran et Anagni. Voy. Potthast, *Regesta pontificum romanorum*, t. II, p. 1993 et sq.

(2) L'église della Concezione de' Cappuccini, située près de la place Barberini, possède une copie de la Navicella antérieure aux restaurations de Marcello Provenzale, et qui reflète plus exactement le style de l'original. Voy. Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*. Rome, 1639, p. 162.

(3) *Nécrologe du Chapitre de Saint Pierre*. Cf. Bonanni, *Templi Vaticani historia*, éd. de 1700, p. 149, et Cancellieri, *De secretariis Basilicae Vaticanae*, t. II, p. 1356.

(4) Voy. la description de cette peinture dans Cancellieri, *De se-*

au loin la gloire du maître florentin: l'exécution de la mosaïque n'avait pas coûté moins de 2,200 florins (1). Les fresques de la tribune et le retable furent très largement payés aussi: Giotto reçut cinq cents florins pour le premier de ces travaux, huit cents pour le second, sommes vraiment énormes si nous les comparons à celles que l'on paya dans la suite, et qui nous montrent chez les Mécènes du moyen-âge une générosité bien supérieure à celle de leurs successeurs de la Renaissance.

Le pape, ravi de ces premiers travaux, chargea Giotto de décorer la nef de Saint Pierre d'autres compositions tirées de l'ancien et du nouveau Testament (2). Vasari, auquel nous devons ce renseignement, parle surtout d'un ange de sept brasses de haut, aujourd'hui conservé dans les grottes Vaticanes (3), et

*cretariis Basilicae Vaticanae*, t. III. p. 1464-1467, et dans Crowe et Cavalcaselle, *Storia della Pittura in Italia dal secolo II al secolo XVI*, t. I, Florence 1875, p. 417-426.

(1) " Obiit [a. 1341] sanctae memoriae d^ni^ Jacobus Gayetani de Stephanescis, sancti Georgii diaconus cardinalis, concanonicus noster, qui nostrae basilicae multa bona contulit: nam tregunam (tribunam) ejus depingi fecit, in quo opere quingentos auri florenos expendit: tabulam depictam de manu Jotti super ejusdem basilicae sacrosanctum altare donavit, quae octingentis auri florenis constitit: in paradiso ejusdem basilicae de opere mosaico historiam, quando Christus beatum Petrum apostolum in fluctibus ambulantem, dextera, ne mergeretur, erexit, per manus ejusdem singularis pictoris fieri fecit, pro quo opere duo milia et ducentos florenos persolvit; et multa alia, quae enumerare esset longissimum: et ex ejusdem bonis casale, quod dicitur Olivetum, prope Balcam, et medietatem quarti casalis Piscis, ac domum Cicche in parochia Sancti Laurentii de piscibus, ac cofinos paramentorum pro tribus missis cotidie in eadem basilica in altari Sanctorum Laurentii et Georgii celebrandis „ (*Nécrologe du Chapitre de Saint Pierre*, fol. 87).

(2) Vasari n'aurait-il pas pris les fresques exécutées sous Formose, au IX^e^ siècle, dans la nef de la basilique, pour un ouvrage de Giotto? Ces fresques représentaient précisément des scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Voy. notre travail sur J. Grimaldi, *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I. p. 225.

(3) Vasari parle d'un ange peint à fresque. — Dans les grottes

d'une Madone que Niccolò Acciaiuoli, de Florence, fit enlever du mur, au moment de la destruction de la partie de la basilique sur laquelle elle était fixée (1). Mentionnons enfin la peinture sur toile (en tapisserie?) attribuée à Giotto par les inventaires de la sacristie de saint Pierre (2).

Les travaux exécutés au Latran n'offrent pas moins d'intérêt. Nous assistons d'abord, en 1299, à une série de réparations, qui furent dirigées, à ce qu'il semble, par un architecte du nom de Cassetta, et dont les registres analysés par le P. Theiner nous ont conservé le détail (3). C'est à cette restauration, selon toute vraisemblance, que s'applique l'inscription suivante, en hexamètres rimés, dont la barbarie contraste si singulièrement avec les élégantes poésies latines du cardinal Jacques Stefaneschi (4):

Vaticanes on attribue au contraire à Giotto un ange en mosaïque, depuis longtemps ruiné par les restaurateurs. Voy. Dionisio, *Sacrarum Vaticanae Basilicae cryptarum monumenta.* Rome 1773, pl. XXVI, et Barbier de Montault, *Les souterrains et le trésor de Saint Pierre, à Rome,* p. 25.

(1) 1436: Pannus cum figuris Jotti inseratus (?) et rotulatus. — 1454-55: Imago manu Jotti in panno lineo posita in quodam ligno concavo (Archives du chapitre de saint Pierre).

(2) L'inscription rappelant la généreuse initiative prise par Acciaiuolo, en 1543, existe encore. Voy. Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane,* éd. de 1639, p. 41; Dionisio, *Sacrarum Vaticanae Basilicae cryptarum monumenta,* p. 105 suiv.; Barbier de Montault, *op. laud.,* p. 32; mais la fresque a péri.

(3) " Magistro Cassette pro operibus factis in Laterano — CCCXC lib. XIV sol., et VII den. prov. (*Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis,* t. I, p. 360-366, etc. Une inscription rapportée par M. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma,* t. VIII, p. 15, n° 17, mentionne la consécration faite par Boniface VIII, en 1297, de l'autel de Sainte Marie Madeleine au Latran.

(4) Voy. son poème sur le couronnement de son oncle dans Muratori, *R. I. S.,* t. I, p. 642-655.

*Qui foetidam dedit esca lepram, visuque perosam,*
*Et maculata fides multa cum fece luctosam*
*Constantinus, ait? pueros pietate trucidam,*
*Impia lex, pietate datur mihi subdere terram:*
*Stant Petrus et Paulus, Silvestri suscipe normam*
*Et rectam fidem sanctissimo fonte renatam*
*Ac per transversos montes, collesque fugatam*
*Liberat ille coelis, tenet Urbis Papa coronam.*
*Inde prior generosa Mater Basilica praesens*
*Facta fuit stabilis, quamvis lacerata per hostes.*
*Tandem convaluit, rusticam relinquendo catervam:*
*Papa Bonifacius veniens octavus in eam,*
*Auxit, posuit de multis nobile germen,*
*Qui nova progenies ipso faciente subacti*
*Sic fugiant vitium, quod non scint cavere vetusti,*
*Hic sunt scriptarum custodes reliquiarum*
*Sic sunt missarum factarum a Deo rerum* (1).

S'il fallait en croire quelques chroniqueurs, Boniface VIII se serait également occupé de modifier certains détails dans la mosaïque absidale du Latran, refaite ou restaurée par Nicolas IV, peu d'années auparavant. Il aurait surtout été choqué de voir les saints modernes, S. François d'Assise et S. Antoine de Padoue, associés au Christ et aux apôtres dans une composition occupant la place d'honneur de la basilique. Il donna donc l'ordre de substituer la figure de S. Grégoire à celle de S. Antoine. Mais à peine le premier coup de marteau fut-il porté que l'ouvrier et les assistants tombèrent à la renverse. Le pape, frappé de ce prodige,

(1) Panvinio, *De praecipuis urbis Romae sanctioribusque basilicis quas septem ecclesias vulgo vocant liber.* Rome, 1570, p. 113.

renonça à son dessein (1). Heureux temps que celui où une puissance mystérieuse protégeait les œuvres d'art! De nos jours on a vu les chanoines du Latran consommer la ruine de ce magnifique ensemble, sans qu'un tel acte provoquât autre chose que les protestations impuissantes de quelques archéologues.

A ces travaux succèdent la construction de la loge de la bénédiction et l'exécution des fresques destinées à rappeler le jubilé. Qu'il nous soit permis d'insister sur ce double travail, dont nous sommes en mesure d'élucider l'histoire au moyen de documents nouveaux.

Les auteurs anciens ont passé sous silence la part que Giotto a prise à l'exécution de ce cycle; mais les savants modernes sont unanimes à lui en faire honneur. Quel autre eût été plus digne que lui de célébrer l'évènement qui tient une si grande place dans l'histoire de Boniface VIII et de la chrétienté tout entière, l'ins-

(1) " La detta figura di S. Antonio era alquanto mancante nel cappuccio, per la ragione che si legge nella Cronica de' Frati minori sopraccitata (di Fra Marco da Lisboa, lib. 5, c. 21, p. 467), e negli Annali del Vadingo (t. II, p. 664, n° 13) altresì; imperciocchè, non essendo paruto bene a Bonifazio VIII che nella nostra Tribuna fossero stati dipinti S. Francesco e S. Antonio, santi moderni, in compagnia degli apostoli, ordinò che almeno fosse levata l' immagine di S. Antonio, e in suo luogo vi fosse posta quella di S. Gregorio. Salito adunque il maestro sul palco per eseguire il comando del Papa, al primo colpo che diede col ferro nel cappuccio del santo per disfarlo, sentì uscir tanta forza e virtù da quella immagine, che esso con tutti quelli che stavano sul palco, caddero violentemente in terra; di maniera che furono ben tutti creduti morti: del che data subitamente notizia al Papa, egli diede nuovo ordine che la cosa non passasse più avanti; e così restò questa immagine col segno del colpo che ricevette, in fino al tempo d'Alessandro VII, che ristorando tutta la Tribuna, anche detto segno riempì: ma pure di esso danno indizio i musaici nuovi impiegativi, che appariscono diversi da' vecchi „ (Baldeschi et Crescimbeni, *Stato della SS. chiesa papale Lateranense nell'anno MDCCXXIII.* Rome, 1723, p. 149).

titution de ce jubilé, fameux entre tous, qui attira dans la Ville Eternelle des centaines de mille pélerins, parmi lesquels Daute, et l'historien de cette fête épique, Jean Villani, tous deux compatriotes et amis de Giotto?

Le jubilé n'ayant été institué qu'en 1300 (bulle du 22 février) (1), après d'assez longues hésitations, il est probable que le pape ne fit commencer les travaux qu'une fois sa résolution bien arrêtée, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année en question. La loge (d'ordinaire appelée *pulpitum* ou *moenianum*) subsista jusqu'à la fin du XVI$^{e}$ siècle; nous la voyons encore servir, en 1572, aux cérémonies du " possesso „ de Grégoire XIII (2). D'après l'informe gravure publiée par Ciampini, elle était surmontée d'un dais supporté par quatre colonnes (3). Elle disparut lors de la reconstruction du palais du Latran sous Sixte V. D'après ce que nous savons de la part prise par Cassetta aux travaux exécutés au Latran en 1299, il n'y aura pas de témérité à faire honneur de la construction à ce maître.

L'intérieur de la loge était orné de fresques qu'une tradition séculaire attribue à Giotto, et dont un fragment, représentant Boniface VIII promulguant le jubilé, debout entre deux person-

(1) *Bullarum... amplissima collectio*, Rome, 1741, t. III, 2$^{e}$ partie, p. 946.

(2) " Quo facto, eodem ordine et pompa, ivit ad locum benedictionis eminentem, versus plateam, olim a Bonifacio VIII extructum, ut picturae antiquae indicant, ibi que deposita mitra, et sumpta thiara, quod regnum vocatur, benedictionem solemnem dedit Populo in eadem platea, et circumcirca copiose coadunato; ac demum plenariam indultiam concessit, quam duo primi cardinales diaconi assistentes, latino et vulgari sermone pronunciaverunt „ (Fr. Mucanzio, maître de cérémonies, apud Cancellieri, *Storia de' solenni possessi de' sommi Pontefici*, Rome, 1802, p. 120).

(3) *De sacris aedificiis a Constantino magno constructis Synopsis historica*, éd. de 1747, pl. V, n° 3, et p. 19, n° 41. Voy. aussi Adinolfi, *Laterano e Via Maggiore*. Rome, 1857, p. 46, 47.

nages de la cour pontificale, est aujourd'hui encore conservé dans la basilique du Latran. Les savants modernes semblent tous croire que la composition originale ne comprenait que ces trois figures (1). Mais un dessin que j'ai découvert, il y a plusieurs années déjà, à Milan, dans la Bibliothèque Ambrosienne (2), et dont on trouvera ici le fac-simile (Voir notre planche III), prouve que la peinture destinée à rappeler l'institution du jubilé était en réalité beaucoup plus considérable. Ce dessin (est-il nécessaire de l'ajouter?) traduit de la manière la plus défectueuse le style de l'original; mais tout nous autorise à croire qu'au point de vue matériel du moins il est rigoureusement exact. Nous y voyons le pape, debout sous un baldaquin, qui est supporté par des colonnes de porphyre ou de serpentine; Boniface VIII, coiffé de la tiare, appuie la gauche sur un riche tapis oriental étendu à la balustrade de la loge, tandis que de la droite levée, il annonce aux fidèles, *urbi et orbi*, l'ouverture de ce jubilé de 1300, qui a joué un si grand rôle dans les annales de la Ville Eternelle. A la droite du pape se tient un personnage qui, à en juger par l'absence de tonsure, semble être un fonctionnaire laïque; à sa gauche un clerc tenant un rouleau de parchemin sur lequel on lit: BONIFATIVS EP. SERVVS SERVORVM DEI AD PERPETVAM REI MEMORIAM. Plus loin, des deux côtés du baldaquin, se tiennent les prélats, les soldats de la garde pontificale, les courtisans. Les armes de l'Eglise, alternant avec celles des Caetani, forment la décoration de cette partie de la loge. On remarquera surtout le parasol pontifical: c'est un des plus anciens exemples connus de ce sym-

(1) Baldeschi et Crescimbeni, *Stato della SS. chiesa papale Lateranense nell'anno MDCCXXIII* (il est dit, p. 67, que cette fresque provient de l'ancien cloître!); D'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. VI, planche CXV; Crowe et Cavalcaselle, *Storia della Pittura in Italia dal secolo II al secolo XVI*, 1875, t. I, p. 426, etc..

(2) F. inf., n° 227, fol. 3.

bole. Dans le bas, on voit la foule écoutant avec surprise et ravissement la promulgation de la bulle. — Telle était la composition, à la fois si imposante et si vivante, dont il ne reste plus d'autre souvenir que le dessin de l'Ambrosienne.

Un passage du précieux traité d'Onofrio Panvinio sur les églises de Rome, passage qui semble avoir échappé à l'attention des archéologues modernes, nous prouve que la décoration de la loge de Boniface VIII ne se bornait pas à cette seule fresque. L'*Institution du jubilé* faisait partie d'un cycle comprenant en outre le *Baptême de Constantin* et la *Construction de la basilique du Latran*. Voici, avant d'aller plus loin, le texte de Panvinio:

"De pulpito Bonifacii VIII Papae. — Inter aulam quam Salam Concilii vocant, et hanc quam supra descripsi porticum, est alia porticus oblonga, et de novo restituta, qua ad palatium ex basilica Constantiniana et sala Concilii iter est; in cujus fine occidentem versus est pulpitum marmoreum a Bonifacio VIII factum, totum fere depictum et emblematibus ornatum. Pulpitum extra Concilii aulam porrectum est, totum è lateribus et marmore factum. Picturae pro temporum conditione elegantissimae existimantur, Cimabouis egregii pictoris manu factae, qui primus Italiae picturam post antiquos restituit. In his pictus est Bonifacius VIII populo ex eo maeniano benedicens, Constantini baptismus, et basilicae Lateranensis exaedificatio: multis in locis sunt familiae Caietanae, ex qua Bonifacius fuit, insignia, cum hoc elogio:

DOMINVS BONIFACIVS PAPA VIII | FECIT TOTVM OPVS PRAESENTIS | THALAMI. | ANNO DOMINI MCCC (1). "

Le cardinal Rasponi, dont l'ouvrage (2) n'est guère qu'un

(1) *De praecipuis Romae sanctioribusque basilicis quas septem ecclesias vulgo vocant liber*, p. 182.

(2) *De Basilica et Patriarchio Lateranensi libri quatuor*. Rome, 1656, in folio, p. 327.

extrait de Panvinio, n'ajoute pas de renseignements nouveaux à ceux que nous fournit l'illustre moine véronais. Il se borne à nous apprendre que, de son temps, plusieurs amateurs attribuaient les fresques de la loge de Boniface VIII, non à Cimabué, mais à Giotto: " Pictura quoque eximia decoratum erat Cimaboti per ea tempora celeberrimi artificis opera, utpote qui multis a saeculis ejus artis restituendae princeps in Italia fuisse dicitur, quamvis non desint qui picturas eas potius Jotti fuisse putent. In iis pictus cernebatur Pontifex ipse Bonifacius, Populo Romano ex eo pulpito seu pegmate apostolicam benedictionem more majorum impertiens. Constantini quoque magni baptismus visebatur, ac praeterea aedificatio Lateranensis Basilicae cum hoc epigrammate: *Dominus Bonifacius Papa octavus fecit totum opus praesentis thalami. Anno Domini millesimo trecentesimo.* Superest etiam hodieque picturae hujus nonnihil et praecipue Bonifacii octavi quam diximus effigies, eamque cum pariete, in quo erat expressa, in claustrum Basilicae Lateranensis translatam nunc intuemur „.

Après être longtemps resté exposé dans le cloître du Latran, le fragment représentant Boniface VIII debout entre ses deux suivants fut transporté dans la nef de la basilique, par les soins de la famille Caetani, et fixé sur un des piliers, où il se trouve encore aujourd'hui. Il fut restauré à cette occasion, et le restaurateur jugea à propos de substituer au baldaquin à toiture plate une magnifique arcade supportée par deux colonnes. Le dernier historien de la basilique du Latran, M. Rohault de Fleury (1), n'a pas eu tort de suspecter l'authenticité de cette arcade, et de dire qu'elle rappelait singulièrement celle qui, dans l'*Incendie du Bourg* de Raphaël, surmonte la loge de la bénédiction du

(1) *Le Latran au moyen-âge,* Atlas, p. 23, 24. Cf. le texte, p. 201 et 373. Cette arcade existe déjà dans la gravure publiée par Ciacconio, éd. de 1677, t. II, p. 304.

Vatican (cette loge, comme nous le montrerons, n'a jamais existé que dans l'imagination de Raphaël, qui s'est peut-être inspiré pour la peindre d'un projet de Bramante). Le dessin de l'Ambrosienne prouve que, dans la peinture originale, il n'y avait pas la moindre trace d'arcade. Dans le courant de ce siècle, le fragment de Giotto a été l'objet d'une nouvelle restauration : on peut s'en convaincre en le comparant à la gravure publiée par d'Agincourt.

Parmi les édifices qui doivent le plus à Boniface VIII, il faut encore citer d'abord la Minerve, une des rares églises romaines construites en style gothique. Au moment de son avènement, les travaux languissaient; mais le nouveau pape fit don à l'œuvre, dès le 18 janvier 1295, d'une somme de 2,000 livres tournois, grâce à laquelle la construction fut poussée avec tant d'activité que, dès l'année suivante, on put y ériger le tombeau de Guillaume Durand (1). Rappelons aussi que, sous le même pontificat, cette église fut ornée d'un superbe Christ en croix, peint sur panneau par Giotto (2).

Quelques années plus tard, pendant les fêtes du jubilé, Boniface VIII fit reconstruire l'église de San Lorenzo in Panisperna, qu'il consacra le 23 juillet 1300 (3).

Stimulés par l'exemple du pape, ses parents, ainsi que les représentants de l'aristocratie romaine, s'empressèrent de multiplier partout les témoignages de leur munificence. Le premier rang, parmi ces ardents promoteurs des arts, appartient au car-

(1) Masetti, *Memorie istoriche della chiesa di S. Maria sopra Minerva e de' suoi moderni restauri*, Rome 1855, p. 12. Voy. aussi Marchese, *Memorie*, t. I, p. 77.

(2) *Commentaires* de Ghiberti, publiés dans Vasari, éd. Lemonnier, t. I, p. XIX, et Vasari, éd. Milanesi, t. I. p. 387. Cet ouvrage a disparu depuis longtemps.

(3) Nibby, *Roma nell'anno 1838*, partie moderne, p. 305.

dinal Jacques Caetani de' Stefaneschi, dont nous avons si souvent déjà eu l'occasion de prononcer le nom. Neveu et favori du pape régnant, Jacques fit surtout servir son influence à l'encouragement des artistes, et à l'embellissement de la capitale. Giotto ne compta pas de protecteur plus fervent ni plus généreux. Le cardinal, qui maniait la langue latine avec une rare élégance, et qui nous a laissé des poésies témoignant d'une étude assidue de Virgile, s'honora en outre par l'indépendance de son caractère. Il ne craignit pas de célébrer les vertus de ce malheureux Célestin V, si odieusement persécuté par Boniface VIII.

L'église San Giorgio in Velabro conserve encore la fresque dont le cardinal Jacques la fit orner. La noble simplicité de la composition, son caractère si foncièrement décoratif nous autorisent à la regarder comme la copie d'une mosaïque qui aurait orné avant elle l'abside de la basilique. On a longtemps affirmé, mais sans fondement, que cet ouvrage avait Giotto pour auteur.

En 1299 le cardinal Jacques, dont l'ardeur semblait croître en proportion de ses efforts, fit orner la basilique de saint Clément d'un tabernacle destiné aux saintes huiles. Il perpétua le souvenir de cette fondation par une inscription qui existe encore:

Ex annis Domini prolapsis mille ducentis
Nonaginta novem Jacobus collega minorum
Hujus basilicæ tituli pars cardinis alti
Hoc jussit fieri, quo plausit Roma nepote
Papa Bonifacius octavus Anagnia proles.

On a longtemps cru que cette inscription s'appliquait à la mosaïque absidale; mais M. de Rossi a montré (1) que celle-ci da-

(1) *Musaici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, Rome, 1872 et années suivantes. *Abside della basilica di S. Clemente*, f. 3.

tait de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle, et que le tabernacle seul peut être revendiqué pour le neveu de Boniface VIII.

A Santa Maria in Cosmedin, un autre neveu de Boniface VIII, le cardinal François Caetani († 1317), fit exécuter par Deodato, fils de Cosmas, le charmant petit tabernacle qui surmonte le maitre-autel.

Quelques années avant l'avènement de Boniface VIII, un autre de ses neveux, Bertoldo, avait fait exécuter par Pierre Cavallini la mosaïque qui occupe la partie inférieure de l'abside de sainte Marie du Transtévère, et qui représente des scènes de la vie de la Vierge. M. de Rossi, qui a publié cet ouvrage, en place l'exécution en l'année 1291. Le même savant est disposé à faire honneur à Bertoldo ou à son frère le cardinal Jacques des inscriptions qui accompagnent la mosaïque (1).

Le cardinal Jacques Colonna rivalisa de magnificence avec les Caetani. En 1295 il orna l'Eglise Santa Maria in Aquiro d'un autel richement doté (2). Vers la fin du XIII[e] ou le commencement du XIV[e] siècle, ce prélat fit en outre exécuter par Philippe Russuti la superbe mosaïque qui orne la façade de Sainte Marie Majeure (3). Ce vaste cycle fut terminé par Gaddo Gaddi.

Le besoin de magnificence de l'époque ne se borna pas à l'embellissement des édifices destinés au culte. L'architecture funéraire aussi en profita dans une large mesure. Le pape avait donné l'exemple en faisant construire de son vivant la chapelle qui devait lui servir de tombeau. Parmi les prélats ou grands seigneurs de sa cour dont les mausolées se distinguent par leur richesse, il faut citer en première ligne Guillaume Durand, évê-

(1) *Ibid. Zona inferiore dell'abside di S. Maria in Trastevere*, f. 3.
(2) Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, Rome, 1653, p. 216, 217.
(3) Publiée par M. de Rossi, dans ses *Musaici cristiani*.

que de Mende, mort en 1296. L'auteur de ce *Rationale divinorum officiorum* dans lequel l'art tient une si grande place, ne pouvait souhaiter de monument plus somptueux ni de meilleur goût que celui que lui éleva dans l'église de la Minerve Jean fils de Cosmas: le défunt est représenté étendu sur un sarcophage, que recouvre une draperie d'un style austère; dans le tympan qui surmonte la statue, se développe une mosaïque avec les figures de la Vierge, de l'enfant Jésus, de Saint Privat présentant le donateur, et de Saint Dominique, le fondateur de l'ordre auquel Durand appartenait. Par la simplicité et la sévérité des lignes, par l'harmonieuse alliance de la sculpture et de la mosaïque, ce monument laisse bien loin derrière lui les mausolées, cependant si beaux, dont la Renaissance a orné la même église.

Le tombeau de Gonsalvo Rodrigo, évêque d'Alba († 1299), à Sainte Marie Majeure, rappelle de la manière la plus frappante celui de Guillaume Durand: il est, lui aussi, l'œuvre de Jean, fils de Cosmas.

L'église Sainte Balbine contient un autre tombeau exécuté par le même maître: celui de l'évêque Etienne de Surdis, mort vers 1300 (signé: *Johannes . filius . Magri . Cosmati . fecit . hoc . opus.*)

Citons enfin la belle dalle tombale du frère Munio de Zamora, général de l'ordre de Saint Dominique, mort en 1300 et enterré à Sainte Sabine (1). Incrustée dans le sol, elle est ornée d'une peinture en mosaïque représentant le défunt étendu sur le dos, les yeux fermés, les mains jointes, dans l'attitude du repos.

Sous le même pontificat nous assistons à l'agrandissement du palais du Sénateur, au Capitole, et à l'installation dans ce monument de la cloche enlevée aux habitants de Toscanella (2).

(1) Voy. l'inscription dans Forcella, *Iscrizioni*, t. VII, p. 295, n° 593.

(2) (1296) « ... Magnifici viri d. Petrus Stephani et Andreas Ro-

S'il faut en croire Severano, Boniface VIII s'occupa également de fortifier le château Saint Ange (1).

L'activité de Boniface VIII ne profita pas seulement à la capitale. Partout son ardente initiative fit surgir les monuments les plus somptueux. Anagni, la patrie des Caetani, eut naturellement la plus grande part aux largesses papales. On trouvera dans le travail de Mgr Barbier de Montault la description des nombreux ouvrages dont cette ville s'enrichit dans le court espace de temps compris entre 1295 et 1303 (2). Guarcino, Frosinone et d'autres villes des environs furent également restaurées ou embellies par les soins de Boniface (3). A Orvieto, il imprima une si grande impulsion aux travaux de la cathédrale que l'on peut presque le considérer comme le fondateur de ce splendide monument (4). A Pérouse enfin il favorisa la construction de la

mani de regione Transtiberim senatores Urbis perfecerunt istud loicum (variante: locicum) de fructibus Camere Urbis . . . „ Inscription détruite, publiée par M. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, t. I, p. 25, n° 3. Une autre inscription, autrefois conservée au Palais des Conservateurs, mentionnait un travail différent exécuté en 1300: Mandato s. dni pontificis Bonifatii VIII dns Riccardus | de Anibale et Gentil. de filiis Ursi alme urbis senatores | illustres hoc opus marmoreum addiderunt anno | Dni MCCC, quo Rome fuit indulgentia omnium peccatorum (Ibid., n.° 5).

(1) *Memorie sacre delle sette chiese di Roma;* Rome, 1630, t. I, p. 4. Voy. aussi F. Martinelli, *Roma ricercata nel suo sito e nella scuola di tutti gli antiquarii.* Rome, 1658, p. 11.

(2) *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 137-163, 241-252; t. XVII, p. 26-42, 113-118; t. XVIII, p. 18-32.

(3) " Item magistris Cassette et Nicolao de Pileo pro diversis operibus factis in Castro Trebarum, Guarceno, Frusinone, Silvamollis, Florentino et reparatione viarum usque Anagniam XC lib. IIII sol., II den. prov.„ (Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. I, *loc. cit.*).

(4) Della Valle, *Storia del duomo di Orvieto*, p. 100, 249 et suiv. — Luzi, *Il duomo di Orvieto*, p. 224 (Bulle de 1297).

cathédrale en autorisant les habitants à y consacrer une somme de 1400 florins, qu'ils devaient au chapitre (1).

Considéré comme protecteur des arts, Boniface VIII a été bien partagé. Tandis qu'il reste à peine quelques vestiges des fondations par lesquelles les grands papes du XV^e^ siècle, Martin V, Nicolas V, Pie II, ont essayé de perpétuer leur souvenir, de nombreux monuments témoignent aujourd'hui encore, après bientôt six cents ans, du faste de l'orgueilleux adversaire de Philippe le Bel. Sans vouloir prétendre qu'il y ait eu dans ses entreprises un principe supérieur, nous n'en devons pas moins constater qu'à son égard la fortune a été bien inspirée: si l'œuvre politique de Boniface VIII a sombré de son vivant même, en revanche le temps a respecté jusqu'à nos jours l'œuvre artistique de ce dernier champion du moyen-âge.

(1) Bulle du 18 mai 1300. Theiner, *Codex diplomaticus*, t. I, p. 372.

EUGÈNE MÜNTZ.

LETTRE DE M. J. B. DE ROSSI,

ET

# NOTE SUR UN MÉDAILLON DE VERRE

## TROUVÉ DANS UNE CATACOMBE

---

*Lettre à l'auteur de la Note.* — Rome, 15 mars 1881. — Monsieur, Un des jeunes explorateurs des catacombes romaines, M. Armellini, m'apportait naguère un petit médaillon, ou, pour parler plus exactement, une tête de clou (*clavus*) ornée d'un buste en pâte de verre: il venait de la trouver dans le cimetière des S^ts^ Pierre et Marcellin, appelé aussi de S^te^ Hélène et *ad duas lauros*, sur la voie Labicane. Le verre en question devait être tombé d'un loculus où il avait été fixé dans la chaux, ainsi que tant de médailles et d'objets de tout genre dont les catacombes romaines sont une mine inépuisable. Dans le cimetière de Domitille, un loculus voisin de la basilique de S^te^ Pétronille, près de sa nef gauche, présente encore aujourd'hui une semblable tête de clou en verre, ornée d'une masque tragique. Dans le cimetière de S^te^ Agnès, sous la basilique, on en voit une autre qui représente une bacchante à cheval sur la panthère. Une troisième, du même genre que celle qui vient d'être retrouvée, est conservée dans le musée chrétien de la bibliothèque vaticane, parmi les objets provenant des cimetières souterrains. L'usage de ces pâtes de verre imitant des *capita clavorum*, camées, médailles, est devenu très-clair depuis que le R. P. Bruzza et M. aus'm Weerth ont démontré que les *orbiculi vitrei* avec images sur feuille d'or ont été employés non seulement dans les coupes et dans les patères,

mais aussi dans des *scriniola* et semblables meubles de luxe et de prix.

Le loculus auquel avait été attachée cette pâte de verre n'est pas reconnaissable: par conséquent il est impossible d'en tirer un indice chronologique. En tout cas, cela ne nous donnerait qu'un des termes extrêmes, car Buonarroti a depuis longtemps remarqué que des médailles d'époques très-différentes ont été trouvées dans le même tombeau. Un objet du premier ou du second siècle a pu être collé dans un loculus du troisième ou du quatrième. Le cimetière *ad duas lauros* a été très-riche en médaillons des empereurs des premiers siècles, et le fameux musée Carpegna a eu sa large part de ce trésor. J'ai vu moi-même dans cette nécropole souterraine trois médaillons de Maximin Auguste, d'une telle fraîcheur qu'ils semblaient sortis récemment du coin. Il est probable que la pâte de verre dont je parle a été collée sur un loculus du troisième siècle ou des premières années du quatrième.

Ce qui me porte à appeler votre attention sur cette *imago clypeata* en verre, c'est le caractère de la tête qui y est figurée. Il me semble y voir un air de famille des Antonins. Puisque vous étudiez d'une manière spéciale la numismatique impériale de l'époque antoninienne, vous pourrez juger si mon impression est juste, et s'il est possible de reconnaître le personnage représenté. La question que je vous propose vous semblera peut-être de peu d'importance; mais rien n'est à négliger en archéologie; et la classe de verres à laquelle appartient cet *orbiculus* n'a pas encore été, que je sache, étudiée d'une manière sérieuse: elle mérite l'attention des archéologues. — Agréez... J. B. DE ROSSI.

En divers passages du *Bulletin d'archéologie chrétienne* (1), M. de Rossi a eu occasion de parler de ces petits objets de toute

(1) Voir particulièrement année 1864, p. 81-83.

nature, de toute forme et de toute valeur que l'on trouve enchâssés dans le ciment des *loculi;* au tome III de la *Roma sotterranea*, les chapitres 23, 24 et 25 du 3ème livre sont consacrés à l'examen chronologique de tous ces objets, gemmes, camées, bagues, dés, figurines d'ivoire, marbres, mosaïques, bronzes, verres, émaux, pâtes de verre, etc.: le savant archéologue y prouve d'une manière indubitable que ces ornements fixés dans la chaux qui scelle le *loculus*, sans aucun souci de la symétrie le plus souvent, et d'une façon très-irrégulière, n'étaient autre chose que des marques mises par les parents ou les amis pour reconnaître les tombes de ceux qui leur étaient chers, " segni mnemonici „ comme dit M. de Rossi.

C'est évidemment dans la classe de ces objets que doit être rangée la pâte de verre représentée ici (n° 1) grandeur naturelle: le lieu même où elle a été trouvée et les traces que l'on remarque sur son revers uni et bombé l'établissent amplement. Elle offre une coloration jaune-violacée qui peut tenir à la présence du fer ou du plomb dans la pâte, et une irisation qui résulte sans doute

d'une exfoliation lente produite à la surface du verre par l'action de l'air humide ou par le contact prolongé avec un sol humide. Ce n'est pas, on le devine, pour orner un *loculus* que cette empreinte vitreuse a été fondue : ce n'est là qu'un emploi tout accidentel. Le verre jouait un rôle décoratif très-important dans l'antiquité. Non-seulement le rapprochement de trois textes bien connus, de Sénèque (1), de Pline l'Ancien (2), de Stace (3), prouve que, dès le premier siècle, tout Romain un peu aisé faisait garnir les plafonds de ses appartements de plaques de verre qui servaient autant à leur décoration qu'à leur éclairage ; mais on sait encore que de petits morceaux de verre ouvragé de toute forme et de toute couleur, imitant par leur coloration les pierres précieuses, agathe, saphir, lapis-lazuli etc., étaient employés pour l'ornementation des meubles (4). C'est ainsi que les clous de bronze que l'on admire sur un coffre-fort de Pompei, aujourd'hui au musée de Naples, sont disposés sur plusieurs lignes régulières, beaucoup plus pour la décoration du coffre que pour sa solidité (5). Dans une des conférences de la Société des Amis de l'Archéologie chrétienne, le R. P. Bruzza a présenté un petit médaillon de verre qui, encadré dans un cercle de métal ou de bois, avait évidemment servi à orner un objet mobilier de petite dimension (6). A cette occasion, M. de Rossi a attiré l'attention des auditeurs sur un article de M. E. aus'm Weerth (7), consacré à la description d'une cassette dont les parois étaient ornées de verres à sujets chrétiens,

(1) Ep. LXXXVI, 5.

(2) H. N. XXXVI, 67.

(3) *Silvae*, I, 5, 42.

(4) Le musée Fol de Genève possède un nombre considérable de ces petits ornements en verre ; cf. *Catalogue du Musée Fol*, t. II, p. 424.

(5) *Revue archéol.*, 1868, t. II, p. 171 et pl. XX.

(6) *Bull. d'arch. chrét.*, 1880, p. 70 (éd. franç.).

(7) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, cahier LXIII, p. 99-114 et pl. IV.

en guise de pierres précieuses. Ces empreintes vitreuses s'employaient donc comme des sortes de clous d'ornement, à peu près à la manière des *cabochons* du moyen- âge (1). L'usage n'en était pas réservé exclusivement aux meubles. On sait que, sous l'empire, le luxe décoratif fut poussé très-loin. Gallien, qui porta cette mode à ses derniers excès (2), ne fut pas le seul à orner sa cuirasse ou son bouclier de pierres précieuses. Le musée de Pesth renferme des bijoux d'or dans lesquels sont insérées des pierres vertes, qui auraient servi soit d'ornement d'épaules aux femmes de Pannonie, soit de revêtement à la garde d'une épée (3). Or ceux qui ne pouvaient acheter ces pierres précieuses recouraient aux contrefaçons en pâte de verre. Aussi ces pâtes de verre, en forme de camées, dans le genre de celle qui nous occupe, furent-elles d'un usage très-fréquent dans l'antiquité pour la décoration d'une foule d'objets, meubles ou parties du vêtement (4).

Les quatre petits médaillons de verre qui sont représentés grandeur naturelle sur notre planche (nos 2, 3, 4, 5) et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Ariodante Fabretti, de Turin, sont certainement aussi des clous d'ornement. Ils ont été trouvés dans des fouilles faites en Piémont; il est curieux que la nécropole romaine de Palazzolo Vercellese, que M. Fabretti vient de faire explorer avec tant de succès, et qui a donné une si belle collection d'objets en verre (5), n'en ait point livré d'analogues aux nôtres. Notre n° 2, d'un travail grossier, représente

(1) *Dictionnaire de l'Acad. des Beaux Arts,* II. p. 415.

(2) Treb. Poll., *in Gallien.*, 16.

(3) E. Desjardins, *Musée national hongrois,* p 115.

(4) Les anciens connaissaient l'emploi du cobalt, qui donne au verre une belle teinte bleu sombre; on a aussi observé dans des fragments de verres antiques la présence de l'uranium, qui sert aujourd'hui pour colorer le verre en vert jaune tendre.

(5) Cf. *Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino,* vol. II, p. 242-243.

peut-être, avec la palme, un vainqueur des jeux du cirque. Les autres pâtes sont d'un travail meilleur et d'une explication plus facile: le n° 3 représente une tête de lion, et le n° 4 une tête grotesque d'homme, aux gros yeux, aux joues ridiculement saillantes, à la langue tombante, au nez proéminent; ces deux têtes font songer aux *mascarons* que les architectes des deux derniers siècles prodiguaient si volontiers à l'orifice des fontaines, à la clé des arcades, sous les entablements, etc.: nos petits *mascarons* de verre devaient jouer le même rôle décoratif sur les meubles des anciens. Notre n° 5 représente un masque comique d'un travail délicat; Ficoroni en a reproduit plusieurs (*De larvis scenicis*) de même forme et d'une matière analogue. — Il y a, paraît-il, un petit camée de verre semblable à notre n° 1 dans la collection du marquis Trivulzio, à Milan. Bien des musées doivent avoir des objets semblables épars sur leurs tablettes.

Si l'usage pour lequel notre petit camée de verre avait été fait, comme celui auquel il a plus tard accidentellement servi, sont hors de contestation, il n'en est pas de même de la représentation qui y est figurée. Elle est d'une assez bonne conservation, ce semble; cependant l'empreinte imposée sur ce morceau de verre alors qu'il était en fusion, n'a laissé que des traits mal dessinés, de sorte que l'imperfection de la fabrication n'ajoute pas peu à la difficulté de mettre un nom sur cette tête sans barbe et sans légende. Dans la lettre que M. de Rossi nous a fait l'honneur de nous adresser, on a vu que la présence d'une inscription sur le *loculus* ne serait pas un indice suffisant pour dater cette représentation, et pourrait même conduire à des conclusions tout-à-fait fausses, si l'on n'était prévenu par maints exemples qu'il n'y a presque jamais aucun lien chronologique entre l'épitaphe même et ces petits objets. C'est donc au monument lui-même et au monument seul qu'il faut demander sa propre explication. Tout ce qu'il révèle de lui-même au premier

abord, c'est qu'il appartient à la classe des images personnelles et réelles, et non symboliques ou conventionnelles ; s'il s'agissait d'une divinité ou d'un héros, cette tête serait évidemment accompagnée d'un attribut quelconque de nature à la faire reconnaître, ou bien reproduirait les traits consacrés par la tradition pour tel dieu ou pour tel grand homme. Ici au contraire, si peu parfaite que soit cette représentation, on se sent en présence d'une image réelle ; cette tête ne peut être qu'un portrait, et le portrait d'un tout jeune homme, d'un enfant même, comme semble le prouver un air de jeunesse très-frappant. Ce doit être un César, à en juger par le *paludamentum* qu'il porte, retenu sur l'épaule droite par la *fibula* encore assez visible. De plus, le style de ce petit camée de verre paraît porter la date de l'époque des Antonins ; sans avoir la perfection des empreintes du premier siècle, il est encore bien éloigné de la gaucherie, de la raideur, de la lourdeur d'exécution que l'on commence à remarquer sur les monuments figurés d'une époque plus basse. On aurait donc sous les yeux la tête de l'un des jeunes membres de la famille impériale au second siècle.

La présence d'un objet de cette nature sur une tombe chrétienne n'a rien qui doive étonner. Ce ne serait qu'une nouvelle tête impériale à ajouter à la liste déjà nombreuse de celles qu'on a trouvées dans les catacombes, gravées sur des médailles ou des camées, ou peintes sur des verres. C'est ainsi, — pour ne prendre que quelques exemples, et ne pas reparler des trois médaillons de Maximin Auguste dont il est question dans la lettre précédente, — que M. de Rossi indique comme ayant été trouvés dans les catacombes de Rome : un grand et superbe camée de calcédoine bicolore avec la tête d'Auguste, un de Livie, un de Plotine en agathe, un autre de Commode en aigue marine (1) ; ailleurs (2)

(1) *Roma sotterr.*, t. III, p. 581.
(2) B. A. C., 1864, p. 81-82.

il rapporte qu'ayant rencontré plusieurs séries de *loculi* avec leur chaux encore vierge dans les cimetières de Domitilla, de Prétextat et de Callixte, il remarqua que diverses monnaies du 1$^{er}$, du 2$^{ème}$, et du commencement du 3$^{ème}$ siècle étaient prises dans le ciment; de même, un *loculus* du cimetière de Lucilla a fourni une belle monnaie de Severina Augusta, la femme d'Aurélien (1). Citons encore le dessin que le P. Garrucci a publié d'un de ces fonds de vase ornés de figures dorées, auxquels on a donné le nom de *vetri cemeteriali* (2): sur ce fond de vase, détaché lui aussi de la chaux d'un *loculus*, sont représentées plusieurs pièces de monnaie qui se recouvrent les unes les autres; celle du milieu, qu'on apercevait seule entière (elle est aujourd'hui détruite), offrait l'image très-visible de la tête de Caracalla; sur d'autres on voyait la tête de Faustine la Jeune avec la légende *Diva Faustina*. Voilà de nombreux exemples qui légitiment notre hypothèse, à savoir que cette pâte de verre, trouvée dans la catacombe des saints Pierre et Marcellin, reproduirait les traits d'un jeune César.

En parcourant la série des têtes des jeunes Antonins que les bustes ou les médailles nous ont conservées, il en est deux peut-être avec qui notre petit médaillon semblerait surtout offrir des ressemblances; ce seraient celles de Galère Antonin et de Géta. Galère Antonin, le fils d'Antonin le Pieux et de Faustine, qui paraît avoir vécu au plus une quinzaine d'années, ne nous est connu que par deux médailles grecques, dont l'une a été gravée pour la dernière fois dans les *Médailles impériales* de Cohen (t. II, pl. XV, n° 1). Si cette ressemblance était certaine, notre pâte de verre acquerrait une valeur toute particulière. Mais les traits ne sont pas assez nettement visibles pour oser vraiment l'affirmer:

(1) Reproduite dans la *Roma sotterr.*, t. III (*tavole*), tav. XVII, n° 4.

(2) *Vetri ornati di figure in oro* (2$^{ème}$ éd.), pl. XXXIII, n. 5 et p. 176.

ou pourrait y voir tout aussi bien un Géta ou encore un Diaduménien. J'inclinerais pourtant à y reconnaître un des premiers Antonins: on est frappé comme M. de Rossi de l'air de famille de cette petite tête. Qu'il suffise d'avoir expliqué la présence sur un *loculus* de cette petite pâte de verre, indiqué à quoi elle avait pu originairement servir, et présenté une hypothèse sur son identification.

Georges Lacour-Gayet.

# BIBLIOGRAPHIE.

*Bullctin d'Archéologie chrétienne* de M. J. B. DE ROSSI. Edition française par l'abbé DUCHESNE. Paris, rue du Bac, 41, in-octavo.

M. l'abbé Duchesne, ancien membre de l'Ecole française de Rome, succède à M. l'abbé Martigny comme traducteur et éditeur du *Bulletin d'Archéologie chrétienne* de M. de Rossi. L'édition française paraîtra désormais à Paris en même temps que l'édition italienne à Rome. Les représentations figurées seront communes à toutes deux. La publication de M. de Rossi est dans sa dix-huitième année, et les premiers volumes sont devenus rares. Elle a commencé en janvier 1863, alors que le premier volume des *Inscriptiones christianae urbis Romae* avait déjà paru, et que la *Roma sotterranea* était annoncée; elle a continué depuis lors sans aucune interruption. — Elle répond à deux grands intérêts. Elle sert d'abord la cause de l'archéologie chrétienne, on sait avec quel succès. En second lieu elle rend de signalés services à la science de l'archéologie et de l'histoire en général, à la connaissance de l'antiquité profane, comme on l'appelle. Les travaux de M. de Rossi ont fait remonter très-haut la science des antiquités chrétiennes proprement dites, de sorte qu'en les illustrant dans leur première période, il atteint les plus beaux temps de l'empire. Le monde païen et le monde chrétien sont dès lors si intimement mêlés qu'il est bien impossible à l'auteur, avec sa vaste science et ses larges vues, de ne pas éclairer le champ de l'archéologie classique tout en restant sur son propre terrain. Ses conclusions lumineuses sur la prompte multiplication des Chrétiens, ses découvertes de chaque jour dans les catacombes de Rome, où les deux civilisations se rencontrent, où l'art antique se conserve et se transforme, ses études topographiques à la recherche des sépultures ou des sanctuaires, dans la campagne romaine ou dans l'intérieur de la ville, des mémoires tels que ceux qu'a donnés le *Bullctin* sur le culte de Sainte Pétronille, si intimement lié à nos traditions carlovingiennes, sur les sépultures impériales comprises dans l'ancienne basilique vaticane, sur les villas de l'ancienne région de Tusculum, sur les collèges funéraires, sur les questions de chronologie

consulaire, sur les bizarres transformations des noms antiques et des traditions classiques dans les *Mirabilia* du moyen-âge, tout cela intéresse l'histoire générale, l'histoire de la littérature, l'histoire de l'art, presque au même titre que la pure archéologie chrétienne.

Quelques pages de chaque fascicule du *Bulletin* sont consacrées aux comptes-rendus des *Conférences de la Société romaine des Amis de l'Archéologie chrétienne.* Depuis quatre ans, cette Société s'est fondée, sous la présidence du Père Bruzza, bien connu par son volume sur les inscriptions de Verceil, par ses divers mémoires sur la Marmorata, sur les caractères inscrits aux pierres des murs de Servius Tullius, etc. M. de Rossi, présent à chaque séance, y déploie, dans ses observations sur chaque lecture et dans les discussions, une richesse de ressources érudites dont ceux-là seuls qui y ont assisté peuvent se faire une idée. Le résumé de ces entretiens et des contributions apportées par les divers membres de cette Société naissante s'ajoute utilement au *Bulletin d'Archéologie chrétienne.*

Le fascicule qui vient de paraître contient: Fouilles et découvertes dans le cimetière de Priscille (pages 5-60). — Une vision racontée par des martyrs africains du troisième siècle et un graffite symbolique trouvé dans le cimetière Ostrien (pages 72-75). — Cimetière de Domitille. — Découverte du cimetière des saints Gratilianus et Felicissima à Faléries. — Découverte du cimetière et du tombeau de sainte Christine à Bolsena. — Lampe en terre cuite avec inscription, trouvée en Egypte. — Monuments d'architecture de Numidie, avec inscriptions. — Cinq planches.

---

*Topografia di Roma antica. I comentari di Frontino intorno le acque e gli acquedotti. Silloge epigrafica acquaria,* par M. Rodolfo Lanciani. Rome, in 4° (404 pages, 10 planches). Tirage à part, extrait des *Memorie della R. Accademia dei Lincei, classe di scienze morali,* 3e série, vol. IV, pp. 215-616.

Rarement un ouvrage sur les antiquités romaines s'est présenté aux érudits avec de meilleures garanties. M. R. Lanciani n'est pas seulement un archéologue de cabinet, résolvant les questions de topographie par la simple comparaison des textes et des inscriptions; il peut encore employer à la solution de ces problèmes, dont fourmillent Rome et la campagne romaine, ses connaissances techniques d'in-

génieur et d'architecte. Sa position comme secrétaire de la Commission archéologique municipale ne lui laisse ignorer aucun de ces débris précieux que le sol si fécond de Rome livre presque à chaque coup de pioche; aussi plus d'un mémoire dans les *Annales de l'Institut archéologique* et dans le *Bulletin de la Commission municipale* ont-ils déjà donné des preuves de la sûreté de sa méthode et de la précision qu'il apporte dans l'étude des moindres détails. Rarement un mémoire a aussi largement réalisé que celui-ci les espérances que son programme faisait concevoir. Sous le simple titre de *Commentaires au livre de Frontin sur les aqueducs de Rome*, M. Lanciani ne s'est pas contenté de suivre pas à pas le texte du rapport que cet ingénieur du service des eaux avait adressé à l'empereur Nerva: il a encore élargi ce cadre déjà suffisamment vaste, si bien que ce n'est plus un simple commentaire de Frontin, mais un traité complet sur le système des eaux de la Rome républicaine et impériale que renferment ces quatre cents pages in-quarto.

En ne présentant même qu'un compte-rendu de cet ouvrage, notre intention ne saurait être de donner ce compte-rendu complet; les discussions techniques, les recherches minutieuses y abondent tellement qu'elles échapperaient souvent à l'analyse; nous nous proposons seulement d'indiquer le plan général du livre, la méthode de l'auteur, et quelques-uns des principaux résultats dont l'étude de la topographie et des antiquités romaines sera redevable à ce travail.

En tête d'à peu près chacun de ses dix-sept chapitres, M. Lanciani a groupé tous les passages des Commentaires de Frontin se rapportant à une question spéciale qui sera le sujet de ce chapitre; l'ordre qu'il suit dans sa matière est aussi généralement celui de Frontin. Ainsi, comme son auteur, il commence par l'étude des diverses eaux potables — eau du Tibre, eau des puits, eau des sources naturelles, eau des citernes, — que les Romains avaient à leur service avant que le censeur Appius Claudius eût fait construire, en 442, le premier aqueduc de Rome. Le désir d'avoir sous la main une eau courante, comme aussi la nature d'un terrain plus propre au forement des puits, durent être parmi les raisons qui déterminèrent les habïtants des collines à descendre au Champ de Mars. On sait en effet que le sol de Rome offre cette particularité géologique que presque partout, à fleur de terre, s'étend une couche perméable de peu d'épaisseur, qui repose sur des bancs de roche imperméable: on peut dire qu'à une moyenne de cinq mètres au-dessous du zéro de l'hydromètre du port de Ripetta, on trouve une immense nappe d'eau; il

y a quelques années à peine, les fouilles du Colisée furent arrêtées par une inondation souterraine, et il est bien rare qu'on puisse jeter les fondations d'une maison sans rencontrer une portion du sol antique recouvert par l'eau. Aussi le culte des sources remonte-t-il aux origines les plus lontaines de Rome: le *Fons Camenarum*, le *Fons Egeriae*, le *Fons Juturnae*, sans parler du *Fons Lupercalis*, qui dut servir aux habitants préhistoriques de la Rome palatine, des deux Vélabres et du Marais de la Chèvre, etc., figurent dans les traditions les plus reculées. Dans le chapitre consacré à l'identification topografique de toutes ces sources, où il corrige à plus d'une reprise les erreurs de ses devanciers, M. Lanciani fait remarquer la persistance de certaines dénominations, qui n'ont plus de sens aujourd'hui, mais qui n'en sont pas moins des indices souvent précieux. Ainsi, dans le voisinage de l'endroit où la source de Juturne jaillissait jadis du Palatin et formait le *Lacus Curtius*, c'est-à-dire près du Temple des Dioscures, le moyen-âge avait construit les deux églises de S. Maria *de inferno* et de S. Silvestro *in lacu*. De même, la dépression du Champ de Mars où croupissaient les eaux du Marais de la Chèvre a encore aujourd'hui laissé une trace de sa présence dans le nom de *la Valle*, que porte l'église Sant'Andrea della Valle, et qui, au moyen-âge, comme le prouve une bulle d'Honorius II en 1127, s'étendait à toute la contrée voisine.

Sept chapitres (II-VIII) sont consacrés à l'étude des aqueducs dont parle Frontin, ceux des eaux *Appia*, de l'*Anio vetus*, *Marcia*, *Tepula*, *Giulia*, *Tuscolano-Albane*, *Vergine*, *Alsietina*, *Claudia*, et de l'*Anio novus*; les chapitres IX, X, XI, XII s'occupent des aqueducs postérieurs à Frontin, de l'eau *Traiana*, de l'eau *Alessandrina*, de l'aqueduc de la villa des Quintilii, et de la question si controversée des quatorze aqueducs mentionnés par Procope. Ce dernier chapitre clôt ce qu'on pourrait appeler la première partie de l'ouvrage, tout entière de descriptions et de discussions, où l'auteur, remontant, autant que faire se peut, à la source de chaque aqueduc, en suit le cours entier, en étudie les moindres traces, et jette pour ainsi dire à chaque pas une lumière nouvelle sur la topographie de Rome et de sa campagne. Des recherches aussi précises, et qui ont l'avantage inappréciable d'être faites sur le terrain, ont permis à l'auteur d'apporter au texte de Frontin plus d'une correction heureuse. Ainsi Frontin place les sources de l'*Aqua Appia*.... *in agro Lucullano via Praenestina* (I, 5), à une distance très-précise de Rome. Il a été cependant impossible à M. Lanciani de les retrouver au lieu dit; aussi est-il convaincu qu'il

doit y avoir une erreur dans le texte, et que le seul moyen de trancher la difficulté est d'écrire *Via Collatina* au lieu de *Via Praenestina*, quelque radicale que puisse paraître cette correction. Les mesures que Frontin indique se trouvent alors être très-exactes; quant à une erreur des copistes, elle trouverait son explication dans ce fait que les deux routes *Praenestina* et *Collatina* se trouvent citées à quelques mots de distance dans la même phrase. — Un peu plus loin, le texte des Commentaires porte ces mots: *Jungitur ei* (*Aquae Appiae*) *ad Spem veterem in confinio hortorum Torquatianorum . . . . . norum ramus Augustae* (I, 5); c'est là la leçon véritable, telle que l'a établie l'excellente édition critique de Fr. Buecheler (Leipzig, 1858). Les éditions antérieures de Frontin comblaient ainsi généralement la lacune: *in confinio hortorum Torquatianorum* [et Plautia]*norum*. M. Lanciani repousse ce supplément, qui est démenti par ce que l'on sait de la topographie des jardins de l'Esquilin cités par Frontin, les *horti Epaphroditiani*, les *horti Pallantiani*, les *horti Torquatiani*; et, pour ne donner que la conclusion de son raisonnement, il est d'avis que la lacune doit se suppléer: *in confinio hortorum Torquatianorum* [et Epaphroditia]*norum*.

L'étude d'une des dérivations de l'*Anio Vetus* amène notre auteur à s'occuper de l'aqueduc qui traversait la voie Appienne près de la porte actuelle de Saint-Sébastien, et dont un arc encore debout est généralement appelé l'Arc de Drusus. Après avoir établi que cet aqueduc va directement aux thermes de Caracalla, et que sa construction en briques est tout-à-fait caractéristique du commencement du troisième siècle, il fait remarquer qu'aucun architecte n'oserait attribuer les restes de ce prétendu arc de Drusus au premier siècle, au siècle d'or. Le véritable arc de Drusus devait être beaucoup plus voisin de Rome et de la porte Capène, comme le prouve le nom de *Vicus Drusianus* donné à l'une des rues de la première région. Auguste n'avait pu faire élever cet arc qu'à la limite des constructions de Rome; or ni de son temps ni jamais les constructions n'atteignirent la porte Saint-Sébastien. L'*aqua Drusia*, qui est mentionnée dans la notice des eaux de Rome jointe à l'Itinéraire d'Antonin, n'aurait donc pas passé sur la voûte qui est près de la porte Saint-Sébastien, comme il semble à M. de Rossi (1). Cette eau, que certains catalogues appelaient aussi *damnata*, et qui n'était autre que la branche de l'*Anio Vetus* établie par Auguste, passait sur l'arc véritable de Drusus, avec lequel n'a rien à faire l'arc qui porte aujourd'hui ce nom.

(1) *Piante iconografiche e prospettiche di Roma*, Rome, 1879, p. 58.

On pourrait se demander comment il se fait qu'avec des commentaires aussi précis que ceux de Frontin, qui doivent avoir l'exactitude d'un rapport d'ingénieur des ponts et chaussées, il soit encore si difficile de trouver la solution des problèmes topographiques que soulève le tracé des aqueducs romains, particulièrement endeçà des murs. La raison en est que la description de Frontin date de son entrée en charge; plus tard, dans son administration, il changea en grande partie le système hydraulique de la cité; malheureusement, sur ces modifications, quelques détails à peine nous ont été conservés, sans qu'un traité d'ensemble, qui vraisemblablement dut être fait, nous soit jamais parvenu. Sans se rattacher directement à l'explication du texte de Frontin, la question de la véritable désignation du monument de Rome connu sous le nom de Trophées de Marius est bien une de celles qui ont le plus occupé et divisé les archéologues. L'un des derniers qui l'aient traitée est, croyons-nous, M. Ch. Lenormant. La comparaison d'un médaillon d'Alexandre Sévère et d'une gravure du précieux recueil de Du Pérac représentant les Trophées de Marius dans les niches qu'ils occupaient avant que Sixte-Quint les fît transporter au haut de la montée du Capitole, et la mention par les Régionnaires d'un *Nymphaeum Alexandri* dans la V$^{ème}$ région, lui avaient fait affirmer (1) que le véritable nom des ruines connues sous le nom de Trophées de Marius devait être Nymphée d'Alexandre Sévère; le monument lui-même aurait été le château de l'eau Julia. Cette opinion est à peu près celle de M. Lanciani. Il est certain que les Trophées de Marius ne pouvaient pas être alimentés par l'eau qu'Alexandre Sévère amena vers 225 de Frascati à Rome: les conditions de niveau du sol ne le permettent pas. C'était donc l'eau Julia qui coulait à cette fontaine; car l'absence de tout conduit pour la distribution des eaux semble bien prouver que ce monument ne peut avoir été qu'une fontaine décorative. Alexandre Sévère se serait borné à la réparer, à moins que le *nymphaeum Alexandri* ne soit plutôt le monument, tout voisin, qu'on appelle le temple de *Minerva Medica*, et qui offre les caractères d'un nymphée. Quant à l'aqueduc même d'Alexandre Sévère, il débouchait en plein Champ de Mars, dans des thermes dont le moyen-âge put encore admirer des restes magnifiques, et qui ont disparu aujourd'hui dans la construction du palais Madame, du palais Giustiniani et de l'église Saint-Louis des Français.

Peu de chapitres pourraient être plus instructifs que ceux qui composent le première partie du livre de M. Lanciani; mais, pour

(1) *Revue Numismatique*, 1842, pp. 332-339.

leur intelligence complète, ils demandent déjà chez leurs lecteurs une certaine connaissance de la topographie romaine. Les cinq derniers chapitres au contraire, par leur caractère plus général, moins spécialement romain, pour ainsi parler, s'adressent à quiconque s'occupe des antiquités classiques. Le chapitre le plus important de cette seconde partie est celui où l'auteur a réuni en un *Corpus*, qu'il a appelé *Silloge epigrafica acquaria*, toutes les inscriptions des conduits de plomb, au nombre de 556, qu'il a pu connaître: il en est bien peu qu'il n'ait fait suivre du classique *Descripsi*. Le chapitre XIII, intitulé *Delle condotture per la distribuzione dell'acqua*, forme comme une introduction à ce *corpus*. Ces conduits étaient de différentes matières; en terre, il servaient à la canalisation des eaux d'arrosage plutôt que des eaux potables: Vitruve les préférait pourtant aux conduits en plomb: ils coûtaient moins cher, étaient d'un entretien plus facile, et ne présentaient pas les mêmes dangers pour la santé. Il est probable que ces sortes de conduits ne portaient pas de timbres de fabrique; M. Lanciani du moins n'en a jamais vu. Le fait mérite d'être relevé; il est assez curieux que les conduits en terre n'aient pas été estampillés, alors que les conduits en plomb et que les briques qui entrent dans la construction des édifices le sont presque toujours. Une publication récente a mis en lumière l'utilité d'un *corpus* de ces timbres de brique (1); M. Lanciani, prenant lui aussi pour point de départ le catalogue qu'avait déjà dressé Marini à la fin du siècle dernier (2), a entrepris pour les conduits de plomb une publication moins abondante, mais presque aussi riche en renseignements que celle de M. Descemet sur les inscriptions doliaires. Après les *figuli*, il n'y a peut-être pas dans toute l'antiquité une classe d'ouvriers qui ait laissé autant de souvenirs que les *plumbarii*, qui mettaient en œuvre les masses de plomb venues des mines de l'Espagne et surtout de la Bretagne. Si l'ignorance ou l'avidité n'avaient pas fait détruire ou fondre des quantités prodigieuses de ces conduits en plomb, qui devaient tracer sous le sol de Rome un labyrinthe inextricable, les monuments épigraphiques seraient autrement abondants, et l'on doit d'autant plus regretter leur petit nombre qu'ils ont permis à leur éditeur d'arriver à des conclusions pleines d'intérêt et de nouveauté pour la topographie romaine. C'est grâce à ces inscriptions qu'il a pu indiquer la situation à peu près exacte de 81 maisons dans Rome, de 80 villas

(1) Ch. Descemet: *Inscriptions Doliaires Latines*, 1880, 15ème fasc. de la *Biblioth. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*.

(2) Vat. Ms. lat. 9110.

dans la campagne, et apporter plus d'un détail jusqu'ici inconnu à l'histoire des grands édifices publics et des villas impériales ; et je ne parle pas des contributions nouvelles que ce précieux recueil apporte à l'onomastique des gens de basse condition. — Ces conduits de plomb, aux formes si grossières, aux inscriptions si peu artistiques, n'avaient pas même trouvé grâce devant la funeste passion de Ligorio ; aussi M. Lanciani a-t-il dû faire suivre son petit *corpus* d'un appendice qui ne compreud pas moins de 104 n^os^ ; presque toutes ces inscriptions fausses proviennent des ms. de Ligorio, conservés soit à Naples, soit à Turin. Les épigraphistes sauront gré à M. Lanciani d'avoir donné, outre cet appendice, une sorte de canon pour reconnaitre l'authenticité des inscriptions sur conduits de plomb ; les inscriptions vraies ne portent jamais le nom de l'eau, et les dates consulaires ne se rencontrent jamais sur les tubes des maisons particulières, mais seulement sur ceux qui devaient alimenter les édifices publics et peut-être même uniquement sur ceux du camp prétorien. — On ne pouvait s'occuper des inscriptions sur conduits de plomb sans rencontrer la question des caractères mobiles. M. Descemet en avait nié l'existence d'une façon presque absolue, et la forme circulaire d'un grand nombre de timbres de briques semble en effet lui donner raison. Mais pour les inscriptions des conduits de plomb, rectilignes, généralement très-courtes, et qui n'étaient pas répétées des millions de fois comme les inscriptions doliaires, M. Lanciani admet l'existence de caractères mobiles. Il fait à ce sujet une remarque intéressante: la lettre Q, au lieu d'avoir la forme qu'on lui voit généralement dans les inscriptions sur pierre, a simplement, sur les conduits en plomb, la forme d'un O, à la partie inférieure duquel s'ajoute un petit trait horizontal très-court ; la raison de cette bizarrerie épigraphique serait la nécessité de faire entrer la lettre dans le composteur.

On ne voit pas bien pourquoi l'auteur n'a pas placé l'un à la suite de l'autre ses chapitres XV et XVII, qui traitent presque le même sujet, la législation sur les aqueducs : l'un est consacré aux magistrats chargés du service des eaux, l'autre au droit *ducendae tuendaeque aquae ;* il semble qu'ils auraient gagné à n'être pas séparés par le chapitre XVI, tout technique (*Architecture hydraulique*). Cela n'enlève rien d'ailleurs à leur intérêt. Sous la république, le service des eaux dépendait généralement des censeurs, que M. Lanciani appelle avec raison les ministres des finances et des travaux publics. Auguste réorganisa ou plutôt organisa toute cette administration, jusque là assez rudimentaire, en créant les *curatores aquarum*. Claude fit quelques nou-

velles réformes, et dès lors ce service fut un véritable ministère, puisque le bureau des *curatores aquarum* ou la *statio aquarum* comprenait: deux *adjutores*, un *procurator libertus Caesaris*, un *tribunus aquarum*, des *architecti*, des *scribae librarii*, deux *lictores*, des *praecones*, des *accensi*, la *familia aquaria publica*, c'est-à-dire le corps d'ouvriers hydrauliciens par qui Agrippa avait fait exécuter ses grands travaux, et pour l'entretien desquels il avait probablement laissé une rente, et la *familia aquaria Caesaris*, compagnie de 460 *aquarii* créée par Claude et entretenue par le fisc impérial. Chacune de ces charges fournit à M. Lanciani la matière d'une courte mais savante monographie; si, dans cette partie, son œuvre est peut-être moins neuve, puisque beaucoup de ces détails se trouveraient dans des manuels d'antiquités romaines, elle prend néanmoins, en certains passages, un caractère plus personnel, comme lorsque, après Borghesi, M. Henzen et M. de Rossi, il propose (p. 322-324) une nouvelle explication du titre de *tribunus aquarum*.

Un chapitre sur l'architecture hydraulique ne pouvait être traité d'une façon aussi intéressante que par un homme du métier. On remarquera le nouveau commentaire sur la grande inscription trouvée à Lambèse en 1868, qui n'est autre que le rapport d'un ingénieur sur le percement d'un tunnel pour amener l'eau à la colonie *Julia Augusta Saldantium* (Bougie) l'an 152 de notre ère; on remarquera aussi les observations sur la partie technique de la construction des aqueducs et leur prix de revient, sur le forement des puits, l'établissement des siphons, fontaines et châteaux d'eau, les discussions sur la mesure de l'eau, le calibre des conduits de plomb, enfin la distinction très-nette que l'auteur établit entre les *cippi jugerales*, création d'Auguste abandonnée par ses successeurs, — puisque les *formae* ou plans des aqueducs que Frontin fit dresser rendaient inutile de marquer sur le terrain les diverses distances de l'aqueduc depuis la prise d'eau, — et les *cippi terminales*, qui avaient pour but unique d'indiquer la limite entre le sol privé et le sol public sur lequel était bâti l'aqueduc. A la fin de ce chapitre, l'auteur a réuni et commenté une trentaine d'inscriptions municipales de nature à offrir quelques renseignements curieux sur les constructeurs d'aqueducs ou sur les détails de la construction.

Frontin avait mis à la fin de son rapport (II, 94-130) plusieurs documents officiels, sénatusconsultes et autres, dont l'ensemble constituait un véritable *corpus juris aquarum*; c'est l'étude de ces documents qui termine aussi le livre de M. Lanciani. Les différents titres des

paragraphes : — concession de l'eau aux particuliers, formalités administratives et techniques pour établir la prise d'eau, expropriations pour utilité publique, servitude des terres traversées par les aqueducs et droits de leurs propriétaires, dépenses et revenus de ce service, sanctions pénales, — suffisent pour en indiquer l'utilité et l'intérêt.

Il n'est pas une question de quelque importance pouvant se rattacher au service des eaux à Rome que l'auteur n'ait approfondie ou tout au moins abordée. Ajoutons que de nombreuses planches permettent de suivre ses démonstrations, en même temps que des index abondants (on regrettera pourtant l'absence d'un index topographique) facilitent les recherches du lecteur. Aussi l'Académie des Lincei a-t-elle décerné à cet ouvrage le prix royal, dans la séance solennelle du 19 décembre dernier, comme à la meilleure œuvre archéologique du concours de 1880.

GEORGES LACOUR-GAYET.

---

*Studi e documenti di Storia e Diritto*, publication périodique de l'*Accademia di Conferenze storico-giuridiche*, 2e année, 1er fascicule (janvier-mars 1881), in-4°, Rome.

Cette nouvelle livraison du recueil publié par l'Académie pontificale fondée depuis trois ans au palais Spada, à Rome, contient, comme les précédentes, des dissertations et des documents. Parmi les documents, il y a trois suites d'une grande importance : 1° *Registre de l'église de Tivoli*, publié par le R. P. Bruzza. C'est ce registre qui commence par la célèbre *carta cornuziana*, la plus ancienne charte connue après deux actes sur papyrus datant de 430 et de 444, que Marini a publiés dans ses *Papiri diplomatici*. Elle a été donnée en 471 par le goth Valila pour la fondation et la dotation de l'église de *santa Maria in Cornuta* de Tivoli. Suivent plusieurs actes des Xe, XIe et XIIe siècles : le moins ancien est de 1169. Le manuscrit paraît avoir été un recueil de copies exécuté vers la fin du XIIe siècle pour un des évêques de Tivoli d'après des originaux dont quelques uns étaient déjà en fort mauvais état, car ces copies trahissent des lacunes et des incertitudes. Plusieurs miniatures du XIIe siècle, que contient le manuscrit original, sont reproduites. — 2° *Statuts des marchands de Rome* du XIIIe au XVe siècle, publiés par M. G. Gatti. La corporation des

marchands romains, reconstituée avec une forme nouvelle en 1255, était présidée dès lors par quatre consuls, et avait douze conseillers, etc. Elle tenait ses réunions dans son église de *san Salvatore in Pensilis*, voisine du cirque flaminien. Tout auprès, dans la rue *ad apothecas obscuras* (aujourd'hui *delle botteghe oscure*), rue formée sur un côté du cirque, étaient les magasins et boutiques. On élisait des députés chargés de réviser les statuts et d'en obtenir la confirmation par chaque nouveau sénateur de Rome: la série de ces confirmations, de la main des différents scribes du sénat, offre depuis l'année 1296 jusqu'en 1710 de véritables fastes de la ville de Rome; l'une d'elles est écrite par Cola di Rienzo. — 3° *Statuts de la ville de Rome*, publiés par M. Camillo Re. Dès la fin du siècle dernier, les érudits italiens, Garampi et Marini par exemple, signalaient l'existence et l'importance des statuts municipaux du XIV^e^ siècle. Cependant Papencordt, dans son *Histoire de la ville de Rome au moyen-âge*, 1857, ne cite encore que les statuts réformés en 1523, et MM. Gregorovius et de Reumont estiment que les statuts anciens ont péri soit par l'injure du temps, soit dans le sac de 1527. Heureusement l'Italie vient de reprendre elle-même l'étude de ces précieux monuments de son passé. M. Vito La Mantia, il y a quatre ans, commençait l'analyse des manuscrits (1), et M. Camillo Re entreprend aujourd'hui une publication complète. Les sources inédites sont nombreuses: on a le ms. Vat. 7308, malheureusement défiguré par quelques lacunes; le ms. Ottoboni 1880, du commencement du XV^e^ siècle, consulté déjà par Marini; le précieux ms. des archives Vaticanes déjà vu par Garampi et que M. La Mantia a soigneusement décrit; il porte la date du 3 juin 1428; il a appartenu à Pierre Millini, célèbre jurisconsulte du XV^e^ siècle, orateur du concile de Bâle et ambassadeur de Pie II; enfin le ms. Ottoboni 741, daté de 1413, retrouvé récemment par Mgr Ciccolini. Il faut mentionner aussi l'unique feuillet d'un autre ms., qui paraît du XIV^e^ siècle, feuillet découvert en 1877 à Rome par M. Bertolotti dans l'*Archive d'Etat*.

Deux dissertations accompagnent ces documents. La première, par M. O. Ruggieri, est une étude toute technique sur la règle bien connue des successions romaines: *Nemo pro parte testatus pro parte intestatus decedere potest*. La seconde, par M. Alibrandi, traite d'un fragment de loi romaine sur la juridiction municipale, gravé sur une plaque d'airain, et découvert en mai 1880, près de la ville d'Este. Trois frag-

(1) Cf. *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, séance du 6 décembre 1878, lecture de M. de Rozière.

ments, qu'on peut rajuster, laissent lire deux chapitres de cette loi: le premier donnait aux magistrats de l'ancienne Ateste, aujourd'hui Este, colonie romaine sous Auguste, la " juridiction pour les actions „ de fiducie, de société, de mandat, de tutelle, de vol, d'injures etc., „ à condition que, le litige n'excédant pas 10,000 sesterces, le défen- „ deur voulût bien accepter le forum municipal. „ Par le second chef était abrogée une loi du tribun Lucius Roscius, loi qui avait permis aux plaideurs d'entraîner leurs adversaires devant les magistrats de Rome. La dissertation de M. Alibrandi restitue heureusement les mots qui manquent au texte; elle explique en outre le sens et l'histoire de ce monument mutilé.

Postérieure évidemment à l'an de Rome 687, date de la loi Roscia qu'elle abroge, la Table d'Este paraît contenir une loi judiciaire pour les municipes de la vieille Italie centrale, promulguée avant la Lex Rubria, qui fut donnée en 713 au plus tard à la Cisalpine. Une série de déductions ingénieuses incline l'auteur à supposer la date de 695, année du consulat de Jules César avec Bibulus. Nous serions ainsi en présence d'une première Lex Julia Municipalis. Ce monument aurait été transporté dans la Polésine soit à la suite des bouleversements politiques de la péninsule, soit peut-être parce que la Lex Rubria s'y référait sur quelques points.

Quelle que soit la valeur de ces conjectures, la curiosité des romanistes sera intéressée par les solutions ou les problèmes que leur offrent l'inscription et le commentaire. Ainsi, dans le premier article de la Table, ou s'étonne de voir, au mépris de l'Edit du préteur rapporté par Ulpien (1), les actions *contraires* de tutelle, de mandat, de société, de fiducie, assimilées aux actions infamantes. M. Alibrandi, alléguant d'ailleurs un texte favorable (2) et des raisons d'équité réciproque, conclut de notre inscription que tel était vraiment le droit classique, et soupçonne de *tribonianisme* les textes qui ont fondé parmi nous la doctrine adverse. Ailleurs encore, préoccupé d'expliquer comment une juridiction limitée à 10,000 sesterces comprenait néanmoins des actions (mandat, tutelle, etc.) dont l'*intentio* était indéterminée, l'auteur estime qu'on recourait, pour en préciser l'importance, soit à une *taxatio*, soit à un *praejudicium*; et il est tenté d'appliquer ici celui dont parle Paul dans un passage énigmatique, sur lequel na-

(1) Ulpien: L. 1 (" *non contrario* judicio damnatus „) et L. 6. § 7 D de his qui notantur infamia, III, 2.

(2) L. 6. § 5. *ibidem*.

guère encore plus d'un bon jurisconsulte ne pouvait que confesser son ignorance (1). — Ailleurs enfin, éclairant par la nouvelle découverte une difficulté qui était restée obscure pour M. Mommsen (2), il démontre qu'avant le consulat de César il n'y eut point de loi générale pour l'organisation politique et l'administration des municipes de l'Italie.

(1) Paul: Sentences V, 9, § 1. " Praejudicium quo quaeritur an ea res de quo agitur major sit centum judiciis., Centum serait mis ici comme exemple pour un chiffre quelconque.

(2) Mommsen, *Histoire romaine*, tome V, livre IV, chap. 10, p. 383, traduction de M. Alexandre.

P. E. VIGNEAUX.

Page 17 ligne 16. *Au lieu de* Taumenion *lisez* Tauromenion.
Page 30 ligne 15. *Au lieu de* Ἀρίσταρχος *lisez* Ἀρίσταρχος.
Page 36 ligne 15. *Au lieu de* et six *lisez* et sept.
Page 108 ligne 17. *Au lieu de* Tivoli *lisez* Tusculum.
Page 114 n. 1. *Au lieu de* fuit † Magister Deodato *lisez* fuit. † Magister Deodatus.

# VILLES DISPARUES

## *LA CIVITÀ.*

A l'extrémité N. des Monts Lepini, précisément au-dessus de la ligne de partage entre les eaux du bassin Pontin et celles de la vallée du Sacco, sur la montagne qui domine Monte-Fortino, s'étend un plateau désert appelé *Piano della Cività*. Tout autour se voit une longue ceinture de murs sans ciment, une *maceria* faite à gros blocs, d'ailleurs très-dégradée et écroulée en partie. C'est évidemment l'enceinte d'une ancienne ville. Il faut près d'une heure pour y monter de Monte-Fortino, et guères moins pour en faire le tour; ces ruines sont peu visitées des touristes, et rarement même des archéologues.

Quelle est cette ville, cette *civitas* qui a donné le nom au plateau où se voient encore ses vestiges? Elle ne nous a pas laissé le sien. Les anciens archéologues qui ont connu l'existence de ses ruines l'identifient chacun à sa façon: Teuli l'appelle Ecetra (1); Kircher, Corbio et ailleurs Vitellia (2); Mattei, Ortona; Holstenius, Virto; et enfin l'historien de Monte-Fortino, Serangeli, dans son histoire manuscrite (3), Corbio, comme le P. Kircher. Parmi les modernes, Gell (4) et Nibby (5) y voient Artena, Abeken Ecetra (6). L'autorité municipale de Monte-Fortino a tranché la question d'une autre manière, quand elle a obtenu, en 1873, de changer le nom de la ville pour celui d'*Artena dei Volsci*.

(1) *Theatro historico di Velletri*, 1644. — (2) *De vet. et nov. Lat.; Tav. topogr. del terr. Tuscul.* — (3) *Notizie istoriche della terra di Monte-Fortino*, 1717 (Ms. au Municipe d'Artena). — (4) *Top. of Rome*, p. 110. — (5) *Dintorni*, I p. 263. — (6) *Mittel-Italien*, p. 75.

Il m'a semblé qu'avant toute chose devait passer l'étude des restes que la cité disparue a laissés. J'en ai donc fait le plan joint à cette note, auquel j'ai ajouté un dessin qui montre l'appareil du mur, et un fragment de carte à l'échelle de 1 p. 25000 donnant la position géographique de l'ensemble (Voir pl. IV et V).

Le *Piano della Cività* occupe le sommet d'une montagne d'une altitude moyenne de 620 à 550$^{m}$. Son point le plus élevé est à 631, son point le plus bas à 547. Il est fort inégal, et les pentes au-dessous de lui sont abruptes. A l'E., une vallée secondaire des Lepini le sépare d'un contrefort qui cache Segni. A l'O., il domine les terrains volcaniques nés de l'ancienne activité plutonienne des Monts Albains, et dont les eaux vont se déverser dans la plaine Pontine. L'éperon septentrional des Lepini qui le porte est encore plus riche que le reste de la chaîne en phénomènes géologiques singuliers. Ce ne sont que cavernes, crevasses, affaissements, soulèvements, glissements, chaos. Il semble même que l'ère des transformations et des mouvements ne soit pas encore terminée: des témoignages sérieux attestent que, depuis certaines époques, divers points de vue ont changé d'aspect; et il n'y a pas vingt-cinq ans qu'un immense abîme situé derrière Monte-Fortino, et dont le fond est couvert de cultures et portait des arbres séculaires, s'est approfondi subitement de plusieurs mètres, sur toute sa largeur, qui est de près de deux cents.

Du haut de ce plateau, les hommes qui l'habitaient voyaient une étendue de pays immense. Au N., Palestrine semble à deux pas; au-delà c'est Tivoli, puis les montagnes de la Sabine, et, quand le temps est favorable, le regard va jusqu'au Soracte. Plus près, par dessus Monte-Fortino, que l'on domine, on voit à ses pieds Valmontone. A l'E. toute la vallée du Sacco jusqu'aux ruines de Pimpinara, et tous les pays de l'Apennin, de Palestrine à Ferentino: Cavi, Rocca di Cavi, Genazzano, Olevano, Pagliano, Anagni. Au S., l'œil plonge dans les montagnes voisines, voyant pointer

au-dessus des plus basses Rocca-Massima, qui n'est qu'à trois milles. Enfin vers l'O., arrêté d'un côté par le revers des Monts Albains, le regard, après avoir rencontré le long de l'Artemisio la cime du *Maschio di Lariano* et le contrefort qui porte Velletri, poursuit jusqu'à la mer par dessus un morceau de la plaine Pontine et les interminables *macchie* de Cisterna et de Nettuno. C'est une des vues les plus étendues de cette région où les panoramas sont si vastes. Sous les yeux de l'explorateur se développe toute une partie du territoire des Volsques, des Herniques, des Albains, des Latins, des Sabins, et des Etrusques même.

Ce site majestueux a toutefois des inconvénients graves. Le premier est d'être inaccessible: du côté du vallon, ou plutôt de l'effrayant ravin du *Catauso*, l'aborder est une dure gymnastique; du côté du *Serrone delle Conche*, c'est à peine moins difficile; par le N., il n'y a plus de passage; le véritable abord serait par le côté qui tient aux montagnes; mais de ce côté il n'y a rien. Les seuls chemins pour monter sont des sentiers assez pénibles qui viennent de Monte-Fortino. Un autre inconvénient est le manque d'eau. Les Lepini, qui en ont tant à leurs pieds, n'en ont ni sur leurs flancs, ni à leur faîte: ce sont peut-être les plus arides des montagnes calcaires de l'Europe. Les cités Volsques manquaient d'eau: quand elles n'avaient point d'aqueducs, elles conservaient celle des pluies dans des citernes; et c'est encore aujourd'hui l'unique et bien insuffisante provision des villes qui n'ont pas pu capter quelque source lointaine pour l'amener jusque dans leurs murs.

Tout cela n'avait pas empêché les anciens d'établir au *Piano della Civitù* un centre habité considérable. Le développement total de l'enceinte devait atteindre deux kilomètres et demi, et l'aire enfermée par elle était d'environ 924,000 mètres carrés. Ce sont les dimensions de la moderne Velletri, la plus grosse ville de la contrée, qui compte plus de 18000 habitants.

Le plateau, comme je l'ai dit, est extrêmement inégal. Il est plus élevé vers le N., et, au N.-E., il porte un monticule de 15 à 20 mètres plus élevé que lui-même. C'est pour remédier aux inconvénients de ces pentes rapides que les anciens ont construit les *macerie* que nous voyons. Les murailles de leurs villes étaient à la fois une enceinte sacrée, un rempart de défense, et un mur de soutènement: ce dernier caractère est surtout marquant dans les cités Volsques de la montagne et ici plus que partout ailleurs, les parties supérieures ayant presque entièrement disparu. L'ouvrage soutenait, et soutient encore les terres: il avait été fait pour obtenir une esplanade telle quelle, sur quoi l'on bâtissait la ville. Aussi est-il fabriqué exactement comme les *macerie* que construisent journellement pour le même usage les Abruzzains qui viennent cultiver les parties montueuses de la province romaine. Ce sont de gros blocs de calcaire pris sur le lieu même, et mis les uns sur les autres sans aucun ciment, le long d'une tranchée préparée dans la terre, avec une inclinaison en-dedans de quelques degrés.

Ces constructions, que l'on a si longtemps appelées Cyclopéennes et Pélasgiques, sont à réétudier de fond en comble. On a voulu chercher dans leur forme et dans leur appareil des indices chronologiques, ethnographiques, historiques; mais il y en a de toutes les époques, chez tous les peuples, et dans tous les pays. Sans nier absolument qu'une certaine succession puisse se reconnaître entre leurs différentes formes dans une même contrée, on peut, je crois, affirmer que les différences dépendent le plus souvent du but que se proposaient leurs auteurs et des matériaux qu'ils avaient sous la main.

Ce ne sont certainement pas des indications chronologiques sur son origine qu'il faut demander aux *macerie* de la *Cività*; mais il est intéressant de les comparer à celles d'autres villes. Parmi les enceintès de ce genre, c'est certainement l'une des moins

belles, et peut-être par là même des plus curieuses. Loin d'approcher de la perfection des murs de Ferentino, d'Alatri, de Segni, ses voisines, les murs de la *Cività* semblent, à l'œil, un assez pauvre travail: l'*arx* de Circeii, qui est pourtant au-dessous des célèbres ouvrages que je viens de citer, lui est infiniment supérieure pour la disposition des blocs et pour la perfection des joints. Il est vrai qu'un long abandon et des dévastations répétées peuvent y être pour quelque chose; en tout cas le dessin que j'ai pris fait voir que jamais l'aspect n'a été très-beau.

Les blocs sont d'une forme grossièrement parallélipipédale: c'est la coupe naturelle du calcaire des Lepini. Mais ici le calcaire est très-dur et rebelle, et on ne l'a pas retravaillé; aussi voyons-nous les blocs très-inégaux, pleins d'angles secondaires, quelques uns décidément polyédriques. De plus ils s'adaptent mal les uns aux autres; des pierres plus petites sont introduites dans les vides, et ne les comblent qu'imparfaitement. Tout cela paraît peu soigné; il semble que cela ne tiendrait pas sans être calé par la terre, derrière et dans les interstices; et pourtant c'est très-solide. Faisons encore une fois la part de la très-haute antiquité que révèlent l'usure des pierres et l'aspect arrondi qu'elles ont pris; il n'en restera pas moins certain qu'un bon *maceriante* de nos jours, si on lui donne les hommes et les pierres, qu'on ne regarde ni au temps ni à la dépense, et qu'on lui ordonne de faire une *macceria* à gros blocs au lieu de celle qu'il fait à l'ordinaire, la fera certainement plus régulière que n'est l'enceinte de la *Cività*. Celle-ci a l'air d'avoir été faite à la hâte, avec économie de matière et de peine.

L'épaisseur, constante à peu de chose près, arrive environ à deux mètres. La hauteur devait être variable, suivant la forme du terrain; dans l'état actuel, là où elle est le plus grande, elle n'arrive pas à cinq mètres: c'est un peu moins que le niveau de la terre supérieure à l'endroit que j'ai dessiné. Mais le soutène-

ment devait le dépasser ; l'aspect du terrain montre qu'il y a eu un abaissement sensible par suite d'éboulement des terres meubles, une fois les parties supérieures détruites. Sans doute aussi l'ouvrage allait plus haut encore, formant muraille au-dessus du sol intérieur.

Le tracé général, que mon plan reproduit à l'échelle de 1 p. 4000, suit la forme du plateau, se conformant naturellement à ses rentrants et à ses saillies. La plus grande longueur de l'espace enveloppé, de C à B, est de 894 mètres. Il est difficile de prendre la largeur maximum, la *maceria* manquant vers le N.-O.; mais on peut approximativement lui donner plus de 650 mètres.

Pour qui vient du côté d'Artena, l'enceinte se présente sans solution de continuité de C à D, sur une longueur de 342 mètres, couronnant la partie la plus élevée du plateau. Elle manque de D à E sur une longueur de 22 mètres ; puis on en retrouve un fragment de 14 mètres de long, suivi d'un nouveau vide FG sur une longueur d'environ 80 mètres.

La marche naturelle du tracé de C à F, comme aussi de G à H le long du bord supérieur du plateau, semblerait indiquer qu'il se continuait de F à G sans interruption aucune, bien qu'il n'en existe nulle trace. Mais, en y regardant de plus près, on reconnaît qu'une *maceria* partie du point G descendait obliquement le long de la pente, sur une longueur de 85 mètres ; son assise ou ses deux dernières assises inférieures s'aperçoivent dans la terre cultivée jusqu'au point A. Ce point est à une vingtaine de mètres au moins au-dessous du niveau de l'enceinte, et précisément à l'endroit le moins élevé d'une espèce de col qui relie le *Piano della Cività* à une éminence voisine : c'est l'endroit par lequel il est le plus naturellement accessible pour qui vient de Monte-Fortino. Je pense que cette *maceria* ne fait point partie de l'enceinte, et qu'elle était beaucoup moins haute : j'y vois un simple soubassement qui venait chercher la route ou le chemin

par lequel on arrivait à la ville. La porte devait être voisine du point G, dans un rentrant protégé par la partie saillante IDEF comme par un bastion. Elle a disparu avec la partie du mur où elle s'ouvrait.

De G à J, l'enceinte se poursuit, plus ou moins bien conservée, sur un développement de 1532 mètres, sans autre solution de continuité que deux ou trois brèches de quelques pas. Sa plus longue ligne droite, de K à L, a 327 mètres; c'est en un point de cette partie qu'est pris mon dessin, à l'échelle de 1 p. 50. Non loin de l'angle M, à 80 mètres environ, mais fort au-dessous — car de ce côté la pente est très-raide — s'ouvre dans la montagne une grotte curieuse, dite du *Catauso*, qui n'est qu'une fente de la roche, superficielle sur une soixantaine de mètres, intérieure ensuite jusqu'à une profondeur inconnue.

En J la *maceria* se perd. Mais l'aspect du terrain semble exiger qu'il y en ait eu une, et des traces plus ou moins certaines s'en relèvent de place en place jusqu'en N. Cette portion du tracé est traversée par un chemin venu de Monte-Fortino, qui va sur le plateau entre les cultures. Là devait être une seconde porte; car c'est, avec le site de la porte du Nord, le seul point où l'on puisse en mettre une, le seul accessible pour un chemin. Comme la première, cette porte était dans un rentrant; comme elle, elle a disparu avec le mur dont elle faisait partie; elle devait être voisine de N.

Au-dessus de N, aucune trace de *maceria*. Il ne devait pas y en avoir. De ce côté la pente est abrupte, et se termine par une paroi à pic au-dessus du sentier qui descend à l'église de S. Maria. Un soutènement était inutile; on n'avait fait sans doute que le mur supérieur; et là comme partout, il y a bien des siècles que ses blocs ont roulé le long du *Serrone* jusqu'au fond des vallées. A une trentaine de mètres en-dedans de la ligne qu'il devait suivre depuis N, il m'a semblé découvrir en O quelques

traces d'une *maceria* qui monterait suivant une direction presque parallèle à la sienne; mais ces traces sont trop indistinctes pour que je veuille rien affirmer. Si cette *maceria* existait, la porte devait être entre O et N, ce qui est une position parfaite au point de vue de la défense. Comment se raccordait ensuite ce morceau de l'enceinte avec celui qui, suivant la forme du sommet rocheux du plateau, allait rejoindre en C la partie encore existante? Il est difficile de le dire, car aucune trace de tout cela ne subsiste, aucune du moins bien caractérisée.

Telle est l'enceinte de *La Cività;* voyons maintenant ce qu'elle renfermait.

Serangeli, qui a vécu de 1650 à 1725, nous dit que tout cet espace était " ripieno di varj vestigj di ruine e frantumi di terra cotta. „ Il ajoute ensuite: " Je pense que tout ce qu'il pouvait y avoir de meilleur a été emporté pour construire Monte-Fortino. Aujourd'hui toute cette étendue est cultivée; on n'y voit plus que quelques voûtes souterraines; encore sont-elles en partie détruites. „

C'étaient là, certes, de faibles restes; mais combien les ont diminués encore deux autres siècles de culture et de dévastations! Aujourd'hui les fragments de briques et de terre-cuite sont d'une rareté infinie. Les restes de murs s'aperçoivent à peine: j'en ai indiqué quelques uns en PP. J'aurais pu en mettre davantage; mais tout cela est si indistinct que souvent leurs vestiges se reconnaissent à peine d'avec le cailloutis naturel que la terre présente en divers endroits; il est d'ailleurs impossible de trouver aucune liaison entre ces traces fugitives. Tout au plus feraient-elles vaguement entrevoir à une imagination d'antiquaire aidée d'un peu de bonne volonté la direction de voies montant des environs de K et de M vers Q et l'éminence du N.-E., l'une d'elles toutefois se dirigeant vers la porte du Nord; le chemin

de la porte de l'Est doit aussi correspondre à une rue ; mais tout cela est conjectural.

Ce qui semble un peu plus certain, c'est que les fondateurs de la ville ne s'étaient pas donné grand' peine pour accommoder le terrain. En beaucoup d'endroits des roches sortent du sol, pointues, inégales, d'aspect positivement vierge. Il faut croire — ou qu'il n'y a eu là qu'une ville de chaumières, peut-être seulement refuge temporaire, ce qui n'est pas probable, — ou que les maisons mâçonnées s'étaient nichées comme elles avaient pu entre et sur ces rocs naturels, les encastrant même dans leur construction, comme on le voit dans des pays modernes, et par exemple dans Monte-Fortino, — ou enfin qu'une partie seulement de l'espace total était bâtie, la partie haute du N.-E., inhabitée, ou ayant été enfermée dans l'enceinte, soit pour une raison religieuse, soit pour les nécessités de la défense.

Les voûtes souterraines dont parle Serangeli étaient probablement des conserves d'eau. Il n'en reste plus trace. Seulement, au N.-E. de la ville, presque au point le plus élevé, se voit un creux rectangulaire R, d'environ 20 mètres sur 15, qui a été certainement mâçonné. Il ne reste rien de la voûte qui a pu le couvrir, ni de la construction qui a pu s'élever au-dessus, et il est lui-même aux deux tiers comblé. Doit-on placer là une des citernes ? Un morceau de mâçonnerie en S peut aussi avoir appartenu à un ouvrage de ce genre. Mais on ne peut vraiment rien tirre de l'examen des restes qui s'entrevoient sur ce plateau désert : les pierres mêmes des édifices ont disparu avec les briques et les mortiers ; à peine rencontre-t-on quelques tas de cailloux sans forme amoncelés par les paysans en les retirant du terrain qu'ils cultivent.

Le reste le plus important des constructions intérieures est une esplanade dont le front TV est fait d'un morceau de *maceria* pareille à celle de l'enceinte, situé à mi-côte du monticule N.-E.

Il n'a pas moins de 6 mètres dans sa partie la plus haute; son épaisseur est d'environ 2 mètres; sa longueur, exactement de 166 mètres 50. A ses deux extrémités, la *maceria* tourne à 90°, et continue, d'une dizaine de mètres en V, et en T juste de ce qu'il faut pour assurer l'angle. Sur l'un des côtés comme sur l'autre, un mur la prolongeait, soutenant latéralement l'esplanade et venant finir à zéro contre la pente supérieure: la longueur de celui de l'E., VX, était d'environ 70 à 75 mètres; l'autre, TQ, qui a presque disparu, devait être plus long de quelques mètres. La face principale de l'esplanade regarde exactement le S.-O., c'est-à-dire la mer lointaine. On dominait de là toute la ville, et l'on pouvait apercevoir presque tout le développement des murs.

Je pense que sur cette esplanade devait être le *forum* de la cité, sans doute aussi le temple de la divinité poliade, et peut-être même d'autres constructions, dont il ne reste d'ailleurs nulle trace.

Si mal accessible que soit son emplacement, *La Cività* n'était pas isolée du monde. Serangeli parle de deux routes qui y conduisaient. L'une se retrouve dans la vallée du Sacco, sur le territoire de Valmontone, dans la contrée dite de *La Cacciata*, puis vient aborder par le N. la montagne qui porte *La Cività*. Là, Serangeli lui fait suivre un itinéraire qui n'est pas trop clair: il la fait passer où existent des conserves d'eau et où se sont trouvées de son temps des antiquités d'époque postérieure à l'abandon de *La Cività*. Quoi qu'il en soit, elle tournait dans la forêt, aujourd'hui presque entièrement défrichée, et arrivait — suivant un chemin alors praticable aux chars, comme l'indique son nom de la *Carrareccia* — précisément au point où je suppose la porte du Nord. Une autre route grimpait par le côté opposé de la montagne: on voit encore, sur la pente orientale, assez loin du *Piano della Cività*, les ruines de son soubassement, en tout semblable aux *maccrie* de l'enceinte. Elle devait entrer dans la ville par notre porte de l'Est. Je crois qu'elle devait être la même

que celle dont on voit des restes dans la montagne entre Segni et Monte-Fortino. Ces deux routes reliaient probablement *La Cività* aux villes principales voisines, la première à Préneste, la seconde à Signia.

Quant aux voies romaines, trois courent au pied de notre montagne dans la vallée du Sacco, qui est le *Trerus*. La voie Latine passe au pied de Monte-Fortino, où Serangeli place, à la *Chiesa del Rosario*, une espèce de caravansérail appelé *Pandochia*. La voie Labicane vient la rejoindre au *Colle dell'Imperatore*, qui serait la station *Ad Pictas*. Enfin la voie Prénestine s'unit à elle sous Anagni, au *Compitum Anagninum*.

En résumé, la ville située au *Piano della Cività* n'a laissé d'elle-même que son enceinte, les débris des routes qui y conduisaient, des restes presque invisibles de ses édifices, et l'esplanade qui probablement portait son forum et ses dieux.

Mais son nom, qu'elle n'a laissé nulle part, est-il Corbio, Artena ou un autre? A-t-on moyen de le déterminer?

Tous ceux que lui donnent les archéologues appartiennent à des cités détruites dès les temps les plus anciens de l'histoire romaine, et dont il n'est plus fait mention dans les époques vraiment historiques. La topographie de ces âges légendaires n'est pas facile à établir, s'il y en a une. Les anciens eux-mêmes eussent été bien embarrassés de le faire, et Pline (1) nous l'avoue pour cinquante-trois cités du Latium. Il faut donc, à toutes les conjectures que peut exiger une recherche de ce genre, ajouter l'hypothèse initiale que la recherche elle-même soit à faire. Cela dit, et ne prenant que pour ce qu'elle vaudra la solution la plus vraisemblable, nous chercherons comme les autres à quelle cité disparue peut bien correspondre *La Cività*.

Il faut écarter *Corbio*, que le consentement unanime des to-

(1) Plin. *H. N.* III, 5 s. 9.

pographes place, avec grande vraisemblance, à *Rocca Priora*, dans les Monts Albains (1); et *Vitellia*, que l'on cherche plutôt dans la vallée, hésitant entre Lugnano Labicano et Valmontone (2).

Restent d'une part *Ecetra*, de l'autre *Artena*, *Ortona*, *Virto*, tous noms qui ont entre eux une ressemblance digne de remarque.

Malgré l'autorité d'Abeken, *l'Atlas antiquus* Spruner-Menke (3) place Ecetra dans les montagnes au-delà de Segni, et met ici Artena. Ce que nous savons d'Ecetra, appellée Ἐχέτρα par Denys d'Halicarnasse et Etienne de Byzance, n'est pas propre à nous éclairer autant qu'on l'a cru sur sa position géographique. D'abord, elle disparaît de la scène historique, sans qu'on sache pourquoi ni comment, après la campagne de 378 av. J.-C. (4), et Pline confesse qu'il n'en connaît pas de vestiges (5). Puis, parmi les faits connus de son histoire, tous n'invitent pas également à la placer de ce côté. Dans la guerre de Coriolan en effet, Denys d'Halicarnasse (6) nous dit que les Volsques y avaient mis en sûreté le butin fait à Longula et à Satricum: ceci pourrait aussi bien indiquer quelque cité disparue des Terres Pontines. Il est vrai que, dans le récit des guerres contre les Eques et les Volsques, Ecetra, qui est plusieurs fois mentionnée, paraît avoir été le rendez-vous des deux peuples, ce qui concorde parfaitement avec le site de Monte-Fortino, à la pointe N. des montagnes Volsques. De plus, dans la campagne de 459, on nous dit que P. Fabius Vibulanus, après avoir vaincu les Eques dans l'Algide, marcha immédiatement sur Ecetra (7); or l'Algide, c'est la partie des monts Albains qui fait face à *La Cività*. Mais d'autre part Tite-Live nous a appris que, en 495, une partie du territoire d'Ecetra ayant été occupée par des colons romains, les Aurunces

(1) Holstenius, *Not. ad Cluv.* p. 162; Nibby, *Dintorni*, III pp. 21-24; Abeken, *Mittel-Italien*, p. 68. — (2) Gell, *Top. of Rome*, p. 436. — (3) Carte n.° 10. — (4) Liv. VI, 31. — (5) Plin., *l. c.* — (6) Dionys. VIII, 5, 36. — (7) Liv. III, 4, 10; Dionys. X, 21.

en prirent ombrage, et, deux ans après, se mirent en guerre contre Rome: or les Aurunces sont bien loin de *La Cività*, au-delà de Terracine, vers Sessa. Pourtant on ne peut guère faire d'Ecetra une cité volsque leur voisine; car Denys d'Halicarnasse nous la montre (1) en contact étroit avec les Latins et les Herniques, ce qui nous reporte vers le Sacco. En somme la région même où a pu être Ecetra n'est pas certaine; cependant il est à croire qu'elle était bien du côté des montagnes qui regardent l'Algide, la frontière des Eques et les cités Herniques. Il est vrai que cela ne prouve pas qu'elle fût juste à *La Cività*.

Artena ne nous est mentionnée qu'une seule fois, et par Tite-Live (2). C'était une cité Volsque. Elle fut assiégée par les Romains en 404. La ville et la citadelle étaient distinctes l'une de l'autre, cette dernière vraisemblablement étant un refuge établi sur quelque montagne au-dessus du pays, comme la citadelle de Circeii. La ville fut prise; mais la citadelle, qui était très-forte, résista très-longtemps, et ne fut prise que par trahison. L'une et l'autre furent entièrement détruites.

Nibby, plaçant Artena au *Piano della Cività*, décrit ses ruines d'après Lord Beverley, qui les explora en 1830. " Le lieu se distingue, dit-il, par l'aspect escarpé de la montagne et par la difficulté de l'accès; il est couvert de broussailles. Vers le Nord, il y a un bois; vers l'Ouest, ce sont des précipices épouvantables; au Midi se trouve une grotte; c'est au Levant que la route de Monte-Fortino entre dans l'enceinte. Le pays n'était pas grand. Les murs sont construits de blocs énormes irréguliers, de pierre calcaire, détachés du mont et amoncelés l'un sur l'autre *sans aucun ordre:* ils ont cinq pieds de long et trois de haut; en général la construction offre tous les caractères des âges les plus reculés.

(1) Dionys. IV, 49. — (2) Liv. IV, 61: " Artena deinde, Volscorum oppidum, ab tribunis obsideri coepta „.

La forteresse était séparée de la ville proprement dite par *une fortification solide construite de la même façon, mais de blocs bien plus grands:* il ont sept pieds de longueur. Elle présente le vrai caractère des constructions cyclopéennes décrites par Pausanias, c'est-à-dire que les gros blocs, par suite de leur irrégularité, laissent des intervalles qui sont remplis de pierres et d'éclats, eux aussi irréguliers „ (1).

Il suffira de regarder notre plan et nos dessins pour apercevoir dans cette description un certain nombre d'inexactitudes.

Sans doute la ville n'est pas immense, mais elle n'est pas non plus des petites, pour ces temps-là. Son aire est supérieure à celle d'Anxur, pas trop inférieure à celle de Velitrae, presque égale à celle de Norba: c'est au moins une cité moyenne de cette époque. Il n'est pas possible, d'autre part, comme le veulent les partisans d'Ecetra, que cette enceinte ne représente que la citadelle, comme à Circeii: elle est trop grande.

De plus, il suffit de jeter un coup d'oeil sur le plan pour s'apercevoir que Lord Beverley s'est trompé quand il a cru voir une forteresse au milieu de la ville. Ce qu'il a pris pour son enceinte n'est autre que le soubassement TQVX. Mais l'espace qu'il embrasse est bien trop petit pour avoir porté une *arx*, laquelle d'ailleurs eût été cernée de toutes parts par le pays fortifié, ouverte au N., dominée par les rochers au N.-E., privée d'eau, et soutenue par un simple muraillon sur deux de ses fronts. Cela n'est point admissible.

Enfin la description de l'appareil des murs manque évidemment de précision. Il n'y a qu'à regarder notre dessin pour voir que la *maceria* de l'enceinte présente, tout comme il le dit du front TV, ce remplissage des interstices par des blocs plus petits ou même par des pierrailles: celles-ci seulement, dans l'un

(1) Nibby, *Dintorni*, s. v. Artena.

comme dans l'autre, sont très-souvent tombées et disparues. Les mesures absolues qu'il rapporte ne signifient pas non plus grand' chose, étant donnée la différence de grosseur entre les blocs, différence qui s'observe aussi bien dans l'enceinte que dans la *maceria* TV. Tout au plus peut-on retenir que la moyenne des blocs de cette dernière sera de dimensions un peu plus fortes, que l'écart entre la grandeur des uns et des autres sera moins grand, et que l'aspect de l'ouvrage est en somme un peu plus régulier. Cela n'a rien d'étonnant; car il ne s'agit plus d'un mur de soutènement à bâtir sur près de deux milles: c'est une construction restreinte, faite pour être en vue, au milieu du pays. Il exagère d'ailleurs en disant que les blocs sont amoncelés pêle-mêle: la disposition par assises s'impose naturellement par la forme qu'ils ont au sortir de la carrière, forme que la stratification du calcaire des Lepini rapproche toujours plus ou moins d'un parallélipipède rectangle. Leur irrégularité elle-même est un peu exagérée dans la description faite par Nibby d'après le voyageur anglais. Ce qui reste cependant, c'est l'impression de haute antiquité qui se dégage de ces ruines, bien que le mode de construction auquel elles appartiennent ait persisté dans ses caractères généraux jusqu'aux époques historiques, et même, dans une certaine mesure, jusqu'aujourd'hui.

Il me paraît, après cela, difficile de reconnaître dans *La Cività* l'Artena de Tite-Live. Elle ne peut en être la citadelle, non plus que celle d'Ecetra; et elle ne nous offre pas une ville et une *arx* distinctes, comme nous devrions les trouver.

Gell (1) suppose que Artena et *Ortona*, dont nous devons aussi le nom à Tite Live (2), sont une seule et même cité. Mais cela ne paraît pas trop sûr. Observons d'abord que les deux noms sont connus d'autre part, et ne sont donc pas une corruption ou

(1) *Topogr. of Rome*, t. I, p. 205. — (2) Liv. III, 30.

une fausse transcription l'un de l'autre: il y avait une Artena en Etrurie (1) et une Ortona (2) chez les Frentans, laquelle existe encore avec son nom antique. Ensuite Artena est assiégée après une bataille livrée sous Ferentinum, et Ortona après une bataille dans l'Algide: elle avait été prise par les Eques en même temps que Corbio, et fut reprise en même temps qu'elle. Il fallait donc qu'elle fût dans les Monts Albains, tandis qu'à la rigueur l'autre peut en être assez éloignée. Enfin Tite-Live nous a dit qu'Artena est une ville Volsque, tandis qu'il donne Ortona pour une ville Latine (3). On a cru voir dans le nom des *Hortenses* (4) un des *populi albenses* énumérés par Pline (5), celui des gens d'Ortona, peut-être un peu défiguré. Il est regrettable que, dans les deux endroits du texte de Denys correspondant à ceux où Tite-Live parle d'Ortona, le nom soit d'une lecture incertaine; dans le premier (6), les divers manuscrits donnent Ὀρούς, seul le *Vaticanus* porte Ὀρῶνα; dans le second (7) se lit Βιρτῶνα. On ne peut pas faire grand fonds sur ces passages pour l'orthographe vraie du nom; il en résulterait cependant que des textes latins ou le dialecte local le faisaient commencer par une aspiration douce, par un V. Ainsi, sans nier peut-être absolument qu'Artena et Ortona ou Virtona soient la même ville, on peut trouver des raisons sérieuses pour croire plutôt qu'elles en font deux.

Dans ce cas, la seconde sera écartée, étant sans doute une cité albaine; la première plus sûrement encore, car *La Cività* ne répond pas à son signalement. Enfin l'attribution de ces ruines à Ecetra, quoique moins formellement contredite par des textes, n'est pas non plus sans difficultés.

D'une manière ou d'une autre, avec plus ou moins de vrai-

(1) Liv. VI, 61. — (2) Strab. p. 262; Plin. H. N. 12 s. 17; Ptol. III, 1 § 19; *Itin. Anton.* p. 313. — (3) Liv. II, 13. — (4) Pauly, *Realencycl.* s. v. Horta; Smith, *Dict. of ancient Geogr.* s. v. Ortona. — (5) Plin. l. c. — (6) Dionys. VIII, 51. — (7) Ibid. X, 26.

semblance, les topographes ont logé dans le théâtre de la plus vieille histoire de Rome à peu près tous les peuples et toutes les villes dont les noms s'y trouvent mêlés. Rares sont ceux qui demeurent sans place; et ceux-là, on a presque toujours cherché à les identifier avec d'autres. C'est ce que Niebuhr a voulu faire (1) pour un peuple que nous trouvons nommé par Denys d'Halicarnasse (2) dans l'énumération de ceux qui se réunirent au *Lucus Ferentinae* pour conclure la grande ligue contre Rome, après la prise de Fidènes en 496. L'auteur l'appelle Φορτινεῖοι.

Dans cette grande ligue Latine, nous voyons des cités Volsques, comme Setia, Cora, Carventum, Norba; des cités de l'empire Volsque, quoique peut-être d'une autre origine, comme Circeii, Satricum, Velitrae; les Rutules d'Ardée; plusieurs cités, sinon toutes Eques, au moins rattachées à ce peuple, comme Pedum, Bolae, Tolerium, Labicum, Préneste: toutes figurent avec les peuples des Monts Albains, et s'unissent aux cités Latines environnantes. Nous ne savons pas à laquelle de ces catégories appartenaient les Fortiniens, car c'est la seule fois qu'ils apparaissent dans un texte. Remarquons seulement que les cités Volsques qui prennent part à la ligue sont précisément celles du pays voisin des Latins et celles qui dominent sur la plaine Pontine. S'ils étaient Volsques, il ne faudrait pas s'étonner de les trouver dans cette ligue Latine. Niebuhr les identifie avec les *Hortenses* de Pline. C'est possible, tout comme il est possible que les *Hortenses* soient les hommes d'Ortona. Il est possible que nous ayons là encore, peut-être défiguré, l'ethnique de cette Ortona ou Virtona dont le nom est si peu sûr dans le texte grec. Et d'autre part il est fâcheux que ces *Fortinii* ou *Fortineii* n'apparaissent qu'une fois dans l'histoire. Mais tout cela n'est pas une raison: la conjecture de Niebuhr n'est qu'une conjecture; et cette cité ne sera

(1) Vol. II, page 18, note. — (2) Dionys. V, 61.

pas la seule à ne figurer qu'une fois dans les auteurs. Beaucoup sont dans le même cas, Artena toute la première, ce qui n'empêche pas qu'on ait cru la trouver; et *Sulmo*, qui est Sermoneta, et qui pourtant, hors du texte de Pline, n'a que son nom par hasard dans Virgile (1), et n'a laissé aucune trace matérielle.

En tout cas, ce ne serait point avec les Hortenses de Pline que j'identifierais les Φορτινεῖοι de Denys. Ce serait plutôt avec ses *Foretii* (2), dont on ne sait pas davantage, et qui eux aussi n'ont pour toute histoire que leur mention dans sa liste des populations disparues. Du premier de ces noms se tire naturellement celui d'une ville de *Fortinum*, ou quelque chose d'approchant. Du second non moins légitimement peut naître celui de *Mons Foretinus* pour le site de la ville détruite. De là avait à sortir plus tard le nom de *Monte-Fortino*, d'autant plus aisément que dans le latin vulgaire, comme dans le *romanesco* du moyen-âge, comme dans l'italien d'aujourd'hui, ses éléments devaient offrir un sens.

Le titre de *populus albensis* donné par Pline à ses Foretii, pas plus que la participation des Φορτινεῖοι à la ligue Latine, ne les empêcherait d'être Volsques, si l'on croit nécessaire qu'ils le soient. Dans la liste des peuples admis au banquet sacré du mont Albain, Pline met Norba, Sulmo, Satricum, cités Volsques, et dans la liste même des *populi albenses*, Longula et Pollusca, villes de l'empire Volsque. Parmi ces cités, plusieurs pouvaient être d'origine Albaine et avoir eu Albe pour métropole; plusieurs pouvaient, Volsques d'origine, avoir subi jadis la suprématie d'Albe ou s'être unies aux cités Latines dans cette confédération surtout religieuse. Rien n'est plus vraisemblable pour celle qui nous occupe. Monte-Fortino en effet, bien que situé sur un éperon des

(1) *Aen.* X, 517 ..... Sulmone creatos
Quatuor hic juvenes totidemque quos educat Ufens
Viventes rapit .....
(2) Plin. l. c.

Lepini, tourne le dos aux autres cités Volsques, dont tout le massif des monts le sépare. Ses communications naturelles sont avec les cités des Herniques, des Eques, dans la vallée du Sacco et sur les montagnes qui lui font face, et surtout avec Velletri et la région voisine, dans laquelle sont situées une bonne partie de ses terres. Cela devait être bien plus vrai encore de *La Cività*, située sur la ligne même de partage, et penchant déjà vers le versant S.-O. La montagne sacrée de l'Algide, avec les restes du temple de Diane, s'élève précisément en face d'elle, dans la partie des Monts Albains qui s'avance vers l'extrémité des Lepini; et tout semble indiquer qu'il existait jusqu'à une route pour conduire ses habitants au sanctuaire.

Il est certain, dit Nibby, que Monte-Fortino portait déjà ce nom en 1226, comme le montrent les documents des Conti, ses anciens seigneurs. Serangeli le retrouve jusque dans le siècle précédent. D'autre part, dans l'antiquité, si la vieille *Cività* des Volsques fut détruite et abandonnée, les pentes de sa montagne, et surtout celle qui regarde le *Trerus*, furent habitées, ainsi que ses campagnes. Les quelques inscriptions que l'on a trouvées à Monte-Fortino et dans son territoire ne nous apprennent malheureusement pas le nom qu'il portait alors, ni de quelle cité il dépendait: c'était probablement de *Signia*, puisqu'il fait partie du diocèse de Segni. Mais c'est un fait que, dans tout le territoire de Monte-Fortino, il est impossible de planter une vigne ou de creuser pour fonder un mur sans trouver des antiquités, ruines, monnaies, tessons, marbres, et surtout sépultures de tous les temps, depuis les époques archaïques jusqu'au moyen-âge. Sur la pente du mont, au *Serrone del Patto*, à mi-hauteur entre le pays et le *Piano della Cività*, Serangeli nous apprend que l'on trouva de son temps des débris de constructions et des marbres, et un conduit de plomb portant de distance en distance L · VINIVS · ONESIMVS · FEC.

Il serait curieux que les gens de Monte-Fortino, en se parant du nom d'Artena comme d'une vieille gloire locale, n'eussent fait qu'abandonner le vrai nom, plus ancien que Rome, de leurs pères, les *Foretii* de Pline, les Φορτινεῖοι de Denys.

Velletri, Avril 1881.

M. R. DE LA BLANCHÈRE.

# LETTRE DE M. COMPARETTI

ET

# NOTE SUR L'INSCRIPTION DE TAUROMENION.

---

*Lettre à l'auteur de la Note.* — Florence, 1 mai 1881. — Monsieur, J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'inscription fort bien illustrée par vous et M. Lafaye. Il me paraît que votre interprétation de διὰ πέντε ἐτέων prête à objection. Dans les exemples que vous citez, il s'agit non pas de durée, comme ici, mais bien de périodicité; il s'agit de fêtes qui ne durent pas quatre ans, mais qui reviennent après quatre ans révolus, ou, en d'autres termes, chaque cinquième année. Or rien de pareil n'a lieu pour les stratèges, qui sont élus chaque année, et restent en charge non quatre ans, mais cinq ans, ainsi qu'on peut le voir en examinant les réélections, dont aucune n'a lieu dans la cinquième ni même dans la sixième année. Le cas que vous produisez col. II, l. 5 par le supplément Φιλιστίω]ν[ος ne paraît pas admissible: il n'y a pas l'espace suffisant pour cette restitution. Un supplément au contraire qui irait à merveille, d'après moi, serait Ἀθά]ν[ιος: on peut le vérifier en mesurant les espaces dans le même nom col. I, l. 24. Ce serait sans doute un autre homme que celui du même nom qui avait été stratège pour la troisième fois 22 ans auparavant. Ainsi on trouve sans autre distinction deux Artémidore fils d'Athanis, dont chacun a été deux fois stratège, col. I, 15, 92; col. II, 89, 118. Quant au Philistion de la col. I, l. 24, je crois que la lettre B a été ajoutée par erreur, car il me semble difficile d'admettre qu'on ait voulu tenir compte des stratégies

antérieures à celles marquées dans la liste. Celle-ci donne probablement toutes les élections de stratèges qui eurent lieu d'après une nouvelle loi, et commence par conséquent depuis la première application de cette loi. Ce n'est pas sans motif qu'au lieu d'écrire en tête tout simplement στρατηγοὶ on a ajouté διὰ πέντε ἐτέων; cela nous fait entrevoir une distinction dont il faut tenir compte pour expliquer le commencement de la liste par telle année plutôt que par telle autre.

On voit bien le but pratique de cette liste. On a cru nécessaire de mettre sous les yeux des citoyens la chronique des élections stratégiques afin d'éviter les réélections trop rapprochées. C'est dans ce but qu'on a marqué les réélections pour tous les noms pour qui elles ont eu lieu. Il n'est pas impossible que cet usage ait commencé un peu plus tard, et que, dans les premières lignes de la liste, en marquant rétrospectivement les réélections, on ait commis quelque erreur. Une erreur qui paraît causée par la proximité du même nom, probablement appartenant à une autre personne, se trouve d'après moi dans ce B de la col. II, l. 17; car une réélection après trois années de fonctions est vraiment inconcevable, et (quel que soit le sens qu'on veuille attribuer à ce διὰ πέντε ἐτέων) toujours en parfaite opposition avec le principe qui domine dans toutes ces listes sans exception. Ce principe est celui du renouvellement constant du conseil des dix stratèges. Ceux-ci, d'après mon interprétation, sont élus pour cinq ans, et, chaque année, il y en a deux nouvellement élus qui en remplacent deux sortant de charge. Ainsi au bout de cinq ans tout le conseil est entièrement renouvelé. Mais cela n'est pas assez; on veut qu'on évite les réélections trop rapprochées, et, sous ce rapport, on remarque une rigueur qui arrive à son comble après les 31 premières années. Jamais personne n'est réélu immédiatement après ses cinq années de fonctions, soit dans la sixième année après son élection. Dans trois cas seulement sur 44 réé-

lections (je ne compte que la première liste), on est réélu dans la septième année, c'est-à-dire après une année d'exclusion; dans un cas on est réélu après trois anuées d'exclusion, soit dans la 9me année; dans un cas après 4 années, dans la 10e. Mais tous ces cas n'ont lieu que dans les 31 premières années. Depuis lors il n'y a plus d'exemple de réélections après moins de cinq années d'exclusion, c'est-à-dire autant d'années qu'a duré la stratégie. Et même on est loin d'abuser de cela, car le nombre de réélections après cinq années est en minorité: l'exclusion souvent dure bien davantage; il y a même un cas où elle dure pendant 21 ans! On voit donc avec quelle rigueur et quelle constance on appliquait ce principe du renouvellement qui présidait à toutes ces élections. Et ce principe était dans sa plus grande vigueur à l'époque du Philistion de la ligne 17, col. II, qui est de l'année 54. Peut-être cet homme avait-il résigné sa charge dans l'intervalle, et on voulut lui faire l'honneur de le réélire? Peut-être y a-t-il erreur, ainsi que je l'ai supposé plus haut; mais on peut expliquer le B comme on voudra: toujours est-il qu'on aurait tort d'y trouver une objection contre la signification, d'après moi bien claire, de διὰ πέντε ἐτέων, qui est parfaitement d'accord avec tous les autres faits que présente l'inscription.

Vous avez remarqué un fait qui est vraiment singulier, le manque d'accord avec les documents gymnasiarchiques pour une portion de la série des archontes. L'explication que je propose de ce fait, la voici. La seconde face ayant été entièrement couverte d'inscriptions comme la première, on peut affirmer que les trois faces, dans leur ensemble, offraient une chronique d'élections stratégiques qui embrassait une longue période, de deux siècles au moins. On voit qu'on n'a pas marqué d'interruptions; mais est-il croyable qu'il n'y en ait pas eu du tout pendant un laps de temps aussi long? N'y eut-il jamais pendant tout ce temps à Tauromenium des changements, des troubles, des circonstances

exceptionnelles, capables d'empêcher ou de modifier en quelque sorte l'élection des stratèges? Nous ne connaissons que très-peu de l'histoire de Tauromenium; mais nous savons bien que cette histoire est loin de répondre à la constante sérénité de ces listes. Lorsque, par exemple, cette ville était dans les mains des esclaves insurgés et y restait une ou deux années, sinon davantage, comment croire que tout y procédât avec la régularité habituelle? Et les années 132, 133 av. J.-C. sont bien du domaine de ces listes, qui cependant n'en présentent pas de trace, à moins que ce ne soit à l'année 76 (II, 82), qui offre bien quelque chose d'irrégulier, et où il est possible de supposer une lacune entre cette année et l'année suivante. La troisième face qui, si j'ai bien compris, n'est pas entièrement écrite, nous donne probablement les dernières années de l'existence autonome de Tauromenium. Il n'est pas impossible qu'il y eût alors des événements capables de produire des lacunes dans la nomination des stratèges sans en produire dans l'administration gymnasiarchique, quoique, à vrai dire, je croie entrevoir que celle-ci aussi marchait alors irrégulièrement; même, dans une des inscriptions (5641, 3$^{e}$ face), il y a des espaces laissés en blanc qui donnent à penser.

Il faut sans doute prendre note de votre observation sur les rapports entre la gymnasiarchie et la stratégie; mais je ne crois pas que, pour le moment, on puisse rien affirmer. On pourrait faire quelques observations semblables sur les rapports entre la stratégie et l'archontat; mais l'absence des patronymiques dans la première liste, qui est bien la plus utilisable à cause de son étendue, empêche toute identification.

Je ne connais pas d'autre exemple de ce système d'élection et de renouvellement du conseil des stratèges. Mais nos connaissances sur les constitutions des différents états grecs et leur variations sont si peu de chose en comparaison de ce que nous n'en savons pas!

*Post-scriptum.* — J'avoue que supposer des erreurs dans la notation des réélections est un peu dur. Il faudrait penser que ces notations n'auraient été ajoutées qu'après coup et assez tard, lorsque les personnes intéressées ne pouvaient plus songer à réclamer; et même cela n'expliquerait la chose que médiocrement. Cependant, comment se rendre compte des *deux* secondes stratégies de Philistion fils d'Athanis? Si à la supposition d'une erreur on croit préférable une explication purement conjecturale, voici ce que je proposerais. La liste s'ouvre par l'archontat sous lequel a commencé l'élection des stratèges διὰ πέντε ἐτέων; avant cet archontat, ils étaient élus d'après une autre loi. Lorsque Philistion fils d'Athanis fut élu, d'après la nouvelle loi en vigueur depuis huit ans, probablement il avait déjà été stratège une fois d'après l'ancienne; on a cru que c'était un cas de réélection à compter, et on l'a marqué. Mais plus tard, quand on l'a encore réélu, on a cru peut-être qu'on n'avait le droit de compter que les élections pour la durée de cinq ans, et on a considéré comme hors de compte celle qui avait eu lieu d'après une loi abrogée. Ainsi on a considéré comme seconde élection celle qui, autrement, aurait été la troisième, et voilà pourquoi nous voyons ce nom accompagné deux fois du numéro B.

Quant à la réélection de Philistion fils de Philistion après trois années de fonctions, je suis bien loin de trouver satisfaisante la conjecture à laquelle j'ai songé. En étudiant la chose d'un peu plus près, je crois que l'explication la plus vraisemblable est celle-ci: il y a d'après moi entre les deux élections de Philistion une lacune d'au moins sept années, pendant lesquelles les élections n'ont pas été marquées, à peu près un cas du même genre que celui qui nous est révélé dans la troisième face par les documents gymnasiarchiques. Cette supposition aurait l'avantage de nous donner en même temps l'explication d'une autre anomalie

qui n'a pas été signalée, et qui me semble bien remarquable. Nous trouvons notée col. II, 3 une *première* élection de Nikostratos fils de Nikostratos, et col. II, 32 une *troisième* élection du même Nikostratos; où est la *seconde?* Or, la lacune que je suppose tombe justement dans l'intervalle entre la première et la troisième élection, et elle nous permet de penser que la seconde eut lieu pendant les années, à ce qu'il parait, exceptionnelles, qui ne sont pas représentées dans notre liste. En dehors de cette explication, on serait obligé de supposer qu'on a omis par mégarde la notation B dans la col. II, l. 3, et que la première élection se cache peut-être dans les lignes 114, 116, aujourd'hui illisibles; ce qui serait bien plus violent.

Il résulterait de tout ceci que certaines interruptions dans cette liste n'indiquent pas l'absence totale d'élections stratégiques pendant l'intervalle; probablement celles-ci eurent lieu dans des circonstances et des formes exceptionnelles; mais ici le terrain nous manque pour continuer les conjectures.

J'ai dressé un tableau des réélections, avec les années d'exclusion etc. Mes observations sont fondées sur ce tableau. Il est bon qu'on sache que je compte la durée des fonctions pendant cinq archontats, y compris celui sous lequel l'élection a eu lieu. J'ai marqué sur mon exemplaire le numéro d'ordre des élections. C'est ce que j'entends lorsque je parle de telle ou telle autre *année*, et je compte le nombre des *années* sans égard aux lacunes dont je suppose l'existence.

D. Comparetti.

La lettre que M. Comparetti nous a fait l'honneur de nous adresser montre bien que le nœud de la question est la difficulté que présentent, à la deuxième colonne de l'inscription de Tauromenion, ces noms répétés: Philistion l. 5, Philistion fils de Philistion l. 9, et Philistion fils de Philistion B l. 17. M. Comparetti

suppose que le Philistion de la ligne 9 et celui de la ligne 17 sont identiques, et il explique la réélection de ce stratège à trois ans d'intervalle en disant: peut-être avait-il résigné sa charge dans l'intervalle: on voulut lui faire l'honneur de le réélire; ou bien plutôt peut-être y a-t-il dans l'inscription une lacune de quelques années. — Cette solution est assurément plus simple que celle qui avait été proposée. Toutefois, il convient de remarquer que, même en restituant Ἀθάνιος au lieu de Φιλιστίωνος, on n'aurait pas encore entièrement résolu le problème qu'offre la mention d'une seconde élection de Φιλιστίων Ἀθάνιος col. I, l. 34, puisqu'il est incontestable que la seconde colonne est postérieure chronologiquement à la première. Ceci est incontestable par deux raisons: nous avons pour point de repère la série continue de huit archontes identiques dans l'inscription 5642 du *C. I. G.*; et de plus toutes les secondes réélections mentionnées au commencement de la deuxième colonne s'expliquent par une première élection mentionnée à la fin de la première. Il suffit de citer comme exemples: Διονύσιος Σωσιφάνεος col. I, l. 123, col. II, l. 8; et Λέων Θεοδώρου col. I, l. 99, 131, col. II, l. 29.

Quant au système général, nous avions dit (page 37): Les stratèges, nommés à raison de deux par an, formaient un conseil de huit membres (de dix si l'on traduit πέντε ἐτέων par cinq ans) renouvelable tous les ans par quart (ou par cinquième); tous les ans deux stratèges entraient en charge et deux en sortaient. M. Comparetti dit de même: Les stratèges sont élus pour cinq ans, et chaque année il y en a deux nouvellement élus qui en remplacent deux sortant de charge: au bout de cinq ans tout le conseil est entièrement renouvelé. — On voit de plus que notre interprétation de διὰ πέντε ἐτέων n'était pas absolue.

Il semblerait qu'après une telle approbation, nous devrions être satisfait. Il faut bien reconnaître cependant que l'explication proposée offre bien des difficultés et des lacunes. En premier lieu,

c'est chose bien nouvelle en ce qui concerne le monde antique que ce roulement dans les magistratures. N'est-il pas étrange que nous ne trouvions nulle part la mention d'un fait si spécial, que ni les historiens, ni les philosophes, ni les inscriptions ne rapportent rien de semblable? En second lieu, comment l'inscription enregistre-t-elle les commencements de la nouvelle institution? Le titre: Στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων A indique évidemment un fait nouveau dans la constitution de Tauromenion: l'organisation des stratèges subit une modification. Avec le système proposé, il résulte que, pendant la première année, c'est-à-dire sous l'archontat de Histieios, il n'y a eu dans Tauromenion que deux stratèges, qu'il y en a eu quatre la deuxième année, six la troisième, etc. Ce ne serait que la cinquième année que le corps des stratèges aurait été complet. Dira-t-on que, dès la première année, exceptionnellement, on a nommé tout de suite dix stratèges? Comment se fait-il que notre inscription ne donne en ces deux cas nul indice, mais qu'on y trouve deux stratèges dès le commencement pour chaque année? Dira-t-on qu'il a pu y avoir, quand on a marqué rétrospectivement les réélections, quelque omission de nom? Mais ici l'erreur ne serait pas de détail. Il faut se rappeler que Tauromenion a été fondé vers 403, en pleine période historique, par des colons de Naxos, c'est-à-dire par des citoyens d'une ville grecque, qui ont dû apporter des habitudes d'administration, d'ordre et de régularité; un de leurs premiers soins a dû être celui de leurs archives.

Devant toutes ces difficultés, une autre explication se présente.

Le passage de la *Politique* d'Aristote déjà cité (1) est d'une importance capitale pour l'explication de l'inscription de Tauromenion; seulement le texte n'en est pas encore très-bien fixé: Νόμου γὰρ ὄντος διὰ πέντε ἐτῶν στρατηγεῖν, γενόμενοί τινες πολε-

(1) Livre V, c. VI (VII), § 8 de l'édition Didot, page 574.

μικοὶ τῶν νεωτέρων... τοῦτον τὸν νόμον λύειν ἐπεχείρησαν πρῶτον, ὥστ' ἐξεῖναι συνεχῶς τοῦς αὐτοὺς στρατηγεῖν. Susemihl met entre crochets le mot μή après ἐτῶν d'après la version latine de Leonardo Aretino et un des manuscrits de Vettori. Ni le vieux manuscrit perdu dont Guillaume de Moerbeka fit une traduction latine si littérale, ni aucun des manuscrits conservés de la *Politique* n'a ce μή. Cf. l'édition critique de la *Politique* de Fr. Susemihl, Leipzig 1872, p. 536 (1).

Il me semble que ce mot n'est pas nécessaire; le texte d'Aristote pourrait être fixé à l'aide de notre inscription, en même temps qu'il fournirait pour celle-ci une explication acceptable. Le sens grammatical de διά étant d'indiquer la périodicité, nous croyons que les expressions στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων, στρατηγεῖν διὰ πέντε ἐτῶν sont des formules toutes faites, et que, dans l'inscription de Tauromenion, cette formule désigne les stratèges *rééligibles tous les cinq ans*. La phrase si courte d'Aristote s'explique alors naturellement: à Tauromenion comme à Thurium, on n'obtenait une réélection aux fonctions de stratège que cinq ans après la première élection. Nous avions préféré, dans notre premier travail, l'interprétation des anciens commentateurs; nous revenons à celle que donnent la plupart des éditeurs modernes.

A côté de l'exemple de Thurium nous en avons un autre plus célèbre: c'est celui d'Aratus. Dans la ligue achéenne, on ne pouvait être stratège qu'après un an d'inactivité. Les passages de Plutarque sont nombreux: *Aratus*, 24: Οὕτω δὲ ἴσχυσεν ἐν τοῖς Ἀχαιοῖς, ὥστ', εἰ μὴ κατ' ἐνιαυτὸν ἐξῆν, παρ' ἐνιαυτὸν αἱρεῖσθαι στρατηγὸν αὐτόν. — 30: αὐτὸς μὲν γὰρ, ὡς εἴρηται, παρ' ἐνιαυτὸν ἦρχε. — 38: Εἰωθὼς δὲ στρατηγεῖν παρ' ἐνιαυτόν. *Cléomène*, 15: Ὁ μὲν Ἄρατος εἰωθὼς παρ' ἐνιαυτὸν ἀεὶ στρατηγεῖν.

(1) Dans l'édition de 1879 avec traduction allemande, M. Susemihl met encore le mot μή entre crochets, et il ajoute en note: " So Susem. nach Ar. und einen von Vettori benutzten Codex.,

Je reviens au sens propre de διὰ πέντε ἐτέων. Cette expression ne signifie pas: qui dure cinq ans, mais: qui va de cinq ans en cinq ans, qui revient (ou peut revenir) tous les cinq ans. Ainsi les Panathénées revenaient tous les cinq ans, c'est-à-dire chaque cinquième année. Cette manière de compter était d'un usage général en Grèce. Nous avons en français quelque chose d'analogue; nous disons: tous les huit jours, pour signifier chaque huitième jour. D'un mardi au mardi suivant il n'y a que sept jours; mais, en comptant le premier mardi pour un jour, le mardi suivant arrive à être le huitième jour, d'où l'expression fausse de huit jours pour sept. Cela n'a pas lieu dans la langue allemande.

Aux textes que j'ai cités, et qui conviennent parfaitement à la nouvelle interprétation que je propose du titre de notre inscription, on peut joindre Thucydide III, 21: διὰ δεκὰ ἐπάλξεων, et surtout le passage qui m'est signalé de Philon de Byzance (*Revue de Philologie*, nouv. série t. III, p. 118): Ἐμβλητέον δὲ ἐστιν εἰς τὰ τείχη καὶ τοὺς πύργους ξύλα δρύϊνα διὰ τέλους συνεχῆ διὰ τεττάρων πηχῶν, c'est-à-dire: Il faut, dans la maçonnerie des courtines et des tours, noyer des poutres de chêne, assemblées bout à bout, formant des chaînages distants verticalement les uns des autres de quatre (c'est-à-dire trois) coudées. Comparez la figure du mur *ibid.* page 119.

Je crois donc que, pour nos stratèges, ils sont un an en charge, trois ans en inactivité, et qu'après ces quatre ans, c'est-à-dire la cinquième année depuis leur élection, ils peuvent, mais seulement alors, être réélus. Sans doute M. Comparetti a observé avec raison qu'il y a toujours plus de cinq ans entre chaque élection du même personnage; mais il nous dit lui-même: " On a jugé nécessaire de mettre sous les yeux des citoyens la chronique des élections de stratèges, afin d'éviter les réélections trop rapprochées. „ Nous voyons en effet que les réélections sont très-rares; nous n'avons aucun exemple d'une quatrième élection; les cas d'une

troisième se réduisent à huit pour une aussi longue période. Tout cela nous montre que la restriction indiquée par le titre paraissait encore trop faible, et que, dans la pratique, on se montrait plus sévère que la loi elle-même. Celle-ci exigeait trois ans d'inactivité pour les rares personnages appelés à l'honneur d'une réélection; on exigeait généralement au moins le double. Ainsi nous n'avons pas à constater à Tauromenion un reste d'esprit conservateur, mais au contraire une des tendances le plus marquées des démocraties de l'antiquité, c'est-à-dire l'esprit d'exclusion dans la distribution des magistratures.

Avec cette nouvelle explication, la difficulté de ce qu'on peut appeler la question des Philistion subsiste toujours, et même cette réélection après un intervalle de trois ans est une violation formelle de la loi. Ne pourrait-on pas supposer que ce personnage a, pour des services exceptionnels, obtenu ce que nous appelons une dispense?

M. Comparetti suppose ici une lacune, et sa remarque sur le cas de Nicostratos fils de Nicostratos doit être notée. Nous devons dire cependant que la fin du mot Νικοστράτου, col. II, l. 3, est assez effacée; peut-être y avait-il une mention B s'expliquant par le fait d'une première élection de Nicostratos, laquelle pourrait être mentionnée col. I, l. 114 ou 116.

ALBERT MARTIN.

# UN MONUMENT ROMAIN DE L'ÉTOILE D'ISIS.

## BAS-RELIEF INÉDIT DU MUSÉE KIRCHER.

(*marbre, long. 0.57, haut. 0.29.*)

---

Le bas-relief que nous publions et que nous tenterons d'expliquer fut acquis à Cervetri par M. Benndorf, qui le présenta à l'*Institut de correspondance archéologique de Rome* dans la séance du 13 avril 1866, mais sans interprétation ni commentaire (1). Depuis, ce monument passa entre les mains de M. le baron Pierre-Hercule Visconti, qui le donna au Collège Romain; il a été transporté de là au musée Kircher, où il se trouve aujourd'hui, dans la sixième salle, affectée aux marbres figurés (Voir notre pl. VI).

Il est facile, dès le premier coup-d'œil, de reconnaître, dans cette femme assise sur un chien, Isis telle que la représentait l'art gréco-romain de l'empire. Bien que la tête manque en grande partie, on peut voir de chaque côté du cou la trace de ces boucles de cheveux dont parle Apulée dans le fameux passage (2) où il fait le portrait de la déesse. Peut-être aussi l'artiste l'avait-il couverte des bandelettes (3) ou du voile mystique, symbole des secrets impénétrables de la nature (4). Son vêtement, il est vrai,

(1) *Bulletin de l'Inst. de corr. arch.* 1866 p. 102. Le bas-relief est mentionné en quelques mots comme ayant été acquis récemment par M. Benndorf, dans l'*Archaeolog. Zeit.* livraison de mai 1866, p. 231-232. — (2) *Métam.* XI, p. 756. — *Hymne d'Andros*, I, 18. — Cf. Clarac, *Musée de sculpt.* Tome V, pl. 986-994. — (3) Cf. Clarac, *l. c.* — (4) Plut., *De Is. et Os.* 9 : τὸν ἐμὸν πέπλον οὐδεὶς πω θνητὸς ἀπεκάλυψεν. Cf. Clarac, *l. c.* 2574 E, 2574 B, 2574 A, 2577, 2589, 2574 F.

diffère quelque peu de celui qui la distingue d'après Winckelmann (1); on sait qu'il se compose d'ordinaire d'une longue tunique à petits plis tombant jusqu'aux pieds, d'une robe et d'un manteau à franges, attachés ensemble par un nœud qui retombe avec élégance sur la poitrine. Mais bien souvent il est plus simple et plus semblable à celui des matrones romaines; il n'est pas rare de voir à Isis un costume qui rappelle plus ou moins la mode du temps de l'empire. Ici elle ne porte qu'une tunique à manches courtes, serrée au-dessous du sein, et un manteau qui, jeté sur une épaule seulement, laisse découverte, à droite, la partie supérieure de son corps. La patère qu'élève sa main gauche n'est pas non plus un de ses attributs particuliers; elle tient plus fréquemment le petit seau *(situla)* décrit par Apulée; cependant la patère comptait aussi parmi les instruments de son culte, comme on peut en juger par un des bas-reliefs qui décorent l'autel isiaque du musée du Capitole (2). Ce qui suffirait d'ailleurs à la rendre reconnaissable, c'est le sistre; il est inutile de le prouver plus au long, tant ce caractère est certain.

Jusqu'ici d'ailleurs rien de nouveau dans cette représentation. Mais pourquoi la déesse est-elle assise sur un chien? A ne considérer que la raison d'art, on peut croire qu'on a voulu reproduire un de ces gracieux motifs avec lesquels le pinceau et le ciseau des anciens étaient familiers. Les Bacchantes montées sur des Centaures, Vénus et les Néréides sur des monstres marins (3), Cybèle sur un lion et Europe sur un taureau (4), généralement enfin ces figures de femmes posées ou couchées sur des animaux

(1) *Hist. de l'Art*, liv. II, ch. 1. — (2) Oliva, *In marmor Isiacum Romae nuper effossum*, Rome, 1719 8°. — Montfaucon, *Antiq. expl. Supplém.*, T. II, pl. XI et p. 52. — (3) *Real museo Borbonico*, vol. III, tab. 19, 21, VI; tab. 34, VIII, 2, 10, 55... etc. etc. — (4) V. une monnaie d'Antioche de l'empereur Philippe, et une monnaie de Géta. Patin, *Thes. num.* p. 200 et p. 192.

réels ou fantastiques, offraient à l'œil d'harmonieux contrastes de lignes et de formes dont on tirait un grand parti pour la décoration. Mais encore faut-il expliquer pourquoi à chacune d'elles était consacrée une monture particulière, pourquoi Isis par exemple était portée sur le dos d'une bête si peu faite pour de pareils fardeaux. Il faut interroger la fable. La recherche, dans le cas présent, est d'autant plus difficile que, dans l'histoire mythologique de la déesse égyptienne, si vaste, si compliquée des éléments divers qu'elle a embrassés de tous côtés, les données n'abondent pas pour interpréter les monuments de ce genre, qui sont eux-mêmes peu communs.

Nous rapprocherons d'abord de celui que nous étudions quelques monnaies du temps des empereurs. Eckhel en cite une pareille d'Hadrien (1), une de Faustine, femme d'Antonin (2), et

trois de Julien (3). Ce type figure encore sur des monnaies de Valentinien Ier (4) et de Valens (5). Il a donc été en honneur, s'il faut s'en rapporter à la numismatique, entre le commencement du

(1) *Doctrina num.*, tome VI, p. 512. — (2) Ibid. tome VII, p. 41. — (3) Ibid. tome VIII p. 136 nos 3, 13 et 18. Voir cette monnaie dans Musellius, *Numismata antiqua*, tome II, tab. 253 (Veronæ 1751). V. encore Cohen, *Monnaies Impér.* t. VI, Julien et Hélène n° 6, Hélène n° 11, et pl. XII, n° 11. Nous la reproduisons dans notre gravure. — (4) Cohen, loc. cit. Valentinien Ier n° 60. — (5) Ibid. Valens n° 76.

second siècle après Jésus-Christ et la fin du quatrième. Isis, sur ces pièces, a tout-à-fait la même attitude que sur notre bas-relief; seulement la main gauche, posée sur le genou et non élevée, tient, non une patère, mais une haste. Deux pierres gravées citées par Winckelmann présentent un sujet absolument semblable (1).

Eckhel propose de considérer Isis comme une divinité infernale assimilée à Hécate et à Proserpine (2); les chiens étaient consacrés à ces deux déesses; on leur en immolait en sacrifice. Ce n'est pas là cependant une raison satisfaisante; sans doute Isis régnait sur les régions souterraines; que n'était-elle pas d'ailleurs? Mais on ne comprend guères comment on aurait eu l'idée de lui associer comme compagnon et comme guide un animal qu'on égorgeait pour elle; il doit y avoir entre les deux figures un lien d'une autre sorte.

Elien (3) prétend que les Egyptiens avaient les chiens en grande vénération, parce qu'ils avaient aidé Isis à trouver Osiris, en mettant à son service la subtilité de leur odorat, et en écartant d'elle les bêtes sauvages qui auraient pu l'attaquer.

Il y a une troisième explication, qui est la vraie, mais qui exige quelques préliminaires.

Dans l'ancienne Egypte, Isis n'était pas seulement la déesse de la terre et de la lune, c'était de plus une étoile, et, ainsi envisagée, elle prenait le nom de *Sopet* (4), qu'on lit encore dans le décret de Canope (l. 19), mais qui a pu devenir aussi *Sepet* (5), *Sept* (6), *Set*, et qui, à une époque plus basse, s'est changé en

(1) Winckelmann, *Pierres gravées du baron de Stosch*, Florence, 1760, in-4°, page 16, n° 65. Cornaline d'une belle gravure n° 66. Prisme d'émeraude. — (2) *Doctr. num.* tome VIII, p. 139. — (3) *Natura anim.* liv. X, ch. 45. — (4) Brugsch, *Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch*, p. 1207. — (5) Pierret, *Dictionn. d'archéol. égypt.*, Sothis. — — (6) Pierret, *Vocabulaire hiéroglyphique* p. 483.

*Sot*, *Soti* (1) ou *Sothi*, et, avec la terminaison grecque, *Sothis;* c'est ce dernier vocable Σῶθις ou Σωθίς qui est resté en usage. Horapollon (2) dit: Ἶσις δὲ παρ' αὐτοῖς (τοῖς Αἰγυπτίοις) ἐστιν ἀστὴρ, Αἰγυπτιστὶ καλούμενος Σῶθις. Cet astre avait une importance singulière, un caractère plus religieux encore et plus sacré que les autres; on souhaitait aux morts d'y passer leur seconde vie (3). C'était à son apparition qu'avait lieu le grand évènement de la contrée, le débordement du Nil; on avait donc été porté naturellement à dater de son lever le commencement de l'année égyptienne, que la science alexandrine appela depuis année Sothiaque. On sait quelles difficultés l'on rencontre pour établir la concordance rigoureuse du calendrier formé sur ce principe avec le calendrier julien, et pour concilier entre eux les divers témoignages que les anciens nous ont laissés sur la manière dont on mesurait le temps en Egypte (4). Quoi qu'il en soit, il paraît établi que, dans le jour correspondant au 20 juillet de notre année, les prêtres épiaient le moment où Sothis se montrerait au-dessus de l'horizon, "comme les musulmans guettent l'apparition de la lune à l'époque de la néoménie (5)." L'attente même était accompagnée d'une sorte de deuil; puis, aussitôt que Sothis avait été signalée, éclataient les réjouissances, la "panégyrie du monde entier, " et " la fête du nouvel an, " dont les hiéroglyphes du grand temple de Denderah (6) nous ont conservé les détails; une partie du monument était consacrée à ces cérémonies. Il y avait un autre temple dédié spécialement à Isis-Sothis dans la

(1) Brugsch, *l. c.* "In der späteren Zeit ward die Ansprache der Isis sterner zu Sot, Soti.... abgeschwächt." Lepsius, *Chronol.* t. I, p. 135. — (2) Ed. Leemans I, 3. — (3) Pierret, *Catal. des salles histor. du musée égypt. du Louvre*, p. 157, n° 633. — (4) V. Th. H. Martin, *Mémoire sur l'année Sothiaque* dans: *Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des Inscr.* 1869. Première série, t. VIII. — (5) A. J. H. Vincent, *Revue archéol.* Nouv. série, X, p. 495. — (6) Mariette-Bey, *Le grand temple de Denderah*, p. 315-321.

ville d'Assouan (Syène), que l'on croyait située sous le tropique même, et dont le méridien servait aux calculs des astronomes (1). Peut-être aussi pouvons-nous trouver, dans les ruines de Denderah, le symbole sous lequel l'art primitif représentait l'astre divin. Bien que les fameux zodiaques qu'on y a découverts aient, comme ceux d'Esneh, singulièrement perdu de leur prestige depuis qu'on les a fait descendre au rang d'ouvrages de l'époque impériale romaine, bien que les douze signes qu'ils contiennent soient aujourd'hui reconnus pour être imités des signes correspondants du zodiaque grec, il semble cependant que les autres figures d'étoiles peuvent encore être regardées comme des types originaux datant de l'époque pharaonique (2). Or parmi celles-ci on voit Sothis sous la forme d'une vache couchée dans une barque, l'étoile en tête et le *tau*, ou signe de la vie, pendu au cou; devant elle marche un personnage qui porte le sceptre à la main et le fouet sur l'épaule: c'est l'âme d'Osiris (3).

Voilà à peu près ce que l'on sait sur une des fonctions les plus curieuses de l'Isis des premiers Egyptiens.

Il n'est pas douteux que plus tard les Grecs, cherchant à identifier avec la leur la mythologie des bords du Nil, n'aient confondu à dessein Sothis avec leur Sirius, et qu'à l'époque alexandrine on n'ait appelé tantôt d'un de ces noms, tantôt de l'autre, l'étoile principale de la constellation du Grand Chien et la constellation elle-même. Les textes sont formels sur ce point: " Les prêtres assurent, dit Plutarque, que les âmes des dieux brillent dans le ciel sous la forme d'étoiles; celle d'Isis se nomme chez les Grecs le Chien, en Egypte Sothis; celle d'Horus est Orion; celle de Ty-

(1) Pierret, *Dict. d'archéol. égypt.*, Assouan. — (2) Th. H. Martin, Recueil cité, p. 322. *Mémoire sur la précession des équinoxes.* — (3) *Description de l'Egypte* t. I, pl. 87; t. IV, pl. 20. Vicomte E. de Rougé, *Notice sur les mon. égypt. du Louvre*, 1873, p. 197. V. encore Wilkinson, *Manners and customs*, éd. Birch 1878, t. III, tab. XVIII.

phon, l'Ourse. Οἱ (δὲ) ἱερεῖς λέγουσιν .... τῶν θεῶν .... τὰς ψυχὰς ἐν οὐρανῷ λάμπειν ἄστρα, καὶ καλεῖσθαι Κύνα μὲν τὴν Ἴσιδος ὑφ' Ἑλλήνων, ὑπ' Αἰγυπτίων δὲ Σῶθιν, Ὡρίωνα δὲ τὴν Ὥρου, τὴν δὲ Τυφῶνος Ἄρκτον (1). En un autre endroit, le même auteur dit: " Les Libyens se moquent des Egyptiens, qui prétendent que l'oryx (2) fait entendre un cri au jour et à l'heure même où se lève l'étoile qu'ils nomment Sothis, et que nous appelons le Chien et Sirius. Λίβυες δ' Αἰγυπτίων καταγελῶσι μυθολογούντων περὶ τοῦ ὄρυγος, ὡς φωνὴν ἀφιέντος ἡμέρας ἐκείνης καὶ ὥρας ἧς ἐπιτέλλει τὸ ἄστρον, ὃ Σώθην αὐτοί, Κύνα δὲ καὶ Σείριον ἡμεῖς καλοῦμεν (3). „ Horapollon complète de la façon suivante le passage que nous avons cité plus haut (4): " En Egypte, Isis est aussi un astre, que l'on appelle dans la langue du pays Sothis et en grec l'astre du Chien .... Αἰγυπτιστὶ καλούμενος Σῶθις, Ἑλληνιστὶ δὲ Ἀστροκύων. „ Enfin on trouve dans la *Bibliothèque* de Photius: " Les Egyptiens disent que Sothis, c'est Isis; les Grecs identifient cet astre avec leur Sirius, et représentent Sirius comme un chien qui suit Orion à la chasse. Τὴν Σῶθιν Αἰγύπτιοι τὴν Ἶσιν εἶναι θεολογοῦσιν, οἱ δὲ Ἕλληνες εἰς τὸν Σείριον ἀνάγουσι τοῦτο τὸ ἄστρον, καὶ ὡς κύνα τὸν Σείριον, ὀπαδὸν Ὡρίωνος ὄντα κυνηγετοῦντος, οὕτω διαζωγραφοῦσι. (5) „

Par suite il arrive que la déesse, alors même qu'on la considère comme revêtue de ce ministère particulier, est désignée par son nom le plus commun. Dans le décret de Canope, rendu, comme on sait, en la neuvième année du règne de Ptolémée III Evergète Ier (238 av. J.-C.), afin d'introduire une réforme dans le calendrier dont le lever de Sothis doit être le point

(1) *De Is. et Os.* 21. — (2) Sorte de gazelle. V. sur la relation entre cet animal et Sothis, Creuzer-Guigniaut, *Relig. de l'antiquité*, t. I, p. 436. — (3) *De solert. anim.* 21. — (4) V. page 196 — (5) Phot. ms. 242, p. 1044. Plut. *Isis*, 38. Theon ad Arat. *Phænom.* 152. 333. Porphyre, *De antro Nympharum*, ch. 24.

de départ, la traduction grecque, en regard du texte égyptien où il est question de Sopet, dit simplement: τὸ ἄστρον τὸ τῆς Ἴσιδος, ἣ νομίζεται διὰ τῶν ἱερῶν γραμμάτων νέον ἔτος εἶναι (1). De même, dans une inscription hiéroglyphique gravée sur une colonne qu'on lui avait consacrée à Nysa en Arabie, Isis parlait ainsi d'elle même: " Je suis Isis .... je me lève dans les cieux avec l'astre du Chien. Ἐγὼ Ἴσίς εἰμι .... ἡ ἐν τῷ ἄστρῳ τῷ κυνὶ ἐπιτέλλουσα (2). „ — " Les Egyptiens, écrit Plutarque, considèrent Orion et le Chien comme consacrés, l'un à Horus, l'autre à Isis. Τὸν μέν Ὠρίωνα Ὥρου, τὸν δὲ κύνα Ἴσιδος ἱερὸν Αἰγύπτιοι νομίζουσιν (3) „.

La raison de ce rapprochement entre Sothis et Sirius serait tout simplement, s'il fallait en croire Plutarque, dans un jeu de mots. Le voici en grec, tel qu'il le rapporte; car il ne peut se traduire: Σωθὶ Αἰγυπτιστὶ σημαίνει κύησιν, ἢ τὸ κύειν. Διὸ καὶ παρατροπῆς γενομένης τοῦ ὀνόματος, Ἑλληνιστὶ κύων κέκληται τὸ ἄστρον, ὅπερ ἴδιον τῆς Ἴσιδος νομίζουσιν (4). Que Σωθί signifie κύησιν, grossesse, gestation, c'est un point que l'on peut admettre, paraît-il, selon L. Dindorf (5), si l'on consulte la langue copte " in quâ οτι est uterus, atque σι est accipere. Erit igitur σι-οτι quae accipit utero, hoc est utero gestans, gravida. „ Ce n'est plutôt qu'une conjecture ingénieuse pour expliquer une forme dérivée d'un radical simple, *sopet* ou *sepet*, comme nous l'avons vu. Mais ce dont il paraît surtout légitime de douter, c'est que le symbole du chien vienne d'une équivoque établie entre κύειν et κύων. D'ailleurs pourquoi chercher la source de ces confusions mythologiques? Tous les efforts que l'on peut tenter pour mettre un ordre systématique dans la filiation des fables sont condamnés à l'impuissance; comment débrouiller des traditions qui se sont

(1) Pierret., *Dict. d'archéol. ég.*, Canope et Sothis. — (2) Diod. Sic. I. 27. — (3) *De Is. et Os.* 22. — (4) *Thes. ling. graecae* de H. Etienne. Ed. Didot, Σῶθις. — (5) Ibid.

emmêlées vingt fois dans le cours des siècles, par suite de l'action réciproque que les peuples orientaux ont exercée les uns sur les autres? Tout ce que l'on peut faire, c'est de marquer, sans prétendre fixer des rangs d'âge, par quels points communs les mythes se sont rapprochés, puis fondus ensemble.

Les sujets de comparaison ne manquent pas entre la Sothis égyptienne et le Sirius grec. Trois légendes helléniques, dont le souvenir se réveillait chaque année à l'époque de la Canicule dans des usages et des rites consacrés, présentent quelques uns des traits qui se réunissaient dans les mystères d'Isis et d'Osiris; elles ont pour héros Aristée, Actéon et Linos (1). Aristée, né d'Apollon et d'une nymphe thessalienne, après avoir été le bienfaiteur des hommes en leur enseignant, comme Isis, l'art de cultiver la terre, après avoir fondé Cyrène en Libye, disparaît tout à coup, et devient l'objet d'un culte dans diverses parties du continent et des îles; à Céos on comptait parmi ses titres de gloire d'avoir observé du haut des montagnes le lever de Sirius, et appris à apaiser par des sacrifices et autres cérémonies propitiatoires l'influence pernicieuse de l'astre. Actéon, son fils, mis en pièces par ses cinquante chiens, est, suivant les mythographes, la personnification même de l'humanité accablée par la Canicule. Mais, dans la saison des chaleurs, le nom de Linos était le plus répandu, le plus honoré; fils d'Apollon et d'une Muse, il avait été exposé par son grand-père maternel et dévoré par des chiens; chaque année, à Argos, les femmes et les enfants, parcourant la ville, répétaient en son honneur le chant célèbre dont le refrain est αἴλινον, αἴλινον; le deuil durait pendant plusieurs jours; il y en avait un auquel on donnait le nom de κυνοφόντις, parce qu'on égorgeait ce jour-là tous les chiens qui paraissaient dans les rues. Ainsi, avant que le mélange ne se fît avec les mythes étrangers,

(1) Preller, *Griechische Mythologie*, tome I, p. 355.

il y avait en Grèce, dans ces solennités funèbres, une analogie manifeste avec celles qui se célébraient à la même époque, sur l'autre rivage de la Méditerranée, en l'honneur d'Isis persécutée et d'Osiris tué méchamment par un dieu ennemi. Hérodote (1) remarquait que le Linos était chanté en Egypte de son temps sous le titre de *Maneros;* on a cherché depuis à prouver (2) que ce mot même venait de l'égyptien *mâû-ne-hra*, et que cet hymne religieux, auquel les malheurs d'un fils de roi mort avant l'âge servaient de thème, exaltait, non un héros grec, mais Osiris; si c'était là un point acquis, on serait certain que les contemporains d'Hérodote avaient déjà réuni en une seule deux fables voisines.

Mais ce n'est pas tout. Suivant une tradition un peu obscure, sur laquelle les auteurs anciens n'étaient pas bien d'accord, Mæra, fille de Prœtus, roi d'Argos (3), morte vierge, et dont les aventures figuraient dans les poëmes cycliques, aurait donné son nom, elle aussi, à l'astre que l'on connaissait plutôt sous celui de Sirius (4); ce qui tendrait à confirmer cette opinion, c'est que Polygnote l'avait représentée dans la Leschè de Delphes, ayant auprès d'elle Actéon (5); or nous avons vu quel rapport la légende de celui-ci avait avec la Canicule. Voilà donc peut-être une divinité féminine présidant, en Grèce comme en Egypte, à l'étoile Sothis.

Il faut ajouter que, si le lever de Sirius n'avait pas pour les Hellènes le même intérêt immédiat que pour les cultivateurs riverains du Nil, il n'en était pas moins attendu et noté; nous savons par exemple que des observations se faisaient en Cilicie sur le Mont Tauros (6). Les habitants de Céos tiraient des leurs,

(1) *Hist.* I, 79. — (2) Preller, *Griechische Myth.* I, p. 361. Movers, *Phœnizier,* I, 244. Brugsch, *Adonisklage und das Linoslied.* — (3) Hom. *Od.* XI, 325. Une autre tradition faisait de Maera la *chienne* d'Erigone.— (4) Hesych. Μαῖρα. — (5) Pausanias, X. 30. 3.— (6) Manil. *Astron.* I, 408.

au rapport d'Héraclide de Pont (1), des pronostics utiles sur la salubrité de l'air. En Attique surtout, ce phénomène astronomique devait exciter plus de curiosité qu'ailleurs, l'année commençant avec le solstice d'été, par le mois Hécatombéon (2). Quoiqu'il soit bien hasardeux de toucher aux questions que soulève l'étude du calendrier usité tant en Grèce qu'en Egypte dans des temps reculés, il n'est pas impossible qu'à Athènes comme à Memphis le lever héliaque du même astre eût la même importance.

Outre les figures principales, notre bas-relief, comme l'indiquent les trous que l'on y voit encore, portait des étoiles, probablement en bronze, qui y étaient fichées. On est d'abord tenté de penser que la disposition en est entièrement arbitraire, et qu'on a voulu rappeler à peu près par l'addition de cet ornement une des mille attributions de la déesse. Sur les gemmes où l'on rencontre Isis accompagnée d'étoiles, celles-ci sont semées un peu au hasard; celles qui ornent sa coiffure sur un monument de ce genre (3) paraissent jetées dans un ordre décoratif plutôt que scientifique. Il n'en est pas tout à fait de même ici. On ne peut affirmer que, dans les parties du marbre qui manquent à droite et à gauche pour former le triangle, il n'y eût pas d'autres trous et d'autres pointes de métal. Cependant ce qui reste suffit pour montrer que l'on n'a pas eu en vue la symétrie; une de ces traces est placée dans un endroit qui serait singulièrement choisi, si l'on avait obéi à une raison d'art, dans l'oreille du Chien. Il semble donc que l'on ait suivi un autre ordre.

Le groupement des étoiles a été fort arbitraire, même chez

(1) Cic. *de Divin.* I, 57. — (2) *Dict. des Antiquités* de Daremberg, Art. *Calendarium.* Les feux de la S[t] Jean sont, dit-on, un reste des usages en honneur à cette époque de l'année. V. Creuzer-Guigniaut, t. I, p. 474, n. 2. V. *ibid.* la relation d'Isis-Sirius avec le phénix. — (3) Gori. *Thesaurus gemmarum astriferarum,* t. I, tab. XXV, XXVII, XLII, tom. II, pag. 74.

les Grecs, jusqu'à Hipparque (1), et encore après lui il dut y avoir plusieurs systèmes. Le grand astronome avait écrit une *Description des Constellations* qui, au second siècle de notre ère, a été reproduite avec très-peu de changements par Ptolémée (2). Or Ptolémée, dans son Catalogue des Constellations de l'hémisphère austral (3), assigne à celle du Chien trente-six étoiles, dont la principale, celle qui donne son nom à l'ensemble, est ainsi décrite par lui : ὁ ἐν τῷ στόματι λαμπρότατος καλούμενος κύων καὶ ὑπόκιρρος... Il met dans la gueule de l'animal l'étoile jaunâtre, la plus brillante, que l'on appelle le Chien.„ Géminus de Rhodes (4), écrivain plus vieux de deux siècles, l'avait déjà désignée à peu près dans les mêmes termes comme étant celle de Sirius : " ὁ ἐν τῷ στόματι τοῦ κυνὸς λαμπρὸς ἀστὴρ, ὃς δοκεῖ τὴν ἐπίτασιν τὴν τῶν καυμάτων ποιεῖν.... celle qui paraît amener les plus grandes chaleurs. „ Mais à la suite de cette étoile principale, Ptolémée en cite une autre située *sur les oreilles*, ἐπὶ τῶν ὤτων. C'est précisément en cet endroit que se trouve sur le bas-relief la trace du bouton de métal qui occupait évidemment le centre de la composition, la place importante. Pourquoi donc sur ce monument a-t-on fait de l'étoile des oreilles la principale, ou, si c'est proprement *Sirius* que l'on a voulu représenter, pourquoi l'a-t-on mis là, et non dans la gueule, comme le veulent Géminus et Ptolémée? Il est douteux que cette question puisse jamais être tranchée. Tous les écrivains anciens que nous avons cités affirment que Sothis ou Isis correspond au Sirius des Grecs, et à coup sûr ils ont raison. Mais si nous prétendons discuter les témoignages contraires que l'on a portés en divers temps sur l'exactitude de cette identité, nous nous heurterons à des difficultés inextricables. On ne s'entend ni sur les noms de notre

(1) Th. H. Martin, *Dict. des Antiquités* de Daremberg, Art. *Astronomie*, note 126 et le texte. — (2) Ibid., note 344. — (3) *Compos. mathém.* VIII. Ed. Halma. — (4) *Introd. aux phénom.*, ch. II. Ed. Halma.

étoile, ni sur la place qu'on lui donne au milieu des signes imaginaires de la sphère égypto-grecque. Pour les uns elle est le Chien d'Orion, pour les autres Erigone, pour d'autres Isis, pour d'autres encore Céphale (1). Un astrologue, qui a vécu on ne sait trop sous quel empereur, et dont les ouvrages bizarres n'ont jamais été publiés que par fragments, Vettius Valens (2), la nomme Σήθ (3), d'après un certain roi Nechepso, qui aurait été son autorité favorite; Selden ne doute pas qu'il ne faille faire remonter à un des trois fils d'Adam l'origine de cette appellation; il est plus probable qu'elle vient d'une corruption de *Sepet* (4). Enfin Chalcidius, commentateur du *Timée* de Platon, et qui a peut-être été contemporain de Constantin (5), désigne l'astre par le mot *Solechis*; il est vrai qu'un critique le rejette du texte comme un barbarisme dérivé de *Sothis*. Ptolémée fait entrer (6) trente-six étoiles dans la constellation du Chien, tandis qu'Eratosthène lui en attribuait vingt seulement. Celui-ci regardait aussi Isis et Sirius comme deux étoiles distinctes; il écrit en effet (7): " Ὁ κύων ἔχει ἀστέρας ἐπὶ μὲν τῆς κεφαλῆς ά, ὃς Ἶσις λέγεται, ἐπὶ τῆς γλώσσης ά, ὃν καὶ Σείριον καλοῦσι. „ Les scholiastes abondent dans le sens de ce passage; plusieurs auteurs modernes (8) l'acceptent et le prennent pour règle, bien qu'il ne puisse en aucune façon être concilié avec ceux de Plutarque, d'Horapollon etc., que nous avons allégués précédemment. Il faut conclure de là que, si la place d'Isis-Sirius sur notre bas-relief n'a pas été choisie au hasard, du moins on ne doit point voir avec beaucoup d'étonnement qu'elle

(1) *Schol.* ad Apollon. Rhod. II, 517. — (2) Fabric. *Bibl. Graec.* lib. III, cap. XXI, § 9. — (3) V. un fragment cité dans Selden, *Opera omnia.* Lond. 1726 t. II, p. 233-234. — (4) V. plus haut page 195. — (5) Platonis *Timaeus* interprete Chalcidio, Ed. Wrobel, Leipz. 1876, § 125 et *Prolegom.* — (6) *L. c.* — (7) Eratosth. *Catasterismi.* Ed. Robert. Berlin 1878, § XXXIII et Scholies. — (8) Caussin, *Symbol.* p. 167. Wesseling ad Diod. Sic. I, 27. Wyttenbach ad Plut. Is. 365 F. Leemans ad Horapoll. I, 3..... etc.

s'écarte quelque peu de celle que lui assigne Ptolémée. N'attachons point à ces différences plus d'importance que n'ont fait certainement les anciens.

Les autres étoiles, celles qui ornaient le champ, ne font point partie de la même constellation, il faut le supposer; car, suivant Ptolémée, elles devraient se trouver sur les membres mêmes de l'animal, sur la tête, le cou, la poitrine, le genou... etc. Ce sont donc sans doute les astres principaux d'autant de constellations différentes, c'est-à-dire à droite Orion, à gauche Argo, l'Hydre, la Coupe....; à moins toutefois que l'artiste, satisfait d'avoir désigné l'étoile de Sirius assez clairement au milieu de la composition, n'ait dispersé les autres au gré de son caprice, sans songer à les faire reconnaître des initiés. C'est cette dernière opinion qui nous paraît la vraie. Ce monument d'Isis n'est ni une représentation destinée seulement à charmer l'œil par un sujet emprunté, comme tant d'autres, à la religion, ni un document dans lequel il faille chercher des raffinements de sens et des leçons d'une précision rigoureuse sur les connaissances des anciens; c'est une œuvre moitié de fantaisie, moitié de science, ou, pour mieux dire encore, il offre à l'étude moins un sujet d'astronomie que d'astrologie.

Si on essaie de déterminer à quelle époque il est vraisemblable qu'il a été exécuté, on se rappelle d'abord que la découverte d'objets égyptiens mêlés dans des tombeaux de Vulci (1) à des objets étrusques a donné lieu aux érudits de se demander si les cultes venus de Memphis ne s'étaient pas implantés en Italie dès les temps les plus reculés de l'histoire de ce pays. Nous croyons qu'il en est ainsi en effet, et que, lorsqu'ils finirent

(1) Ou, plus précisément, dans la *grotte d'Isis*, à la Polledrara, sur les terres du prince de Canino. V. *Bullet. Inst. Corr. arch.*, 1840, p. 59-60; 1844, p. 101; 1850, p. 70. *Annali*, 1843, p. 351. Noël des Vergers, *Etrusques*, t. I, p. 255-256.

par pénétrer dans Rome, il y avait des siècles qu'ils vivaient autour du Latium et qu'ils cernaient la capitale, pour ainsi parler (1). Une figure égyptienne trouvée dans le sol de l'ancienne Caere pourrait être antérieure à l'an 300 avant Jésus-Christ. De même, si l'on jette un coup d'œil sur le temple d'Isis à Pompei et sur ce qu'il contenait, on peut se convaincre combien il est faux d'attribuer sans hésitation à l'époque des Antonins, comme on le fait souvent, les monuments d'un culte qui, dans Rome, a bien pu avoir alors son plus grand développement, mais qui au-dehors était accepté, reconnu, installé bien longtemps avant les premières années de notre ère. Toutefois, si nous nous en rapportons ici au style, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître un ouvrage de l'empire; les mouvements de l'animal sont naturels et libres, les plans du relief bien gradués en vue de la perspective; mais la pose de la déesse a de la raideur. Soit que l'on ait voulu lui conserver sa majesté hiératique, soit que la main de l'artiste fût inhabile, nous cherchons en vain la grâce grecque qui vit encore dans l'art romain du temps d'Auguste. Si l'on ajoute que le type se rencontre pour la première fois sur la monnaie d'Hadrien dont nous avons parlé, les chances augmentent pour que ce marbre n'ait pas été sculpté avant le début du second siècle.

Le 20 juillet de l'an 139 après Jésus-Christ, se produisit un fait célèbre dans les annales du calendrier: une période sothiaque s'ouvrit, c'est-à-dire que le lever héliaque du matin de l'étoile Sothis à Memphis se trouva coïncider de nouveau avec le premier jour de l'année vague égyptienne de 365 jours, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1461 ans (2). Assurément on ne saurait

(1) Nous pourrions donner de ce fait une foule de preuves, que nous supprimons ici pour abréger, mais que nous essaierons de développer ailleurs. V. surtout Nissen, *Pompeianische Studien: Isis Tempel.* — (2) C'est cette période que l'on appelle aussi *cynique* (κύων) ou

dire que la monnaie d'Hadrien a été frappée à cette occasion; elle ne peut pas être postérieure au 10 juillet 138, jour de la mort de l'empereur; et, bien que M. Biot avec plusieurs savants place en 138, en non en 139 comme M. Th. H. Martin, le commencement de la nouvelle période sothiaque, il faudrait toujours que cet évènement fût arrivé le 20 juillet de cette année, c'est-à-dire dix jours après la mort d'Hadrien. Toutefois il était sans doute prédit et attendu depuis longtemps; les astronomes avaient dû écrire et discuter sur une coïncidence aussi rare, et les imaginations populaires se donner carrière. Peut-être est-ce alors que l'on offrit Isis à l'adoration publique dans un temple d'Alexandrie, sous cette forme qui fut remise en honneur beaucoup plus tard par Julien. On sait que l'inscription *Vota publica* sur les monnaies désigne des supplications adressées pour le salut de l'empereur à la divinité dont l'image est reproduite au milieu de cette légende (1). Il est probable que les Alexandrins, en priant pour Julien, se tournaient vers quelque statue d'Isis, semblable au type que nous étudions, et élevée dans leur ville sous les premiers Antonins.

Est-ce à dire que notre bas-relief ait été exécuté à Caere précisément pour cette circonstance? Nullement; mais l'évènement auquel il fait songer est de ceux qui, annoncés par les sages, grossis et embellis par les prêtres à l'usage des fidèles, vont accroître la somme des croyances qui se distribuent dans les mystères, et auxquelles l'astrologie a une bonne part. Dans aucun culte on n'accorda plus d'importance au pouvoir des astres que dans celui d'Isis. On croyait que ses prêtres avaient le don de prévoir tout ce qui devait arriver dans l'année, rien qu'en exa-

caniculaire. V. Censorin, *De die natali*, XXI. Th. H. Martin. ***Mém. sur la date historique du renouvellement d'une période sothiaque,*** p. 219 des ***Mémoires*** déjà cités. — (1) Eckhel, *Doctr. num.* t. VIII, p. 138, col. 1, § 2.

minant l'étoile Sothis à son lever; ils règlaient leurs horoscopes sur les caractères qu'elle présentait alors: " Sothis, dit Horapollon, règne parmi les astres; lorsqu'elle paraît, elle est tantôt plus grosse, tantôt plus petite, tantôt plus brillante, tantôt plus pâle. En outre, comme nous notons, au moment où elle se lève, tout ce qui doit se passer dans l'année, ce n'est pas sans raison qu'on appelle l'année Isis (1)., Il y avait aussi certaines combinaisons de Sothis avec les signes du zodiaque qui pouvaient donner lieu à d'importantes observations. Etait-ce sur ces délicates études que Manéthon avait écrit son livre: βίβλος τῆς Σώθεως (2)? C'est douteux. L'ouvrage du mathématicien Théon d'Alexandrie (3) περὶ τῆς τοῦ κυνὸς ἐπιτολῆς, vu la gravité de l'auteur, devait être plus près de la vraie science; il ne nous est pas parvenu plus que l'autre. Mais quelques monuments suppléent à ces pertes; la déesse est souvent représentée comme une divinité sidérale sur les gemmes, auxquelles on attribuait une puissance surnaturelle; elle est tantôt seule, tantôt accompagnée de symboles ou d'autres figures panthéistiques. On la voit une fois entre les Gémeaux (4). Sur les Abraxas surtout elle est en grand honneur. Un lien étroit unit de tout temps la religion égyptienne et l'astrologie: déjà Ennius appelait les prêtres qui la servaient *conjectores* (5); plus tard les gens sceptiques la traitèrent de superstition. Il faut bien croire que ce fut justement là une des principales raisons du succès

(1) I, 3. — (2) Fabric. *Bibl. Gr.* lib. III, c. XXI, § 3. V. sur ce même ouvrage Lepsius, *Chronol.* p. 413 et suiv. Saumaise (*In Solin.* dans *Plinian. Exerc.* p. 303 C) donne un fragment qui commence ainsi: περὶ ἐπισημασιῶν τῆς τοῦ κυνὸς ἐπιτολῆς..... Il est tiré des ouvrages inédits d'Héphestion de Thèbes. V. Fabric. *Bibl. Gr.* lib. III, c. XXI, § IX, 2. — (3) Ne pas le confondre avec le grand Théon qui lui est antérieur. V. Suidas, Θέων, et Fabric. *Bibl. Gr.* lib. V, c. XVII, § VI. — (4) Gori, *Thes. gemm. astrif.* tab. XXV. — (5) Cic. *De Divin.* I, 58. Vahlen croit cependant que les vers du poëte ont été refaits par Cicéron.

qu'elle obtint, à en juger par l'influence qu'elle exerça non seulement sur le paganisme défaillant, mais même sur le christianisme naissant: les premières hérésies sont presque toutes entachées d'astrologie égyptienne (1).

La forme triangulaire du bas-relief indique, à n'en pas douter, que ce fragment a servi de fronton. M. Benndorf pensait qu'il provenait d'un tombeau d'une prêtresse d'Isis (2); soit qu'il se rappelât les monuments funèbres analogues recueillis au cinquième mille de la Voie Latine (3) et à Ostie (4), soit que son opinion s'appuyât sur des raisons plus précises encore, que nous ignorons, il ne s'éloignait en rien de la vraisemblance. Néanmoins il nous semble que ce marbre présente à l'esprit un sujet un peu trop fin pour avoir été exposé sur une grande route devant des passants indifférents; il répondrait mieux à un usage plus étroitement lié au culte lui-même. Il pourrait trouver place par exemple au-dessus d'une chapelle ou d'une niche semblables à celles que l'on voit à Pompei dans le temple d'Isis; l'une, en face du sanctuaire, sur la paroi intérieure du mur du portique, contenait une image d'Harpocrate (5); dans l'autre, derrière la cella, était une statuette de Bacchus (6). Rien non plus ne s'oppose à ce que les maisons privées renfermassent de pareils ornements au-dessus de l'autel domestique. Les symboles, les rites, les costumes des cultes égyptiens abondent à Pompei, même dans les fresques exécutées pour des particuliers; sur l'une d'elles, découverte il y a quelques mois à peine, et toute brillante encore de son antique fraîcheur, l'artiste a peint des prêtres, portant chacun un des instruments consacrés, décrits par Apulée. Ailleurs on avait relevé, en 1868, une inscription hiéroglyphique datant de Psam-

(1) Barthélemy, *Mém. Acad. Inscr.* A. I. t. XLI, p. 501 et 510. — (2) V. plus haut, page 1, note 1. — (3) *Annali dell'Inst. di corr. arch.* 1852, p. 263. — (4) *Ibid.* 1857, p. 306. — (5) Breton, *Pompeia. Temple d'Isis;* lettre *t* du plan. — (6) *Ibid.*, lettre *n* du plan.

métique II (590 environ av. J.-C.), sur un bloc de basalte devenu un seuil de porte (1). Quelles ont été les aventures de cette pierre et comment se trouvait-elle là, au pied du Vésuve? Ces exemples suffisent pour montrer quel mystère plane encore sur l'histoire des religions, et avec quelle puissance de diffusion celle des Egyptiens s'est infiltrée en Italie jusqu'au milieu de la famille. Nous en avons une preuve indirecte dans le titre d'*Augusta* qui, dans les inscriptions latines, est souvent joint au nom d'Isis; on a établi qu'il s'appliquait en général aux divinités du foyer, aux Lares (2). C'était donc leur assimiler Isis et mettre le toit domestique sous sa protection que de l'appeler ainsi. Rien n'est plus conforme aux habitudes des cultes nouveaux que cette manière de prendre pied. Isis pouvait bien, à l'époque de sa plus grande vogue, et chez un de ses adorateurs, couronner un laraire.

Terminons par deux remarques qui ne sont pas sans intérêt.

Dion Cassius (3), racontant les évènements du règne d'Elagabale, rapporte le suivant parmi ceux de l'année 219: " Il arriva alors à Rome plusieurs prodiges; ce qui frappa surtout, ce fut que la statue d'Isis, assise sur un chien, qui surmonte le faîte de son temple, tourna la tête du côté de l'intérieur. Ἐγεγόνει δὲ καὶ τέρατα ἐν τῇ Ῥώμῃ, ἄλλα τε καὶ ἐκ τοῦ ἀγάλματος τῆς Ἴσιδος, ὅ ὑπὲρ τὸ ἀέτωμα τοῦ ναοῦ αὐτῆς ἐπὶ κυνὸς ὀχεῖται· τὸ γὰρ πρόσωπον ἐς τὸ εἴσω μετέστρεψεν. Il s'agit d'abord de savoir de quel temple il est ici question: Isis avait dans Rome une foule de sanctuaires, dont quatre ou cinq nous sont connus. Les deux principaux se trouvaient, l'un près du Colisée, dans la IIIe région, à laquelle il donnait son nom; l'autre au Champ de Mars, dans la IXe région. Duquel des deux veut parler Dion Cassius? A défaut de témoignages positifs, il est permis de choisir.

(1) Fiorelli, *Gli scavi di Pompei*, 1861-72, page 87. — (2) L. Renier. *Acad. Inscr. Comptes-rendus*, IIe série, t. 4, p. 286. Marini, *apud Museo Pio-Clementino*, t. IV, p. 343, 357. — (3) LXXIX. 10.

En général les commentateurs modernes, lorsqu'ils rencontrent dans les auteurs anciens *le temple d'Isis*, sans un mot de plus, entendent celui du Champ de Mars, et nous pensons qu'ils ont raison. Il s'élevait sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la Bibliothèque *Casanatense* et le couvent de *S^ta^ Maria sopra Minerva*; on a tiré de là un autel, des inscriptions, des colonnes, des statues, des bas-reliefs, qui nous donnent l'idée d'un édifice fort original; les éléments nécessaires pour le restaurer ne manquent pas (1). Le texte de Dion Cassius, si on l'interprète comme nous avons fait, en ajoute un à ceux que nous possédions déjà. Il y avait une figure semblable à celle que reproduit notre photographie ὑπὲρ τὸ ἀέτωμα. On sait ce que désigne ce dernier mot: c'est le fronton. Mais la préposition ὑπὲρ ne permet pas de supposer que le groupe fût sculpté en relief dans l'intérieur du triangle. D'ailleurs le fait prodigieux rapporté par l'historien indique assez qu'il en était autrement. Pour qu'on pût dire que la déesse avait tourné la tête, il fallait que son image ne fût pas engagée dans la pierre. C'était donc une statue, et elle était placée au-dessus de la pointe supérieure du fronton. Ce genre de décoration n'est pas rare dans l'architecture antique; nous ne citerons pour exemple que le quadrige qui surmontait le grand temple de Jupiter au Capitole (2). Mais, lorsque Dion prétend qu'Isis se détourna ἐς τὸ εἴσω, vers l'intérieur, cette expression ne convient pas complètement à une statue qui aurait été portée par le faîte de la cella elle-même. M. C. L. Visconti a imaginé ingénieusement, à propos d'un fragment de sculpture qui provient sans doute de ce même temple de la *Minerva* (3), qu'il était précédé d'une première chapelle construite dans le goût de celles

(1) Nous réservons pour une étude spéciale la description de ces monuments ainsi que l'examen des textes relatifs à la situation du temple. — (2) *Dict.* de Daremberg, *Capitolium.* — (3) *Bullettino della commissione archeologica municipale,* Roma, 1876, p. 100.

qui, en Egypte, conduisaient aux édifices religieux; les sphinx, les statues de fleuves couchés, le petit obélisque que l'on a déterrés à cet endroit, en révélant l'existence d'une sorte d'avenue, indiquent en effet que l'on avait visé à une imitation de ce genre. C'est ce que confirme encore un examen attentif du passage de Dion. Isis devait se trouver au-dessus d'un fronton qui terminait, non pas le faîte de la cella, mais celui de la porte de l'enceinte sacrée donnant sur la rue. On conçoit que de là on pouvait la voir, avec les yeux de la foi, se tourner *vers l'intérieur*.

Si l'on veut juger de l'effet que devait produire ce motif de décoration, on peut en rapprocher une statue de Bacchus porté par une panthère, que l'on voit sur une monnaie d'Elagabale de la colonie de Béryte (1); ce groupe domine un arc soutenu par quatre colonnes; c'est évidemment la porte principale d'un temple de la ville.

L'étude que nous venons de faire sur le bas-relief de Cervetri peut servir à expliquer quelques monuments dont on n'a pas jusqu'ici découvert le véritable sens. Nous citerons seulement les suivants :

Plaque de bronze repoussé: Figure de femme debout devant un chien. Elle porte la fleur de lotus au-dessus du front; ses cheveux tombent en boucles sur ses épaules. Les jambes sont couvertes par une robe étroite qui part seulement des hanches; tout le reste du corps est nu. La main droite tient un trident, la gauche un oiseau. Travail barbare. — Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. VI, planche X, n° IV.

Cornaline gravée: Figure de femme à moitié nue, sans attributs. Elle est assise sur un molosse au repos. Belle exécution. — Caylus la regarde comme Erigone, interprétation qui n'exclut

(1) Thomas Pembrock, *Numismata antiqua*, partie III, tab. 75.

point la nôtre: v. plus haut, page 204. — Caylus, *ibid.* planche XL, n° II.

Quelquefois aussi on voit Isis avec un chien auprès d'elle, par exemple sur un bas-relief en ivoire d'Aix-la-Chapelle (1). Sur la table de Pignori, il y en a un sous son trône (2). On peut sans hésitation prendre ce chien pour Sirius. Il est probable qu'Anubis jouait parfois le même rôle; tel est l'avis de Creuzer, qui le regarde comme "le génie de cette étoile (3)." M. Guigniaut (4) combat cette assimilation et les conclusions qui en découlent: "Thoth-Hermès-Mercure, planète, ayant son siège dans le signe du Cancer .... et Sirius, étant le paranatellon du Cancer, en même temps que celui du Capricorne, où était le domicile de Saturne accompagné d'Anubis, on conçoit tout ensemble que Thoth soit donné pour gardien à la Lune et à Isis, et que Sothis-Sirius, l'astre d'Isis, ait été souvent confondu avec Thoth et avec Anubis, comme celui-ci avec Saturne." Nous nous rangerons plutôt à l'opinion de Creuzer; il y a bien ici une assimilation véritable et non une confusion; et, qui plus est, nous l'attribuons à une cause fort simple. La tête d'Anubis, qui était pour les Egyptiens celle d'un chacal, était aux yeux des Romains celle d'un chien. Or de l'idée de représenter Sirius sous la forme d'un chien à celle d'en faire un cynocéphale il n'y a qu'un pas. Voilà tout le mystère; et combien y en a-t-il dans la symbolique qui n'ont pas une origine plus abstruse! Zoëga dit que le cardinal Etienne Borgia possédait, dans la collection qu'il avait réunie à Velletri, une obsidienne sur laquelle était gravé Anubis marchant, un

(1) *Jahrbücher von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. IX, p. 100. — (2) Pignorius, *Mensa Isiaca*, Venet. 1605, Amstel. 1669. Montfaucon, *Ant. expl.* t. II, partie II, pl. CXXXVIII. — (3) Creuzer-Guigniaut, t. I, p. 436 et suiv. — (4) *Ibid.* p. 902, note.

bâton à la main; à côté de lui était une étoile et la légende cωθιc (1).

Ainsi, à supposer que l'on voulût donner une explication du sujet de cette gemme, il faudrait retourner au bout du chemin que nous venons de parcourir. C'est pourtant celui qu'avait suivi l'esprit humain, lorsqu'il est arrivé au temps où une dizaine de sectes religieuses, prêchant côte à côte, se le disputaient.

(1) *Obelisc.* p. 653. Nous n'avons pu retrouver nulle part dans les Catalogues postérieurs la description ou la reproduction de cette gemme.

GEORGES LAFAYE.

QUELQUES MOTS

SUR

# LA LÉGENDE DE CORIOLAN.

L'histoire des premiers siècles de Rome n'offre pas d'épisode plus intéressant que celui de Coriolan. Elle n'en offre pas non plus qui ait plus justement éveillé les défiances de la critique. Après avoir contesté tel ou tel point de détail, elle en est arrivée à rejeter le récit d'un bout à l'autre comme entièrement apocryphe. C'est la conclusion de M. Mommsen dans son article de l'*Hermes* (1), reproduit au tome II des *Römische Forschungen* (2). Elle vaut la peine, comme tout ce qu'écrit un tel maître, d'être examinée de près (3).

Le récit de Tite-Live, de Denys, de Plutarque, n'est aux yeux de M. Mommsen qu'un roman, forgé vers la première moitié du cinquième siècle de Rome au plus tôt. Le surnom de Coriolan en est la preuve. C'est à cette date en effet que s'introduisit l'usage de donner aux généraux de ces surnoms rappelant le souvenir de leurs victoires. A la même époque, l'histoire était encore la propriété exclusive du collège pontifical; mais ce collège venait de s'ouvrir à la plèbe, et, parmi les quatre premiers pontifes plébeiens créés en 454 U. C. = 300 av. J.-C., on trouve un Marcius, C. Marcius Rutilus. On voit par là comment ce récit, tiré des archives domestiques des Marcii plébeiens, a pu prendre place

(1) *Die Erzählung von Cn. Marcius Coriolanus. Hermes*, Bd. 4 (1870), p. 1-26. — (2) P. 113-152. — (3) Voir un mémoire de M. Bonghi, résumé dans le t. 3 des *Transunti* de l'Académie royale des *Lincei*, juin 1879, pages 253-4.

d'assez bonne heure dans l'histoire officielle. L'écho des grandes luttes d'où était sortie la Rome nouvelle retentissait encore dans toutes les mémoires, et déjà à l'orgueil du triomphe s'ajoutait chez les nobles plébeiens une faiblesse tous les jours plus commune : ils étaient fiers d'avoir vaincu le patriciat, et pourtant ce même patriciat, ils voulaient en être sortis, ils ne reculaient devant aucun mensonge pour imposer cette prétention aux contemporains et à la postérité. Ce sentiment complexe et même contradictoire s'accuse dans la fable de Coriolan. Les Marcii y sont glorifiés dans leur prétendue origine patricienne ; mais ce qui domine, c'est la glorification de la plèbe. La plèbe est le vrai héros du drame. La revendication de ses droits et l'humiliation du patriciat dans la personne d'un de ses plus illustres représentants, tout est là. Le procès de Coriolan n'a pas été imaginé pour autre chose. Ce n'est qu'une de ces anecdotes que les Romains plaçaient volontiers à l'origine de leurs coutumes publiques et privées de manière à en mieux prouver la légitimité. C'est ainsi que le procès d'Horace, absous grâce à l'intervention populaire, est le fondement du droit de *provocatio*. De même le procès de Coriolan établit la compétence criminelle des comices tributes.

Si nous faisons abstraction des hypothèses qui échappent en quelque sorte à la discussion, il y a dans cette théorie deux points qui appellent la critique.

D'abord ce qui est relatif au procès de Coriolan. On peut se demander en premier lieu si l'assimilation entre ce procès et celui d'Horace est fondée. Outre que le procès d'Horace appartient à la période mythique, le droit de *provocatio*, dont il passe pour avoir été la première application, est resté depuis le commencement de la république une des pierres angulaires de la constitution romaine. Nous admettrons donc, si l'on veut, que ce peuple, respectueux de la tradition au point de ne reconnaître comme

légitime que ce qui était consacré par elle, a désiré mettre sous ce couvert un principe si essentiel, et que le procès d'Horace n'a pas d'autre raison d'être. Mais il n'en est pas de même de la juridiction criminelle des comices tributes, laquelle disparut après la législation décemvirale (1). Dès lors pourquoi s'efforcer de justifier par un précédent un droit depuis si longtemps oublié? Encore, s'il avait été jamais question de le restaurer. Mais on ne voit pas que la démocratie, si favorable pourtant aux empiètements des comices tributes sur les centuriates, y ait pensé. Ses efforts pour restreindre l'arbitraire du magistrat prirent une autre direction. Elle se préoccupa plutôt de développer et d'assurer la juridiction des comices centuriates, ainsi qu'en témoignent toutes ces lois *de provocatione* dont la série se poursuit depuis Valerius Publicola jusqu'à C. Gracchus. Cette indifférence pour un droit qui avait été d'abord le palladium des libertés plébeiennes se conçoit. La juridiction criminelle des comices tributes répondait à une situation tout à fait particulière et qui ne tarda pas à se modifier. Elle ne ressemblait en rien à celle des comices centuriates. Elle procédait d'un principe tout différent. Ce n'était pas la souveraineté populaire se substituant à son délégué afin de prévenir les excès du pouvoir. C'était la vengeance de la plèbe atteignant le patricien coupable d'avoir rompu le traité conclu entre la Rome patricienne et la Rome plébeienne. Cette juridiction dut tomber aussitôt que l'état de guerre dont elle était issue tendit à se transformer et qu'un premier rapprochement s'opéra entre les deux peuples.

M. Mommsen compte deux procès qui nous montrent cette juridiction en exercice: celui de Coriolan en 263 U. C. = 491, et celui de Caeso Quinctius en 293 U. C. = 461. Mais n'y a-t-il pas eu dans l'intervalle d'autres procès du même genre, moins reten-

(1) Willems, *Droit public*, p. 177, 4e édit.

tissants, il est vrai, ceux de T. Menenius, de Sp. Servilius, de C. Manlius et L. Furius, et d'App. Claudius (1)? Quoiqu'il en soit, M. Mommsen admet la réalité du procès de Quinctius. Dans ce cas, ilsemble qu'il devenait inutile de supposer celui de Coriolan, et que le premier suffisait pour fonder sur un fait la compétence criminelle des comices tributes.

Denys donne ce détail à propos du verdict rendu contre Coriolan: " Vingt et une tribus furent appelées à voter. Marcius en eut neuf en sa faveur, de sorte que, s'il en avait eu deux de plus, il était acquitté, grâce au partage égal des voix, ainsi que la loi le voulait (2).„

Ce texte est inintelligible. Neuf plus deux font onze qui sont la moitié de vingt-deux, non de vingt et un, nombre qui, du reste, n'est pas divisible par deux. M. Mommsen fait à ce sujet le raisonnement suivant (3). La légende voulait que Coriolan eût été jugé par vingt tribus et condamné par la majorité la plus petite possible, c'est-à-dire par onze voix contre neuf. Cependant la légende était contredite par la chronique, qui disait qu'à partir de 259 U. C. = 495, il y avait eu, non pas vingt tribus, mais vingt et une. Qu'a fait Denys? Le nombre total des tribus étant ainsi renforcé d'une unité, il a cru qu'il n'avait, pour concilier les données de la légende et celles de la chronique, qu'à renforcer aussi d'une unité le nombre de voix nécessaires pour l'acquittement, et par là il est tombé dans une inextricable confusion. N'est-ce pas là cependant attribuer à Denys une faute de calcul bien grossière, ou une tentative non moins grossière pour donner le change à ses lecteurs? Ne vaudrait-il pas mieux tout expliquer par une altération du texte, comme au reste M. Mommsen lui-même l'a

(1) V. Zumpt, *Criminalrecht*, Bd. I, Abth. I, p. 266-271. — (2) VII, 64. Μιᾶς γὰρ καὶ εἴκοσι τότε φυλῶν οὐσῶν αἷς ἡ ψῆφος ἀνεδόθη, τὰς ἀπολυούσας φυλὰς ἔσχεν ὁ Μάρκιος ἐννέα· ὥστε εἰ δύο προσῆλθον αὐτῷ φυλαί, διὰ τὴν ἰσοψηφίαν ἀπελύετ' ἂν ὥσπερ ὁ νόμος ἠξίου. — (3) P. 138-140.

tenté autrefois? Dans son mémoire sur les Tribus romaines (1), il propose de lire vingt tribus. Cette correction supprime toute contradiction dans l'auteur grec. En effet, il fait dire plus loin à Coriolan qu'il a été condamné à une majorité de deux voix (2). On sait d'autre part qu'il s'est trouvé neuf voix pour l'absoudre (3); $9 + 2 = 11$, ce qui, ajouté aux neuf voix favorables, donne un total de vingt. Cette correction est-elle admissible au point de vue historique? M. Mommsen s'attache à prouver que le nombre des tribus était bien de vingt au temps de Coriolan. Son argumentation, indépendamment de la raison qu'il tire du texte même de Denys, se ramène à deux points: 1° l'étude des manuscrits démontre que le texte de Tite-Live, II, 21: *Romae tribus una et viginti factae*, doit se lire: *Romae tribus factae*, ces mots *una et viginti* étant interpolés; 2° la tribu Crustumina, avec son nom géographique, ne peut pas être contemporaine des seize tribus rustiques créées en 259 U.C. = 495, et portant chacune le nom d'une gens patricienne. La création de cette dix-septième tribu marque une période nouvelle dans l'extension du territoire de Rome. Telle est la théorie exposée par M. Mommsen dans son mémoire sur les Tribus. S'il l'a abandonnée depuis, c'est sans doute à bon escient.

Laissons de côté la question des manuscrits, qui échappe à notre compétence. Il suffit de remarquer qu'elle a été tranchée dans un sens différent par les éditions qui font autorité (Madvig, Weissenborn). Mais, en ce qui concerne la tribu Crustumina, on ne peut oublier que la prise de la ville de Crustumeria est placée par Tite-Live en 255 U.C. = 499 (4). Par conséquent la tribu dont cette ville était le centre devait exister en 259 U.C. = 495. Il est permis sans doute de contester cette date: on sait que la chronologie militaire de cette époque est aussi confuse que problématique; mais il n'en est pas tout-à-fait de même des dates don-

(1) P. 9. — (2) VIII, 6. — (3) VII, 64. — (4) II, 19.

nées pour l'institution des différentes tribus. Les faits auxquels elles se rapportent ne sont pas de ceux que négligeaient les vieilles annales ou que l'imagination pouvait se plaire à dénaturer. Or, de 259 U.C. = 495 à 367 U.C. = 387, on ne créa point de tribu nouvelle. Cette dernière année seulement, on en créa quatre qui, ajoutées aux anciennes (1), portèrent le nombre total à vingt-cinq. Il y avait donc en 259 U. C. = 495 vingt et une tribus, dont la Crustumina, à moins que cette dernière n'ait été formée entre 259 U.C. = 495 et 367 U.C. = 337, et que Tite-Live ait négligé de le dire ou l'ait ignoré. Mais négligence et ignorance, les deux sont également invraisemblables. La correction proposée d'abord par M. Mommsen ne parait donc pas en effet devoir être reprise.

Il en est une autre à laquelle on ne parait pas avoir pensé. Plutarque fait condamner Coriolan à une majorité de trois voix (2), c'est-à-dire, en admettant ce nombre de vingt et une tribus, par douze contre neuf. Quand il donnait ce chiffre, il avait sous les yeux la phrase de Denys, car il suit cet auteur de point en point, si bien qu'il ne semble pas avoir puisé à une autre source. L'alternative est donc ouverte entre ces deux hypothèses: ou bien Plutarque a corrigé Denys de la manière la plus simple, en substituant τρεῖς à δύο, ou bien il l'a copié textuellement, et le texte de Denys, altéré plus tard par la négligence d'un copiste, portait ὥστε εἰ τρεῖς προσῆλθον et non pas δύο. La deuxième hypothèse est peu vraisemblable, car, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, le nombre deux est répété ailleurs (3), et il serait par trop singulier que deux fois la même faute de copie se fût reproduite à propos du même chiffre. Il est plus probable que Denys a commis la première fois une inadvertance, où sa mémoire trop fidèle l'a fait retomber une seconde fois. C'est cette inadvertance

(1) Tite-Live, VI, 5. — (2) Αἱ καθαιρεῦσαι τρεῖς ἐγένοντο. — (3) Denys, VIII, 5.

que Plutarque a corrigée, devinant sans effort et restituant de la manière la plus naturelle la véritable pensée de son auteur. De toute façon il y a là, par la faute de Denys ou d'un autre, un lapsus, seule cause de toutes les obscurités de ce texte sur lequel on a tant discuté.

Une de ces obscurités tient à un défaut de précision dans la langue de l'historien. Il dit que, si aux tribus favorables il s'en était ajouté deux (προσῆλθον), on serait arrivé à un partage égal des voix (ἰσοψηφία) qui aurait eu pour conséquence l'acquittement. Mettez trois tribus au lieu de deux, conformément à la leçon suggérée par Plutarque, ce partage égal n'en est pas moins impossible avec vingt et une tribus. Supposez vingt tribus, en maintenant pour le reste le texte de Denys, vous vous heurtez à une autre difficulté; car les deux voix ajoutées aux neuf favorables doivent être retranchées des onze contraires. Les termes sont intervertis. Coriolan, condamné naguères par onze voix, et acquitté par neuf, est maintenant condamné par neuf et acquitté par onze; mais, pas plus dans un cas que dans l'autre, les voix ne sont partagées. Ainsi, à moins de prêter à Denys une absurdité flagrante, il faudra toujours interpréter sa phrase dans un sens différent de celui qui se présente au premier abord. Sur ce point, nous n'avons qu'à emprunter à M. Mommsen l'explication qu'il a proposée déjà dans son mémoire sur les Tribus. Il s'agit de bien entendre le mot προσῆλθον. Il signifie qu'on ajoute aux voix favorables un certain nombre de voix prises, non point parmi les opposantes, mais en dehors, en sus. Neuf tribus se prononcent pour l'acquittement, douze pour la condamnation. Différence trois. Imaginez donc trois tribus supplémentaires, et faites-les passer du côté des neuf tribus favorables: vous aurez un nombre de voix pour l'acquittement égal à celui des voix qui ont condamné. Il n'y a pas autre chose au fond du raisonnement de Denys, raisonnement obscur dans la forme, oiseux dans le fond, bizarre de

toute manière, et dont on peut dire, après qu'on s'est évertué à le comprendre, qu'il ne vaut pas la peine qu'il a coûté.

Si nous comprenons bien la théorie de M. Mommsen, il y a contradiction entre la légende et la chronique, et entre la chronique et l'histoire vraie.

La légende ajoute au drame toutes les circonstances qui peuvent le rendre plus poignant. Coriolan a failli être absous grâce au partage égal des voix. Il s'en est fallu d'une seulement qu'il ne l'ait été. Or, ceci n'a pu arriver que s'il a été jugé par vingt tribus.

D'autre part la chronique veut qu'il y ait eu vingt et une tribus en 259 U.C. = 495, date présumée du procès.

C'est la chronique qui a tort, et la légende qui a raison. Le nombre des tribus à cette date était bien de vingt. Mais alors plus de procès: vingt tribus n'ont pn former les comices tributes. Les Romains voulaient un nombre impair, afin d'éviter précisément ce partage égal des voix dont la légende fait une dernière chance de salut pour l'accusé. Les comices tributes sont donc d'institution postérieure. Ils ont été établis par Publilius Volero (283 U.C. = 471), dont il est dit qu'il fit voter les plébeiens par tribus et non plus par curies, comme c'était l'usage auparavant. La même mesure coïncide avec la création de la vingt et unième tribu.

Cette double contradiction existe-t-elle en effet? Et, si elle existe, dans quelle mesure l'authenticité de la tradiction en est-elle infirmée?

Il faut se reporter à ce qui précède. La contradiction entre les données de la légende et celles de la chronique résulte pour M. Mommsen du calcul qu'il prête à Denys afin de la résoudre. Mais si ce calcul n'a jamais été dans la pensée de notre auteur, l'hypothèse pèche par la base. La légende n'affirme rien sur le nombre des tribus, car ce partage égal des voix, qui ne peut être réalisé qu'avec le nombre vingt, ce n'est pas elle qui

en suppose la possibilité, c'est Denys, par le raisonnement dont M. Mommsen lui-même a donné la clé. La légende ne dit qu'une chose, c'est que Coriolan a été condamné par la plus faible majorité.

D'ailleurs, quand tous les détails du procès seraient de pure fantaisie, s'ensuivrait-il que le procès n'ait pas eu lieu?

La distinction entre la chronique et l'histoire vraie ne parait pas moins contestable.

La chronique donne pour (259 U.C. = 495) le nombre de vingt et une tribus. On l'a vu, s'il y a un point sur lequel elle mérite d'être crue, c'est celui-là. Qu'oppose-t-on à son témoignage? Une interprétation du plébiscite de Volero qui n'est pas conforme aux textes, car pour Tite-Live (1) comme pour Denys (2), ce plébiscite n'a eu d'autre objet que de transférer l'élection des tribuns des comices curiates aux comices tributes. Et pourquoi cette conjecture? Parceque, les tribus n'étant que vingt en 259 U.C. = 495, il faut trouver pour la création des comices tributes une date moins ancienne. Mais c'est ce qu'il faudrait démontrer. Et quand on aurait démontré qu'il n'y avait pas plus de vingt tribus avant 283 U.C. = 471, on n'aurait rien fait. Il faudrait encore fournir la preuve de cette assertion que les tribus ne pouvaient être constituées en comices à moins d'être en nombre impair. A ce compte, les trente curies n'auraient donc jamais pu former les comices curiates.

Admettons pourtant que les comices tributes n'ont pas existé avant cette date (v. 283). Quand cela serait, qu'en conclure, sinon que les annalistes ont placé le procès de Coriolan quelques années trop tôt? Une telle conclusion devrait paraître assez indifférente pour qui a reconnu très-justement que la marque propre de cette histoire est d'être placée en dehors de toute chronologie.

(1) II, 56. 58. — (2) IX. 49.

Après l'objection tirée des circonstances du procès, vient celle qui est fournie par le surnom de Coriolan. Il y a là, dit-on, un anachronisme. Il est vrai; mais l'anachronisme n'est pas dans le surnom lui-même: rien n'est plus commun dans la noblesse patricienne que ces surnoms tirés des noms de lieux (1). Il est exclusivement dans l'interprétation qui en a été donnée. Ainsi nous ne sommes pas autorisés à dire que Marcius n'a pas existé ou ne s'est pas appelé Coriolan, mais seulement qu'il ne s'est pas appelé Coriolan pour s'être emparé de la ville de Corioli. Il y a longtemps qu'on a fait justice de cet épisode (2), dont l'idée a été suggérée précisément par ce surnom, entendu comme il pouvait l'être au cinquième siècle. Le mystérieux artisan de la légende a travaillé sur un mot. De ce mot il a tiré tout le prologue du drame; mais le drame est indépendant du prologue et peut subsister sans lui (3).

Il subsiste en effet: seulement la réalité est plus humble que la fiction. Il faut en revenir aux conclusions de Niebuhr et de Schwegler (4). Sous leur timidité apparente, elles témoignent d'un sens historique profond. L'aventure de Coriolan n'a été qu'un incident d'importance médiocre, dont l'imagination populaire s'est emparée, sans qu'on puisse dire pourquoi, qu'elle a transformé et agrandi petit à petit, où elle a résumé enfin, dans un tableau digne d'inspirer Shakespeare, les souvenirs de la Rome d'autrefois, de ses mœurs violentes et austères. Croire que ce beau récit a été forgé de toutes pièces par la vanité nobiliaire d'une famille, c'est en vérité faire à cette famille un bien grand honneur. Ne sait-on pas aussi dans quelles conditions se forment les légendes?

(1) V. Willems, *Sénat de la Républ. rom.* t. I, p. 11 etc. — (2) V. Schwegler, *Röm. Gesch.* II, p. 363 etc. — (3) Une des raisons alléguées par M. Mommsen (*Röm. Forsch.* I, p. 104) contre la réalité du personnage de Coriolan, c'est qu'on ne connaît point d'autres Marcii plébeiens. M. Willems y a répondu (*Sénat* I, p. 83, n. 3, et p. 85, n. 4). — (4) V. Schwegler, II, p. 309-384.

Quel poète que ce plébeien inconnu dont le souffle aurait animé ces figures touchantes et héroïques! Le vrai poète ici, le seul, c'est tout le monde; c'est ce poète qui, partant d'un fait réel, s'est mis à broder sur ce fond, facile à féconder en raison de sa pauvreté même (1). La défaite de Roland à Roncevaux ne tient qu'une bien petite place dans l'histoire, et pourtant tout l'éblouissement du règne de Charlemagne a fini par se concentrer autour de cette personnalité effacée et de ce combat obscur.

(1) M. Bonghi remarque avec raison (l. c.) que tous, patriciens et plébeiens, avaient dû adopter et enrichir une légende qui flattait également les passions des deux partis.

G. Bloch.

# GRAFFITI FIGURÉS

## DU TEMPLE D'ANTONIN ET FAUSTINE, AU FORUM ROMAIN.

Les superbes colonnes de marbre cipolin qui formaient le portique du temple d'Antonin et Faustine (aujourd'hui l'église de S. Lorenzo in Miranda) ne sont visibles dans toute leur hauteur que depuis quelques années à peine. En 1811, on en avait commencé le déblaiement (1); mais elles n'ont été complètement dégagées que lors des fouilles de 1876 (2), qui ont mis cette partie du Forum romain dans l'état où on la voit encore à présent. Les soubassements du temple ayant été mis à nu jusqu'à une hauteur qui correspond à un peu plus de la moitié de l'escalier environ, on ne peut plus accéder sur le sol même du portique antique, c'est-à-dire s'approcher des bases des colonnes, qu'en escaladant une montée peu aisée, formée par des débris de substructions anciennes. Avant 1876, un pont que le pape Grégoire XVI avait fait construire à la hauteur des deux rues voisines, et qui est aujourd'hui détruit, donnait accès à l'église moderne par une porte au milieu de la façade qui regarde le Forum (3). — Il n'était pas inutile de rappeler ces diverses circonstances pour expliquer comment, en regardant de très-près les colonnes de ce temple et leurs bases, nous avons pu y découvrir tout récemment des représentations et des inscriptions qui avaient échappé à la vue des explorateurs. Il s'agit de plusieurs graffiti, c'est-à-dire d'images ou de paroles

(1) Nibby, *Roma nell'anno* MDCCCXXXVIII. *Parte antica*, t. II, p. 634. Caristie place ces mêmes travaux en 1809. — (2). *Notizie degli scavi di antichità*, 1876. — (3) Voir à ce sujet une inscription de l'année 1835 dans Forcella, *Iscriz. delle chiese*, etc. vol. XIII, p. 197, n° 412.

tracées à la pointe sur des monuments non destinés à cet usage, sur des murs de maisons, des marches d'escaliers, des colonnes de temples (1).

Le nom de graffito éveille généralement l'idée d'un trait fait sur le stuc ; on comprend très-bien qu'un oisif, qu'un soldat dans un corps de garde ait tracé en passant et sans effort des lettres ou des figures sur l'enduit des murailles avec un instrument pointu quelconque. Mais lorsqu'on trouve de ces inscriptions ou de ces représentations sur le marbre, évidemment non faites par un homme du métier, ni avec les instruments du métier, comme dans le cas qui nous occupe, peut-on dire que le procédé ait été le même ? Ce n'est plus ici une œuvre faite en courant ; à cause de l'imperfection de l'instrument, on a dû plusieurs fois revenir sur le même tracé ; c'est cependant encore sans doute avec le style que ces représentations ont été faites. Le style était un instrument de fer très-aigu, très-résistant, et assez dangereux pour pouvoir

(1) On donne aujourd'hui le nom commun de graffiti soit aux inscriptions, soit aux images tracées comme nous l'avons dit. Les anciens se servaient-ils d'une expression unique en l'un et l'autre cas ? Dans les fouilles qui ont révélé l'existence d'un temple du Soleil à un demi-mille environ de la porte Portese, M. C. L. Visconti a trouvé cette curieuse inscription : *C. Iulius Anicetus ex imperio Solis rogat nequis velit parietes aut triclias inscribere aut scariphare* (*Ann. Inst.*, 1860, p. 434). D'autre part, au-dessous de deux graffiti figurés de la *casa gelosiana* au Palatin, sur lesquels nous reviendrons, le P. Garrucci a lu d'une manière certaine : *pingit Fortunatus Afer*, et *pingit Zozzo* (Σώζων ?) (*Graffiti di Pompei*, 2ème édit., pl. XXX). Dans ce dernier cas, le mot *pingere* ne peut se rapporter qu'à des images ; tandis que le verbe *scariphare* de notre inscription s'applique d'une manière plus générale à tout trait fait avec le style, *scariphus*. On aurait donc quelque droit de conclure de ces deux exemples que le verbe *scariphare* se rapportait au graffito d'une façon générale, et le verbe *pingere* plus spécialement au graffito figuré. - Les différents textes sur les graffiti ont été réunis en dernier lieu par M. Zangemeister, dans sa préface à ses Inscriptions de Pompei, 4e volume du *Corp. inscr. lat.*

devenir un instrument de torture. Lorsque Prudence décrit le martyre de S[t] Cassien, il représente tous les écoliers armés de styles contre leur ancien maître :

> Adest acutis agmen armatum stylis ;

et plus bas :

> Inde alii stimulos et acumina ferrea vibrant
> . . . . . .
> Hinc foditur Christi confessor, et inde secatur (1).

Un pareil instrument pouvait bien probablement aussi être employé à tracer des traits sur le marbre ; pour vaincre peu à peu la résistance de la pierre, on devait commencer à dessiner les contours par une série de petits points très-rapprochés, de sorte qu'il fût ensuite facile de les unir par un trait continu. C'est le cas que présentent nos graffiti ; ils offrent cet intérêt tout spécial qu'on y saisit sur le vif le travail de la main qui a tracé ces figures ; certaines parties n'ont pas été achevées ; mais les traits y sont indiqués par un pointillé très-fin. Sur ces colonnes en particulier, le style peut-être avait eu d'autant moins difficilement prise, qu'il est bien probable qu'elles avaient été attaquées par le grand incendie qui ravagea toute cette partie du Forum sous le règne de Commode ; elles ont encore des tons fauves qu'il est difficile d'expliquer autrement que par le feu ; le marbre, sous cette action dévastatrice, dut acquérir une friabilité relative que l'on peut constater aujourd'hui, et qu'il ne faut peut-être pas attribuer uniquement à un enfouissement de plusieurs siècles. Nous croyons trouver une preuve que cet incendie s'attaqua aussi au temple d'Antonin et Faustine dans un fait qui ne semble pas encore avoir été signalé, la restauration du fût de la deuxième

(1) *Peristephanon ; hymn.* IX, vs. 44, 51, 55.

colonne, en partant de la gauche, au moyen d'un briquetage dans la partie inférieure, du côté de l'intérieur du temple. Cette restauration parait n'avoir pu être faite que dans l'antiquité, à une époque où le temple servait encore au culte, car elle est purement artistique, et n'ajoute rien à la solidité de la masse. Un morceau de marbre s'étant détaché de la colonne, on a restitué au fût sa forme exactement cylindrique en maçonnant quelques briques et en les recouvrant de stuc. Les moulures de la base furent restaurées de même.

Sur l'une des moulures de la base de la quatrième colonne de face, en partant de la gauche, on voit très-grossièrement dessiné en creux par deux fois, mais d'une manière très-visible, le monogramme du Christ, accompagné des deux lettres symboliques A et Ω de la façon suivante: Ω ☧ A. Ces monogrammes mesurent de 5 à 7 centim. de diamètre. L'un d'eux est entouré d'une circonférence, vraisemblablement pour figurer la couronne qui accompagne souvent ces représentations, en souvenir de la victoire remportée par le nom du Christ (1). En dehors de l'intérêt qui s'attache à la présence de ces signes en un tel lieu, ces monogrammes n'offrent rien de remarquable: l'oméga y a la forme onciale très-nettement accusée, la seule qui se trouverait sur les monuments authentiques des premiers temps du christianisme (2). Je ferai seulement remarquer la place peu commune que cette lettre a dans nos monogrammes: elle est à gauche au lieu d'être à droite, comme le sens même du symbole semblerait l'exiger. Les exemples d'une pareille irrégularité ne sont pas très-communs, dans le monde occidental au moins (3); en Orient, elle semblerait

(1) Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1877, p. 477. — (2) Martigny, *op. laud.*, p. 51. — (3) M. de Rossi publie une inscription où un chrisme, d'une forme moins ancienne, a pareillement l'oméga à gauche et l'alpha à droite (*Inscr. christ.*, n° 666). On les trouve encore

peut-être plus commune, puisque M. de Vogüé qui, dans son voyage en Syrie, a dessiné dix-neuf monogrammes avec AΩ empruntés à des monuments de tout genre, en reproduit huit offrant la même bizarrerie que les nôtres (1). Sans doute il ne faut voir là aucun sens particulier; ce n'est qu'une faute d'inscription de plus à ajouter à toutes celles qui pullulent sur les monuments chrétiens. Il n'en est pas moins curieux de remarquer comment un symbole officiel, reproduit à l'infini, et dont le vrai sens mystique ne pouvait exister qu'autant que les deux lettres étaient à leur place voulue, avait été altéré par l'ignorance de quelques Chrétiens. — Ces deux monogrammes se placent chronologiquement dans des limites de temps assez étroites. Après l'année 409, les exemples du chrisme constantinien ayant cette forme deviennent de la plus grande rareté (2). D'autre part, les deux lettres AΩ commencent à faire leur apparition dans les inscriptions en 355 peut-être, sûrement en 360 (3). C'est donc dans un espace d'une cinquantaine d'années au plus que peuvent se placer nos deux graffiti.

Sur une autre colonne, qu'on peut dire tapissée de graffiti figurés, malheureusement à peine déchiffrables pour la plupart, nous avons cru reconnaître deux branches d'une croix grecque d'environ 5 cent. de diamètre, qui aurait été entourée d'un cercle, comme celle que M. de Rossi a vue dans le cimetière de Cal-

ainsi dans une inscription du Vatican tirée d'une catacombe (de Rossi, *De tit. christ. carth.*, dans le 4e vol. du *Spicil. solesm.* p. 527, en note). — (1) De Vogüé, *Syrie centrale*, pl. 42, 43, 46, 99. — (2) De Rossi, *De tit. christ. carth.*, p. 529. Je ne parle ici que des monuments romains; pour les monuments trouvés hors de Rome et de l'Italie, il faut faire descendre cette date d'environ 90 ans (Le Blant, *Man. d'épigr. chrét.*, p. 29). — (3) De Rossi, *Inscr. christ.*, nos 127 et 143. Cf. le *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 46, où il est dit que des monogrammes de la forme des nôtres, accompagnés de Aω, se placent généralement dans la seconde moitié du quatrième siècle.

lixte (1). C'est dans les premières années du cinquième siècle que la croix *quadrata* ou grecque ✠ commence à succéder peu à peu au chrisme constantinien. C'est, en épigraphie chrétienne, un canon établi par tous les monuments datés, et confirmé par tous les monuments dont l'âge peut être fixé très-approximativement, que cette forme de croix ne se trouve sur aucun avant l'an 400 (2). Pour dater ce nouveau graffito, on a donc tout au moins une limite supérieure dans le temps.

Sur deux autres colonnes, la deuxième et la quatrième en partant de la gauche, sur leur face latérale de droite, avec des lettres de 2 centim. de hauteur, nous avons relevé les deux inscriptions suivantes:

1° EVTICIAN

il n'y a pas de traces d'autres lettres après l'N.

2° ////////////////
VIV////

Je n'hésite pas à restituer à la première ligne le mot *Euticiane* d'après la lecture certaine du n° 1; quelques traces de lettres sur la pierre, que nous n'avons pu reproduire ici, semblent autoriser cette restitution, d'autant plus que ces deux inscriptions paraissent être évidemment de la même main. Je ne sais si la seconde ligne du n° 2 doit se lire *Vivas* ou *Vives*. En tout cas, ce sont là encore, sans aucun doute, des monuments chrétiens. Sur un loculus du cimetière de Domitilla, M. de Rossi a lu très-nettement le nom *Euticianus* (3), suivi de la formule *in*

(1) *De tit. christ. carth.*, p. 527, note 1. — (2) *Ibid.*, p. 524. — (3) *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 61.

*pace*, qui ne laisse aucun doute sur son caractère chrétien, pas plus qu'ici la formule *Vivas* ou *Vives*. Quant à ce nom lui-même, je ne sais s'il faut y voir un de ces nombreux surnoms en *anus* dérivé d'un lieu qui serait inconnu (1), ou bien un dérivé du nom *Eutyches*, connu par des graffiti du Palatin (2): ce serait alors, comme tant d'autres noms des catacombes et des Actes des martyrs, une allusion à la félicité spirituelle du vrai Chrétien. La formule acclamatoire *vivas*, ou *vivas in Deo*, comme on la trouve beaucoup plus généralement, est caractéristique de la foi chrétienne; on la rencontre partout, sur des monuments de tout genre, inscriptions, bagues, fonds de verre. Comme elle n'est pas uniquement funéraire, et qu'elle s'applique également aux vivants (3), on ne peut affirmer que la main amie qui a gravé ces mots ait voulu accompagner d'un souhait après sa mort l'âme d'*Euticianus*.

Voilà donc, dans un lieu où on ne se serait certes pas attendu à les trouver, tout un ensemble de monuments chrétiens, qu'à certains indices on peut placer sur la limite du quatrième et du cinquième siècle. Faut-il admettre qu'à cette époque-là l'ancien temple d'Antonin et Faustine avait été transformé en un monument chrétien? Ou bien, comme il nous semble plus probable, ne faut-il voir dans la présence de ces inscriptions et de ces symboles qu'une preuve de l'expansion universelle du christianisme à cette époque, favorisée par les lois et par l'action énergique de Théodose?

Je ne fais que noter au passage une inscription numéraire, tout près de la base de la première colonne de gauche, accompagnée d'une feuille de lierre,

LXXXVIB

(1) Cf. Hübner, *Quaest. onomatol.*, dans l'*Ephem. Epigr.*, t. II, p. 53. — (2) *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 75. — (3) De Rossi, *De tit. christ. carth.*, p. 509.

et j'arrive aux graffiti figurés que j'ai pu relever sur la troisième colonne.

On peut dire que cette colonne est comme tapissée de pareils graffiti, au moins sur toute la moitié de sa surface qui s'étend à hauteur d'homme. Le mauvais état de la pierre, attaquée par les intempéries de l'air, ses éraflures nombreuses, non moins que la façon très-rudimentaire dont ces figures ont été tracées, font que bien peu sont aujourd'hui reconnaissables. Celles dont j'ai pu prendre des estampages ont été reproduites par la photographie dans la planche VII, avec réduction; j'ai dû négliger beaucoup de traces, des pieds, des plis de vêtements, quelques lettres, qui ne formaient pas un ensemble méritant une reproduction. Notre n° 1 reproduit toute une scène, inspirée peut-être par les combats du cirque, et disposée sur deux registres, avec quatre figures. Un gladiateur nu (hauteur 13 centim.), au cou fort, aux membres robustes, vigoureusement campé sur les jarrets, cherche à se défendre de l'étreinte d'un tigre, ou d'une panthère, reconnaissable à la forme allongée de son corps: la bête l'a saisi et le mord à la hanche gauche. Au-dessus, une grande Victoire (17 centim.), aux ailes éployées, la tête peut-être couronnée de laurier, et dont la tunique, par ses beaux plis harmonieux, fait songer aux tuniques des Bacchantes sur les bas-reliefs et sur les vases grecs, semble voler vers lui, comme pour le couronner de sa main droite étendue (1). A côté de chacune de ces deux figures d'un beau mouvement, et qui paraissent d'un sens très-clair, se dressent deux pesonnages d'un dessin beaucoup plus imparfait et d'une intelligence plus difficile. En bas, une femme nue (14 centim.), dont les proportions ont été très-grossièrement reproduites, au moins pour la partie inférieure du corps. En haut, un personnage vêtu

(1) Une grande partie de cette figure n'est indiquée que par un pointillé très-fin: ce qui explique l'imperfection de notre reproduction. La tête est à peine visible sur l'original: elle a dû être grattée après coup.

de la toge (17 centim.); on aperçoit jusqu'au dessous des genoux les plis de la toge en partie relevée, *succincta*, et ramassée sur le bras gauche. L'un et l'autre font du bras droit ce geste que Quintilien appelle *pacificator* (XI, 3, 119), et que les médailles et les statues donnent aux généraux ou aux empereurs dans l'acte de l'*adlocutio cohortium*. Peut-être portent-ils de la main droite un objet circulaire, comme une patère.

Dans la célèbre mosaïque trouvée en 1835 près de Tusculum, et qui décore aujourd'hui le parquet de la grande salle de la villa Borghèse, parmi les nombreuses représentations relatives aux combats des gladiateurs, il en est une que le groupe de notre gladiateur luttant contre le tigre rappelle point par point (1). Il n'est pourtant pas nécessaire de supposer qu'il y ait la moindre relation entre cette mosaïque et le graffito. Ces luttes d'hommes et d'animaux étaient pour les anciens un spectacle si fréquent, et les graffiti de gladiateurs sont si nombreux, qu'on peut très-bien croire ici à la représentation d'une lutte vue à quelques mètres de là, dans l'amphithéâtre flavien, plutôt qu'à la reproduction d'un original célèbre: on a sans doute le reflet d'un spectacle familier et cher aux Romains. Bien qu'il soit impossible d'assigner avec précision une date à notre graffito, peut-être pourrait-on le placer vers la fin des Antonins: la main qui a tracé ces lignes naïves savait évidemment encore dessiner. Après le milieu du troisième siècle, on aura quelque peine à retrouver des traces de ce talent, si mesquin qu'il soit; l'homme qui a dessiné cette Victoire avait certainement le sentiment de l'art antique; il reproduisait peut-être dans ses traits généraux une statue célèbre.

A côté de ces quatre grandes figures qui semblent se rapporter à une seule composition, on remarque une grossière ca-

(1) On peut consulter sur cette mosaïque la dissertation de M. Henzen, *Explicatio musivi in villa Burghesiana asservati*, Rome, 1845.

ricature (n° 2), une tête et une poitrine informes, en quelques lignes brutales. A un autre endroit de la colonne, on aperçoit une petite tête dessinée avec beaucoup plus de finesse: les cheveux paraissent crépus. Dans ces deux têtes qui sont de profil, l'œil est mis de face, comme le font les enfants et les ignorants.

La photographie n'a pu reproduire ce qu'on peut apercevoir encore d'un autre graffito de cette même colonne: une tête, probablement de femme, assez nettement visible; au bas les plis relevés d'une tunique. La tête offre cette intéressante particularité qu'elle est environnée de rayons, régulièrement dessinés, au nombre de sept (1). On sait que Sérapis, Phaëton, Attis, Diane, etc. sont souvent représentés avec une couronne semblable; notre graffito est d'ailleurs trop mal conservé pour qu'on puisse identifier cette figure; c'est peut-être l'image de quelque divinité solaire ou lunaire (2).

Le dernier de nos graffiti (n° 3) est en même temps le plus grand: il mesure $0^{m},20$. Il semble qu'on ait là sous les yeux une image d'empereur, dans un costume conventionnel d'apparat. Sur la tête, on aperçoit assez distinctement les traces d'un diadème; le corps est revêtu d'une grande toge, largement drapée, ramenée en partie sur le bras gauche, et retombant de là en larges plis. Les pieds sont chaussés du *calceus patricius*, qui est aussi la chaussure de nombreuses statues impériales (3). Cette sorte de brodequin monte jusqu'à mi-jambe; on distingue très-nettement les enroulements de la courroie autour de la tige du brodequin. Le bras droit étendu à la hauteur de la taille parait porter une pa-

(1) D'après les poëtes, ces sortes de couronnes seraient de douze rayons; mais Visconti (*Mus. Pio-Clem.*, t. VI, p. 102) a remarqué que les artistes préférèrent généralement sur les monuments figurés le nombre sept; la décoration de la tête était ainsi moins chargée et plus claire pour l'œil. L'auteur de notre graffito s'est, lui aussi, conformé à cette habitude de l'art antique. — (2) C. L. Visconti, *Ann. Inst.*, 1869, p. 230, note 3. — (3) Heuzey, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, s. v. *Calceus*.

tère ; quant à la main gauche, qu'on devine plutôt qu'on ne la voit, appuyée sur la hanche, elle supporte la toge en même temps qu'elle soutient un objet allongé, un peu recourbé, plus évasé dans sa partie supérieure, de forme conique, et qui nous parait en un mot figurer une corne d'abondance. De semblables attributs, un pareil arrangement dans les draperies, ce diadème, ce mouvement de tout le corps qui semble porter sur la jambe droite, tout cela ne fait-il pas songer à ces statues d'apparat dont l'époque impériale ne fut pas avare (1)? L'auteur de ce graffito a reproduit vraisemblablement une de ces images qu'il avait chaque jour sous les yeux et qui aura frappé son imagination. Plus haut, le groupe du gladiateur et du tigre était comme un reflet de la vie quotidienne des Romains ; ici, nous aurions le reflet d'une impression artistique, ressentie devant une grande statue d'aspect décoratif.

Ces graffiti du temple d'Antonin et Faustine nous ont amené à nous occuper des représentations analogues sur les monuments antiques. Leur nombre n'étant pas très-grand, nous avons pu en dresser une sorte de catalogue ; il n'a pas la prétention d'être complet, et c'est presque à Rome seule qu'il emprunte tous ses monuments. Il peut pourtant avoir l'avantage d'appeler l'attention sur des graffiti peu connus ou encore inédits, et de mieux faire saisir sur le vif tout un côté de la vie intime et de l'art populaire dans l'antiquité.

Les graffiti figurés pourraient être répartis en six divisions,

(1) La statue de la Salle ronde au Vatican, qu'on appelle le Génie d'Auguste, a la même pose, et sa draperie est presque identique ; de la main droite elle tient aussi la patère, et de la main gauche la corne d'abondance (*Mus. Pio-Clem.*, t. III, pl. II). A cause de la coiffure de la tête, nous pensons qu'il s'agit ici d'une image impériale. Comme attribut divin, la corne d'abondance pouvait se donner à un empereur ; on connait une statue de Pupien aux pieds de laquelle est figurée une corne d'abondance (*ibid.*, t. VI, p. 227, en note).

suivant la nature du sujet qu'ils représentent: 1° portraits et caricatures; 2° sujets de genre; 3° scènes empruntées aux jeux du cirque; 4° représentations navales; 5° emblèmes et allégories; 6° reproductions d'œuvres d'art. Toute une classe de graffiti qu'on pourrait appeler figurés a été laissée de côté: ce sont les *tavole lusorie*, que l'on rencontre presque à chaque pas, avec d'autres images, d'hommes armés, d'animaux, sur les dalles de la basilique Julia, sur les marches du temple de Vénus et Rome, etc. Le R. P. Bruzza a réuni tous ces petits monuments, et prépare à ce sujet un mémoire qui, espérons-le, verra bientôt le jour; il y a déjà consacré un article très-curieux dans le *Bulletin de la commission d'archéologie municipale* de 1877. Nous négligeons de même tous les graffiti figurés à sujets chrétiens que peuvent fournir les catacombes.

1° Portraits et caricatures. — On sent de quel prix seraient de pareilles représentations si l'on pouvait toutes les identifier; les caricatures contemporaines nous feraient retrouver les émotions contemporaines, et telle tête grossièrement ébauchée sur le stuc aurait plus de prix que la reproduction correcte et classique en marbre ou en bronze d'un type de convention.

A Pompei, sur une muraille du *vico di Tesmo*, une esquisse de tête d'homme; au-dessous le nom du portrait: *Nasso Fadius* (1). — Dans la rue *delle case di Championnet*, une tête d'homme vue de profil: nez grotesque terminé en pointe, œil placé très-loin du nez et figuré par deux cercles concentriques qui, surmontés d'une barre horizontale en guise de sourcil, lui donnent un air d'œil de perroquet, tête chauve couronnée de laurier en arrière, forme de buste bien accusée par une ligne oblique partant de derrière le cou pour aboutir au milieu de la poitrine; au-dessus, l'inscription *Peregrinus*, tracée elle aussi à la pointe,

(1) Garrucci: *Graffiti de Pompei*, 2ème éd., pl. XVI, n° 1. — *C. I. L.*, IV, 3204.

comme la précédente (1). Le P. Garrucci incline à y voir une caricature; M. Champfleury voit plutôt dans ces contours baroques un dessin tracé par un enfant, qui aura voulu reproduire les traits de quelque vainqueur des jeux du cirque.

Une de ces petites chambres voûtées de la maison de Tibère, au Palatin, que M. P. Rosa pense avoir servi de corps de garde (2), contient sur l'une de ses parois de stuc, avec des inscriptions, plusieurs dessins à la pointe demeurés, croyons-nous, inédits. C'est à cette chambre, aujourd'hui fermée par une grille, que nous avons emprunté les numéros 1, 2 et 3 de la planche VIII (3).Nous n'oserions pas affirmer que la belle tête de profil, en forme de buste (n° 1), soit une image de Claude, malgré un air de ressemblance assez frappant entre ce beau graffito, d'un dessin large et pur, et les bustes ou les médailles de cet empereur; mais on peut affirmer que le n° 2 est sûrement une image de Néron. Cette tête n'est évidemment pas de la même main que la précédente: le trait n'est plus d'un jet, il est hésitant, indécis, et manque de fermeté; l'œil est figuré de face sur une tête de profil, et affleure au profil même. Quelle éloquence pourtant dans cette grossière image! C'est bien là un portrait tracé par un soldat qui aura vu chaque jour l'empereur dans son palais, et qui n'aura pu oublier ce nez court, ce menton énorme envahissant le cou tout entier (4) et cette barbe au-dessous des joues, qui rendent cette tête reconnaissable entre toutes; c'est bien la même tête qu'on retrouve idéalisée sur les médailles, entr'autres sur un grand bronze, reproduit dans les *Médailles impériales* de Cohen (I, pl. XII, 84). Au Palatin même, on a trouvé un buste de Néron, conservé aujourd'hui dans la petite salle

(1) Garrucci, pl. XVI, n° 2. - Champfleury, *Histoire de la caricature antique*, 2e éd., p. 278. - *C. I. L.*, IV, 1810; tab. X, 8. — (2) *Ann. Inst.*, 1865, p. 365. — (3) Les deux premiers de ces originaux ont 0m,20 de hauteur. — (4) *Cervice obesa*, dit Suétone dans le portrait qu'il en donne (*Nero*, 51).

qui sert de musée; il offre de très-grandes analogies avec notre graffito: cou très-fort, barbe sous les joues. Les représentations figurées de Néron, en dehors des médailles, sont très-rares, à cause de la haine qui s'attacha à son souvenir; cette rareté augmente encore le prix de notre monument.

A côté de ce graffito, il en faut placer un autre, provenant également du Palatin (1). Il représente un personnage jusqu'à la moitié de la poitrine, qui est recouverte d'une cuirasse avec la tête de Méduse; sur les épaules on aperçoit des plis du *paludamentum*; la tête, inclinée à droite, et assez bien dessinée, est couronnée de laurier; barbe sous les joues; une inscription, *Caxir Ner*, semble devoir s'interpréter *Caesar Nero*; l'ensemble de la figure autoriserait cette lecture.

La même chambre du Palatin renferme encore deux petites têtes de profil, hautes de $0^{m},10$, aux cheveux ébouriffés, aux nez grotesques; elles semblent être des caricatures. La mauvaise conservation du dessin en a empêché la reproduction.

Sur un mur dans la *strada di Mercurio*, à Pompei, on a lu *Imp. Otho*; mais il n'y a aucun dessin à côté de ce graffito, sauf peut-être un dauphin (2).

En entrant dans la station de la septième cohorte des Vigiles, au Transtévère, on aperçoit, sur l'enduit rouge de la paroi de droite, un petit carré tracé à la pointe, qui renferme une inscription, et au-dessus duquel vole une petite Victoire vue de face, de neuf centimètres environ. A sa droite et à sa gauche sont deux bustes à peine reconnaissables sous les traits en tous sens qui les ont défigurés. Cependant M. Henzen y a vu avec une très-grande vraisemblance les images d'Alexandre Sévère et de

(1) Reproduit par M. Lanciani dans le *Bull. della comm. arch. munic.*, 1877, p. 166: "Lastrina di giallo, raccolta nel marzo 1876 dalla signora Dunbar, fra terre di scarico provegnenti dal Palatino „. — (2) Garrucci, pl. IV, n° 5; *C. I. L.* IV, 1279.

Mammée, sa mère (1). C'est à cet empereur que se rapporte l'inscription de ce graffito, et les exemples ne sont pas rares de monuments où son nom et celui de sa mère ont été martelés sous le règne de Maximin.

Le graffito vu il y a quelques années à la *Casa gelosiana* du Palatin par M. Stevenson tient à la fois du portrait et de la caricature par son intention satirique. Il représentait un cheval au-dessous duquel on lisait *Feliciter Cons*; c'est très-vraisemblablement une satire à l'adresse de Caligula, qui voulait donner le consulat à son cheval *Incitatus* (2).

Dans cet ordre de graffiti figurés, je rappellerai celui dont la découverte au Palatin en 1857 fit tant de bruit dans la science, et qui représente Alexamenos en adoration devant un personnage à tête d'âne étendu sur une croix. Cette caricature blasphématoire contre le Christ et ses fidèles, qui doit se placer sous les premiers Antonins, a été trop souvent reproduite et commentée pour qu'il y ait à en parler plus longtemps ici (3).

2° Sujets de genre. — Sur les murs de la *Casa gelosiana*, si riche en graffiti de toute sorte, on voyait il y a quelque temps encore un très curieux dessin tracé à la pointe; sous l'action de la pluie, le stuc s'est émietté peu à peu, et il a aujourd'hui disparu. Il figurait un petit âne bien esquissé, tournant la roue d'un moulin; on sait qu'il y avait au bas, en caractères probablement du premier siècle: *Labora aselle quomodo ego laboravi et proderit tibi.* On a voulu y voir une plaisanterie à l'adresse d'un Chrétien, nommé Asellus: conjecture peu vraisemblable (4).

(1) *Ann. Inst.*, 1874, p. 156. — (2) *Cronichetta mensuale* di T. e M. Armellino, Rome, 1874, p. 16. — (3) Elle est aujourd'hui au musée Kircher. Cf. Garrucci, *Il Crocifisso graffito nel palazzo dei Cesari*, Rome, 1857. Visconti et Lanciani, *Guida del Palatino*, 1873, p. 79. Kraus, *Das Spottcrucifix vom Palatin und ein neuentdecktes Graffito*, etc. — (4) Ce dessin a été donné par le P. Garrucci, dans ses *Graffiti di Pompei*, pl. XXV, n° 2. Cf. *Guida del Palatino*, p. 78.

3° Scènes empruntées aux jeux du cirque. — Cette catégorie est de beaucoup la plus nombreuse; elle comprend la presque totalité des graffiti figurés connus. Si l'on ne savait déjà par les textes anciens la passion de toute l'antiquité pour les spectacles de l'amphithéâtre, on la devinerait à voir le nombre infini de gladiateurs, de chevaux, de casques, de bêtes fauves, que le style des oisifs a dessinés sur le stuc et sur la pierre: ce sont autant de commentaires vivants des textes classiques. Ces représentations sont trop nombreuses et se répètent trop fréquemment pour qu'on en donne une liste complète: beaucoup ont déjà été dessinées dans les planches de l'ouvrage du P. Garrucci. On y trouvera plus d'un renseignement curieux sur les détails de l'armement. Nous ne parlerons ici que des plus importantes, et de celles qui nous paraissent inédites ou peu connues.

Un des plus célèbres graffiti figurés de Pompei est celui qui représente une scène de trois personnages, empruntée au souvenir d'un fait historique qui avait eu l'arène pour théâtre. A droite, sur une estrade carrée, un personnage dessiné par deux traits; deux lignes perpendiculaires et deux ronds représentent le nez, la bouche et les yeux. Il tend un objet vers un autre personnage au bas de l'escalier qui met en communication l'estrade et le sol. Du côté opposé, un gladiateur, dont le casque a la visière baissée et qui tient le bouclier carré de la main gauche, agite de la droite la palme de la victoire, et descend fièrement les degrés de l'arène. Au-dessous, la légende: *Campani victoria una cum Nuceribus peristis*, qui fait allusion à la suppression des jeux publics à Pompei pendant dix ans, à propos d'une querelle entre les habitants de cette ville et ceux de Nuceria, l'an 59 de J.-C. (1). Un critique a cru voir dans cet intéressant graffito la première pensée d'une composition de peintre, les lignes rectangu-

(1) *Real mus. borbon.*, t. VI, pl. C. Garrucci, pl. XXIX, n° 6. *C. I. L.*, IV, 1293.

laires servant de jalons, que l'artiste remplacerait plus tard par des figures d'un contour moins géométrique. De ces traits, les une sont secs et roides, d'autres lâches et maladroits; certains se courbent et semblent à la recherche du mouvement.

Un autre graffito de Pompei n'a pas le même intérêt artistique, mais n'en est pas moins précieux pour l'archéologue: Un gladiateur à cheval poursuit un cerf dans les flancs duquel il vient de planter un javelot (1). On ne connaissait pas, croyons-nous, en dehors de cette image, une chasse de l'amphithéâtre où le gladiateur fût figuré à cheval.

Les dernières fouilles du Colisée ont mis au jour plusieurs graffiti de grande dimension tracés sur du cipolin. La conservation en est excellente, et le dessin bien supérieur au dessin ordinaire des compositions de ce genre. L'un d'eux représente un gladiateur qui n'a pas moins de $0^{m},90$. Les traits en sont très-régulièrement tracés; aussi est-il difficile de faire entrer dans la classe des graffiti, tels que nous les avons définis, cette sorte de bas-relief tracé sur le marbre. Sur les deux autres sont gravées des chasses d'hommes et d'animaux, dans la même disposition que sur la mosaïque de la villa Borghèse déjà citée, et avec la même ignorance des perspectives: la superposition des scènes par étages tient lieu de perspective à la naïveté de cet art (2).

Les Romains avaient pour les courses de chars une passion plus vive peut-être encore que pour les combats de gladiateurs (3).

(1) Garrucci, pl. XIV, n° 5. — (2) Ces graffiti se trouvent dans le petit musée qu'on a formé sous trois voûtes du premier étage du Colisée, en réunissant tous les fragments d'antiquité trouvés dans les fouilles de l'amphithéâtre. — (3) Voir à ce sujet les nombreux textes réunis par Mad. la comtesse Lovatelli, et le très-intéressant commentaire qu'elle en donne dans ses dissertations sur le cocher Crescens (*Bull. della comm. arch. munic.*, 1878) et sur une tête en marbre d'un jeune cocher (*ibid.*, 1880). Cf. son récent travail sur les mosaïques du musée Kircher qui représentent les quatre factions du cirque.

Les victoires des *agitatores* et de leurs chevaux étaient célébrées par le marbre et par le bronze; les graffiti aussi contiennent des reflets de ces enthousiasmes populaires. Au Palatin, sur un mur de la *casa gelosiana,* on voit un buste couronné de laurier, dessiné à la pointe; à côté de lui caracolent deux chevaux, *Pitholaus, Venetus,* dont deux palmes rappellent les triomphes. Le buste est évidemment le portrait d'un *agitator* victorieux. Cette petite composition est signée: *pingit Fortunatus Afer* (1).

Dans l'une des salles des thermes de Titus, on remarque un petit graffito représentant un char traîné par trois chevaux, que maîtrise un cocher; à gauche, la palme de la victoire. Le char est figuré seulement par deux roues très-grossièrement dessinées; quelques traits confus servent à indiquer le cocher; le mouvement général de cette petite masse est pourtant assez bien visible.

En 1876, sur une des marches du temple de Vénus et Rome, M. Armellino a découvert un graffito du plus curieux intérêt, qu'il date de la seconde moitié du troisième siècle. Entre un centaure, allusion sans doute à un cocher célèbre, et un cocher debout, tenant la palme de la main gauche, s'allonge en un dessin vigoureux un cheval lancé à toute vitesse, avec une palme sur la tête. De la croupe du cheval vient de s'élancer un cocher qu'on aperçoit en l'air, la tête en bas, en train de faire un saut périlleux (2).

Pour clore cette série de graffiti dont le sujet a été emprunté aux spectacles du cirque et de l'amphithéâtre, je rappellerai un graffito du *vicoletto di Mercurio,* à Pompei. A côté de plusieurs représentations relatives à des combats de gladiateurs, on aperçoit un homme avec la tête nue, la tunique retroussée, remuant les bras comme quelqu'un qui parle, et paraissant tenir un bâton; à côté

(1) Garrucci, pl. XXX. — (2) *Cronichetta mensuale* di T. e M. Armellino, 1876, p. 184.

de lui est écrit à la pointe: *Adampithiatri*, c'est-à-dire *ad amphitheatrum*. C'est un héraut qui appelle le peuple au spectacle; en effet, tout près de lui est dessinée une sorte de carré, qui parait être une porte d'entrée de l'amphithéâtre (1).

4° Représentations navales. — Sur le mur de la chambre voûtée de la maison de Tibère, et à côté du buste de Néron, nous avons calqué le vaisseau reproduit à la planche VIII, n° 3. Il parait inédit, bien qu'un calque de cet intéressant graffito ait eu l'honneur de figurer naguères à une exposition maritime à Naples. — Il ne mesure pas moins de 49 centimètres sur 0,65 de largeur. La naïveté du dessinateur a rendu la coque transparente: on voit le mât d'un seul brin fixé à fond de cale. La grande voile carrée, gonflée par le vent, n'est figurée avec aucun des cordages nécessaires à sa manœuvre; on voit seulement qu'elle est attachée à une grande vergue horizontale et retenue à l'avant et à l'arrière du navire. A l'avant, est déployée une seconde voile plus petite. De la proue on voit pendre, attachée à l'extrémité d'une amarre, une ancre aux bras très-recourbés; les bras paraissent se rejoindre à la verge de l'ancre. En arrière de la poupe, terminée par une tête de cygne, on aperçoit une sorte de balustrade à jour. A côté, un marin manœuvre au moyen de la barre le gouvernail qui a la forme d'une grande rame. Malgré le peu de précision de ce dessin, on remarquera que son auteur a tenu compte de l'inégalité des deux moitiés de la pale, ou partie plate du gouvernail. Pour tous les détails d'armement et de construction, le mieux est de renvoyer à une savante étude d'archéologie navale, récemment publiée (2).

Dans la chambre à gauche de l'exèdre du Stade du Palatin,

(1) Avellino, *Osservaz. sopra alcune iscrizioni e disegni graffiti*, Naples, 1841, pl. I. Garrucci, pl. XI, n° 3. *C. I. L.*, IV, 1421. — (2) *La trière athénienne*, par M. A. Cartault (20e fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*), 1881.

j'ai vu de même un bateau dessiné à la pointe, mais avec beaucoup moins d'exactitude et de soin.

Le R. P. Bruzza a eu l'obligeance de me communiquer le dessin inédit d'un graffito trouvé lors des fouilles récentes faites près de la gare, et représentant un petit bateau, de seize centimètres de haut, toutes voiles dehors. Au-dessous on lit cette inscription grossièrement gravée sur le stuc: ЄYTYHXC (*sic*), pour ЄYTYXHC. C'était évidemment le nom de la petite barque, comme on le voit par d'autres exemples (1): ἡ εὐτυχής, *l'Heureuse.*

M. Lanciani a copié parmi les graffiti des maisons d'Ostie quelques navires grossièrement faits; dans une cité maritime aussi importante, ces représentations devaient être fréquentes. Il y en avait beaucoup, parait-il, à Porto; mais la négligence d'un grand propriétaire les a laissé détruire.

5° Emblèmes et allégories. — Dans cette classe, il faut faire rentrer les innombrables palmes, couronnes de laurier, et autres symboles de victoire que le style a gravés à côté des images des gladiateurs et des chevaux. Un monument de ce genre assez curieux est un petit manche en os d'un couteau de poche, ramassé dans des fouilles de la *via S. Lorenzo,* à Rome. Sur une des faces ont été gravés avec une pointe de couteau, et non sans élégance, un fouet, un petit bonnet rond de cocher, et le nom de ce cocher *Euprepes*; l'autre face offre la palme de la victoire, une tête de cheval, et l'inscription *Nereo*, le nom du coursier vainqueur. Les lettres de ce manche de couteau sont du second siècle; on en connait un second exemplaire presque identique (2).

Les murs de Pompei, auxquels on doit tant d'inscriptions amoureuses, ont donné aussi un joli emblème sentimental; je veux parler d'un graffito qui représente un cœur avec l'inscription *Psyce* (*sic*),

(1) Cf. Cartault, *op. laud.*, p. 110. — (2) Voir *Bull. della comm. arch. mun.*, p. 189 et pl. XXI, 2.

placée à l'intérieur du dessin, et disposée de manière que le sinus intérieur du cœur est formé par les lignes de l'Y (1). Le mot *Psyché* est le correspondant du latin *vita*, et a comme lui le sens de maîtresse, d'amante. *Amo te, vita*, je t'aime, ô ma vie! lit-on sur une bague d'or antique du musée de Vienne; et quand Properce veut assurer Cynthia de son amour, il lui écrit dans un élan passionné: je te resterai fidèle, ô ma vie, jusqu'aux ténèbres de ma dernière heure!

Me tibi ad extremas mansurum, vita, tenebras! (2).

Qu'on interprète le sens de notre emblème par " Psyché est mon cœur „ ou " Son cœur est ma vie „, quel gracieux souvenir d'amour nous a conservé un graffito après dix-huit siècles!

6° Reproductions d'œuvres d'art. — Nous avons trouvé déjà deux exemples de ces sortes de graffiti sur les colonnes du temple d'Antonin et Faustine, la Victoire et le personnage à la corne d'abondance. Le dessinateur de ces deux figures a reproduit des types consacrés et bien connus, qui avaient fait impression sur son esprit. Il en est de même de l'oisif de Pompei qui a tracé à la pointe sur un mur de la *Strada Stabiana* un labyrinthe de forme carrée, aux replis sans fin, avec cette légende: *Labyrinthus, hic habitat Minotaurus* (3). Il songeait évidemment à un de ces labyrinthes de mosaïque, aux lignes rectangulaires blanches et noires, qu'il voyait chaque jour dans l'atrium des maisons pompeiennes, et que nous retrouvons aujourd'hui au musée de Naples. Le dessin était un souvenir des yeux, et la légende une réminiscence classique.

Celui qui a dessiné sur une plaque de marbre (4) un graffito

(1) Garrucci, pl. XVI, n° 8. Champfleury, p. 281. *C. I. L.* IV, 1362, tab. XXVII, 15. — (2) *C. I. L.*, III, 6019, 12. Properce, II, 20, 17. — (3) Garrucci, pl. XVI, n° 9. *C. I. L.*, IV, 2331, tab. XXXVIII, 1. — (4) *Bull. Inst.*, 1781, p. 33. M. de Rossi, qui publiera prochainement cet important dessin, nous a dit qu'il s'agissait d'un grafito.

relatif à Attis et à l'amour de Cybèle pour ce jeune pasteur devait aussi avoir dans la mémoire, sinon devant les yeux, une représentation figurée, peinture ou sculpture, sur le même sujet.

Il en est de même pour le motif décoratif que l'on aperçoit sur le mur de l'*excubitorium* de la septième cohorte des Vigiles, et dont nous avons déjà parlé. Cette Victoire avec la palme dans la main gauche, et qui couronne de sa main droite le buste radié d'Alexandre Sévère, ne rappelle-t-elle pas une disposition décorative que l'on retrouve sur maints bas-reliefs antiques?

Peut-être verra-t-on également le souvenir d'une œuvre d'art dans un graffito des thermes de Titus, par lequel nous terminerons cet essai d'un catalogue des graffiti figurés. L'original est aujourd'hui tombé en ruines, mais se trouve reproduit dans l'ouvrage de F. de Romanis (*Le antiche camere Esquiline*, Roma, 1822, folio). Il était à l'angle droit des constructions, près du mur de la façade. Cet intéressant monument ne figure pas dans le catalogue des monuments relatifs aux divinités tutélaires des sept jours de la semaine qu'a dressé M. de Witte (*Gazette arch.* 1877 et 1879). Au milieu de la composition est figuré le zodiaque avec ses douze signes: à droite et à gauche, les nombres de I à XXX indiquent les jours du mois; en haut sept bustes (deux ont disparu), rangés sur une même file, représentent les divinités des sept jours de la semaine; elles sont disposées de gauche à droite, et parfaitement reconnaissables, le Soleil à sa couronne de rayons, la Lune aux pointes de son croissant, Mars à son casque et à sa lance, Mercure à ses ailerons à la tête, Vénus à son diadème. Les monuments de ce genre, reproduisant ces types consacrés, étaient loin d'être rares dans l'antiquité: c'est évidemment à l'un d'eux que notre artiste inconnu a emprunté les traits et peut-être aussi la disposition de son graffito. Remarquons que les têtes, assez régulièrement dessinées, sont vues de face, ce qui suppose une main plus

habile que celles qui ont tracé les profils des empereurs ou des personnages de notre première catégorie.

Pour ne comprendre qu'une trentaine de monuments, ce catalogue, on le voit, peut déjà conduire à des résultats intéressants. A côté de l'art officiel et classique des statues et des médailles, il nous offre de curieux échantillons de l'art populaire, fait d'inspirations naïves ou de souvenirs un peu confus. Outre l'intérêt artistique, ces graffiti peuvent avoir encore la valeur de documents historiques, comme les monogrammes constantiniens du Forum, ou comme le portrait de Néron au Palatin. Il faut recueillir avec soin ces images naïves, dont le rapprochement et la comparaison pourront parfois faire jaillir la lumière sur quelque point obscur de l'histoire ou de la vie intime dans l'antiquité. Comme le disait récemment ici même un maître illustre, il n'y a rien à négliger en archéologie.

GEORGES LACOUR-GAYET.

# INSCRIPTIONS DE LA *VALLE DI TERRACINA.*

## ADDENDA.

*(Voy. plus haut, p. 35).*

---

Terracine, 24 mai 1881. — Monsieur le Directeur, Voici quelques adjonctions à faire au recueil des Inscriptions de la *Valle di Terracina* que j'ai publiées dans notre premier fascicule. Je vous les adresse uniquement comme des notes prises sur le terrain, qui n'ont rien de définitif. Je n'ai ici aucun des moyens d'étude que réclameraient souvent ces inscriptions. Je ne puis faire aucune comparaison, aucune recherche. Je lis de mon mieux à mesure que je trouve, et j'explique quand l'explication vient d'elle-même. Cette lettre n'a donc d'autre prétention que de compléter mon petit recueil.

N° 2$^{bis}$.

Ɔ M
ƆRO · BENEMERENTI
ƆON·S·ER·B MVMFITIS

Relevée par moi sur un grand sarcophage en calcaire du pays, de travail grossier, assez dégradé, qui sert de vasque dans une vigne à la *Prima Madonnella*, à gauche de la Via Appia. L'inscription est gravée dans un cartouche trop grand pour elle. La plupart des points de la seconde ligne sont douteux.

Il peut y avoir : *D(iis) M(anibus). [Isid]oro benemerenti [suo c]onserbo Mumfitis.* Ce dernier mot serait pour *Memphitis*, nom d'esclave.

## N° 3.

Retrancher les lettres D · M ·, qui ont été mises par erreur, et ne figurent pas sur la pierre.

## N° 9.

M. Bormann ayant vu quelques lettres de plus que moi dans cette inscription de la *Strada delle Scifelle*, et M. Mommsen ayant ajouté à ma transcription une restitution complète (1), je suis allé examiner de très-près, suivant le conseil donné par ce dernier, les deux pierres, qui ont subi, depuis mes premiers estampages, un nettoyage vigoureux. J'ajouterai à mon tour quelques observations à la restitution donnée par le maître.

Au fragment *a*, je ne vois rien là où il a cru, sans l'affirmer toutefois, entrevoir un M. Le mot COLLEGIVM forme bien la première ligne; mais l'I me paraît détruit; la moitié de la lettre suivante est visible. Par contre l'F de PONTIFICVM est bien visible, comme je l'avais mis, et le troisième N de CONTENENTVR se voit presque en entier.

Au fragment *b*, il y a bien ⊥ı ᵛ, qui peuvent être le bas d'un E et d'un R; mais ensuite se voit le pied d'une autre lettre, qui serait le T de REFERTVR sur la même ligne. Seulement le débris de lettre précédent ne me semble pas précisément fait comme le pied d'un F.

Plus importante est la remarque suivante:

Au fragment *a*, il n'y a certainement pas sur la pierre, les lettres étant disposées comme elles le sont, la place du *permitere*,

(1) *I. c. a.*, *Bull.* mars 1881, p. 63. T. Mommsen: " Della bella iscrizione di Terracina scoperta dal Sig. de La Blanchère..... "

qui ferait si bien. Il n'y a pas non plus celle de l' M de *puelam*; mais ceci ne fait rien, étant données la grammaire et l'orthographe du texte.

Je proposerais de renoncer à *permitere*, et de restituer PERFERE *(perferre)*, conforme à l'orthographe du morceau entier. Cette restitution n'excède pas l'espace, et de plus fait disparaître la difficulté de construction que signale M. Mommsen pour SVPRASCRIPTO.

L'inscription prendrait en effet la forme que voici:

| *a.* | *b.* |
|---|---|
| COLLEG*i* | *q*.*re*FERT |
| VM · PON*t* | *ur* . *su*PRA |
| *i*FICVMD*e* | *scr*IPTO |
| CREVITSIE | *r*EPONER |
| A·ITA·SVNT | E·ET·SCRIPT |
| QVELIBELO | VRAM · TITV |
| *c*ONTENE | LI·AT·PRIST |
| NTVRPLA | INAM · FOR |
| CEREPER | MAM REST |
| *fe*REPVELA | ITVERE · PIA |
| *d*QAGAT*ur* | CVLO·PRIVS |
| *s*ACELO D | DATO·OPERI |
| | S·FACIEND |
| | I·OVE ATRA |

Ce qui permet de lire:

*Colleg*[*i*]*um Pon*[*ti*]*ficum decrevit, si ea ita sunt que libelo* [*c*]*ontenentur, placere: per*[*fe*]*re puela* [*d*(*e*)] *q*(*ua*) *agat*[*ur, s*]*acelo d*[*e q*(*uo*) *re*]*fer*[*tur su*]*prascripto* [*r*]*eponere, et scripturam tituli at pristinam formam restituere, piaculo prius dato operis faciendi ove atra.*

La grammaire classique demanderait *perferri* et *reponi*; mais elle exigerait aussi tant d'autres corrections dans ces vingt-six lignes! Ma conjecture, si on ne la trouve pas de tout point sa-

tisfaisante, me semble au moins acceptable, *permitere* ne pouvant pas entrer là, faute d'espace. Quant à *perferre* là où il faudrait plutôt *transferre*, comme dans le texte de Paul cité par M. Mommsen, je trouve quelque chose d'analogue dans une inscription citée par moi (1), le n° 256 de Wilmanns. Malheureusement je n'ai pas ici sous la main les moyens de vérifier s'il y en a d'autres exemples.

N° 20.

Un énergique nettoyage, que je n'avais pu opérer l'autre fois, me permet de lire ainsi cette inscription si effacée.

D · M
SEPTIMIAE
SILVANAE
|||M ı N O||

Les trois premières lignes sont certaines; j'espère que la quatrième, elle aussi, se déchiffrera.

SALISSANO.

Le *Monticchio*, qui s'avance au milieu de la *Valle*, comme je l'ai dit dans ma première note, est rattaché aux grandes montagnes par une crête basse, dont la pente, exposée au midi, fait partie d'une *contrada* dite *Salissano*. Entre cette pente et la ville était un des *pagi* des *Tarracinae*. Les murs à gros blocs sans ciment qui en soutenaient les terres subsistent encore, comme aussi ceux tout semblables qui portent l'esplanade d'un sanctuaire sur le front sud du *Monticchio*. Là se sont trouvés les restes

(1) Voy. plus haut, p. 47.

d'un amphithéâtre, de temples et de maisons: c'était un centre habité aux temps antiques. L'aqueduc qui portait à Terracine les eaux des sources de *S. Lorenzo* passe au-dessus, à mi-hauteur des montagnes. Celle qui forme au Nord le fond de cette région est couverte d'*oliveti*. Là existent les inscriptions suivantes:

N° 21.

DIANAE · SACR/////// ·
QVINTAE · /////// ·
PARENTES · FECER ·

*Dianae sacr*[*um*]. *Quintae* [*fil*(*iae*)] *parentes fecer*(*unt*).

Cette inscription est gravée sur une paroi de rocher à pic, dans l'*oliveto Risoldi*. Elle fait partie d'un joli et curieux monument, que les rares paysans dont il est connu appellent *Le Finestrelle*.

Dans le roc vertical, à quatre ou cinq pieds du sol, a été pratiquée une niche haute de $0^m72$, large de $0^m47$, et profonde de $0^m71$; au-dessus, une moulure dessine un petit fronton; au-dessous se lit l'inscription; la surface parée pour recevoir l'ensemble a $1^m45$ de haut et $0^m74$ de large. Autour de la niche se voient des trous carrés, trois au-dessus, trois au-dessous, et deux de chaque côté, qui ont évidemment servi à fixer un couvercle vertical par lequel elle était fermée. Dans l'intérieur, un trou creusé sur la paroi inférieure servait à fixer l'objet que contenait ce petit tabernacle, soit une statuette de Diane, soit l'urne contenant les cendres de la défunte. Celle-ci, dont les parents mettent la mémoire sous la protection de la chaste déesse, est sans doute une jeune fille morte avant le temps des fiançailles.

N° 22.

//////////PVDICITIAE·
CASTITATIQ·E·METRO
////////IOMARITVS·CONIVGI
ET·PARENTES
FIL·FECER

[*Sacr(um)*] *Pudicitiae Castitatiq(u)e. Metro* . . . . . *io* [*mari*]-*tus* (*?*) *conjugi et parentes* [*fil(iae)*] *fecer(unt)*.

Au-dessous d'une niche semblable à l'autre, seulement un peu plus grande (haut. 0$^{m}$87, larg. 0$^{m}$60, prof. 0$^{m}$42), pratiquée à quelques pas à gauche dans une autre paroi verticale du rocher.

Les *Finestrelle*, ainsi qu'on le voit, étaient les sanctuaires rustiques d'une famille de colons Terracinais. Il est possible qu'ils aient été le long d'un chemin, dont certaines *macerie* que l'on observe plus loin dans les *oliveti* peuvent avoir été le soubassement. On remarquera qu'ils sont anonymes: c'est presque le style des ex-voto discrets qui sont si nombreux dans nos églises.

N° 23.

TVCCIVS · M · F · T
C · ARRVNTIVS
BIA · C · F · SECVNDA
TVCCI
BIVS · PRIMVS · SOCER
BIAE·ANTIOCHIDI·
ARRVNTIO · RVFO
TVCCIANO·AVNCVLO
PRIMIGENIO · PRIMI · F
VIXIT · ANN · XVI
VIBIAE · C · F · TRI·SOTERI

..... *Tuccius M(arci) fi(lius) T[(iti) n(epos)]* (?), *C(aius)* (?) *Arruntius*, [*Vi*]*bia C(aii) f(ilia) Secunda Tucci*, [*C(aius)*] *Vibius Primus socer*, [*Vi*]*biae Antiochidi*, .... *Arruntio Rufo Tucciano a(v)unculo*, *Primigenio Primi f(ilio) vixit ann(os) sexdecim*, *Vibiae C(aii) f(iliae) Trisoteridi* (?).

Non loin des précédentes, dans l'*oliveto Mattias*, gravée en belles lettres d'époque ancienne, les unes de $0^m077$, les autres de $0^m048$, sur une grosse pierre de taille haute de $1^m08$, large de $0^m81$, épaisse de $0^m84$. Il ne paraît rien rester du monument auquel elle appartenait. Un sépulcre voisin, dans lequel les habitants de cabanes aujourd'hui abandonnées avaient fait un four, et qui présente encore trois niches de *columbarium*, est certainement d'une autre construction et d'une autre époque.

Le monument d'où vient notre inscription était élevé par un TVCCIVS, dont le prénom manque, et par C · ARRVNTIVS (1), VIBIA · SECVNDA, C · VIBIVS·PRIMVS, à VIBIA · ANTIOCHIS, ARRVNTIVS · RVFVS · TVCCIANVS, dont le prénom manque, C · VIBIVS · PRIMIGENIVS, et VIBIA · TRISOTERIS, ce dernier surnom incertain. Les liens de parenté de ces personnages ne sont pas tous indiqués par le texte. Trois sont enfants de C · VIBIVS · PRIMVS, savoir: VIBIA · SECVNDA, femme de TVCCIVS; PRIMIGENIVS, mort à 16 ans; et VIBIA · TRISOTERIS (?). Quant à VIBIA · ANTIOCHIS, c'est peut-être sa sœur, comme semblerait l'indiquer la place qu'elle occupe. ARRVNTIVS · RVFVS est oncle maternel, probablement de TVCCIVS, auquel se rapportent toutes les parentés indiquées; son surnom de TVCCIANVS semblerait indiquer qu'il était né *Tuccius* et adopté par un *Arruntius*.

(1) Le C de la seconde ligne est fort incertain sur la pierre: il est très-possible que ARRVNTIVS ne soit autre chose qu'un *cognomen* de TVCCIVS lui-même.

Quoi qu'il en soit, cette inscription aura au moins l'intérêt de nous faire connaître de nouveaux *Vibii* à Terracine: j'ai dit ailleurs pourquoi ce nom mérite d'y être signalé. Je n'ai encore trouvé sur la liste des 85 colons ni *Tuccius*, ni *Vibius*, ni *Arruntius*.

## PENTE N.-O. DU MONTE S. ANGELO.

Une inscription nouvelle provient de cette région voisine des murs d'Anxur, dans laquelle passent un *diverticulum* de l'*Appia* et une route secondaire, tous deux ornés de beaux sépulcres.

N° 24.

D M
EGNATI · SIMILIS˅
VIX† · ANN · VIII˅
M · X · DIEB · III˅
Q · EGNATIVS˅
SIMILIS · PATER˅
FILIO · PIENTISSIM
FECIT

*D(iis) M(anibus) Egnati(i) Similis; vixit ann(is) octo, m(ensibus) decem, dieb(us) tribus; Q(uintus) Egnatius Similis pater filio pientissim(o) fecit.*

Petite plaque de marbre provenant de la *Vigna Sarti*, aujourd'hui chez M. Capponi.

Cette fois, le recueil des inscriptions de la *Valle*, porté au nombre total de vingt-cinq, toutes inédites, est complet. Des fouilles seules pourront l'augmenter.

Quant aux inscriptions de Terracine même, de ses murs, de ses monuments et des autres parties de son territoire, leur total est d'environ une centaine: je les donnerai en même temps que mon étude sur cette cité. La dernière trouvée (1) l'a été ce matin au-dessus de la ville, sur la *Strada del Ritiro*, non loin du *Casino Trombetti*, dans un *oliveto* du C^te^ Antonelli. La route est antique; en faisant une *maceria* sur son flanc, on a rencontré le ruisseau qui autrefois servait à l'écoulement des eaux pluviales, divers fragments de corniche provenant d'un des tombeaux voisins, et avec eux une grande pierre de taille, longue de 1^m^40, large de 0^m^76, épaisse de 0^m^34, qui portait, dans un encadrement, en magnifiques lettres du I^er^ siècle:

L · POMPONIVS · BITHVS
VNGVENTARIVS · SIBI · ET
POMPONIAE · PRIMAE · PATRONAE
L · POMPONIO · OFENTINO · FILIO
POMPONIAE · GLYCERAE · VXORI
L·POMPONIO·L·F·OVF·ADITO·F·SVO
SCIRTIAE·SP·FILIAE·PRIMIGENIAE

(1) Je ne compte pas un fragment que j'ai découvert dans une *maceria* de la *Strada del Ritiro*, et qui porte seulement:

L I B E*rtis*
LIBE*rtabus* etc....

M. R. DE LA BLANCHÈRE.

N. B. Cette inscription n'est déjà plus la dernière découverte. Une autre lettre de M. de la Blanchère nous en apporte une nouvelle, mise au jour par le travail des mêmes *macerianti* à quelques pas de la précédente. Sur une pierre de taille longue de 1$^{m}$, haute de 80 c., on lit, en lettres de 0$^{m}$05 de haut, d'époque ancienne:

| | | |
|---|---|---|
| C · NAVTIVS · | C · L · | TRVPHO · |
| FVRIA · | L · L · | HELENA · |
| L · FVRIVS · | Ↄ · L · | DEMETRIVS · |
| FVRIA · | Ↄ · L · | ALBANA · |
| L · FVRIVS · | Ↄ · L · | HOMVNCIO · |
| FVRIA · | Ↄ · L · | ACANTIS · |

Une autre pierre, trouvée en même temps, porte le fragment · VERGILIA · C · F en lettres de 0$^{m}$07. — A. G. 31 mai.

# UN MANUSCRIT DE CHARLES V AU VATICAN.

NOTICE SUIVIE D'UNE ÉTUDE

## SUR LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DE BERNARD GUI.

On sait quel était l'amour de Charles V pour les livres, que de soin et de zèle il déploya pour se former une bibliothèque digne d'un roi de France lettré (1). Les écrivains contemporains, Christine de Pisan et Raoul de Presles, parlent de la *librairie* du Louvre avec une admiration enthousiaste, et aujourd'hui, grâce aux catalogues qui nous sont parvenus, nous pouvons affirmer sans crainte que ce prince avait réussi à rassembler la plus nombreuse et la plus belle collection de manuscrits qui existât alors en Europe. Vers la fin de son règne, il ne possédait pas moins de douze cents volumes, dont beaucoup, abstraction faite des ouvrages qu'ils renfermaient, pouvaient passer pour les chefs-d'œuvre de la calligraphie et de l'enluminure de cette époque. Mais Charles V n'était pas seulement un collectionneur ; il ne se borna pas à faire recopier somptueusement et orner de magnifiques miniatures les ouvrages antérieurs. Il prit lui-même une initiative très-remarquable pour le temps, en faisant traduire en français un grand nombre d'auteurs latins, aussi bien de l'époque classique que du moyen-âge. Pour l'accomplissement de ce projet, qui lui fera toujours grand honneur aux yeux de la postérité, le prince avait à ses ordres et à sa solde une véritable armée de traducteurs, les Nicolas Oresme, les Raoul de Presles, les Jean Golein, pour ne citer que les plus connus, dont les œuvres, au fur et à

(1) Voy. Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, t. I, p. 18 et suiv.

mesure de leur achèvement, venaient prendre place dans cette librairie du Louvre, dont l'histoire, comme on voit, est inséparablement liée à l'histoire littéraire de la France au XIV$^{e}$ siècle. Quel inappréciable trésor pour la Bibliothèque nationale de Paris, si elle avait pu recueillir, je ne dis pas l'ensemble, mais au moins la majeure partie de ce magnifique héritage! Il n'en est malheureusement pas ainsi. De ces douze cents volumes, une quarantaine seulement se trouve aujourd'hui, après avoir passé par bien des vicissitudes, sur les rayons de notre dépôt national; une trentaine est allée s'échouer dans différentes collections publiques ou privées de la France et de l'étranger, à Paris, à Marseille, à Londres, à Ashburnam, à Bruxelles, à S$^{t}$ Pétersbourg, à Rome enfin. Le reste parait irrémédiablement perdu (1).

C'est une épave de ce lamentable naufrage que je viens signaler dans un manuscrit conservé aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican, fonds de la Reine Christine, n$^{o}$ 697. Ce manuscrit a été fait sous Charles V et pour Charles V: c'est dire déja qu'il s'agit d'un produit de luxe, se recommandant par la beauté de la calligraphie, comme par la richesse et le goût des miniatures. Mais il offre encore un autre intérêt, plus littéraire. Il contient

(1) En 1868 (*Cab. des mss.*, I, 53) M. Léopold Delisle ne connaissait guère qu'une trentaine de manuscrits provenant de la librairie du Louvre. Aujourd'hui, grâce à des recherches ininterrompues sur un sujet que ses goûts comme ses fonctions lui rendaient particulièrement intéressant, l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale est arrivé aux résultats suivants, qu'il a exposés récemment dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (séance du 4 mars 1881): " La librairie du Louvre, sous Charles V et Charles VI, a possédé au moins 1240 volumes; il en subsiste 70 de connus, dont 41 à la Bibliothèque nationale de Paris, et 29 dans divers dépôts, publics et privés, de la France et de l'étranger (5 à la Bibliothèque de Bruxelles, celle qui en a le plus après la nôtre)., Parmi ces 29 volumes doit figurer le ms. de Rome, objet de cet article, que j'ai eu le plaisir de signaler à M. Léopold Delisle il y a plus d'un an.

la traduction française de divers ouvrages de Bernard Gui par le carme Jean Golein, et forme une partie, démeurée inconnue jusqu'ici, de la grande œuvre dont Charles V, comme je l'ai dit, avait pris l'initiative. Non seulement c'est l'exemplaire original de cette traduction, mais c'en est l'exemplaire unique, et cette découverte permettra de distinguer, avec plus de précision qu'on n'avait pu le faire encore, les différents textes français que nous possédons des œuvres de Bernard Gui. Ce sera un utile supplément au beau travail que M. Léopold Delisle a récemment consacré au célèbre dominicain limousin (1).

(1) *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXVII, 2e partie. — C'est la lecture de ce travail qui m'a amené à la découverte du ms. *Reg.* 697. J'ai pu étudier également en Italie quelques autres mss. de Bernard Gui que M. Delisle n'a pas connus; j'en publierai aussi tôt que possible la description. En attendant, je crois utile d'en donner ici l'indication sommaire:

Rome, Bibl. du Vatican, fonds *Regina*, n° 700, trad. fr. des *Fleurs des Chroniques*, XIVe s. — nos 705[1] et 705[2], petits opuscules historiques et religieux, ms. original. — n° 1920. Cf. Elie Berger, *Notice sur divers mss.*, dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule VI, p. 42. = *Ottoboni* n° 1323, *Saints du Limousin, Evêques de Limoges;* ce dernier opuscule avec une continuation qui ne se trouve que dans ce ms. = *Palatino* n° 965, *Chronique des rois de France* et divers opuscules, très-beau ms., exécuté en 1360. = Archives privées des Dominicains: *Compilation sur l'ordre des Dominicains*, exemplaire original; c'est le ms. de Rhodez, que j'ai pu retrouver sur les indications de M. L. Delisle, grâce à l'obligeance des Pères Bonnet et Ligier. — Autre exemplaire du même ouvrage, venant de Pologne. = Bologne, Biblioth. de l'Université, n° 1540: autre exemplaire, probablement laissé par B. Gui lui-même aux Dominicains de Bologne, lors de son passage dans cette ville.

Il faut ajouter à cette liste un ms. de la *Biblioth. nazionale* de Florence ainsi désigné dans le catalogue: " Cl. XXVI, cod. n° 165.

## I.

Le n° 697 du fonds de la Reine de Suède (1) est un manuscrit sur parchemin in 4°, de $0^m275$ de haut sur $0^m195$ de large; mais ses dimensions primitives devaient être sensiblement plus grandes. On s'aperçoit en effet aux deux faits suivants qu'il a été rogné, en hauteur comme en largeur: la numérotation des feuillets, placée à l'extrémité supérieure de droite, a presque toujours été mutilée; et, d'une note écrite au sommet de la première page par Paul Pétau on ne lit plus aujourd'hui que la dernière ligne: *en francoys par frere Jehan Golein, 1369.* Il se composait originairement de 244 feuillets, qui furent somptueusement numérotés lors de l'exécution du manuscrit, en 1369; mais il n'en subsiste plus aujourd'hui que 237 (2). La reliure, en parchemin blanc, est du XVII^e^ siècle: on lit au dos les anciens numéros 757 et 727 barrés (3). La cote Q. 46, qui se

ANON. *Genealogia et gesta regum Francorum usque ad Ludovicum decimum.* In fine primae paginae adsunt insignia familiae Corsiniae cum galero cardinalitio. Cod. membr. in fol. minori, scriptus anno 1313.„ Malheureusement ce ms. ne se trouve plus sur les rayons.

(1) Dom B. Dudik, qui a vu plus ou moins rapidement tous les mss. du fonds de la Reine, en dit ces quelques mots (*Iter Romanum*, Wien, 1855, I, 145): " N° 697. Historiae Pontificum, Imperatorum Rom., regum Franciae et comitum Tolosan. In französischer Sprache, mit sehr hübsch gemalten Stammbäumen. Fol. sec. IV (lisez XIV).„

(2) Voy. plus bas la liste des miniatures qui ont été coupées; le f° 243 a été aussi enlevé, bien qu'il ne paraisse pas avoir eu de miniature.

(3) Notre ms. a en effet porté dans le fonds de la Reine le n° 757, et c'est sous ce n° qu'il figure dans le catalogue publié par Montfaucon: " Jean Golein translatio incerti cujusdam tractatus in linguam gallicam factus anno 1369 jussu Caroli regis Francorum in quo agitur de pontificibus, de imperatoribus, regibus Galliae, Comitibus Tolosanis, de historia conciliorum, de missa, de Christi discipulis, de episcopis

voit à droite, en haut de la première page, doit venir de Paul Pétau, bien qu'elle ne soit pas de sa main ; on trouve une cote analogue (une lettre et un numéro en chiffres romains), de la même écriture, sur beaucoup de manuscrits qui lui ont appartenu et qui sont aujourd'hui dans le fonds de la Reine (1). Il a d'ailleurs eu le soin d'écrire lui-même au bas de la même page son nom *P. Pet. Genabens.* (2), et cette phrase grecque, qui paraît avoir été sa devise et qui revient souvent sur ses manuscrits : οἷς ἀτυχῶ λίαν εὐτυχῶ.

Que ce manuscrit, avant d'arriver aux mains des Pétau, eût fait partie de la bibliothèque de Charles V, c'est ce que l'on pouvait déjà sûrement conclure de mille indices extérieurs : mais il est inutile d'y insister, car voici une preuve absolue du fait. Dans un des inventaires de la librairie du Louvre, on lit l'article suivant, qu'a bien voulu me communiquer M. Léopold Delisle :

" Unes chroniques faisant mention du temps que il y a que les papes, les empereurs et les roys de France commencerent chascun en son siege, et combien chascun a regné, et des fais notables ou du moins de la plus grande partie qui ou temps de chascun d'eulz est advenue, nommées Martiniennes, couvertes de soye, à deux fermouers d'argent esmaillez aux armes de France, escripte de lettres de forme en françois, à deux coulombes (3), commançant ou II[e] fueillet : *Loys conte d'Estampes*, et ou derrenier : *en cellui lieu.*„

Lemovicensibus ac Tolosanis et de prioribus ordinis de Grandemonte.„ *Bibl. Bibl.* I, 30. Il faut aussi y reconnaître le n° 549 des mss. de Pétau, dans l'autre catalogue publié également par Montfaucon, *Ib.* I, 72.

(1) On sait que la reine Christine acheta d'Alexandre Pétau la plus grande partie de la collection réunie par son père et que lui-même avait d'abord travaillé à augmenter ; cette collection forme aujourd'hui la grande majorité des mss. latins du fonds de la Reine, dont le nombre s'élève à 2102. Voy. Dudik, *op. cit.* I, p. 123 et suiv.

(2) Pétau était Orléanais.

(3) C'est-à-dire : à deux colonnes.

Le manuscrit visé par cette description est indubitablement le numéro 697 du fonds de la Reine de Suède, car le f° 2 commence en effet par les mots: *Loys conte d'Estampes* et le f° 244 par: *en cellui lieu.*

L'écriture et l'ornementation montrent le soin et la richesse qu'on est habitué à rencontrer dans les autres manuscrits exécutés pour Charles V: la photogravure de la première page, jointe à cette notice (Planche IX), en donnera une idée, bien qu'elle ne reproduise pas les couleurs. Le texte, sur deux colonnes, est entouré de gracieux rinceaux, au milieu desquels se jouent des oiseaux et des papillons finement dessinés. La partie supérieure est occupée par une très-belle miniature de présentation, où l'on voit Jean Golein offrir sa traduction au roi de France. Cette miniature n'est pas la seule: au f° 2 *verso*, encadré comme le f° 1 *recto*, s'en trouve une autre non moins belle, divisée en deux étages et cinq compartiments. En haut, au centre, le pape, tiare en tête, assis sur un trône, tenant de la main droite une église, et de la gauche un livre ouvert appuyé sur son genou. Dans le compartiment de gauche, quatre cardinaux-évêques, et trois autres dans le compartiment de droite; au-dessous, à gauche, les cardinaux-diacres. Tous sont assis et ont les attributs de leur rang: les évêques une mitre, les prêtres un calice, les diacres un livre. Il devait également y avoir d'autres miniatures en tête de la *Chronique des empereurs* (f° 67), de l'*Arbre généalogique* (f^os^ 109 et 111) et de la *Chronique des rois de France* (f^os^ 131, 132, 133); mais ces feuillets ont été coupés, et l'on s'en explique trop bien la raison. Le malfaiteur a du moins reculé devant le vol des deux premières miniatures dans la crainte, sans doute, qu'on ne s'en aperçût immédiatement.

La traduction de Jean Golein, on le devine, n'a pas en elle-même un bien grand intérêt; mais ce qui mérite d'être mis en lumière, ce sont les circonstances dans lesquelles elle a été faite,

et sa date exacte. L'auteur nous fournit lui-même une partie de ces renseignements dans le préambule qu'il a mis en tête du manuscrit. En voici la fin, seule intéressante (f° 1 *verso*, col. 2):

" Ces choses considerées, ou tres haut, tres puissant et tres souverain seigneur et prince tres excellent le roy Charles, à present tenant le sceptre et la coronne de l'empire de France, je, frere Jehan Golein, petit religieux de l'ordre des freres de nostre Dame du Carme, petit clerc de mondit seigneur, qui suy le plus petit et le moins sachant des maistres en theologie de l'université de Paris, voulant obeir à son commandement, comme raison le veult et je y suy tenuz par la doctrine de l'apostre dessus alleguée et par pluseurs autres raisons, lesqueles se je ne cognoissoie pechié de ingratitude me puniroit, ay entrepris à translater de latin en françois ce livre lequel mondit seigneur souverain m'a fait bailler par noble prince Monseigneur (f° 2) Loys, conte d'Estampes et sire de Lunel, lequel m'a commandé que je le translate de latin en françois, en prose clere et entendible à chascun. Si y pense à avoir merité devers Dieu par l'obeissance, à laquele je ay tres grant volonté, tant pour l'onneur et reverence de Dieu comme pour la noblesce et grace que Dieu a ordonnée en mondit seigneur. Et qui voudra plus à plain veoir la vertu de sa noblesce, il le trouvera es croniques que l'en fait de ce temps present (1), lesqueles contendront pluseurs grans admiracions.„

Ainsi donc, Jean Golein a entrepris cette traduction par ordre du roi de France. A cet effet Charles V lui a fait remettre par le comte d'Estampes un manuscrit contenant divers opuscules de Bernard Gui (2); notre carme s'est mis à l'œuvre et a traduit le livre d'un bout à l'autre sans se préoccuper de son contenu. Il pense

(1) Allusion, intéressante par sa date, à la rédaction officielle des *Grandes Chroniques*.

(2) Ce ms. devait être assez analogue à plusieurs de ceux qui nous sont parvenus, et notamment au ms. 1171 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale de Paris.

" avoir mérité devers Dieu „ par l'obéissance avec laquelle il a mené jusqu'au bout cette longue tâche ; on ne saurait dire qu'il ait toujours " mérité devers les hommes „ par l'intelligence et l'intérêt du travail auquel il s'est livré. Si en effet il était très-utile alors de traduire en français " en prose clere et entendible à chascun „ les chroniques des papes, des empereurs, des rois de France, voire des comtes de Toulouse, l'était-il réellement de traduire aussi le traité de la Messe, écrit exclusivement pour l'usage des prêtres ? Quel intérêt un lecteur français pouvait-il prendre à la liste des évêques de Toulouse et de Limoges ? Que dire encore du traité sur les saints du Limousin, rempli de noms de lieux, tous aussi inconnus les uns que les autres à Jean Golein, et qui ont été par lui grotesquement travestis ? Mais il faut prendre l'œuvre telle qu'elle est, en constatant que Charles V n'a pas toujours été bien inspiré dans le choix des morceaux qu'il a fait traduire.

La date nous est fournie par un second préambule du traducteur faisant suite à celui de Bernard Gui, en tête de l'*Arbre généalogique des rois de France*. En voici la partie intéressante (f° 110 *recto*).

" . . . jusques au temps du roy Loys, le X^e^ ainsi appelé, lequel regnoit en France l'an de N. S. mil ccc et xiiii, souz lequel ceste hystoire fu commencée en latin, le premier an de son (*ms.* soy) royaume, ou moys de septembre, par frere Bernart Gui, de l'ordre des freres prescheurs, enquisiteur des hereges es parties de Tholouse ; et ou temps du roy Charles, qui regnoit et tenoit la coronne et le sceptre royal en France en grant justice et tres noble sapience l'an de N. S. mil . ccc . lxix, fu translaté de latin en françois par frere Jeahn Golein, de l'ordre de N. D. du Carme, pour ce temps maistre regent à Paris ou couvent de la dicte ordre, l'an VI.^c^ du royaume du devant dit seigneur et par son commandement, après ce que ycelui frere Jeahn ot translaté l'ystoire de madame sainte Agnès, la sainte vierge, en laquelle

feste est le jour benoit de la nativité du haut, puissant et tres excellent seigneur auquel Diex doint bonne vie et longue, et à son filz monseigneur Charles, et à touz (eurs bons amis. Amen.„

C'est donc en 1369 que Jean Golein, alors maître régent à Paris dans le couvent de son ordre, fit cette traduction de Bernard Gui. Ce même préambule nous apprend qu'il avait déjà traduit par ordre du même roi la vie de Sainte Agnès, circonstance qui ne devra pas être négligée par celui qui nous donnera enfin un tableau complet des traductions faites sous Charles V et par son ordre (1).

Il est temps de donner la liste des œuvres ou opuscules de Bernard Gui dont la traduction se trouve dans notre manuscrit. Jean Golein donne cette liste sous une forme curieuse, en prose rimée, à la fin de son préambule; il divise son livre en seize parties qu'il annonce immédiatement après le fragment du premier préambule publié plus haut:

" Si retourne à mon propos et devise ce livre en XVI parties.

La premiere partie sera de la jerarchie papal et des cardinalx de sainte Eglise;

La seconde partie des noms des papes qui ont esté vicaires de Dieu en ceste mortel vie;

La tierce partie sera des noms des empereurs qui ont tenu l'empire de Grece, d'Alemaigne et de Romme;

La quarte partie sera des noms des roys de France et de leurs nobles lignies par maniere de genealogie;

La quinte sera des noms des contes de Tholose jusques à la male heresie;

La VI[e] partie se[ra] de l'exposition des songes Daniel que l'en voit en dormant ou en merencolie;

(1) Voy., sur les autres traductions de Jean Golein, L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 38.

La VII^e^ partie sera des concilles generalx lesquelz ont tenu les papes et les prelaz de grant ancesorie;

La VIII^e^ partie sera de l'office de la Messe et du mistere ou est le fruit de vie;

La IX^e^ partie sera des cas esquelz ont puet encheoir en celebrant quant on ne se contregarde mie.

La X^e^ sera le nombre et le nom des disciples Jhesu Crist lesquelz il appela à sa compaignie;

La XI^e^ partie sera des noms des evesques de Lymogez tous plains de preudommie;

La XII^e^ partie sera des noms des sains de l'eveschié de Lymogez qui ont gueri mainte maladie;

La XIII^e^ partie sera des noms des evesques de Tholose que chascun magnifie;

La XIIII^e^ sera des noms des prieurs de l'ordre de Grantmont en leur hermitage;

La XV^e^ sera des noms des prieurs de l'ordre de Artigie;

La XVI^e^ partie sera des commandemens de la loy divine par maniere polie..

Cette division est peu satisfaisante. Sous le n° IV sont réunis l'*Arbre généalogique* et la *Chronique des rois de France;* le traité *de la Messe* forme deux numéros (VIII et IX); enfin cette liste ne répond pas exactement au manuscrit, le scribe ayant probablement oublié de transcrire le brouillon des n^os^ VI et XVI. Voici un état sommaire du contenu du manuscrit:

I. *Chronique abrégée des papes*, précédée d'un petit traité sur les cardinaux. Texte avec glose marginale, conforme à la première édition décrite par M. L. Delisle. Début et fin du texte:

" Quand à la seconde partie, Jhesu Crist, filz de Dieu, Dieu et homme, nostre seigneur, fu le premier souverain evesque et pape..... Et fu mis en sepulture en une eglise de la benoite vierge Marie que l'on dit de Uzesta, si comme il avoit ordené à son vivant, et ja avoit

ordené chanoines en celle ville devant dicte en l'eveschié de Vase (1); et est celle ville assez petite et avoit esté moins noble paravant et de petite value.„

Début et fin de la glose:

" Jhesu Crist de Dieu le pere sacré et ordené..... Et ainsi demoura ledit livre envolepé en atendant la volonté la providence et ordenance de celui qui après tendra le saint siege.„

II. *Chronique abrégée des empereurs* (f^os^ 67-108). Edition mentionnant la sépulture de Henri de Luxembourg à Pise. Premier feuillet enlevé. Explicit:

" Cestuy empereur mourut en Tuse à Boncouvent le XXIIII^e^ jour d'aoust, le jour de la feste saint Berthelemy, l'an N. S. mil . ccc . et XIII, le quint an de son royaume et de son empire; et fu son corps porté à Pise et là fu mis en sepulture.„

III. *Arbre généalogique des rois de France* (f^o^ 109-130). Deuxième édition. Manquent les débuts du préambule et du texte (f^os^ 109 et 111 coupés). Explicit:

" Et pardevant, en quaresme precedent, son autre fame, la fille du duc de Bourgoingue, estoit trespassée en la maison en laquelle l'en l'avoit mise en garde privée, et où elle estoit detenue pour aucun crisme de legiereté dont elle avoit esté diffamée.„

IV. *Chronique des rois de France* (f^o^ 131-168). Deuxième édition, avec la mention du mariage de Louis X. Manque le début (3 feuillets coupés). Explicit:

" Et ladicte Climence fu fille de Charles Martel, qui fu filz de Charles le second, roy de Cecile, auquel Charles devoit escheoir à cause

(1) Bazas (Gironde).

de sa mere le royaume de Hongrie, et pour ce l'appeloit l'en adonc roy de Hongrie.„

V. *Chronique des comtes de Toulouse* (f^os^ 169-175):

" Selonc ce que on lit es gestez des François et es croniques anciennes que Charles, le premier ainsi nommé, lequel fut surnommé le grant pour la grant felicité et fortune de ses faiz..... Et ainsi fu anullée toute cette lignie et depuis fu devolu tout le droit de ladicte conté en la main du noble roy de France, ne onques puis n'en parti.„

VI. *Traité sur l'époque de la célébration des conciles* (f^os^ 175-195). Première édition:

" Des sains concilles ou sanes (*sic*) universalz traite Gratien..... ains demoura envolpé et encores demouroit ou temps que ceste cronique fu acomplie et en atendant la providence et la volonté du pape qui sera esleu, car le siège vaquoit quant ce fu acompli.„

VII. *Traité de la Messe* (f^os^ 195-202):

" Jhesus-Crist, le premier souverain evesque et pape et prestre pardurable ou perpetuel..... lesquelz prestres doivent savoir par leur synodale ce qu'il doivent faire et en doivent estre enformez.„

VIII. *Traité sur les disciples de Jésus Christ*, avec la prose en leur honneur (f^os^ 202-218):

" N. S. Jhesus Crist assembla, esleut et designa LXXII disciples..... si comme met en memoire S^t^ Luc ou livre des faiz des apostres.„

IX. *Catalogue des évêques de Limoges* (f^os^ 218-225). La traduction de Jean Golein a été faite sur une édition antérieure à toutes celles qui nous sont parvenues. En effet M. L. Delisle remarque que le texte latin ne nous est pas arrivé sous la forme la plus ancienne que lui avait donnée Bernard Gui, et que la pre-

mière rédaction que nous en ayons est de 1316. Jean Golein a eu sous les yeux le texte arrêté par Bernard Gui le 1er mai 1315 :

" Le premier de tous les evesques de Lymoges et primas d'Aquitaine fu Monseigneur St Marcial..... Cestuy regnant gouvernoit l'eglise de Lymoges au temps que ceste cronique fu ordenée es kalendes de may l'an de N. S. mil . ccc . et xv et l'an XXIe de son eveschié, vacant le saint siege de Romme.„

X. *Traité sur les saints du Limousin* (fos 225-236):

" Le premier est le nourrisson Jhesu Crist et cousin de St Pierre ..... et ainsi ce lieu ot nom Beneventen.„

XI. *Catalogue des évêques de Toulouse* (fos 236-240). Deuxième édition :

" Le premier evesque de Tholouse fu St Saturnin..... Et tenoit ledit siege de Tholouse l'an de N. S. mil ccc et xv, en quel temps ceste cronique fu faicte et compilée, l'an Xe de son eveschié; et vaquoit adonc le saint siege de Romme.„

XII. *Chronique des prieurs de Grandmont* (fos 240-242). Première édition :

" Le premier prieur, institueur et fondeur..... Il fu esleu à Grantmont le IIIIe jour de may l'an de N. S. mil . ccc . xiii.„

XIII. *Chronique des prieurs de l'Artige* (fos 242-246). Début:

" Le premier prieur, fondeur de l'ordre de Artigie, ou dyocese de Lymoges, delez St Lienart.....„

Le fo 243 est coupé; le fo 244 commence par " en cellui lieu „, mais la seconde colonne en a également été coupée, ce qui a enlevé la fin du texte.

## II.

" Le carme Jean Golein, dit M. Léopold Delisle (1), nous apprend dans la préface qu'il a placée, en 1370, au commencement de sa traduction des *Collations de Cassien*, qu'il avait auparavant mis en français, par l'ordre de Charles V, " ung livre des ystoires des papes, des empereurs de Rome, des roys de France, des consilles generaulx et des noms des evesques de Limoges et de Tholose et aucuns autres abregés „. A cette énonciation il est facile de reconnaître une partie des ouvrages de Bernard Gui. Il est donc certain que Charles V, avant l'année 1370, avait fait traduire par Jean Golein la grande chronique et plusieurs opuscules historiques de Bernard „.

Sur la foi du texte de Jean Golein rapporté ci-dessus, M. Léopold Delisle a cru pouvoir regarder comme l'exemplaire original de la traduction de la grande chronique un manuscrit de la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris, coté E 169[a] (2). Il faut avouer que, dans l'état où se trouvait alors la question, ses raisons paraissaient très probantes et sa conclusion absolument indiscutable. La mention des " ystoires des papes „ pouvait bien s'appliquer à la grande chronique, puisque Bernard Gui lui-même laisse au lecteur le choix d'appeler son livre " Flores cronicorum, vel, si magis placuerit, catalogus Pontificum Romanorum.„ D'autre part le manuscrit de la Chambre des députés contient réellement la traduction des *Fleurs des chroniques*, continuées par un anonyme jusqu'en 1342 ; ce manuscrit vient de la librairie de

(1) *Notice sur les mss. de B. Gui*, page 275, § 62.

(2) M. L. Delisle signale un second exemplaire de cette traduction dans le ms. fr. 17180 de la Bibl. nat. Il en existe un troisième à la biblioth. du Vatican, c'est le ms. *Reg.* 1700, que j'ai indiqué ci-dessus.

Charles V, dont il porte une note autographe; il y a plus: cette note nous apprend que le roi le " fit faire „ en 1368, et nous savons que la traduction de Jean Golein est antérieure à 1370. Mais la découverte du vrai manuscrit original de Jean Golein vient infirmer tous ces témoignages, ou du moins en suggérer la vraie explication. Ce manuscrit est le n° 697 du fonds de la Reine, dont on vient de lire la description. C'est à lui que s'applique exactement le passage ci-dessus rapporté de la préface mise par Jean Golein à sa traduction des Collations de Cassien; c'est dans ce manuscrit que nous trouvons en effet la traduction " des ystoires des papes (et par là il faut entendre la *Chronique abrégée des papes* et non plus les *Fleurs des Chroniques*), des empereurs de Rome, des roys de France, des consilles generaulx et des noms des evesques de Limoges et de Tholose, et aucuns autres abregés „ faite par Jean Golein, et ces différentes œuvres forment bien " ung livre, „ c'est-à-dire un manuscrit unique dont le contenu est relié par une préface générale du traducteur. Il ne reste donc plus de place pour les *Fleurs des Chroniques*, et il ne subsiste aucune raison de croire que Jean Golein ait jamais traduit cette œuvre de Bernard Gui. Il s'en trouve en revanche pour croire le contraire. La traduction contenue dans le manuscrit E 169[a] a été faite au plus tard en 1368, c'est-à-dire avant celle du manuscrit *Reg.* 697, qui est de 1369. Or, dans sa préface de l'*Arbre généalogique des rois de France*, contenu dans ce dernier volume, Jean Golein rappelle qu'il a déjà fait une traduction pour Charles V, celle de la *Vie de sainte Agnès*. Si, l'année précédente, il avait traduit un ouvrage aussi important que les *Fleurs des Chroniques*, il n'aurait pas manqué de le rappeler également.

Jean Golein étant définitivement écarté comme auteur de la traduction contenue dans le manuscrit E 169[a], peut-on connaître le nom du vrai traducteur? J'avoue que je n'ai absolument aucun indice à ce sujet. Je crois seulement que cette œuvre doit

être antérieure à Charles V, et qu'il ne faut pas en chercher l'auteur dans la pléiade de traducteurs que ce prince avait autour de lui. Que devient alors la note autographe dont nous avons parlé plus haut? Il me paraît fort probable que la date de 1368 est simplement celle à laquelle a été fait, c'est-à-dire copié, orné, relié par ordre du roi le manuscrit E 169[a], et non la traduction qu'il contient. Voici mes raisons pour croire cette traduction antérieure. Sur les trois manuscrits qui la contiennent, le manuscrit E 169[a] est le seul qui renferme la continuation de 1330 à 1342; les deux autres s'arrêtent avec la dernière édition de Bernard Gui, aux mots " tout ce que Votre Saincteé vodra ordener.„ Il est donc bien évident qu'ils ne peuvent pas dériver du manuscrit E 169[a], et qu'il faut supposer un archétype antérieur, s'arrêtant à 1330, duquel dérivent plus ou moins directement les trois textes que nous avons, le manuscrit E 169[a] seul, ou son original, ayant été continué jusqu'en 1342. Il y a donc beaucoup de probabilité en faveur du tableau généalogique suivant:

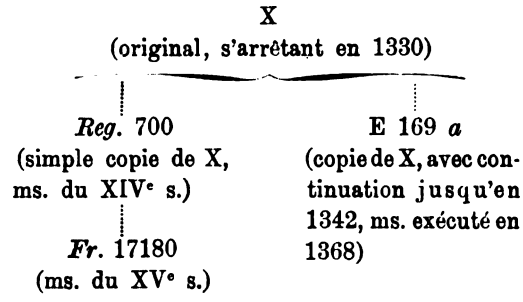


L'œuvre contenue dans ces trois manuscrits est bien une traduction des *Fleurs des Chroniques*, mais une traduction en quelque sorte déguisée. Le traducteur anonyme a voulu jusqu'à un certain point faire œuvre personnelle, d'abord en plaçant en tête de l'ouvrage une histoire universelle abrégée, depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, qu'il a traduite sans doute de quelque texte

latin, mais dans laquelle Bernard Gui n'est pour rien, ensuite en négligeant dans les prologues de son modèle tout ce qui lui était étroitement personnel, à commencer par son nom. C'est une sorte de plagiat anonyme, plagiat tout-à-fait conforme aux habitudes littéraires du moyen-âge. Il n'en est pas de même de la traduction des *Fleurs des Chroniques* contenue dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Turin, déjà signalé par M. Léopold Delisle. Le savant auteur n'ayant pu examiner par lui-même ce volume, ni par conséquent étudier à fond les textes qu'il renferme, on me permettra d'en parler avec quelque détail,

Ce manuscrit, qui porte le n° CVII du fonds français dans le catalogue imprimé de Pasini, est aujourd'hui coté L. IV. 27. C'est un in 4° sur papier de 0m285 de haut sur 0m197 de large, dont l'écriture paraît dater de la seconde moitié du XVe siècle, et plus précisément du règne de Louis XI. Il a conservé son ancienne reliure en bois. L'exécution en est fort modeste: quelques initiales au minium, le premier J en or, entouré de filets bleus et violets, constituent toute son ornementation. Au bas de la première page est un écusson: d'argent au chef d'azur, dont je ne saurais dire le propriétaire.

Le texte français des *Fleurs des Chroniques* ouvre le volume, et cette fois nous sommes bien en présence d'une traduction pure et simple. Aucun indice ne permet d'en deviner l'auteur, car il s'est borné à faire passer en français le texte latin qu'il avait sous les yeux, sans laisser aucune trace de sa personnalité. Ce texte latin, comme M. L. Delisle l'a déjà indiqué, est celui des manuscrits de la huitième famille, qui s'arrêtent aux efforts de Louis de Bavière et de Pierre de Corbara pour troubler la paix de l'église. Le traducteur n'a pas négligé les préambules placés par Bernard Gui en tête de son ouvrage, mais les a reproduits fidèlement. Je crois utile d'en donner des extraits d'une certaine étendue; en effet, le jour où l'on trouvera quelque nouveau ma-

nuscrit français des *Fleurs des Chroniques*, on sera bien aise de pouvoir vérifier si le texte qu'il contient est le même que le texte, jusqu'ici unique, du manuscrit de Turin, ou s'il en diffère assez pour constituer une œuvre distincte. Je crois bon également de mettre en regard le texte latin de Bernard Gui; la comparaison suggérera quelques remarques intéressantes.

*Texte de Bernard Gui* (1).

*Incipit prologus in librum qui intitulatur Flores Cronicorum, seu cathalogus pontificum romanorum.*

Romanorum pontificum nomina et tempora quibus Christi ecclesie prefuerunt necnon insignia gesta et notabilia facta que sub eorum temporibus evenerunt scire gestiens.....

...usque ad apostolatum domini Johannis pape XXII, excerpens ex libris maxime originalibus, quandocumque originales potui reperire, plurium cronicorum, gestorum quoque sanctorum, aliorumque tractatorum diversorum. In

*Ms. de Turin.*

f° 1 r°. *Cy commence le prologue du livre qui est intitulé les fleurs des Croniques, ou la description de tous les evesques romains, et commence l'acteur.*

Je, frere Bernard Guy, de l'ordre des Prescheurs, de l'auctorité du siege de Rome emquerreur de l'eresie es parties de Tholouse, conconvoitant et desirant savoir les noms des evesques romains et le temps auquel ilz furent et vesquirent en l'eglise de Jhesus Crist, et avec ce les fais et notables euvres qui avindrent ou temps que ilz regnerent en celui siege.....

f° 2 v°. ..... jusques à l'apostolat de nostre seigneur pape Jehan XXII^e^, en cerchant la verité et lisant l'ordonnance des livres originals toutes les fois que je les ay peu trouver, et autressi en plusieurs croniques les faicts des saincts et

(1) D'après M. Delisle, *op. cit.*, p. 391-394, en m'aidant des variantes qu'il a rejetées en note.

quo quidem opere lectorem habere desidero tam benivolum interpretem quam liberum correctorem.

In fine vero prioris operis, tam propter me ipsum quam propter eos quorum animus prolixitatem refugit, quam fastidit, ipsorum Romanorum pontificum ac imperatorum et regum Francie nomina ac tempora quibus prefuerunt et regnaverunt, quasi in quodam manuali libello separatim sub compendio et epilogo coartavi, adjunctis quibusdam notulis in marginibus pertinentibus ad singulos eorumdem pontificum Romanorum, idem resumens principium dominum Jhesum Christum usque ad apostolatum domini Johannis pape XXII.

La fin de la phrase précédente, à partir de *adjunctis*, manque dans les mss. 4975 et 4984 de la Bibliothèque nationale, où elle a été remplacée par ce qui suit:

de plusieurs aultres traictiers, et certainement je desire moult à avoir lecteur en ceste euvre present qui corrige tout de bonne volonté en exponant les choses que y sont contenues.

Je devant nommé frere Bernard ay adjoinct et compilé ensemble et ordonné diviseement en recapitulant les choses que j'ay veues soubs briefves paroles en la fin de la premiere euvre, tant pour l'amour de moy mesmes comme pour ceulx (f° 3 r°) de qui le couraige refuse prolixité, qui peut tourner en ennuy, les noms d'iceulx evèsques romains et des empereurs et des roys de France et le temps ouquel ilz regnerent, et avec ce je ai adjoint es marges aucunes notes et aucunes choses apartenentes aux fais d'iceulx evesques, et de ce ai ge pris commencement en Jhesus Crist jusques à nostre seigneur pape Jehan.

Ceste partie icy est une petite partie derraine de l'euvre devant alaute (*sic*) des Romains evesques et des empereurs et des rois de France jusques à l'apostolat de nostre seigneur pape Jehan XXII et jusques au regne de nostre seigneur Philipe, roy des François, le sixiesme par cestui nom, la-

In fine cujus subnectere libuit tractatum brevem de tempore celebracionis generalium et particularium conciliorum, item de officio misse a quibus et quando extitit ordinatum, item nomina apostolorum domini nostri Jhesu Christi que potui reperire; tocius vero operis finem feci in eo a quo sumpsi exordium, qui est principium et finis, domino Jhesu Christo, colligendo sub quodam brevi compendio, quasi epilogo plurium scripturarum, decem precepta legis et articulos fidei ac sacramenta ecclesie, dotes quoque septem glorie beatorum cum domino Jhesu Christo.

quelle est atraicte et prise du premier prologue par maniere d'abergement, en la fin de laquelle il m'a pleu enlacier ung brief traictié du temps de la celebracion des conciles generaulx et particuliers et de l'office de la (v°) messe, de qui et quant il fut ordonné, et après les noms des disciples de nostre seigneur Jhesus Crist, ceulx que j'ay peu trouver, et après les noms des evesques de Limoges et des sainctz desquelz les corps sont honnorés ou diocese de Lymosin, et après les noms des evesques du diocese de Tholouse, et entre iceulx est descripte la fondation et la naissance de deux ordres, c'est assavoir Grantmont et Artigue ou diocese de Limoges; et (en) la fin de ceste present euvre ay je faicte en celui de qui j'ay pris commencement, qui est la naissance de toutes choses, c'est assavoir nostre seigneur Jhesus Crist, en cueillant ensemble en ung abregement petit, qui est aussi comme recapitulement de plusieurs escriptures les dix commendemens de la loy divine, les articles de la foy, les sacremens de sainte eglise et les VII dons de la gloire des bien eureux avec nostre seigneur Jhesus Crist.

Il résulte de la comparaison des textes publiés ci-dessus que les deux premiers paragraphes du manuscrit de Turin correspondent exactement aux deux préambules qui se trouvent dans les manuscrits latins, en tête des *Fleurs des Chroniques*, et que M. Léopold Delisle a publiés. Il n'en est pas de même du troisième, autant que je puis en juger sans avoir de manuscrit latin de Bernard Gui à ma disposition. Ce paragraphe forme un troisième préambule, dans lequel l'auteur annonce l'intention de rattacher aux *Fleurs des Chroniques* toute la série de ses opuscules historiques et religieux, précisément dans le même ordre que celui qui nous est offert par le manuscrit de Jean Golein; c'est en somme une préface placée par Bernard Gui en tête d'une édition complète, ou presque complète, de ses œuvres. Je dis par Bernard Gui, et non par le traducteur, car il est évident que, là comme partout, notre anonyme n'est pas sorti de son rôle. Il faut tenir compte d'ailleurs de ce fait que les manuscrits 4975 et 4984 nous offrent un texte analogue, bien que moins complet, à celui du manuscrit de Turin, texte qui aura été postérieurement remanié par Bernard Gui. Ce remaniement, traduit par l'anonyme de Turin, existe-t-il dans quelque exemplaire latin des *Fleurs des Chroniques*? Il semble qu'on puisse conclure du silence de M. Léopold Delisle à la négative. Il serait alors fort curieux de constater que la traduction de Turin représente à elle seule une des nombreuses éditions que Bernard Gui a successivement données des *Fleurs des Chroniques*.

Les détails que je viens d'exposer sur cette traduction font voir combien elle est distincte de celle dont j'ai parlé en premier lieu, et combien elle se présente dans des conditions différentes. Pour achever de distinguer ces deux œuvres, je ne puis mieux faire que d'en donner un échantillon en regard du texte de Bernard Gui; pour court que soit le seul passage que je puisse citer comparativement, il n'en est pas moins probant:

| *Bernard Gui.* | *Ms. de Turin* f° 1. | *Ms. du Vatican Reg.* 700, f° 1. |
|---|---|---|
| Romanorum Pontificum nomina et tempora quibus Christi ecclesie prefuerunt necnon insignia gesta et notabilia facta que sub eorum temporibus evenerunt scire gestiens, plurium tractatorum, historiographorum et cronicorum sepe perlegi libros et opera ac gesta passionesque sanctorum in quibus ipsorum pontificum nomina ac tempora sepius commemorantur, desiderans in cunctis et singulis veritatis certitudinem plenius invenire..... | Convoitant et desirant savoir les noms des evesques romains et le temps ouquel ilz furent et vesquirent en l'eglise de Jhesus Crist, et avec ce les fais et notables euvres qui avindrent ou temps que ilz regnerent en celui siege, ay leu souventes foys de plusieurs traictiers d'ystoriographe[s], de croniques les euvres et les faictz et les passions des saincts en quoy le nom et le temps sont souventes fois remembrés [d]'iceulx evesques souverains, car moult estoie desirant en toutes choses et en chascune soule de trouver plus plainement l'aseurance de la verité..... | Pour ce que en lisant plusieurs traittiez, hystoires et croniques, desirans savoir les noms de ceulz qui ont gouverné et les temps esquelz il gouvernerent et savoir les nobles et notables fais, et les passions des sains esquelz les noms et les temps des souverains papes sont souvent remembrez, et desirant en toutes ces choses et en toutes ycelles trouver pleinement le certain de la verité..... |

D'après le préambule cité plus haut, l'anonyme de Turin a dû avoir sous les yeux un manuscrit de Bernard Gui contenant tous les opuscules qui se trouvent dans le manuscrit *Reg.* 697;

les a-t-il tous traduits? Cela ne serait pas impossible. Toujours est-il qu'à la suite des *Fleurs des Chroniques*, le manuscrit de Turin ne nous en a conservé que quatre: la *Chronique des empereurs*, l'*Arbre généalogique des rois de France* (1), la *Chronique des rois de France* et la *Chronique des comtes de Toulouse*. Ne connaissant pas le manuscrit *Reg.* 697, M. Léop. Delisle a attribué naturellement ces traductions à Jean Golein; mais la comparaison des manuscrits vient renverser cette supposition. Il suffit de constater pour cela que Jean Golein a traduit la *Chronique des Empereurs* sur la troisième édition, tandis que le manuscrit de Turin nous offre la seconde, qu'il a traduit l'*Arbre généalogique* sur la seconde édition, et que nous avons la quatrième à Turin, comme nous avons la quatrième édition également de la *Chronique des rois de France*, tandis que Jean Golein a eu sous les yeux la deuxième. Pour la *Chronique des comtes de Toulouse* enfin, où nous ne pouvons pas employer le même moyen, une comparaison des deux débuts nous conduira à la même conclusion:

*Ms. Reg.* 697 f° 169.

Selonc ce que on lit es gestez des François et es croniques anciennes que Charles, le premier ainsi nommé, le quel fu seurnommé le grant pour la grant felicité et fortune de ses faiz, lequel Charles fu filz du roy Pepin et li succeda ou royaume avec Karlomant, son frere; mais II ans après ledit Karlomant mourut, et demoura

*Ms. de Turin* f° 267 r°.

Es faictz des François et es croniques anciennes est leu et trouvé que Charles, le premier de cestui nom, lequel fut nommé grant, ou autrement Magnes, pour la souveraine bonté de luy et fut filz de Pepin, le roy des François, et fut successeur à Pepin, son pere, quant il morust, et Charlemaine, son frere, avec luy, lequel morust au

(1) M. L. Delisle, induit en erreur par le catalogue de Pasini, qui indique là *Chronique des rois de France* comme allant du f° 182 au f° 266, n'a pas pu se rendre compte qu'il y avait là en réalité deux opuscules: *l'Arbre généalogique* (f°s 182-235) et la *Chronique* (f°s 236-266).

toute la monarchie du royaume audit Charles le grant et en ot la plainne possession environ l'an nostre Seigneur VII$^{c}$ LXX; et fu sa premiere expedicion en Guyenne, laquele terre son pere avoit conquise par bataille contre Gayfer, pardevant duc de Guyenne, et l'avoit mise souz sa dominacion.....

chief de deux ans après et lors prist Charles Magne la seignorie de tout le royaume de France environ l'an de Nostre Seigneur DCCLXX; et la première ordonnence qu'il fist fut en Aquitaine laquelle Pepin son pere avoit soubmise à sa signorie en bataillant contre Gaiffier, le duc d'Aquitaine.....

Il me reste à dire un mot de la traduction de l'*Arbre généalogique*, que M. Léopold Delisle a signalée au dernier moment (aux *Additions*, p. 452) dans un manuscrit qui lui a été communiqué par M. Labitte, libraire. D'après l'*incipit* et l'*explicit*, elle semble avoir pour base la cinquième et dernière édition latine de cet opuscule. Ce n'est donc pas l'œuvre de Jean Golein, qui a eu sous les yeux, comme je viens de le rappeler, la seconde édition. Elle ne me parait pas non plus devoir être identifiée avec celle du manuscrit de Turin, qui a pour base la quatrième édition, et qui la reproduit très-exactement, tandis que la traduction du manuscrit Labitte parait être assez libre.

En somme, il résulte de ces longues et minutieuses observations: 1° que Jean Golein n'est l'auteur d'aucune des traductions de Bernard Gui qu'on lui avait attribuées, et que le texte des ouvrages qu'il a traduits se trouve exclusivement dans le manuscrit *Reg.* 697, récemment découvert; 2° que, sans compter Jean Golein, Bernard Gui n'a pas eu moins de trois traducteurs anonymes, que l'on pourrait appeler: l'anonyme de Turin, l'anonyme de la Chambre des députés, et l'anonyme du manuscrit Labitte.

La liste des ouvrages traduits est la suivante. De l'*Arbre généalogique* on a trois traductions distinctes: celle de Jean Golein, faite en 1369 sur la seconde édition, et contenue dans le manuscrit *Reg.* 697; celle du manuscrit de Turin, faite sur la quatrième édi-

tion ; et celle du manuscrit Labitte, faite sur la cinquième. De ces deux dernières nous ignorons les dates aussi bien que les auteurs. Les *Fleurs des Chroniques* ont été traduites deux fois: 1° par un anonyme antérieur à Charles V, qui les a fait précéder d'une histoire universelle depuis la création, et dont l'œuvre nous est parvenue dans trois manuscrits: Bibl. de la Chambre des députés (E 169[a]), Bibl. du Vatican (*Reg.* 700), et Bibl. Nat. (*Franç.* 17180); 2° par l'anonyme de Turin. De la *Chronique des empereurs*, de l'*Arbre généalogique*, de la *Chronique des rois de France*, et de la *Chronique des Comtes de Toulouse* nous possédons également deux traductions distinctes, dont il est inutile de rappeler les différences, et dont chacune n'est conservée que dans un seul manuscrit: la traduction de Jean Golein, et celle de l'anonyme de Turin. Enfin de la *Chronique des papes* et d'autres opuscules qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer de nouveau ici, nous ne possédons que la traduction de Jean Golein, dans le manuscrit *Reg.* 697.

On voit que si Bernard Gui n'a jamais écrit que pour les *clercs*, on a cherché cependant de bonne heure à mettre ses compositions historiques à la portée des gens qui ne savaient pas le latin. A en juger par l'abondance des traductions, sinon des manuscrits, qui nous sont parvenues, elles paraissent avoir obtenu du succès auprès de ce nouveau public que l'auteur n'avait sans doute pas en vue lorsqu'il écrivait. Aussi, bien que Bernard Gui se soit toujours servi de la langue de l'église, son nom et ses œuvres n'en devront pas moins occuper une certaine place dans une histoire complète de la littérature française au XIV[e] siècle.

ANTOINE THOMAS.

# NOTE SUR UN MANUSCRIT DE LA *NOTITIA DIGNITATUM.*

Panciroli, à la fin de sa préface de la *Notitia dignitatum*, parle d'un manuscrit, appartenant aux Maffei de Rome, qui aurait été copié sur le fameux exemplaire de Spire par l'ordre de Pierre Donat, évêque de Padoue. Voici ses paroles: " ...exemplar, quod apud Maphaeos Romae se legisse Pierius Valerianus scribit, ex eoque aliquot militarium signa recitat, quae in nonnullis ab aliis differunt. Fuit is liber anno salutis 1436 ex vetustissimo codice Spirensis bibliothecae a Petro Donato Patavii episcopo extractus, cum ipse Basiliensi synodo nomine Eugenii IIII praesideret, ut in eius voluminis fine ipse testatur, quod in provinciarum, ut credo, magistratibus, et pictis imaginibus deceptus parum scite *Scoti Cosmographiam* appellat.„

Ce fut longtemps une importante question que de retrouver ce manuscrit. On a cru un instant que c'était celui de la Bibliothèque de Munich (n° 10291), et une note y a été ajoutée, où il est dit: " Codicem hunc teste locuplete Pancirolio Romae apud Maphaeos versavit Pierius Valerianus.„ Il est de fait qu'il a pour titre: " Notitia dignitatum utriusque Imperii..... exscripta anno Domini MCCCCXXXVI; „ mais ce titre est du XVII^e^ siècle (Boecking, *Ueber die Notitia*, p. 11), et le manuscrit lui-même est postérieur au XV^e^. C'est sans doute une copie du manuscrit des Maffei: l'exemplaire est d'origine italienne (fonds Pietro Vettori).

Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Parme (HH, 1, 58) a été également copié sur le manuscrit cité par Panciroli, comme le prouvent les lignes qui le terminent. Il en est de même du manuscrit de la Vaticane (n° 3715).

Boecking a cru avec raison que le manuscrit si recherché au XVII[e] siècle était un manuscrit de Venise, cité et décrit par Morelli (I, 370-393). Boecking estimait que ce précieux monument était enfoui en Angleterre; il eût pu en retrouver facilement la trace: le fonds *Canonici* de la Bibliothèque Bodleienne d'Oxford provient, *jure emptionis*, de Venise; et, entre autres livres, s'y trouve le manuscrit si longtemps cherché de la *Notitia*, acheté pour l'Angleterre en 1818. Seeck le désigne ainsi: *Oxoniensis Canonicianus lat. misc.* 378 (cf. le Catalogue de Coxe, v° *Cosmographia*). Il se termine par ces mots: " Exemplata $\overline{\text{e}}$ hec cosmographia que Scoti dicitur cum picturis ex uetustissimo codice quem habui ex Spirensi bibliotheca . Anno dñi . M . cccc . xxxvi . mense Januario. Dum ego Petrus Donatus, dei pacientia episcopus paduanus, vice Sanctissimi dñi Eugenii pape . IIII . Generali Basiliensi Concilio presiderem.„ Ce dernier fait se place entre la 22[e] et la 23[e] séance du concile de Bâle, dont Pierre Donat, évêque de Padoue, était un des trois vice-présidents.

A cette famille de manuscrits appartient un cinquième exemplaire, qui se trouve maintenant à Florence, et qui a été copié, comme ceux de Munich, de Parme et de Rome, sur le manuscrit Maffei, autrement dit sur celui de Donat. C'est ce qu'indiquent les lignes suivantes qui se lisent au bas de la page 168:

*Hacc quoque in exemplaris fine reperi* (ceci est écrit à l'encre rouge): *Exemplata haec est cosmographia quae Scoti dicitur cum picturis ex vetustissimo codice quem habui ex Spirensi bibliotheca anno domini* MCCCCXXXVI, *mense Januario, dum ego Petrus Donatus, Dei patientia episcopus paduanus, vice sanctissimi domini Eugenii papae IIII generali Basiliensi concilio praesiderem.*

Ces lignes sont de la même main que le reste du manuscrit. Il n'y a pas l'imitation de la signature de Donat, comme au manuscrit de la Vaticane.

Le manuscrit en question est, pour l'écriture, de la fin du XV[e]

ou du commencement du XVI[e] siècle, très-bien conservé, correctement et lisiblement écrit. Il se compose de 346 pages, dont 340 écrites; chaque feuillet est numéroté au recto, en bas, de 1 à 170. Il est en papier, format petit in f°. Les dimensions sont 0,24 ½ sur 0,21. La reliure est simple et sans signification.

Reliée en même temps que le manuscrit, se trouve une note de deux à trois pages, et d'une main postérieure, dans laquelle est répétée presque mot pour mot l'affirmation de la note jointe au manuscrit de Munich. L'auteur prétend que son manuscrit est celui dont parle Panciroli; mais cette indication du copiste: " haec quoque in exemplaris fine reperi, „ laquelle ne se trouve pas dans l'exemplaire de Munich, indique suffisamment que ce n'est pas la copie faite pour Donat.

D'autre part cette note de Munich affirme que du manuscrit Maffei *exscriptum fuit Exemplum quod Fulvius Ursinus, precibus Jo. Vincentii Pinellii, transmisit ad Pancirolium, quoque is usus est in opere suo corrigendo.* Ce dernier exemplaire n'a probablement rien à voir avec le nôtre; il parait n'avoir été qu'un extrait, ou du moins il ne devait contenir que la *Notitia;* il semblerait même, d'après ces paroles, qu'il fut fait exprès pour Panciroli: or l'exemplaire de Florence est de beaucoup antérieur.

Comme les autres manuscrits complets de la *Notitia*, le nôtre comprend:

I, p. 1 a: *Situs et Descriptio Orbis terrarum sive Pseudo-Aethicus* (cf. Gronovius, Leyde, 1685, in-8°).

II, p. 14: *Itinerarium Antonini.*

III, p. 44: *Liber de Mensura Orbis terrae* (cf. *Recherches géographiques et critiques sur le livre De Mensura Orbis terrae, composé en Irlande, au commencement du neuvième siècle, par* Dicuil; suivies du texte restitué par A. Letronne, Paris, 1814, in-8°).

IV, p. 60 b: *Annunciationes provinciarum* (c'est la *Notitia Galliarum* et la liste dite de Polemius Sylvius.

V, p. 63: *De Montibus, portis et viis urbis Romae.*

VI, pp. 65 a -84: *De rebus bellicis* (cf. *Not. Dign.* Bâle, 1552).

VII, p. 76: *Disputatio Hadriani Augusti et Epicteti philosophi* (ib.).

VIII, p. 78 b: *Notitia urbis Romae.*

IX, p. 82: *Notitia urbis Constantinopolitanae.*

X, p. 85 a: *De gradibus cognationum.*

XI, pp. 85 b -168 a: *Notitia dignitatum*, complète.

XII, p. 168 b: *Demensuratio provinciarum* (cf. Boecking, *Ueber die N.*, p. 33).

XIII, p. 170 b: *Cyriaci Anconitani de septem mundi spectaculis.*

Le manuscrit est donc aussi complet que le plus complet de ceux qui renferment la *Notitia dignitatum.* Il est orné de vignettes peintes, qui reproduisent exactement celles d'Oxford et de la Barberine, et sont beaucoup plus conformes que celles de la Vaticane aux figures du manuscrit de Spire, sur lequel auraient été calquées celles de Munich. Aucune ne manque, ni de la *Notitia*, ni du *De rebus bellicis.* La fantaisie du copiste n'entre heureusement pour rien dans la description des insignes. C'est l'œuvre d'un dessinateur très-fidèle et très-scrupuleux.

La première page (non numérotée) du manuscrit est ornée d'une vignette plus considérable que les autres, et où le peintre s'est davantage donné carrière. Il a représenté dans un cadre, assez finement dessinée, l'aigle romaine reposant sur le globe. Des deux côtés du globe sont les lettres S. C. en gros caractères. Evidemment, comme le fait remarquer Boecking (*Ueber die N.* p. 20, note), les *Senatus consulta* n'ont rien à voir avec la *Notitia dignitatum* du cinquième siècle. Il n'y a là qu'une fantaisie archéologique d'un dessinateur du moyen-âge.

Sur cette même page, au-dessous de la vignette, se trouvent

ces mots, écrits plus gros que le reste du manuscrit, d'une autre main, en une seule ligne: FRANCISCI SODERINI CARD. VOLAT. EPĪ HOSTIENSIS.

Cet *ex libris* est peut-être ce qu'il y a de plus curieux dans notre manuscrit. A l'église de Santa-Maria del Popolo, à Rome, se trouve sur un tombeau cette simple épitaphe: FRANCISCI SODERINI EPISCOPI OSTIENSIS AC | VOLATERRANI DEPOSITVM. Francesco Soderini, frère du célèbre Pietro, gonfalonier de Florence, fut un des érudits les plus aimables de la cour de Léon X. C'est l'éloge que lui adresse son ami Marsile Ficin dans une de ses lettres (livre I). Apparentés aux Médicis, les Soderini s'installèrent à Rome sous Léon X et y habitèrent, dans le *rione* du Campo Marzio, la rue qui prit leur nom, *Vicolo Soderini*. Francesco débuta dans la carrière ecclésiastique par l'évêché de Volterra, qu'il obtint en 1478. Plus tard, cardinal-prêtre du titre de Santa-Susanna, puis de celui des Santi Apostoli, il se fit toujours appeler le cardinal de Volterra. Il fut comblé de bénéfices par la cour de Rome. Louis XII, auquel il était particulièrement dévoué, lui donna l'évêché de Saintes, qu'il ne garda pas. Il fut nommé évêque d'Ostie et de Velletri vers le milieu de décembre 1523, et mourut moins de six mois après, le 17 juin 1524.

Voilà donc une date très-précise pour notre manuscrit. Il fut possédé par François Soderini entre décembre 1523 et 1524. Est-ce à cette même date qu'il a été exécuté? Le soin avec lequel ont été faites les vignettes et écrit le texte, le joli dessin du frontispice, le nom de l'évêque placé au-dessous même de ce frontispice, semblent indiquer qu'il fut écrit par les ordres du savant prélat. Rien d'étonnant d'ailleurs: nous avons vu Donat, l'évêque de Padoue, non empêché par la direction d'une tumultueuse assemblée de songer aux travaux d'érudition; en outre, beaucoup des manuscrits des diverses *Notitiae* ont une origine ecclésiastique, parceque des questions religieuses s'agitaient autour de ces monuments; une

des controverses engagées par les protestants fut au sujet de l'autorité pontificale sur les *régions suburbicaires* de l'Italie. Cependant il ne peut s'agir probablement, pour Soderini, que d'une simple curiosité de savant: la *Notitia dignitatum* et les listes des provinces de la Gaule, si l'on en juge par le nombre vraiment prodigieux des manuscrits qui nous les ont conservées, étaient parmi les pièces les plus recherchées des érudits de la Renaissance.

Le manuscrit de Florence n'a sans doute pas d'importance pour l'établissement du texte de la *Notitia:* c'est une copie d'une copie déjà connue; mais il offre un intérêt de curiosité. De plus, il nous fournit une date précieuse pour l'histoire des manuscrits: en 1524, la copie faite jadis par l'ordre de Donat fut transcrite pour le cardinal Soderini, qui était à Rome; il est donc probable qu'elle se trouvait déjà à Rome même, dans la collection Maffei, où elle fut connue de Panciroli à la fin du XVI$^{e}$ siècle.

Quant à l'exemplaire qui nous occupe, on ne sait par quelles vicissitudes il devint au XVIII$^{e}$ siècle la propriété de Jean Louis Bianconi, célèbre érudit de Bologne (1): c'est Bianconi vraisemblablement qui est l'auteur de la Note reliée avec le manuscrit. Ses héritiers le possédaient encore il y a quelques mois.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier le savant conservateur de la Laurentienne, M. l'abbé Anziani, grâce auquel j'ai pu avoir communication de ce manuscrit, et qui m'a bien voulu aider de sa vaste et pénétrante érudition.

CAMILLE JULLIAN.

(1) Il fut, près de Benoît XIV, ministre résident d'Auguste III, électeur de Saxe, et fit alors un long séjour à Rome, pendant lequel probablement il fit acquisition de notre manuscrit.

# BIBLIOGRAPHIE.

*Fasti Consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani composuit* JOSEPHUS KLEIN. Lipsiae, Teubner, 1881, in-8° 130 p.

*Non inutilem laborem suscepisse mihi videor*, dit M. Klein en présentant son travail aux lecteurs : ses paroles sont trop modestes, puisqu'il a le mérite d'avoir enfin donné aux érudits un instrument de travail indispensable. Ceci n'est qu'un volume de cent trente pages, où le texte, disposé sur trois colonnes, une pour les années, une pour les noms des consuls, et une pour les sources, ne se compose guères que de renvois et de chiffres : on ne peut pourtant refuser à l'auteur une légitime reconnaissance. Une patience vraiment scientifique l'a fait recueillir dans les textes classiques, dans les recueils d'inscriptions, dans les revues relatives à l'antiquité, tous les renseignements sur les consuls ordinaires ou suffects de date certaine, pendant une période de 328 ans, depuis la mort de Jules César jusqu'à l'avénement de Dioclétien. Rarement livre d'aspect plus modeste aura été plus utile. Trois index des noms permettent de retrouver aussitôt la date d'un consul ; partout c'est le même soin et la même exactitude que l'on remarquait déjà dans un ouvrage antérieur du même auteur, *Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des römischen Reichs bis auf Diocletian* (Bonn, 1878).

Borghesi, on le sait, avait fait des fastes consulaires le grand travail de sa vie : pour s'y consacrer, il avait abandonné d'abord les études de diplomatique de sa jeunesse, et négligé même vers la fin ses études de numismatique. Malheureusement, la mort l'a empêché de mettre la dernière main à son travail, si bien que ses Fastes, ceux du moins de l'époque impériale, n'ont jamais vu le jour. Quelques privilégiés les connaissent par des épreuves, imprimées à Paris en 1863 : mais quelques incorrections, et surtout l'absence complète de renvois, de justifications et de discussions, prouvent que ce n'était pas là l'œuvre définitive de l'illustre épigraphiste : il semble que ce n'était pour lui qu'une sorte de répertoire, de table des matières, pour consigner ses découvertes au jour le jour et faciliter ses recherches. M. Klein ne dit pas qu'il ait eu connaissance de ces papiers ; il ne parle pas

non plus des listes qu'avait dressées Clinton, ni de celles que l'on doit à M. Allmer (tome III des *Inscr. de Vienne*, p. 491-508, de l'an 8 ap. J. C. à l'an 250). Le travail de Clinton n'a plus grande valeur; car, depuis son apparition (1845-1850), la science de l'antiquité a été comme refaite; mais le travail de M. Allmer, malgré l'absence à peu près complète, on peut le dire, des témoignages, méritait d'être rappelé.

Dans sa préface très-courte, M. Klein expose ce qu'il a voulu faire, pour que nous ne puissions espérer plus qu'il n'a prétendu donner. Nous avons dit déjà que son ouvrage était une simple liste avec l'indication des autorités à l'appui; mais les discussions en sont bannies, et aussi les recherches sur la valeur relative des listes consulaires anciennes que les manuscrits nous ont transmises: double lacune qui pourra paraître regrettable. Quant aux consuls suffects, notre auteur a donné seulement ceux dont la date était absolument certaine. Pourquoi cet excès de réserve scientifique? Pourquoi n'avoir pas dressé à la fin de l'ouvrage une liste alphabétique des suffects, en leur assignant une date au moins approximative? Pour une période d'une vingtaine d'années (138-161), nous avons pu recueillir une quarantaine de noms; il paraît que, dans les *schede* de Borghesi, il n'y avait pas moins de cinq cent cinquante consuls suffects à qui il n'avait pu assigner une place définitive (*Œuv.*, VIII, p. 511). Il n'aurait pas été sans profit pour la science, croyons-nous, de recueillir toutes ces indications.

Pour parler dans le détail du livre de M. Klein, il faudrait avoir fait le même travail que l'auteur; nous pouvons au moins parler avec quelque connaissance de l'époque du règne d'Antonin le Pieux. Aussi bien pour la partie de notre étude sur les fastes consulaires de ce règne qui a déjà été publiée ici même que pour celle qui est demeurée manuscrite, les résultats concordent généralement avec ceux de M. Klein: cet accord paraîtra peut-être une présomption d'exactitude. Signalons simplement quelques différences.

Année 138. — M. Klein n'a pas eu directement connaissance du manuscrit de Marini sur les inscriptions doliaires; mais dans les *Arvales* mêmes (p. 100), une brique a échappé à son attention; elle lui aurait fait connaître un nouveau suffect, de date certaine, Sulpicius ou Sulpius Kanus (cf. *supra*, p. 85).

Année 141. — Peut-être M. Peducaeus Stloga Priscinus a-t-il encore le surnom de Silvanus (cf. p. 93). — M. Klein mentionne pour cette même année comme consul suffect un certain ....*us St*...., que fait connaître une inscription de Thamugas (L. Renier, *I. A.*, 1488; *C. I. L.*, VIII, 2361). Il n'a pas songé à une inscription de Constan-

tine (*I. A.*, 1817; *C. I. L.*, VIII, 7036) qui lui aurait permis de restituer tous les noms de ce personnage: T. Caesernius Statius.

Année 158. — A la date du 25 décembre, M. Klein donne, avec réserves, il est vrai, pour consuls suffects .....Marcellus et [Appius?] Gallus. Le diplôme militaire qui a fait connaître ce collège consulaire (L. Renier, *Dipl. mil.*, n° 18) est trop mutilé pour pouvoir être assigné avec certitude à l'année 158. Sur les noms des sept témoins qui ont apposé leur signature à la fin de l'acte, cinq se retrouvent sur un diplôme de l'an 157, et six sur un diplôme de l'an 154. On peut dire seulement que c'est vers cette époque que doivent se placer les consulats suffects de Gallus et de Marcellus. Ce Marcellus appartient vraisemblablement à la gens Ulpia; l'identité du Marcellus de notre diplôme avec le jurisconsulte Marcellus du règne d'Antonin le Pieux (Capitolin, *Ant. Pius*, 12) et un gouverneur de Bretagne, Ulpius Marcellus, sous Marc-Aurèle et L. Verus (*C. I. L.*, VII, 504), parait fort admissible, tant à cause de la faveur dont jouirent les gens de lettres à cette époque qu'à cause de l'intervalle régulier de quatre à cinq ans qui se serait écoulé pour notre personnage entre son consulat et son proconsulat de Bretagne. — Au mois de septembre de cette année 158, nous attribuerions avec beaucoup plus de certitude sans doute le collège consulaire de Sex. Calpurnius Agricola et de Ti. Claudius Julianus [Naucellius], d'après le diplôme 42 du recueil de M. L. Renier, et aussi par différentes raisons exposées par Borghesi (*Œuv.* III, p. 192, 377 etc.).

Année 161. — De même nous ne voyons aucune raison qui s'oppose aux conclusions de Borghesi alors qu'il plaçait en mai 161 les consuls suffects d'un diplôme militaire trouvé à Chieti (L. Renier, n° 1), Celsus Plancianus et Avidius Cassius (*Œuv.*, VI, p. 93-99). Cette omission dans les listes de M. Klein ne nous semble donc pas justifiée.

Ce ne sont pas là, nous le répétons, des observations de nature à diminuer la valeur d'un guide si précieux pour les études de l'histoire romaine sous l'empire. GEORGES LACOUR-GAYET.

*Codex Astensis, qui de Malabayla communiter nuncupatur*, édité par M. QUINTINO SELLA, dans les *Atti della reale Accademia dei Lincei* (anno CCLXXIII, serie seconda, vol. V, VI, VII), 3 vol. in-4°.

La publication du *Codex Astensis*, que l'Académie des Lincei vient de terminer dans ses *Atti*, ne fait pas moins d'honneur à son initiative qu'au mérite de l'éminent éditeur, M. Sella, son président. M. Sella, dont la renommée comme homme politique et comme savant est bien assise

en Europe, n'avait point encore abordé l'érudition historique; mais les qualités d'ordre, de méthode, de conscience qu'il appliquait à ses travaux de géologie ou d'administration, il les a portées dans ses études nouvelles; et la consistance de ces trois volumes de textes, d'éclaircissements et de tables, prouve qu'il était désigné pour la publication du *Codex Astensis* autant par sa compétence que par sa découverte.

C'est en effet à M. Sella qu'on est redevable de l'identification du manuscrit et de son retour en Italie après une longue séquestration. Il n'est pas inutile de rappeler en quelles circonstances. Depuis qu'on s'occupe de l'histoire des communes italiennes, la ville d'Asti, par sa position particulière dans l'Italie du Nord-Ouest, par les vicissitudes de son gouvernement, par l'antiquité et la persistance de son autonomie, avait attiré les recherches des historiens. Or, parmi les sources anciennes et précieuses de cette étude, il en était une, le *Libro vecchio*, recueil de documents antérieurs au XIII[e] siècle, dont l'existence à Asti était affirmée par les annalistes de la fin de ce XIII[e] siècle, et qui avait disparu. Une copie de ce recueil, ordonnée par le podestat Lambertini, et connue en diplomatique sous le nom de *Codice Ogerio Alfieri*, aurait pu suppléer à l'original; mais elle avait également disparu de la bibliothèque des ducs de Savoie, où elle se trouvait vers 1667. Sauf des fragments sans importance retrouvés aux siècles passés, ces recueils étaient considérés comme perdus, quand, dans ces derniers temps, des collections allemandes, les *Acta imperii selecta* de Böhmer, les *Forschungen zur Reichs und Rechtsgeschichte Italiens* de Ficker, donnèrent un certain nombre de documents importants pour les relations de l'Italie et de l'Empire, tirés, disaient les éditeurs, d'un *Codex Astensis* qui se trouvait à Vienne, aux archives de la Cour. Venu à Vienne en 1876 à la suite d'une mission officielle, M. Sella demanda à consulter le manuscrit, qui lui fut communiqué d'abord, puis gracieusement offert pour l'Italie par ordre de l'empereur. Il est aujourd'hui conservé aux archives royales de Turin.

Il fut facile de se convaincre que ce *Codex* n'était ni le *Libro vecchio*, ni le *Codice Alfieri*, ni une copie de l'un d'eux, mais bien une compilation nouvelle, faite en 1353 par Baldruccio Malabayla, évêque d'Asti (1). On en trouvait la preuve dans cette rubrique de la quatrième partie: *Incipit quarta pars libri Communis Astensis qui liber de Malabayla communiter nuncupatur.*

(1) Ce même évêque fit recueillir les titres regardant l'Eglise d'Asti en un volume de parchemin connu sous le nom de *Livre vert de l'Église d'Asti*, que nous avons consulté à l'*Archivio di Stato* de Turin.

Ce nouveau *Codex Astensis* est divisé en cinq parties. — La première est une Chronique de la ville d'Asti, qui va de la fondation de la ville à 1294; elle a été déjà publiée par Muratori (*Scriptores*, t. XI) et par Combetti (*Monum. histor. patr. Scriptores*, III), sous le nom d'Ogerio Alfieri. Les variantes qu'elle présente avec les textes imprimés nous ont généralement paru sans intérêt, sauf pourtant la notable absence dans le *Codex Astensis* (ou *Codice Malabayla*, comme l'appelle le plus souvent M. Sella) de deux attaques violentes contre les administrateurs de la commune d'Asti. Interpolées dans les copies de la chronique faites aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, sur lesquelles les éditions ont été établies, elles ne se trouvaient point dans l'original du *Codice Alfieri*. Cette chronique n'occupe que onze pages dans l'édition de M. Sella. — La deuxième partie est composée des priviléges impériaux ou des bulles de papes; disposés sans ordre dans le recueil (une table chronologique dressée par l'éditeur supplée à ce défaut), ils sont compris entre 1140 et 1310. Cette partie occupe trente-sept pages. — Dans la troisième sont tous les actes, investitures, aliénations, échanges, prestations et refus d'hommage, demandes de *cittadinanza* etc., relatifs aux terres que la ville d'Asti possédait en fief ou en alleu au-delà du Tanaro (1). Tous les droits de la commune y sont minutieusement examinés et constatés. — La quatrième contient les actes de même nature pour les terres en-deçà du Tanaro. — La cinquième enfin, sous ce titre: *Diversa instrumenta et scripture*, embrasse tous les traités passés par la commune d'Asti avec les princes souverains ses voisins, les comtes de Savoie, les marquis de Montferrat et de Saluces, et les communes libres, Alexandrie, Alba, Turin, etc. C'est de cette dernière partie et de la seconde que Ficker a tiré 13 documents inédits pour les *Forschungen*, et 29 diplômes pour les *Acta* de Böhmer.

Le sommaire de ces diverses parties en fait assez comprendre l'intérêt. M. Sella, dans son *Introduction*, encore inédite, remarque justement que, parmi les villes de la Haute-Italie occidentale, depuis les Alpes Pennines jusqu'aux monts de la Ligurie, Asti est celle où l'autonomie communale s'établit le plus tôt, où elle se conserve avec le plus d'énergie, où elle se rend le plus redoutable. Ayant ses consuls dès 1095, et concluant dès lors des traités importants avec le comte de Savoie sans l'intervention de l'évêque, Asti maintient constamment ses priviléges

(1) La rivière du Tanaro part des montagnes de la Ligurie, traverse l'ancien Montferrat, passe à Cherasco, à Alba, à Asti, et va se jeter dans le Pô au-dessus d'Alexandrie. Le Tanaro passant à l'extrémité S.-E. de la ville d'Asti, le *au-delà* s'entend de tous les châteaux et villes sur la rive droite du Tanaro.

jusqu'au XVI[e] siècle, même après les saccages des empereurs au XII[e], les déchirements des Guelfes et des Gibelins au XIII[e], les cessions et les trafics dont elle est l'objet au XIV[e] et au XV[e]. Asti touche précisément à l'apogée de la liberté et de la puissance dans ces XII[e] et XIII[e] siècles où le *Codex Astensis* nous fait connaître ses traités et découvre le nombre et la richesse de ses vassaux, période mal étudiée jusque là, et fort pauvre en documents originaux. Plus tard, et spécialement pour la domination française, que nous avons étudiée nous-même à Turin et à Milan, les documents parlent. A Asti même, le *Codice Catenato* (1) (1390-1463) forme comme une suite au *Codice Malabayla*. Pour les époques antérieures, il fallait s'en tenir aux Chroniques publiées par les Muratori et les Combetti: c'était trop peu.

Le *Codex Astensis* permet ainsi de combler une lacune dans l'histoire d'Asti, et par là dans l'histoire de l'Italie du Nord. Il est regrettable qu'il ne donne aucun détail sur les préliminaires, l'origine et la constitution de la commune. En retour, il est fort précieux pour l'histoire particulière et généalogique de toutes les familles nobles qui possédaient des fiefs en Piémont, en Lombardie occidentale, en Ligurie, dans le Montferrat, pour les règles du droit féodal, sa juridiction, sa procédure, dans une période où il était très-florissant, pour l'histoire du commerce enfin, beaucoup d'Astésans ayant été banquiers en France, en Allemagne, dans les Pays Bas. — Ajoutons que le savant éditeur a fait précéder le texte de deux index, l'un de chaque partie par ordre de matières, l'autre des documents par ordre chronologique; qu'il a consacré un troisième volume à d'autres index, dont un de noms de lieux, l'autre de noms d'hommes, et à une suite de pièces inédites recueillies dans les archives de Verceil, Turin, Alexandrie, Moncalieri, etc., complétant et éclaircissant celles du *Codex Malabayla;* qu'il n'a rien négligé en un mot pour le rendre aisé à consulter et en augmenter l'intérêt (2). Ce beau manuscrit, dont nous admirions l'année passée, à l'exposition de Turin, la ferme et ample écriture gothique et les six curieuses miniatures, vient d'être édité avec la science soigneuse et la bonne exécution matérielle dont il était digne.

MAURICE FAUCON.

(1) Le *Codice Catenato* a été étudié par M. Vassallo dans un article de l'*Archivio storico italiano* (1878), sous ce titre: *Gli Astegiani sotto la dominazione straniera* (1370-1531).

(2) Disons pourtant que majuscules et signes de ponctuation sont quelquefois employés avec une irrégularité qui peut rendre la lecture des documents difficile (Voyez notamment série II, vol. V, f° 344 et suiv.).

Page 28, ligne 23. *Au lieu de* Φιλιστίωνος *lisez* Φιλιστίωνος.

Page 77, ligne dernière. *Au lieu de* Pierre *lisez* Prosper.

Page 222, ligne 12. *Au lieu de* 259 U. C. = 495 *lisez* 263 U. C. = 491.

Page 223, ligne 26. *Au lieu de* cette date (v. 283) *lisez* cette date de 283.

Page 261, ligne avant-dernière. *Au lieu de* Biblioth. *lisez* Bibliot.

Page 266, lignes 28 et 31. *Au lieu de* Jeahn *lisez* Jehan.

Page 267, ligne 3. *Au lieu de* (eurs *lisez* leurs.

Planche IV. La lettre G du plan devrait être placée à l'angle le plus voisin vers la droite.

Planche VII. Le photographe, qui a dû opérer, à cause de la disposition des lieux, sur des estampages, aurait dû placer la Victoire exactement au-dessus de la femme nue, et l'autre figure exactement au-dessus du lutteur. Cette ordonnance, que présente le monument, peut n'être pas indifférente.

# LES JUGES PLÉBÉIENS

## DE LA COLONIE DE NARBONNE.

La distinction des fonctions de magistrat et de juge fut pendant longtemps une règle fondamentale de l'organisation judiciaire des Romains. La *jurisdictio* et le *munus judicandi* étaient soigneusement séparés. Le magistrat statuait sur la recevabilité du procès; l'examen du fond était attribué au juge. Cette division de la procédure avait l'avantage non seulement d'accélérer le jugement des affaires, mais aussi de diminuer les dangers d'une justice partiale. Ignorant le principe de la séparation des pouvoirs, les Romains avaient atténué les inconvénients qui pouvaient résulter de l'étendue des prérogatives accordées à leurs magistrats, en confiant la mission de juger à de simples particuliers institués spécialement pour chaque affaire. C'est l'idée qu'on a reprise chez nous, à la fin du siècle dernier (lois des 16-29 septembre 1791), lorsqu'on a établi le jury en matière criminelle. On a voulu protéger le droit de la défense, et donner à la liberté des citoyens une garantie contre les persécutions du pouvoir exécutif et contre les préventions des magistrats.

Mais tandis qu'en France tout citoyen peut être inscrit sur la liste du jury, à Rome le *munus judicandi* fut pendant plusieurs siècles le monopole des sénateurs. Primitivement leur position sociale parut une garantie d'impartialité; bientôt cependant les abus se firent sentir. La cupidité des sénateurs, leur connivence avec ceux des accusés qui avaient les moyens d'acheter une sentence d'absolution devinrent scandaleuses. C. Gracchus leur enleva leur antique privilége pour le donner aux chevaliers. Ce ne

fut pas pour longtemps : jusqu'à la fin de la République, sénateurs et chevaliers se disputèrent avec des chances diverses le *munus judicandi*. C'est seulement sous Auguste que les *leges Juliae judiciorum publicorum et privatorum* donnèrent aux décuries judiciaires cette organisation qui subsista pendant deux siècles, jusqu'au moment où, les empereurs étant devenus omnipotents, la distinction du *jus* et du *judicium* commença à s'effacer, et l'on constitua une hiérarchie de magistrats placés sous la dépendance absolue du chef de l'Etat (1).

L'organisation établie par les *leges Juliae judiciariae* pour la ville de Rome fut-elle appliquée aux colonies romaines? C'est ce que nous nous proposons de rechercher en nous plaçant uniquement au point de vue de la composition de l'*album judicum*.

Un passage de Suétone nous fait connaître quelle fut à cet égard la principale innovation d'Auguste. " Ad tres judicum decurias quartam addidit ex inferiori censu, quae ducenariorum vocaretur, judicaretque de levioribus summis (*Octave*, cap. 32)." Les trois décuries qu'Auguste trouva établies se composaient : la première, de sénateurs au cens de 800,000 sesterces (ce chiffre fut élevé plus tard à 1,200,000 sesterces, Suétone, *Octave*, cap. 41) ; la seconde, de chevaliers au cens de 400,000 sesterces ; la troisième, de *tribuni aerarii*, au cens de 300,000 sesterces. La quatrième décurie judiciaire, créée par Auguste, fut recrutée parmi les citoyens du cens inférieur, c'est-à-dire 200,000 sesterces. En abaissant le chiffre du cens requis pour figurer sur les listes des juges, Auguste donnait des garanties au peuple et lui assurait une justice plus impartiale, en ne le laissant pas entièrement à la merci des ordres les plus élevés : Τοὺς μὲν δὴ οὖν δυνατοὺς

(1) Cf. mes *Etudes d'épigraphie juridique*, publiées dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 21e fasc., p. 121.

μὴ πλεονεκτεῖν τινά, dit Mécène à Auguste; τοῖς δὲ δὴ πολλοῖς ἄμυνε μὲν ἰσχυρῶς ἀδικουμένοις (Dion Cassius, lib. LII, cap. 37). L'augmentation du nombre des décuries rendait aussi moins redoutables la vénalité des juges et leur connivence avec les personnages influents. Ce n'est pas à dire que tout danger fût conjuré. Au second siècle, on s'en préoccupait encore; Gaius en fait la remarque: " Judiciorum exitum interdum duriorem nobis constitui opposito nobis alio adversario (L. 1 pr., *Dig.* De alienat. jud. mut., lib. IIII, tit. 7). Potentiori pares esse non possumus (L. 3 pr., *eod. tit.*)." Du reste, sous Auguste, la valeur des propriétés augmenta tellement après la conquête d'Alexandrie, que beaucoup de *trecenarii* et de *ducenarii* acquirent le cens des chevaliers. C'est pour cela qu'à la fin de son règne on ne trouve plus que des chevaliers, même dans la quatrième décurie (Orelli, 3877), et c'est sans doute ce qui fait dire à Pline que " divo Augusto decurias ordinante, major pars judicum in ferreo annulo fuerunt (*Hist. nat.*, lib. XXXIII, 7)." Lorsque Caligula créa une cinquième décurie, il la composa vraisemblablement de chevaliers qu'il fit venir même des provinces (Pline, *loc. cit.*; Henzen, 6467, 6468).

L'innovation introduite par Auguste fut-elle étendue aux colonies romaines? L'attribution du *munus judicandi* aux citoyens des classes inférieures fut-elle un privilége réservé aux habitants de Rome, ou une règle générale appliquée même aux colonies? Telle est la question que nous avons à examiner.

Poser cette question, semble-t-il, c'est la résoudre. Comment admettre que les empereurs, qui eurent pour principe de prendre leur point d'appui en dehors de Rome, aient refusé aux habitants des colonies une faveur qu'ils accordaient aux Romains? Cela serait d'autant plus étrange que, même antérieurement à Auguste, l'organisation judiciaire des colonies romaines était analogue à celle de Rome. Une inscription, trouvée à Este en 1880 (*Studi e documenti di storia e diritto*, t. II, p. 5) montre que la distinction

des *judices*, *arbitri* et *recuperatores* existait dans les municipes, colonies et préfectures à la fin du VII[e] siècle de Rome. Les instances devaient y être organisées de la même manière. Le chapitre XCV de la loi coloniale de Genetiva Julia (*Ephem. epigr.*, t. II, p. 223; Ch. Giraud, *Les bronzes d'Osuna*, p. 16) en fournit la preuve en ce qui concerne les *judicia recuperatoria.* Ce qu'il dit du tirage au sort et des récusations des récupérateurs est conforme à ce que nous avait appris la loi agraire de l'an 643 (*Corp. Inscr. Lat.*, t. I, 200, ligne 37). D'autre part nous savons par l'édit d'Auguste relatif à l'aqueduc établi dans la colonie de Venafrum que les règles sur la récusation des récupérateurs étaient conformes à celles de la loi Julia *judiciorum privatorum: Dum reciperatorum rejectio inter eum qui aget et | cum quocum agetur ita fiet [ut lege Julia], quae de judiciis privatis lata est | licebit oportebit* (Henzen, 6428; Wilmanns, 784).

Cependant quelques auteurs soutiennent que l'*album decurionum* servait d'*album judicum* (1). Ils se fondent d'abord sur le chapitre XXVIII de la loi municipale de Salpensa (*Corp. Inscr. Lat.*, t. II, 1963) combiné avec le § 20 du commentaire premier des Institutes de Gaius. Aux termes de la loi Aelia Sentia, l'affranchissement d'un esclave n'était valable, quand le maître était mineur de vingt ans, que s'il y avait une *justa causa.* L'existence de cette *justa causa* devait être établie devant un conseil composé à Rome de cinq sénateurs et de cinq chevaliers romains. A Salpensa il y avait une règle analogue: ...*Dum is qui minor XX annorum erit ita manumittat | si causam manumittendi jus-*

(1) Puchta, *Cursus der Institutionen*, t. I[er], § 154, p. 445 (8[e] éd.); Herzog, *Galliae Narbonensis provinciae historia, descriptio, institutionum expositio*, p. 206, 212. — D'après Savigny (*Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. I[er], p. 105, 2[e] éd.), les magistrats municipaux jugeaient eux-mêmes avec l'assistance d'un ou de plusieurs décurions. Mais il y a là une simple assertion que rien ne justifie, comme l'a montré Bethmann-Hollweg, t. III, § 138, n. 30.

*tam esse is numerus decurionum, per quem | decreta h(ac) l(ege) facta rata sunt, censuerit.* On ne fait pas intervenir ici les chevaliers qui, en dehors de Rome, ne constituaient pas un ordre distinct ; et d'autre part c'est la curie tout entière, et non un conseil de dix membres, qui statue sur les *justae causae manumissionis*, sans doute parce que ces cas d'affranchissement se présentaient rarement, et ne rendaient pas nécessaire la création d'une commission spéciale siégeant *certis diebus*.

Mais on ne peut conclure avec certitude de la composition du *consilium manumissionis* à la composition de l'*album judicum*. M. Mommsen, qui a fait le rapprochement des deux listes dans sa dissertation sur le droit municipal de Salpensa et de Malaga, ne présente cette conclusion que sous une forme dubitative (1). On s'explique aisément pourquoi l'on a placé l'affranchissement fait par un mineur de vingt ans sous l'autorité morale de la curie. Il y a ici en jeu une question d'intérêt public. La loi Aelia Sentia qui a servi de modèle au chapitre XXVII de la loi de Salpensa, s'était proposé non seulement de protéger un mineur inexpérimenté contre un acte de faiblesse, mais aussi d'empêcher qu'un caprice de jeune homme ne fît d'un esclave un citoyen.

M. Herzog (*op. cit.*, p. 212) se fonde également sur ce qui a lieu pour la *tutoris datio*. Quand le duumvir n'a pas de collègue, la loi de Salpensa (cap. XXVIIII) l'oblige à consulter la curie. Mais il nous est difficile de comprendre comment la *tutoris datio* peut rentrer dans les *privata judicia*. La *tutoris datio* en effet ne dépend ni de la *jurisdictio* ni de l'*imperium*. Elle n'appartient qu'aux magistrats à qui la loi l'a expressément accordée ; elle ne peut être déléguée (L. 6, § 2, *Dig.*, De tutelis, lib. XXVI, tit. 1 ; L. 8 pr., *Dig.* de tutoribus et curatoribus datis, lib. XXVI,

(1) *Die Stadtrechte der lateinischen Gemeinden Salpensa und Malaca*, dans les *Abhandl. der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III, p. 413, n. 17.

tit. 5). Elle ressemble plutôt aux actes de juridiction gracieuse, si ce n'est qu'elle doit avoir lieu *pro tribunali* (L. 7, § 1, *Dig.*, De confirm. tut., lib. XXVI, tit. 3).

Nous ne croyons pas non plus qu'on puisse invoquer le chapitre LXVI de la loi municipale de Malaga (*Corp. Inscr. Lat.*, t. II, 1964) pour affirmer, comme le fait M. Herzog, que les décurions participaient aux *judicia publica*. Ce chapitre ne leur attribue point un rôle analogue à celui des *judices* dans les *quaestiones perpetuae*. Il dit seulement que la curie était le tribunal d'appel compétent pour décider si l'amende infligée par un magistrat était juste. L'appel à la curie remplace ici l'appel au peuple (*provocatio*) qui était précédemment admis. " Cum magistratus judicassit inrogassitve, dit Cicéron (*De legibus*, III, 3, 6), per populum multae, poenae certatio esto. „ Une inscription de Furfo (Orelli, 2488 ; *Corp. Inscr. Lat.*, t. I, 603 ; Wilmanns, 105) dit également : *Sei qui heic sacrum surupuerit, aedilis multatio esto | quanti volet. Idque veicus Furf(ensis) maj(or) pars fifeltares sei apsolvere volent sive condemnare | liceto.* Sous l'empire, ce droit passa au Sénat (Pline, *ep.*, IV, 29) ; mais au temps d'Auguste, il n'en était pas encore ainsi. Une inscription de Todi (*Tuder*) montre qu'ici le peuple était compétent : *populi judicio petere... liceto* (*Corp. Inscr. Lat.*, t. I, 1409) (1).

On a encore invoqué la loi 38, § 10, *Dig.*, De poenis, lib. XXXXVIII, tit. 19, dans laquelle le jurisconsulte Paul dit que " judices pedanei, si pecunia corrupti dicantur, plerumque a praeside aut curia submoventur... „ Mais ce texte se réfère à la procédure extraordinaire. Au troisième siècle, les *judices pedanei* étaient des décurions (2).

Quant à la loi coloniale de Genetiva Julia, de l'an 710, elle

(1) Cf. Huschke, *Die Multa und das Sacramentum in ihren verschiedenen Anwendungen*, p. 354. — (2) Cf. l'album des décurions de Canusium de l'an 223. Orelli, 3721 ; *Inscr. Neap.*, 635 ; Wilmanns, 1830.

ne fournit aucun éclaircissement sur la question. Il n'y est fait mention que des *judicia recuperatoria;* et, bien qu'on y trouve des renseignements nouveaux sur la procédure devant les récupérateurs, bien que nous sachions maintenant en quoi elle était plus expéditive que la procédure devant les *judices* (les récupérateurs devaient statuer au jour fixé par le magistrat, et au plus tard dans le délai de vingt jours) (1), cependant cette loi, dans la partie qui a été conservée, est muette sur la composition de la liste des récupérateurs.

En résumé, les divers arguments que l'on fait valoir prouvent que la curie avait dans les colonies et dans les municipes des attributions analogues à celles du Sénat de Rome, mais non que les décurions étaient seuls inscrits sur l'*album judicum.*

Cette conclusion nous parait confirmée par une inscription célèbre du musée de Narbonne (2). Elle nous apprend que les plébéiens de la colonie *Julia Paterna Narbo Martius* se sont voués à perpétuité au culte d'Auguste, et ont fait élever sur le forum un autel, sur lequel, chaque année, à des époques déterminées, trois *equites a plebe* et trois *libertini* devront immoler des victimes: le 9 des calendes d'octobre, jour anniversaire de la naissance d'Auguste: *qua die eum seculi felicitas orbi terrarum rectorem édidit* (23 septembre 689); le 7 des ides de janvier, jour anniversaire de sa première nomination au consulat: *quâ die primum imperium orbis terrarum auspicâtus est* (7 janvier 711); la veille des calendes de juin (31 mai), parce que, ce jour-là, sous le consulat de T. Statilius Taurus et de M. Aemilius Lepidus (an 11),

(1) Cette règle paraît avoir été généralisée dans la suite. Ulpien parle d'un *judex ad tempus datus* (L. 2, § 2, *Dig.*, De judiciis, lib. V, tit. 1), *cui certa tempora. praestit(ut)a erant* (L. 32, *eod.*). On s'explique maintenant d'autant mieux pourquoi les *judicia recuperatoria* étaient *imperio continentia* (Gaius, IV, 105). — (2) Orelli, 2489; Herzog, *op. cit.*, n. 1; Wilmanns, 104.

il a associé aux décurions des juges plébéiens : *Quod ea die T. Statílio Tauro. M' Aemilio Lepido co(n)s(ulibus) júdicia plebis decurionibus conjúnxit.*

Ainsi, lorsque Auguste eut élargi les cadres des décuries judiciaires en y appelant des citoyens d'un cens inférieur de moitié à celui de l'ordre équestre, il étendit cette mesure aux colonies romaines. Aux instances organisées pardevant des décurions, il joignit des instances organisées pardevant des plébéiens, vraisemblablement des *equites a plebe*. Telle est l'interprétation naturelle de ce passage de l'inscription de Narbonne. Elle est enseignée par deux éminents romanistes : Keller (1) et Bethmann-Hollweg (2). Elle n'a pas cependant rallié tous les suffrages. Déjà en 1857 le savant épigraphiste romain, M. Henzen, émettait incidemment l'avis que le mot *judicia* avait ici une signification spéciale. M. Herzog, dans son histoire de la Gaule Narbonaise, a suivi cette indication, et proposé une explication ingénieuse qui a jeté le doute dans les meilleurs esprits. Faut-il conserver au mot *judicia* son sens technique d'instance judiciaire ? Telle est la question à résoudre, et sur laquelle un de nos collègues, M. Lebègue, qui prépare avec M. Allmer un recueil des inscriptions latines du Languedoc, nous a récemment demandé notre avis.

D'après M. Henzen, le mot *judicia* désignerait ici « l'approbation donnée par l'empereur ou par les plébéiens aux élections faites par les autorités municipales, plutôt qu'une confirmation légalement nécessaire (3). » C'est l'opinion qu'il propose, en s'appuyant sur l'autorité de M. Mommsen, dans son explication d'une inscription d'Aricia, où il est dit que Anicius Glabrio Faustus fut

(1) *Der römische Civilprocess und die Actionen in summarischer Darstellung*, § 10, p. 41, n. 159 (trad. Capmas). — (2) *Der Civilprozess des gemeinen Rechts in geschichtlicher Entwicklung*, t. II, § 66, n. 33. — (3) *Bullett. dell'Instit. di corrisp. archeolog. di Roma*, 1857, p. 41.

*tertio praefectus urbi utriusque imperii judicii(s) sublimitatus*, (Wilmanns, 1239). M. Henzen cite à l'appui quelques inscriptions dans lesquelles le mot *judicia* est pris dans un sens analogue. Une inscription de Rome (Orelli, 3672; *Corp. Inscr. Lat.*, t. VI, 1691) est adressée à L. Aradius Valerius Proculus, *judicio sacro per provincias proconsularem et Numidiam Byzacium ac Tripolim itemque Mauretaniam Sitifensem et Caesariensem perfuncto officio praefecturae praetorio.* Une autre inscription de Rome (Orelli, 3161; Wilmanns, 643; *Corp. Inscr. Lat.*, t. VI, 1727) fait l'éloge de Fl. Peregrinus Saturninus, *cui ob testimonium morum integritatis adque justitiae singularis inlustris urbanae praefecturae geminam dignitatem sacro judicio aeterni principes detulerunt.* Une inscription funéraire de Corfinium (*Inscr. Neap.*, 5369; Wilmanns, 2063) parle d'une femme qui a laissé trois enfants: *unum maximis municipii honorib(us) judicio Augusti Caesaris usum.* Enfin on lit dans une inscription de Pompei (*Corp. Inscr. Lat.*, t. IV, 1074; Wilmanns, 1958): *judiciis Au gusti Augustae feliciter. Nobis salvis felices sumus perpetuo.* (Cf. un *electus judicio sacro ad* [*census*] *accept(andos) per prov(inciam) Velgicam*, Henzen, 6512, Wilmanns, 1219 a; et une inscription du temps de Gratien, Valentinien et Théodose: *duplici ex more condito decreto dicationem statuae majora judicia confirmarunt. Corp. Inscr. Lat.*, t. VIII, 1296.)

Nous regrettons vivement de nous séparer sur ce point d'un maître éminent, aux leçons de qui nous sommes si redevable; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que toutes ces inscriptions sont d'une époque postérieure à celle de Narbonne. Elles sont pour la plupart de la fin du quatrième ou du commencement du cinquième siècle. Puis il ne nous parait pas démontré que le mot *judicium* ait ici le sens d'approbation. L'expression *judicia Augusti, judicium sacrum*, désigne une décision prise par l'empereur. Cela ressort avec évidence du rap-

prochement de l'inscription de Corfinium avec la loi 3, *Dig.*, De albo scribendo, lib. I, tit. 3, dans laquelle Ulpien s'exprime ainsi: " In albo decurionum in municipio nomina ante scribi oportet eorum qui dignitates *principis judicio* consecuti sunt, postea eorum qui tantum municipalibus honoribus functi sunt. „ Cette signification du mot *judicium* se retrouve dans une autre expression que les jurisconsultes romains emploient volontiers pour désigner l'acte suprême par lequel un citoyen dispose de ses biens pour le temps où il ne sera plus: *supremum judicium*, dit Ulpien (L. 20, § 3, *Dig.*, Familiae erciscundae, lib. X, tit. 2); *judicium defuncti*, *judicium testatoris*, dit Paul (L. 19, *Dig.*, De inofficioso testamento, lib. V, tit. 2; L. 6, § 1, *Dig.*, De legatis 3°, lib. XXXII). Il est facile de justifier l'emploi du mot *judicium* avec cette signification spéciale; la décision prise par l'empereur ou par le testateur a la même force que celle qui émane du juge. Cela n'est pas douteux pour le *judicium sacrum* (Gaius, I, 5); et quant au *judicium defuncti*, la loi des Douze Tables dit: " Uti legassit suae rei, ita jus esto (Gaius, II, 224). „ Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une simple approbation, mais d'une décision souveraine.

D'ailleurs, même en donnant au mot *judicia* le sens indiqué par M. Henzen, il est difficile de concevoir les rôles respectifs de l'empereur et de la plèbe. Le savant auteur suppose une élection faite par les décurions. Il fait sans doute allusion au cas où, à défaut de duumvir, on nommait un *praefectus jure dicundo*, en vertu de la loi Petronia. Mais dans ce cas l'élection était l'œuvre exclusive de la curie. Ni l'approbation de la plèbe, ni celle de l'empereur n'étaient requises. On ne voit donc pas quel serait le but de leur intervention. Aussi ce sont d'autres raisons qui ont déterminé M. Herzog à expliquer le mot *judicia* comme M. Henzen, bien qu'il donne à la phrase un sens différent.

Et d'abord l'argument déduit des inscriptions que nous avons rapportées ne lui parait pas probant, car il ne le fait pas valoir. Ce qui le décide, c'est un texte du code Théodosien (c. 171, De decurionibus, lib. XII, tit. 1). Dans cette constitution de l'an 409, Honorius et Théodose disent à propos de l'élection des *principales* de la Gaule: *consensu curiae eligendos esse censemus qui, contemplatione actuum, omnium possint respondere judicio.* M. Herzog traduit en rattachant *omnium* à *actuum:* nous pensons que la curie doit choisir des hommes que l'on puisse supposer, en considérant l'ensemble de leurs actes, devoir répondre au choix qu'on en fait. Et il ajoute: " quo loco aperte quod judicium dicitur, judicium est creantium.„ Mais on sait qu'à cette époque, et depuis longtemps déjà, les magistrats municipaux étaient nommés par la curie, et non dans les comices. On ne voit donc pas quel parti on peut tirer d'une décision qui se réfère au cinquième siècle pour résoudre une question qui s'est posée l'an 11 de notre ère. Aussi M. Herzog, prévoyant l'objection, a essayé d'expliquer comment les décurions et les plébéiens ont pu être divisés à l'occasion de l'élection des magistrats. Voici de quelle manière, à son avis, la curie exerçait une influence sur les élections. On sait que les candidats étaient tenus de se faire connaître (*professio*) au magistrat qui devait présider les comices et de requérir leur inscription sur la liste qu'il était chargé de dresser (*Lex Malacitana*, cap. LI). Supposez que le nom d'un candidat agréable aux plébéiens soit écarté par le magistrat sur l'avis de la curie: voilà aussitôt un conflit entre l'*ordo* et la *plebs*.

Si cette conjecture était exacte, si l'acte d'Auguste avait eu pour effet de *pacem municipii restituere* (*op. cit.*, p. 109), on ne comprendrait pas pourquoi les plébéiens de Narbonne se seraient consacrés à perpétuité au culte d'Auguste, le désaccord qui avait troublé la tranquillité du municipe étant de nature à se renouveler

à chaque élection. Mais nous ne croyons pas que le président des comices ait eu un pouvoir discrétionnaire pour accueillir ou rejeter les noms des candidats suivant le bon plaisir de la curie. Tous les documents que nous possédons prouvent que le rôle du président consistait à vérifier si celui *qui profitebatur* remplissait les conditions voulues pour être éligible: s'il était ingénu, âgé de vingt-cinq ans, s'il avait exercé la même charge depuis moins de cinq ans (*Lex Malacitana*, cap. LIV), s'il était dans un des cas limitativement prévus par le chapitre VIII de la loi *Julia municipalis* (Cf. *Lex coloniae Genetivae Juliae*, cap. XCI, CI, CV).

C'est en vain que M. Herzog invoque, pour démontrer l'influence de la curie sur les élections, un passage de Tite Live (lib. XXXVIIII, cap. 39). A l'époque où se place le récit de l'historien, en l'an de Rome 570, l'inscription sur la liste officielle des candidats n'était pas obligatoire. Ce qui le prouve, c'est que le Sénat, redoutant de voir nommer préteur Fulvius malgré l'opposition du consul, jugea prudent d'ajourner les comices en déclarant que le nombre des préteurs était suffisant.

Cependant M. Herzog croit trouver la preuve de la possibilité d'un désaccord entre la curie et la plèbe, quant à l'élection des magistrats, dans une inscription de Pise en l'honneur de Caius Caesar, petit-fils d'Auguste (Orelli, 643; Wilmanns, 883): *Cum in colonia nostra*, est-il dit, *propter contentiones candidatoru[m m]agistratus non essent...* Mais cette inscription n'attribue point à un désaccord entre la curie et la plèbe la cause du défaut de magistrats; c'est aux candidats eux-mêmes que l'on s'en prend: *propter contentiones candidatorum*. Tel est l'avis de Noris dans son commentaire sur les *Cenotaphia Pisana* (p. 47): " Memoratas in Pisana colonia contentiones candidatorum ambitioni deputandas arbitror (1)." La bonne harmonie existait si bien entre décurions

(1) *Cenotaphia Pisana Caii et Lucii Caesarum, dissertationibus illustrata*, Venetiis, 1681.

et plébéiens, qu'ils prirent ensemble les résolutions importantes relatées dans l'inscription. Cela est d'autant plus remarquable que la réunion des comices devait avoir eu lieu peu de temps auparavant; la curie en effet n'avait pas encore nommé de *praefecti* pour remplir provisoirement les fonctions de magistrats: *Quando eo cásù in colonia neque II vir(i) neque praefecti er*[*ant*], *neque quisquam jure dicundo praerat.*

Enfin l'argument que M. Herzog tire d'un passage de Velleius Paterculus est encore moins décisif. Cet historien montre Tibère rentrant à Rome en triomphateur " cum res Galliarum maximae molis, accensasque plebis Viennensium dissensiones, coercitione magis quam poena mollisset (lib. II, cap. 121). „ Mais qu'est-ce qui avait provoqué ces dissensions parmi les plébéiens? Velleius Paterculus ne le dit pas, et l'on ne peut se servir d'un texte pour résoudre une question controversée tant qu'il n'est pas démontré qu'il s'y applique.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne croyons pas devoir accueillir l'interprétation de M. Herzog. Nous n'ajouterons qu'une observation. Une inscription destinée à rappeler à la postérité le souvenir de l'acte d'Auguste devait avoir un sens clair pour tout le monde. Il n'est pas admissible qu'on ait employé un mot tout-à-fait vague pour motiver des sacrifices à faire chaque année à perpétuité en l'honneur d'Auguste. Or tel serait le cas de notre inscription, si l'on adoptait l'opinion de M. Herzog. La cause du désaccord qui exista d'après lui entre l'*ordo* et la *plebs* ne ressort nullement de l'inscription. Il faut la suppléer par voie de conjecture. C'est pour cela que la grande majorité des auteurs donne au mot *judicia* le sens technique d'instance. Il n'y a de divergence entre eux que sur le sens de la *conjunctio.*

D'après Orelli (2489), Auguste aurait attribué la dignité de décurion aux juges qui autrefois faisaient partie de la plèbe:

" Judices, plebis olim partem, decurionatus honore dignatus est, vel in amplissimum Ordinem Decurionum transtulit, allegit. „ Mais il n'y aurait pas là une mesure d'une portée générale, de nature à décider tous les plébéiens à se consacrer à perpétuité à la divinité d'Auguste. Ce serait une distinction personnelle qui ne pourrait toucher qu'un petit nombre de plébéiens. Comment croire d'ailleurs que, dans les colonies organisées sur le modèle de Rome, on ait suivi un système aussi différent quant à l'attribution du *munus judicandi?* Comme les sénateurs à Rome, c'étaient en principe les décurions qui devaient en être investis.

Rudorff (1) adopte une opinion qui est à peu près l'inverse de la précédente. Il estime qu'Auguste rendit aux décurions le droit de juger qui avait été temporairement confié aux plébéiens. Cette manière de voir échappe au reproche que nous avons adressé à celle d'Orelli; mais elle donne prise à une critique tout aussi grave. Il est impossible de croire que les plébéiens se soient réjouis de se voir enlever le *munus judicandi.* Ce seraient bien plutôt les décurions qui auraient dû féliciter Auguste, s'il leur avait restitué un droit qui leur avait jadis appartenu.

Il nous reste à examiner une objection présentée contre l'opinion que nous défendons. " Collatis veterum scriptorum locis, qui de albo judicum agunt, dit M. Herzog, numquam invenimus judicandi munus sive nomina in albo judicum recepta appellari judicia apposito casu genitivo. „ Et il cite à l'appui quelques passages de divers auteurs. " Judicia ad senatum translata sunt „ dit Cicéron (*In Verr.* I, 13, 37). " Judicandi munus, quod C. Gracchus ereptum senatui ad equites, Sulla ab illis ad senatum transtulerant, aequaliter inter utrumque partitus est, „ dit Velleius Paterculus (lib. II, cap. 32). " Senatui judicia tradidit..... Quanquam equites judicia recuperaverunt, „ dit aussi Tacite (*Annales*, lib. XI,

(1) *Römische Rechtsgeschichte,* t. II, § 10. n. 11.

cap. 22). Enfin Suétone (*Caes.* cap. 41): " Judicia ad duo genera judicum redegit equestris ordinis et senatorii. "

Cette objection ne saurait nous toucher. Ce n'est pas dans le sens de *munus judicandi* ni d'*album judicum* que nous prenons le mot *judicia*, mais dans celui d'instance. L'expression *judicia plebis* désigne les instances organisées devant des juges plébéiens. De même, lorsque Tite Live (lib. XXXVIIII, cap. 40) dit que Caton, âgé de quatre-vingt-dix ans, *Galbam ad populi adduxit judicium*, cela signifie que Caton fit comparaître Galba dans une instance qui eut le peuple pour juge. Nous avons vu un autre exemple du mot *judicium* suivi du génitif dans l'inscription de Todi que nous avons précédemment citée: [*Si quis quid adversus hanc rogationem egerit feceri*]*t sciens d*(*olo*) *m*(*alo*), *ei multa esto sestertium* [$\overline{X}$] *eiusque pecuni*[*ae qui volet magistratus petitio esto... eamque pecuniam vel*] *populi judicio petere vel in sacrum judicare licet*(*o*). L'expression *populi judicium* se trouve également dans ce fragment d'inscription: [*Quod quisque*] *adversus h*(*anc*) [*legem fecerit sciens dolo malo, ei multa esto sestertium..... ejusque pecuniae*] *qui volet actio esto..... eamque pecuniam vel*] *populi judicio* [*petere vel in sacrum judicare liceto*]. (*Corp. Inscr. lat.*, t. I, 1502). Ces exemples répondent suffisamment à l'objection proposée.

Nous concluons en conséquence au maintien de l'opinion d'après laquelle, à partir d'Auguste, les plébéiens de la colonie de Narbonne ont été admis à participer aux *judicia* concurremment avec les décurions; et nous sommes porté à croire qu'il en fut de même dans toutes les colonies romaines.

EDOUARD CUQ.

# LA *PIGNA* DU VATICAN.

Plusieurs archéologues ont admis la pensée que la célèbre pomme de pin conservée aujourd'hui dans les jardins du Vatican avait primitivement surmonté une lanterne placée au sommet de la voûte du Panthéon de Rome: c'est entre autres l'avis de Nibby, dans sa description du Panthéon (*Roma nell' anno 1838, parte antica*, II, p. 696) et dans son *Itinéraire de Rome*, 11e édition, p. 407. En ce moment même, le continuateur du grand ouvrage de Letarouilly: *Le Vatican et la Basilique de St Pierre de Rome* (9 livraisons in-folio), M. Alphonse Simil, s'apprête à reprendre cette thèse en même temps qu'à faire une étude d'ensemble sur le Panthéon.

Le plus ancien document qui mentionne la *pigna* est de la fin du douzième siècle. C'est la *Descriptio plenaria totius Urbis* (1), sorte de guide des pélerins du moyen-âge, contenant, outre l'énumération et la description des monuments, toutes les légendes locales issues de la fantaisie populaire. Ciampini, qui en publie des extraits, attribue ce travail à Pietro Mallio, chanoine romain sous le pontificat d'Alexandre III (1159-1181) (2). On le considère plutôt aujourd'hui comme étant de Cencio le Camerlingue; lequel, réunissant en 1190 sous le nom de *libro dei censi* toutes les indications des cens que diocèses, monastères et églises devaient à la cour de Rome, aurait fait suivre ce recueil du traité sur les

(1) Publiée en dernier lieu par C. L. Urlichs: *Codex urbis Romae topographicus*, Würzburg, 1871, pp. 90-112. — (2) Ciampini: *De sacris aedificiis a Constantino Magno constructis synopsis historica*, Rome, 1693, p. 76.

antiquités de Rome dont nous nous occupons (1). En tout cas, les manuscrits où cette description est contenue ne laissent aucun doute sur sa date: elle se place sûrement dans les dernières années du douzième siècle.

Voici le passage sur lequel on pourrait se fonder pour avancer, contrairement à une opinion assez répandue, que la pomme de pin du jardin de la *Pigna* a été prise non pas au mausolée d'Hadrien, mais au Panthéon d'Agrippa: " Dans le paradis de Saint-Pierre (c'était le nom du portique carré qui précédait l'ancienne basilique), il y a un bassin orné de colonnes de porphyre, qu'a fait construire le pape Symmaque (498-514)..... Au milieu du bassin se trouve la pomme de pin, qui servait de couvercle à l'ouverture du Panthéon, s'élevant par une construction de brique et de bronze doré au-dessus de la statue de Cybèle, mère des dieux (2). „ L'auteur décrit ensuite comment la pomme de pin avait été transformée en fontaine; je relèverai seulement ce trait que l'eau s'écoulait *per foramina nucum*, par les trous des pignons: ce qui semblerait expliquer la présence de trous très-nombreux qu'on aperçoit aujourd'hui sur la pomme, presque toujours à l'aisselle de chaque écaille, à moins que leur présence ne se comprenne par un artifice de construction de la part du fondeur, pour parer à tout danger provenant du retrait de cette masse énorme.

(1) C'est le personnage qui devint pape sous le nom d'Honorius III; sur lui et ses œuvres, voir *Bibliografia romana,* Rome, 1880, 1er vol. pp. L-LII. — (2) In paradiso sancti Petri est cantarum quod fecit Simachus papa columpnis porphireticis ornatum, quae tabulis marmoreis cum griphonibus conexae, pretioso celo aereo coopertae, cum floribus et delfinis aereis et deauratis aquas fundentibus. In medio cantari est pinea aerea, quae fuit coopertorium cum sinino aereo et deaurato super statuam Cibeles matris deorum, in foramine pantheon, in quam pineam subterranea fistula plumbea subministrabat aquam ex forma Sabbatina, quae toto tempore plena praebebat aquam per foramina nucum omnibus indigentibus ea, et per subterraneam fistulam quaedam pars fluebat ad balneum imperatoris juxta aguliam. Urlichs, *op. laud.*, p. 105-106.

Donc, aussi loin que l'on puisse remonter dans les documents sur les monuments de Rome, on trouve exprimée cette opinion, que la pomme de pin servait à couronner le Panthéon. Ce n'était pas certes une opinion personnelle à Cencio; dans toute sa description de Rome, il se fait l'écho des traditions qu'il entendait répéter autour de lui; son livre n'est pas seulement un tableau de Rome à la fin du XII^e^ siècle, c'est aussi un miroir des opinions archéologiques de ses contemporains. C'était là si bien l'opinion généralement acceptée, et transmise d'âge en âge, qu'au XIII^e^ siècle on la trouve encore reproduite dans une description analogue, intitulée la *Graphia aurea urbis Romae* (1). Au XIV^e^ siècle le cardinal Nicolas, mort en 1362, qui avait extrait " de divers livres et chroniques, et des registres de la chambre apostolique, „ un ouvrage sur les Merveilles de Rome, *De mirabilibus civitatis Romae*. dit en parlant de la pomme de pin qui se trouvait à Rome: " Sur le faîte du Panthéon, c'est-à-dire de Santa Maria della Rotonda, s'élevait la pomme de pin en bronze qui est aujourd'hui devant la porte de Saint Pierre. Ce toit, tout couvert de plaques de bronze doré, ressemblait de loin à une montagne d'or . . . (2) „ C'est encore au XIV^e^ siècle qu'il faut placer un ouvrage très-curieux, *Polistoria Johannis Caballini de Cerronibus de urbe apostolicae sedis scriptoris de virtutibus et dotibus Romanorum*, où on lit que la pomme de pin en bronze était autrefois au sommet du Panthéon: la foudre l'en renversa, et le pape Symmaque la fit transporter dans le bassin du portique de Saint-Pierre (3). L'*Anonymus magliabecchianus*, qui se place entre 1410

(1) Voir Urlichs, *op. laud.* pp. 118-119. — (2) De pinea quae stabat in Roma. In fastigio Pantheon id est sanctae Mariae rotundae stabat pinea aerea, quae nunc est ante portam sancti Petri, quae tota cooperta fuit tabulis aereis et deauratis, ita quod a longe quasi mons aureus videbatur, cujus pulchritudo adhuc in parte cernitur. *Ibid.*, p. 132. — (3) *Ibid.*, p. 145-146.

et 1415, rapporte les mêmes détails avec cette variante que ce serait Innocent II (1130-1143) qui aurait fait transporter la pomme de pin à Saint-Pierre, et avec cette date en plus, que la chute de la pomme de pin, occasionnée par une tempête, serait postérieure à la mort de Phocas (1).

A tout l'ensemble de ces textes vient s'ajouter la fresque de Benozzo Gozzoli, sur les murs du Campo-Santo de Pise, qui représente la construction de la tour de Babel. Parmi les monuments imaginaires que l'artiste a disposés comme fond de tableau, son caprice a placé le Panthéon de Rome : le temple d'Agrippa, malgré certains détails de pure fantaisie, est parfaitement reconnaissable à son portique surmonté d'un grand fronton triangulaire et s'adossant à un immense édifice circulaire, couronné par une coupole. Ce qui fait pour nous l'intérêt de cette représentation, qui date de la seconde moitié du quinzième siècle, c'est la présence au sommet de la coupole d'une immense pomme de pin, reproduction exacte de la fameuse *pigna* (2).

De tous ces textes et de la fresque du Campo-Santo, il résulte que la tradition constante pendant tout le moyen-âge a été que la pomme de pin provenait de la toiture du Panthéon. C'est aux savants de la Renaissance, à Panvinio entre autres et à Flaminio Vacca (3), qu'est dûe l'opinion qui la met au sommet du mausolée d'Hadrien ; Visconti l'a mise en honneur en l'adoptant dans sa description du Vatican (4). La tradition actuelle est donc relativement récente ; elle est en contradiction avec les tra-

(1) Urlichs, *op. laud.* p. 162. — (2) Dans sa fresque de San Gemignano, *Saint Augustin quittant Rome*, Benozzo Gozzoli a encore représenté, avec les principaux monuments de Rome, le Panthéon, mais cette fois sans la *pigna*. V. la reproduction de cette fresque et l'étude de M. Eug. Müntz dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1880. — (3) Voir ses *Memorie* dans la *Miscellanea* de Fea, t. I, p. LXXX. — (4) *Museo Pio Clementino*, t. VIII, p. 202 et suiv.

ditions antérieures; nous la verrons de plus tout à l'heure en contradiction avec l'unique texte classique qui donne une description du mausolée d'Hadrien.

Visconti ne pouvait admettre que le toit du Panthéon, ouvert au milieu, eût pu supporter un pareil couronnement de métal. Il semble pourtant naturel de se représenter cette coupole, comme toutes les coupoles d'aujourd'hui, se terminant par une lanterne, qui aurait été surmontée de la pomme de pin. C'était bien ainsi que la tradition du moyen-âge se figurait le sommet du Panthéon; comment expliquer autrement le texte déjà cité de Cencio, où il est dit que la pomme de pin s'élevait par une construction de brique et de bronze doré au-dessus de la statue de Cybèle? Il faut sans doute comprendre que les colonnes de la lanterne formaient comme un petit temple que couronnait la pomme de pin; c'est ce que dit encore l'*Anonymus magliabecchianus*: (*Pinea*) *stetit in vertice cujusdam tabernaculi unius idoli, quod erat in foramine templi Cybelis quae nunc sancta Maria rotunda vocatur* (1). L'ensemble de la partie supérieure du Panthéon aurait formé comme une sorte de petit temple rond, de θόλος, genre d'édifice qui était terminé par un couronnement conique, auquel Vitruve donne le nom de *fleur* (2).

La tradition écrite, aussi loin qu'on puisse la consulter, plaçait donc la pomme de pin sur le Panthéon; la tradition orale est d'accord avec elle, et celle-ci subsiste encore de nos jours. On sait qu'il n'y a pas pour les recherches topographiques d'indices plus sûrs et meilleurs que la persistance de certaines dénominations, qui finissent par ne plus avoir de sens pour ceux qui les répètent, mais qui rappellent pourtant un état des lieux qui n'est plus. Ainsi, pour ne pas nous écarter du Panthéon, prenons comme exemple l'église de Sant'Andrea della Valle; ce nom de *la Valle*

(1) Urlichs, *op. laud.* p. 162. — (2) Vitruve, IV, 8.

n'est autre qu'une trace de l'ancien Marais de la Chèvre, dont les eaux croupissaient jadis dans toute cette partie du Champ de Mars, si bien qu'une bulle d'Honorius II en 1127 étend ce nom à toute la contrée voisine (1). Or il est un quartier de Rome auquel, dès la première moitié du douzième siècle, on voit donner le nom de *Pigna* (2); le moyen-âge connaît l'église de Saint-Etienne *in pinea* (3); aujourd'hui encore existe l'église de Saint-Jean *della pigna*. Ce quartier n'est autre que le neuvième *rione* de Rome, celui même où s'élève le Panthéon (4), et c'est dans le voisinage du Panthéon que se trouvent ces deux églises. Il serait difficile d'avoir une preuve plus convaincante de la persistance de cette tradition locale. De même que le *rione Colonna* (III$^{e}$) et le *rione Ponte* (V$^{e}$) dûrent leurs noms à la colonne de Marc-Aurèle et au pont Saint-Ange, de même on peut croire que le neuvième dut le sien à la pomme de pin du Panthéon. Ce monument, unique par sa forme et par son usage, avait tellement frappé les esprits au moyen-âge que son nom avait été donné à tout le quartier environnant. Si la pomme de pin eût été sur le mausolée d'Hadrien, le nom de *pigna* donné à la neuvième région demeurerait inexplicable; mais rien de plus clair si l'on adopte l'autre système.

Pour achever la démonstration, il y aurait à chercher ce que la tradition du moyen-âge ou l'antiquité classique nous apprennent sur le couronnement du mausolée d'Hadrien. Aucun des textes des *Mirabilia urbis Romae* n'y met la pomme de pin, et tous rappellent que les deux paons qui décoraient la fontaine de la basilique de Saint-Pierre, et qui ont suivi aujourd'hui la pomme de pin dans le jardin de la *pigna*, proviennent du *Templum*

(1) Lanciani, *I comentarii di Frontino*, etc. Rome, 1880, p. 15. — (2) Urlichs, *op. laud.*, p. 80. — (3) *Ibid.*, p. 145 et 162; c'est aujourd'hui l'église de *Santo Stefano del cacco*. — (4) Ses armes sont une pomme de pin sur fond de gueule (Nibby, *Roma*, Pars I$^{a}$, vol. I$^{o}$ p. 133).

*Adriani;* ils ne confondaient donc pas le lieu de provenance des paons et de la pomme comme on le fait aujourd'hui. Je laisse de côté un passage d'un écrivain du milieu du VII^e^ siècle, Jean d'Antioche, que cite Saumaise dans son commentaire à Spartien (1), pour arriver à un texte d'une autorité bien plus grande, celui de Procope. A l'occasion du siège de Rome par Vitigès (537-538), l'historien grec revient à plusieurs reprises (2) sur la description du mausolée d'Hadrien, et jamais il ne parle du couronnement avec la pomme de pin; il décrit pourtant avec détail tout l'édifice; il parle de son placage en marbre de Paros, des statues équestres qui le couronnent; il n'aurait certes pas oublié de mentionner la pomme de pin, qui aurait été une des curiosités principales de ce monument. Notons que le témoignage de Procope a la valeur d'un témoignage oculaire: il avait suivi Bélisaire dans ses campagnes d'Italie; notons encore que, dans la description à laquelle nous avons fait allusion, il n'est nullement dit, comme le croyait Visconti (3), que le mausolée avait été déjà transformé en forteresse, d'où l'on pourrait conclure que l'étage supérieur avait été dépouillé de tous ses ornements pour les besoins de la défense. L'édifice était intact, puisqu'il y avait encore sur le sommet, ἄνω, des statues de marbre: c'est seulement à une époque postérieure du siège que les Romains, surpris à l'improviste par une attaque des troupes de Vitigès, firent pleuvoir sur les assiégeants les statues de marbre brisées en morceaux. Procope a donc vu le mausolée d'Hadrien dans son état d'intégrité, et il n'a pas vu la pomme de pin sur son sommet.

Qu'aurait eu à faire en effet une pomme de pin sur un monument funèbre? Ce n'était pas le pin, mais le cyprès qui, à Rome comme à peu près dans tout le monde antique, était con-

(1) *Historiae augustae scriptores,* Leyde, 1671, p. 180. — (2) Voir surtout *De bello Gothico,* I, 22. — (3) *Museo Pio-Clem., loc. cit.* p. 206.

sidéré comme le symbole funéraire par excellence (1); et lorsque Strabon parle des arbres toujours verts qui couronnaient le mausolée d'Auguste au Champ de Mars, c'est évidemment de cyprès et non de pins qu'il entend parler (2). Sans doute, le pin pouvait bien avoir parfois une signification funèbre (3); mais ce n'était pas là son caractère principal: il est surtout connu dans la symbolique antique comme l'attribut de Cybèle (4). Or on a vu que les textes des *Mirabilia* plaçaient la pomme de pin au-dessus de la statue de Cybèle; leurs auteurs ignoraient certes le lien mystique qu'il y avait entre cet arbre et cette divinité, et, en parlant d'une statue de Cybèle, ils rapportaient simplement une tradition antique. Sans exagérer d'ailleurs l'importance de ce rapprochement, nous le croyons favorable, lui aussi, à l'opinion qui met dans l'antiquité au sommet du Panthéon la pomme de pin du jardin de la *Pigna*.

On a vu plus haut que l'opinion aujourd'hui en vigueur s'était formée au XVI^e^ siècle; au XVIII^e^, bien que relativement récente, elle avait pris un développement inattendu; voici ce que dit un antiquaire de cette époque: " On croit que cette pomme de pin, placée au-dessus du mausolée d'Hadrien, renfermait les cendres de cet empereur; au bas on n'aperçoit plus de l'ancienne inscription que la lettre H et, à part, la lettre O (5). ". Or c'est là de l'imagination pure; sur le boudin qui termine en bas la pomme

(1) Lajard: *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, pp. 324-347; tome XX des *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 2^ème^ partie, 1854. — (2) Voir Lajard: *op. laud.* p. 357. — (3) Voir Braun: *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, 1851, p. 47-57. — (4) Je me contente de renvoyer au commentaire de Servius sur le vers 116 du livre IX de l'*Enéide*, et à un bas-relief reproduit dans le *Dictionnaire des antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, I, p. 359. — (5) Ficoroni: *Le singolarità di Roma moderna*, p. 21, à la suite de *Le vestigia e rarità di Roma antica*. Rome, 1744.

de pin, et sur la ceinture de bronze qui recouvre en partie le boudin (1), on lit encore aujourd'hui des inscriptions. La bande circulaire de bronze porte un A en relief, fondu par conséquent en même temps que le métal, haut de dix centimètres environ, et, à la gauche de l'A, un O beaucoup plus petit, en creux, tracé après la fonte: il n'y a jamais eu d'autres caractères, et cet A, par sa position bien au milieu du bronze, comme par sa forme, a l'air d'être une marque de fabrique. Sur le boudin lui-même on lit les deux inscriptions suivantes, en caractères d'environ quatre centimètres: la partie supérieure des lettres est seule visible; quand on a entouré le boudin de la bande circulaire dont j'ai parlé, la moitié de l'inscription a été cachée; la lecture de ce qui reste n'en est pas moins certaine. Les lettres ont été gravées et ont des formes peu régulières:

1° Il y a d'abord P CINCIVS P L. Cette inscription se lit en entier, bien que les deux dernières lettres soient à peine visibles;

2° Il y a ensuite (2) P CINCIVS P L CALVIVS FECIT c'est à dire P · CINCIVS · P · L · CALVIVS · FECIT (3).

L'inscription de la pomme de pin est donc une signature d'artiste, et non une épitaphe impériale; et le nom de cet affranchi, que Sillig a oublié dans son *Catalogue des artistes*, mérite de figurer avec honneur à côté de celui de Zénodore, le grand fon-

(1) Cette ceinture, haute de 0$^{m}$,18, a donc été mise après coup, vraisemblablement quand la pomme de pin a aussi été restaurée à son extrémité supérieure, qui s'était brisée soit sous un coup de foudre, soit en tombant du Panthéon. Les nombreuses traces de coups de marteau ou de hache que l'on voit sur les écailles de la pomme prouvent qu'elle avait dû rester longtemps à terre. — (2) A 0$^{m}$,80 environ à droite de la première inscription. — (3) Gruter n'a publié que l'inscription n° 2 en lisant *Salvius* (p. 187, n. 6), lecture reproduite par Ciampini, *De Sacris aedif.* p. 76, et par Visconti, *Mus. Pio-Clem.* t. VII, p. 206, note 1, qui semble croire l'inscription perdue. Je garantis la présence des deux inscriptions; j'en garantis la lecture, que j'ai vérifiée sur le monument.

deur de statues du règne de Néron, son élève peut-être, en tout cas son imitateur.

On pourrait objecter à l'opinion en faveur de laquelle nous présentons quelques arguments que Pline, en parlant des bronzes, ne mentionne pas cette pomme de pin, pas plus qu'il ne la mentionne en parlant du Panthéon. Mais on sait que Pline ne donne nulle part une description détaillée de cet édifice, se contentant à trois reprises (IX, 21; XXXIV, 13; XXXVI, 38) de fournir quelques renseignements très-rapides; et l'on sait encore que son énumération des grandes œuvres en bronze de l'antiquité est loin d'être complète.

En résumé, il semble qu'il y aurait tout un ensemble de témoignages de diverse nature à l'appui de cette opinion que la pomme de pin devait se trouver originairement au sommet du Panthéon d'Agrippa. C'est des environs du Panthéon et non des fossés du château Saint-Ange que le pape Symmaque ou un de ses successeurs (1) l'aurait fait transporter au portique de la basilique de Saint-Pierre, là où Dante l'admira lors de son voyage à Rome (2).

G. Lacour-Gayet.

(1) Aucun des textes que nous avons cités n'attribue formellement à Symmaque le transport de la pomme de pin. Le *Liber pontificalis* parle bien des travaux que Symmaque fit exécuter au portique de Saint-Pierre, mais sans mentionner la pomme de pin. — (2) En apercevant dans les cercles infernaux le géant Nembrotto, le poëte nous dit, *Inf.*, XXXI, vs. 58-59:

La faccia sua mi parea lunga e grossa
Come la pina di San Pietro a Roma.

# LE PORT DE TERRACINE.

## HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

---

Le port de Terracine n'a jamais été l'objet d'une étude (1). Il la mérite cependant par son antiquité, par son histoire, par les particularités de sa structure, et par sa conservation, qui permet de bien voir ce qu'il a été. Ce n'était pas un port de premier ordre, et il ne peut être comparé ni à celui d'Antium, ni à ceux d'Ostie ou de Centumcellae. Il n'en est que plus utile à connaître ;

(1) Les seules descriptions qui méritent d'être citées sont:

1° Celle de Rappini (*De' Bonificamenti delle Terre Pontine libri IV*, da Nicola-Maria Nicolaj, etc.... Roma, Pagliarini, 1800. — Lib. III, cap. VII: *Relazione e voto dell' ingegnere Gaetano Rappini*, § VII, pp. 207-209). Faite avec légèreté, elle se fait remarquer par l'absence de connaissances archéologiques, et par un certain nombre de grosses bévues, dont quelques unes ont passé jusque dans Prony. Elle date de 1777.

2° Celle de Testa (*Lettere Pontine*, di Domenico Testa, Rome, 1794, lettre IV). Quelques pages seulement.

3° Celle de Prony (*Description hydrographique et historique des Marais Pontins*, par M. de Prony ; Paris, Didot, 1822, sect. IV, ch. XXVI, art. 547-548). Très-succincte, étant en quelque sorte un hors-d'œuvre dans l'ouvrage. Il faut regretter que le grand ingénieur, après avoir pris lui-même les mesures en 1811, ait trop suivi, pour rédiger dix ans après ces quelques pages, la description de Rappini, qui l'a trompé sur plusieurs points.

On trouvera aussi quelque chose dans Matranga (*La città di Lamo stabilita in Terracina*, 1852), et dans l'historien local Contatori (*De historia Terracinensi libri V*, 1701). Celui-ci se borne à quelques mots et aux citations de textes ; le nom seul du premier dit ce que peut être sa discussion.

car ces ouvrages secondaires ont été beaucoup moins étudiés que les grands travaux d'Auguste et de Claude.

Un coup-d'œil sur le croquis de l'état actuel qui accompagne la restitution en plan ci-jointe (Pl. X) fera voir ce qui reste du port. Situé au Sud de Terracine, à 700$^{m}$ de l'acropole d'Anxur, il occupe l'angle de deux plages, celle du *Piegarello*, *a*, qui va jusqu'au Monte Circello à 12 milles de là, et celle du *Lazzaretto*, *b*, qui est la plage même de Terracine. Il est à l'extrémité Sud-Est du quartier de la *Marina*, qui date de Pie VI (1776-1800), et dont le dernier bâtiment, l'ex-palais pontifical qui contient aujourd'hui le bagne, est construit sur le môle même, *c*. Le bassin est formé par deux branches rectilignes, l'une cachée aujourd'hui par le palais, l'autre encore apparente sur toute sa longueur, puis une courbe qui vient se terminer en face de la pointe du môle Nord. Il est complètement comblé. Il n'existe aucune trace de bassins annexes ni de dépendances quelconques en dehors de ce qui pouvait être sur le môle, et l'on voit clairement qu'il n'y en avait point. Sur la partie rectiligne Ouest et sur la partie de la courbe qui lui est voisine existent de nombreux débris des constructions supérieures, *hh*; et, dans toute la largeur de la courbe, la structure du môle et ses détails sont visibles assez clairement. L'enrochement extérieur qui le protégeait contre l'effort de la mer existe encore en grande partie, *d*. A l'angle des deux parties rectilignes, le môle a été coupé pour donner passage au canal de navigation, *e*, qui traverse, presque ensablé lui-même, ce qui a été le bassin du port (1), et en sort par une autre coupure que protége une digue longue de 150$^{m}$, *p*.

(1) La *Linea Pia*, creusée par Pie VI Braschi, le long de l'*Appia* de *Treponti* à *Ponte Maggiore*, réunit toutes les eaux courantes des Marais Pontins. A *Ponte Maggiore* elle les verse dans le *Portatore*, qui les emmène à la mer à Badino. C'est de *Ponte Maggiore* que part le *Canale di Navigazione*, qui vient finir à Terracine.

Sur le môle antique s'élèvent plusieurs constructions modernes, le palais du bagne, la maison du garde-port, deux batteries abandonnées, des maisons; dans le bassin sont quelques magasins, des hangars, des jardins potagers, des toits à porcs, et diverses allées plantées d'arbres. Derrière la partie rectiligne Ouest s'élève une butte de sable, haute d'environ 16$^{m}$, connue sous le nom de *Montone*, et complètement couverte de vignes.

Tel est l'aspect actuel du port antique de Terracine. Ce qui reste de l'ouvrage lui-même suffit pour une restitution complète. J'ai cherché à le faire avec aussi peu d'hypothèses que possible, et sans appliquer ce moyen facile à rien d'essentiel. Elle était plus aisée autrefois; car bien des choses qui ont été vues par d'anciens voyageurs ont disparu. Mais depuis Balthazar Peruzzi au XVI$^{e}$ siècle jusqu'à L. Rossini et Matranga (1), les visiteurs du port de Terracine n'en ont donné que des descriptions très-succinctes ou des croquis sans précision.

Les mesures générales ont été prises par Prony. Le périmètre est, suivant lui, " de 1160$^{m}$ (2), non compris la passe ou entrée qui a 112$^{m}$. Le plus grand diamètre intérieur, pris parallèlement à celle des parties rectilignes du périmètre qui aboutit à la passe, est de 402$^{m}$; le diamètre perpendiculaire à celui-là est de 380$^{m}$; la surface intérieure de 117100 mètres carrés., Ces mesures, vérifiées par moi, sont justes, ou du moins d'une approximation suffisante: il n'est possible en effet, dans l'état actuel du môle et particulièrement de ses extrémités, d'évaluer qu'à quelques mètres près son développement total.

En examinant la maçonnerie du môle et des constructions

(1) On a de Peruzzi à Florence des croquis de divers monuments de l'ancienne Terracine; faits à la hâte, ils sont cependant utiles: ils conservent la mémoire de ruines aujourd'hui disparues. — L. Rossini (*Viaggio pittoresco da Roma a Napoli*, 1832) ne donne rien qui vaille. — (2) Non compris la passe; cela fait 4000 pieds romains environ.

qu'il supportait, on observe que, dans le môle, la masse est faite de gros moëllons de *tufo* noyés dans un ciment où entre comme pouzzolane ce même *tufo* pulvérisé. Toutes les parois verticales sont revêtues d'*opus reticulatum* en calcaire des Lepini ; toutes les parois horizontales ou inclinées sont revêtues d'une maçonnerie en petits moëllons plats de ce même calcaire: de sorte que le *tufo*, qui se décompose et s'effritte aisément, n'était nulle part exposé ni à l'air ni à l'eau : ce môle est d'une solidité magnifique. Dans les constructions supérieures, la maçonnerie des murs est faite de moëllons de ce même *tufo* avec beaucoup de mortier : elle est de qualité médiocre. Partout elle est revêtue d'*opus reticulatum* encadré dans des files de *mattoni*, et présentant de temps en temps des rangées de losanges en brique. Le caractère général de la construction est celui de l'époque Antonine.

Le port en effet, tel que nous le montrent ses restes, était l'œuvre des Antonins. Un mot de Capitolin dans l'Histoire Auguste l'attribue à Antonin le Pieux (1). Mais la tradition est en faveur de Trajan. A défaut de textes, ce dernier aurait pour lui un monument découvert en 1853 par M. l'ingénieur municipal Mollari dans le quartier de la *Marina* (2), et publié ici pour la première fois (Pl. XII).

C'est un fragment, haut de $0^{m}\cdot 24$ et long de $0^{m}\cdot 59$, présentant douze personnages en haut-relief, le treizième, à gauche, s'apercevant seulement en partie. L'ensemble devait être une frise ou un cordon dans quelque petit édicule. Notre morceau représente une des scènes qui sans doute se succédaient tout du long, la matière est un excellent marbre blanc, et le travail soigné, fin, élégant; malheureusement certains personnages ont souffert, les têtes les plus importantes sont mutilées.

(1) H. Aug. J. Capit. Ant. P., c. 8: " Cajetae portus, Tarracinensis portus restitutio., — (2) I. C. A. Bull. 1853, p. 16.

La scène est facile à comprendre. Un personnage qui semble être un empereur, vêtu du *paludamentum*, assis sur un siége curule qui pose sur un *suggestus*, donne ses ordres à des hommes qui travaillent dans un chantier. Derrière lui, debout sur la même tribune, sont deux personnages en chlamyde, qui se penchent vers lui comme pour l'écouter. Devant, mais au pied du degré, se tient un autre personnage qui porte un *pallium* tombant sur l'épaule gauche, et qui, la main étendue tenant un rouleau, transmet les ordres aux travailleurs. C'est l'ingénieur ; derrière lui, vues de face, sont trois personnes, dont l'une lui met la main sur le bras gauche. Le groupe central de la scène représente les ouvriers au travail. On voit une tour qui s'élève : un ouvrier, monté au haut, vient de poser une grosse pierre, et en prend une autre qu'on lui a montée au moyen d'un loup ; deux autres ouvriers, à terre, les tibias protégés par des jambarts qui paraissent être en bois et maintenus au moyen de courroies, taillent et parent des pierres avec l'*ascia*. A gauche enfin un contre-maître, vêtu de la chlamyde et accompagné d'un personnage debout derrière lui, fait transporter par un travailleur un gros fardeau ; le reste de ce groupe est cassé. La tête du personnage assis, celle de l'homme debout derrière lui, celle de l'ingénieur et celle du contre-maître sont malheureusement endommagées. Toute la figure de l'empereur est enlevée sur le marbre, excepté le bas de la joue et la partie voisine de l'oreille. C'est assez cependant pour que l'on distingue à peu près ces petits favoris analogues aux " pattes-de-lapin „ des officiers du premier empire, et qu'un seul empereur romain a portés, Trajan.

Ce serait donc Trajan qui présiderait au trvail, et c'est vraisemblablement à lui qu'était consacré le petit édifice. Mais ce travail, quel est-il ? On peut voir dans la tour qui s'élève un phare, et supposer que les autres parties de l'œuvre représentaient l'établissement d'un port ; mais ce peut être aussi bien autre

chose. On n'en peut rien conclure de certain. Toutefois la création d'un port faisait partie si naturellement des grands travaux de Trajan à Terracine que l'on s'étonnera de ne le voir construire que quarante ans plus tard. La voie Appia refaite par Trajan, le quartier de la *Marina*, où elle passait, devint la vraie ville, et se couvrit de belles constructions, thermes, temples, lupanars, amphithéâtre, maisons et fondations privées; l'antique acropole elle-même fut rajeunie, le forum et le temple d'Apollon furent refaits; les souvenirs de Trajan sont nombreux à Terracine, sa statue était sur le forum (1). Tout cela semble appeler le port, mais ne constitue pas une certitude.

Dans tous les cas, Trajan et Antonin auront été précédés par d'autres. Le port créé par eux succède à un ouvrage beaucoup plus antique, dont la forme encore subsistante s'est imposée à leurs ingénieurs.

Si l'on examine en effet le massif du môle dans les parties où la mer l'a rongé jusqu'à découvrir sa structure intérieure, on observe qu'à une certaine hauteur, en général près du niveau de l'eau, la maçonnerie en *tufo* est interrompue par un lit de maçonnerie en calcaire. La partie inférieure, qui pose sur l'enrochement par lequel est porté tout l'ouvrage, est plus large que la partie supérieure, c'est-à-dire le môle des Antonins. Il est évident que ceux-ci ont trouvé là les restes d'un môle ancien sur lequel ils ont assis le leur. Ils ont fait celui-ci plus étroit, le taillant, pour ainsi dire, dans la largeur de l'autre; et, avant de commencer la construction, ils ont rasé la partie supérieure de l'ancien ouvrage, et mis dessus un lit de maçonnerie en calcaire afin d'obtenir une surface un peu plus régulière pour bâtir.

C'est ce qui explique comment le port de Terracine ne pré-

(1) La base, fort belle, existe encore. Son inscription (Or.-Henz., 5822) a été omise par M. de La Berge dans le recueil qui accompagne son Etude sur Trajan.

sente rien de cette installation complète et grandiose des ports impériaux: pas d'avant-port, de bassins intérieurs, d'annexes. Il est fait comme un petit port, bien qu'il soit grand: c'est un simple bassin formé par un môle avec une entrée étroite. Il ne porte pas trace non plus de ces perfectionnements scientifiques que l'art de construire les ports avait reçus des Grecs avant d'arriver aux Romains: ni brise-lames, ni arcades ménagées dans le môle pour laisser passer les eaux; rien qu'un enrochement submergé portant une jetée massive.

Ces particularités suffiraient pour indiquer la haute antiquité de la construction primitive; mais on en a d'autres témoignages. Si le port des Antonins, bien que d'une construction infiniment moins solide et exposé depuis si longtemps à une dévastation incessante, a laissé de lui tant de restes, combien ne faut-il pas supposer de siècles pour que l'ouvrage antérieur se fût ruiné au point d'être à refaire de fond en comble?

En effet ce que nous savons de l'histoire maritime de Terracine conduit à penser que depuis longtemps elle était sans port quand les Antonins entreprirent leur travail. Tacite, nous racontant sa prise par L. Vitellius en 70 et la fuite par mer de ceux qui la défendaient (1), ne mentionne pas son port, et n'emploie pas le mot *portus*. Il dit que Terracine était défendue par des gladiateurs et des rameurs de la flotte de Misène, ayant avec eux le préfet Apollinaris. Au moment de la défaite, tandis que quelques gladiateurs se faisaient tuer, *ceteri ad naves ruebant.... Sex liburnicae inter primum tumultum evasere, in quis praefectus classis Apollinaris; reliquae in littore captae, aut nimis ruentium onere pressas mare hausit*. Dans ce récit, rien n'indique une flotte dans un port, la sortie d'un port. C'est au contraire le tableau d'une déroute et d'un embarquement tumultueux sur une plage,

(1) Tac. H. III, 76-77.

*littus*. Ce témoignage est important. Julius Obsequens nous montre en 137 une flotte romaine sous Terracine, et nous raconte ailleurs un accident arrivé à un navire marchand sur ce même mouillage (1): il ne dit pas port, parce que sans doute les auteurs où il puise n'emploient pas le mot. Tite-Live seul écrit à la date de 210: *Tarracinae, in mari, haud procul portu, angues magnitudinis mirae lascivientium piscium modo exsultasse* (2). Mais Tite-Live n'a point pensé ici à nous dire si Terracine avait ou non un port en activité; il rapporte seulement un présage: la valeur technique de l'expression peut donc être mise en doute. Nous savons par lui-même que Terracine à cette époque n'était rien moins que florissante: nous la voyons en 209 refuser aux consuls des troupes et de l'argent, se déclarant épuisée, et bientôt après chercher à se faire exempter du service maritime (3). De ces textes, celui de Tacite seul confirme vraiment ce que fait supposer l'examen du môle; mais les autres, de quelque manière qu'on les entende, n'y contredisent pas: il y a près de 300 ans entre la guerre d'Hannibal et l'époque de Vitellius.

Terracine n'a pas de port naturel, et l'on verra plus loin à quelles puissantes causes d'obstruction rapide est exposé tout port artificiel créé dans ses environs. En revanche, elle a un bon mouillage et une plage sûre et bien abritée: c'est plus qu'il ne faut pour constituer une de ces *marine* dont se contentent une foule de villes de la Méditerranée, et qui suffisaient aux besoins essentiels de la marine des anciens. Que son vieux port fût ruiné ou en voie de ruine, Terracine, pendant les siècles de la république romaine, eut une certaine importance comme station navale. C'était

(1) Jul. Obseq. *De Prodig.* " M. Aemilio C. Hostilio cos. Tarracinae M. Claudius praetor in nave fulmine conflagravit. „ — *Ibid.*: " Ap. Claudio M. Perpenna cos. Tarracinae sereno navis velum fulmine examinatum in qua dejectum et impensas omnes quae ibi erant ignis absumpsit.„ — (2) Liv. XXVII, 4. — (3) Liv. XXVII, 38; XXXVI, 3.

une ville de commerce, l'unique point de communication sur la côte entre le Latium et la Campanie. Son importance comme lieu de transit augmenta lorsque la Via Appia fut créée, en 314. Arrivant de Rome en ligne droite, la voie y touchait la mer pour la première fois. Terracine devint une position militaire intéressante, la clef du Latium par ce côté-là, et l'on serait porté à supposer que son port fut créé à cette époque. Mais il peut être plus ancien, et je croirais plutôt avec Prony qu'il est " un des premiers régulièrement construits qui aient existé en Italie„. Terracine, ville indépendante, grande cité de l'empire volsque, alliée ou sujette de Rome dans des temps fort anciens, avait dû à la marine une bonne part de sa prospérité. Elle figure dans le traité entre Rome et Carthage rapporté par Polybe, qui est du commencement du IV$^{e}$ siècle (1). Le port dont les Antonins trouvèrent les restes date probablement des temps reculés où la puissante Anxur ne se contenta plus de la *marina* de son premier âge, et rivalisa sur mer avec Antium et avec Cumes.

Les Anxurnates garnirent d'un môle le front des deux plages qui s'étendaient au-dessous de leur acropole; puis ils entourèrent d'une jetée courbe une certaine étendue de la mer qui les baignait, en ménageant une passe étroite, A. Ils évitèrent la forme circulaire: ils surent choisir une courbe ellipsoïdale assez bien combinée pour atténuer l'action de l'embouchure de l'*Ufens*, qui déchargeait dans la mer, à 3 milles à l'Ouest, une grande partie des eaux des Marais Pontins. Comme la plage du *Lazzaretto* est exposée aux vents de Sud et d'Ouest, ils firent leur entrée parallèlement à elle, ouverte au Nord-Est: le vent qui y soufflerait directement est arrêté par le Monte S. Angelo, qui se dresse à pic à 400$^{m}$ devant elle, et par une espèce de cap sur lequel s'élève la *Torre Gregoriana*. Leur môle était construit sur un

(1) Pol. III, 22, § 11.

inébranlable enrochement fait d'énormes blocs pris aux montagnes voisines et immergés pêle-mêle ; sa largeur peut avoir été de 19 à 20$^{m}$ ; il était d'un *tufo* riche en ponces, qu'ils allèrent chercher dans les Champs Phlégréens (1). Qu'y avait-il dessus ? On ne sait. Ce qui paraît sûr, c'est que le port s'obstrua, se ruina, et ne dura pas jusqu'à l'empire. Les Antonins le recreusèrent, et le *Montone* fut formé des sables tirés de l'ancien bassin ; puis, sur le vieux môle encore solide, ils établirent l'ouvrage dont nous voyons aujourd'hui les débris.

Les deux parties rectilignes du môle se joignaient au point où le coupe aujourd'hui le canal de navigation. Elles formaient entre elles un angle de 96°. Prony dit 103 ; mais il n'a pas fait attention que la largeur du canal est prise sur les deux bras, et non pas seulement sur celui de l'Ouest.

En cet endroit était certainement la porte, B. Je l'ai placée dans l'axe d'une rue antique, C, qui conduisait de la voie Appia au port. Cette rue, pavée en lave, se détache de la Via Appia à l'endroit où plus tard Théodoric fit faire une des portes de la nouvelle enceinte. On l'a rencontrée en deux points de son parcours, sous un bâtiment de la famille Antonelli et sous la maison Zacheo : le tracé est exactement rectiligne, et l'extrémité vient tomber à l'angle des deux bras du môle. La position de la porte est donc sûre, d'autant plus qu'il faut qu'elle soit là pour donner accès facilement sur les deux parties rectilignes. Cette porte devait avoir un caractère monumental. Elle présentait sans doute

(1) Il est intéressant de remarquer que ce fut le même tuf qu'on alla chercher à l'époque des Antonins pour faire les constructions supérieures ; et c'est encore lui qui sert pour bâtir à Terracine. Examinés avec soin, des échantillons pris dans la base du môle, dans la maçonnerie des magasins, dans les murs de constructions de Pie VI, et dans le chargement de bâtiments venus à Terracine des carrières de la *Torre di Terra-Ferma*, ont été trouvés identiques.

une grosse colonne de chaque côté de la baie: le chapiteau corinthien de l'une d'elles existe encore au jardin Antonelli dans le *Borgo della Marina.*

Si l'on suit le mur extérieur des constructions en dehors, à 66$^{m.}$ du canal on trouve un rentrant à angle droit, d'une profondeur de 7 pieds (2$^{m.}$08 environ), à partir duquel le mur n'en présente plus aucun autre. En dedans s'observent les traces d'un escalier: une grosse pierre d'un des gradins est encore en place. Cet escalier conduisait sur la terrasse supérieure dont il sera parlé plus loin, précisément avec la disposition que je lui ai donnée en D.

Cet escalier paraît s'être trouvé au fond, à droite, d'un long portique à arcades servant d'entrée au port, E: les débris des voûtes tombées existent encore sur le môle. La longueur de ce portique était, l'entrée non comprise, de 200 pieds environ (59$^{m.}$26), et sa largeur de 30 pieds (8$^{m.}$89); il avait neuf arcades ouvertes sur le quai du port et précédées d'une colonnade. Cette disposition, parfaitement commode pour présenter tous les dégagements nécessaires, s'expliquera par celle des constructions qui viennent après.

Après ce portique d'entrée commence, de F à I, une série uniforme de pièces voûtées précédées d'une colonnade, et devant lesquelles court un quai découvert. Ce sont les magasins, les docks. Cet ensemble paraît avoir été composé de 76 pièces, larges chacune de 19 à 20 pieds (près de 6$^{m.}$) et profondes de 23 (6$^{m.}$81), séparées par des murs de 2 à 3 pieds (0$^{m.}$60 à 0$^{m.}$90) d'épaisseur. La hauteur verticale des murs jusqu'à la naissance des voûtes est de 10 pieds (2$^{m.}$96), du sol à l'intrados il y a 17 pieds (4$^{m.}$03), et la voûte a 5 pieds (1$^{m.}$50) d'épaisseur. Sur les voûtes courait une plate-forme garnie d'un sol en béton très-dur, épais de ½ pied (0$^{m.}$15 env.), qui pouvait servir de chemin de ronde.

Les mesures relatives à cette construction ont pu être prises avec exactitude. Le môle est en effet couvert de leurs énormes

débris. Les voûtes sont tombées les unes à côté des autres, et quelques unes laissent mesurer leur arc; le mur de fond des magasins est sur pied en grande partie, *n;* plusieurs d'entre eux ont laissé sur le môle la trace de leurs quatre côtés, *ss.* Enfin quelques unes des colonnes sont encore représentées par leur partie inférieure, si solidement encastrée dans la maçonnerie qu'elle n'a pas pu disparaître.

La distance des colonnes aux piliers des voûtes est de 9 pieds (2$^{m}$· 70). Devant les colonnes est un quai de la largeur de 14 pieds (4$^{m}$· 15). Sur sa surface intérieure sont fixés d'énormes anneaux d'amarrage, RRR, en calcaire blanc très-beau: chacun d'eux est séparé du voisin par une distance de 58 pieds 1/2 environ (17$^{m}$· 40 env.). Il existe encore en place 7 colonnes et 23 anneaux, le premier étant à 60$^{m}$· du canal. La Pl. XI donne l'élévation et la coupe de cette partie de l'ouvrage. Aucun des détails n'est d'invention.

Les murs des magasins sont revêtus d'appareil réticulé encadré dans des assises de *mattoni* posés en boutisse: la partie inférieure est faite d'une assise de *mattoni* portant une assise d'*opus reticulatum* assez gros, dont les losanges sont en pierre des Lepini, et sur laquelle repose une seconde assise de *mattoni*, à peu près de la même hauteur qu'elle. Puis commence un *opus reticulatum* assez élégant, présentant cette particularité que certaines files de losanges sont des morceaux de brique taillés. Les encoignures sont en *mattoni*, et le mur se termine enfin par une assise de *mattoni* égale aux autres. C'est là que commençait la voûte reposant sur les murs latéraux. La partie du mur de fond encadrée dans son arc était revêtue d'appareil réticulé.

Les colonnes étaient certainement des colonnes corinthiennes sans base. Malgré l'anomalie de cette disposition, il faut absolument l'admettre. Celles dont la partie inférieure subsiste s'encastrent directement dans la mâçonnerie: de base, elles n'en ont

jamais eu. Cependant elles étaient corinthiennes. Les marbres délicats dont elles sont faites, leurs cannelures compliquées, tout le prouve. De plus, étant donné leur diamètre, comme on le verra plus loin, le chapiteau corinthien est nécessaire pour les porter à la hauteur qu'exige celle de la voûte des docks. Enfin il existe au palais Antonelli, au *Borgo della Marina*, un chapiteau, provenant d'une des constructions du port, qui est corinthien : il ne vient sans doute pas des docks ; mais l'ensemble était tout d'un style. Ce que ces colonnes ont de plus curieux, c'est qu'elles ne sont pas semblables : l'une est de cipollin, l'autre est de brèche rose de Cori ; l'une est à cannelures, l'autre est à baguettes, et l'on n'observe aucune régularité dans leur alternance. Il paraîtrait donc qu'elles étaient de provenance diverse : on ne prit pas la peine, en construisant le port, de faire exprès les 150 colonnes environ qui étaient nécessaires pour les divers bâtiments de l'ensemble. Une partie au moins fut empruntée soit à des édifices détruits, soit à des dépôts de matériaux existant à Terracine ou ailleurs : on ne leur demanda que d'avoir à peu près le même diamètre, qui est de $0^{m}.46$ à $0^{m}.47$ ; cela suffisait pour l'effet d'ensemble, pour le coup-d'œil.

De l'entablement, il ne reste rien. Mais son style est donné par celui de l'ensemble et des colonnes. Il est probable que sur celles-ci posait une architrave en bois plus ou moins travaillé, et au-dessus une toiture couvrant le portique en avant des docks. Sur ceux-ci courait la terrasse dont il a déjà été parlé. La nécessité de l'architrave en bois s'explique par la largeur de l'entrecolonnement, qui est de plus de 12 diamètres, et ne permet pas de la supposer en pierre. D'autre part les colonnes ne pouvaient pas être plus rapprochées, sous peine de gêner l'entrée des magasins et de rompre à l'œil l'arc des voûtes. Enfin, comme en certains endroits existe encore la trace de deux colonnes consécutives, on a pu mesurer avec certitude leur écartement.

Les magasins n'étaient certainement pas tous ouverts sur le quai. Les uns devaient l'être, et fermer par une grille. Les autres devaient être clos sur le devant, avec une porte assez étroite: les restes de l'un d'eux confirment cette disposition. J'ai alterné l'une et l'autre sur le plan. Tous présentent, dans le mur du fond, des files de soupiraux, tantôt deux, tantôt trois. Ces soupiraux sont triangulaires, d'environ $0^m.15$ de côté, et formés de trois *mattoni* engagés dans la maçonnerie.

Les anneaux d'amarrage sont de gros modillons de 5 pieds de long ($1^m.48$ env.), hauts de 2 pieds $^1/_2$ et larges de 1 pied 9 onces; leur trou a 8 onces ($0^m.20$ env.) de diamètre. Chacun d'eux repose sur une plate-forme prise dans l'épaisseur du môle et large de 5 pieds, la partie supérieure du modillon étant à 1 pied au-dessous du quai, et sa saillie étant de 2 pieds $^1/_2$ ($0^m.75$ env.). Sur cette plate-forme descendent du quai deux rampes convergentes, de la même largeur qu'elle: c'est par là que l'on embarquait. La distance entre les points de départ sur le quai de deux rampes allant à deux anneaux voisins est de 20 pieds $^1/_2$ ($5^m.92$). Chaque couple de rampes est donc séparé du voisin par une véritable plate-forme de 20 pieds de long sur 5 de large. Un anneau avec ses deux rampes occupe une largeur de 40 pieds 3 onces ($16^m.$ environ).

Peu après le commencement de la courbe, à partir de S', c'est-à-dire probablement du point où commençait la plage antique, le môle présente en dehors un talus SSS incliné à 45°, d'une longueur de $3^m$ 85, et cela tout le long de la courbe. C'est la disposition naturelle d'un front qui doit être battu par la mer. Ce talus, qui est fait de maçonnerie en calcaire, se termine en bas par une petite paroi verticale réticulée, destinée à le faire joindre proprement avec l'enrochement qui porte tout l'ouvrage, ou avec le reste du môle primitif qui fait corps avec l'enrochement: elle n'a nulle part plus de $0^m.20$.

A partir du point G′ commence l'enrochement extérieur, GGG. C'est donc là, au temps des Antonins, que finissait la plage et commençait la mer. Ce n'est guère à plus de 15$^{m}$ en arrière du rivage actuel.

En H, c'est-à-dire derrière la 58$^{e}$ voûte à partir du fond du portique d'entrée, le môle présente une coupure aux parois revêtues en calcaire, large de 4 pieds (1$^{m}$ 10 env.), et dont la profondeur atteint le niveau de la basse mer. Il est évident que cette coupure, couverte par un tablier en bois et sans doute fermant vers l'intérieur au moyen d'une vanne, servait à introduire à marée haute l'eau de la mer dans le bassin. Mais pourquoi? Il est difficile de le dire; ce qu'il faut remarquer seulement, c'est qu'elle est à peu près dans l'axe de la passe qui sert d'entrée. Faut-il croire qu'elle servait à obtenir un léger courant de chasse pour prévenir l'ensablement? Cela est bien difficile à admettre, étant donné son peu de profondeur, son étroitesse et la faiblesse des marées, qui n'ont en moyenne dans ces parages que de 0$^{m}$ 75 d'élévation. Quoi qu'il en soit, elle devait avoir son importance; car deux escaliers pris dans l'épaisseur du talus extérieur conduisaient sur une espèce de plate-forme où elle débouchait au ras de l'eau. Il n'en existe pas d'autre semblable sur tout le pourtour du bassin.

Les docks se terminaient à peu près là où existe sur le môle une maison appartenant à l'administration des ports, à l'extrémité de la batterie abandonnée du Piegarello, *i*. L'entrée I devait être un peu plus loin, là où le quai change d'aspect: elle a été détruite pour construire la maison et la batterie. La forme des constructions auxquelles elle donnait accès indique sa disposition: une large entrée vers le quai, pouvant se fermer au moyen d'une grille; et vers le bâtiment une porte donnant accès dans un vestibule où était sans doute un poste, et au fond duquel il faut un escalier montant à la terrasse supérieure. Cette entrée a dû

présenter deux ordres superposés; car il existe dans le mur d'enclos de la maison une petite colonne cannelée, en marbre rouge, qui ne peut venir que de la partie supérieure. La disposition générale était probablement celle d'un arc à deux baies avec colonnes en avant des piliers, et un second ordre sur l'entablement.

A partir de cette entrée jusqu'à la fin de la courbe, le môle ne portait plus aucune construction. Sa surface formait un quai incliné en pente douce vers la mer pour que l'eau n'y pût pas séjourner: en dedans les anneaux d'amarrage, en dehors le talus et l'enrochement. Sur le quai se voit en outre une série de trous peu profonds, larges d'environ $0^{m}\cdot 55$, dans lesquels étaient fixées des bornes pour l'amarrage des bâtiments, ZZZ: c'était une commodité de plus ajoutée à celle des anneaux, dont le nombre total, étant donné leur disposition, était au plus d'une soixantaine.

A l'extrémité de la courbe sur la passe, le môle se terminait par une tête, M, dont la forme générale nous est donnée par celle de ses débris. Un prolongement de $20^{m}$ y a été ajouté par Rappini à la fin du siècle dernier, et la surface en a été bouleversée et complètement défigurée quand on a construit la batterie du *Lazzaretto* et la maison du garde-port, *j*. Néanmoins les angles K et K′ se distinguent encore; on voit que cette tête était plus élevée que le môle, et des traces de gradins conduisant au monument qu'elle portait s'entrevoient encore plus ou moins. Ce monument était dans une *area* ceinte vraisemblablement d'une lice en fer ou d'une chaîne posée sur des bornes en calcaire: trois de celles-ci subsistent encore; la moins ruinée a $1^{m}\cdot 05$ de haut, leur diamètre est de $0^{m}\cdot 56$. Dans le massif maçonné s'observent divers conduits en terre-cuite pour écouler les eaux ou d'autres liquides. Tout indique que là était le petit temple que les ports possédaient toujours; généralement consacrée à Vénus, cette chapelle était placée dans un lieu où elle pouvait être aper-

çue des marins qui venaient vers le port (1). Cette tête méridionale du môle convient parfaitement, d'autant plus que sa forme nous oblige à mettre l'ouverture du temple vers la mer, orientée au levant d'été. J'ai supposé le temple périptère, parce qu'il devait être vu de partout, et qu'en entrant dans le port on devait côtoyer un de ses flancs. D'ailleurs il ne reste de lui qu'un fragment assez beau de marbre, muré dans la plate-forme moderne, et qui a dû être un dessus de porte: on y voit sculptées une branche de laurier et une palme liées ensemble et divergentes.

Tout ce massif avait été fait par les Antonins; car il présente une particularité que n'a pas le reste du môle: ce sont des trous ménagés dans la maçonnerie et la traversant complètement: leur largeur est de 2 pieds 1/2. Un système d'ouvertures analogues s'observe dans tous les ports impériaux: les anciens lui trouvaient l'avantage d'amortir la force des lames battant contre les jetées, et de maintenir en communication avec la mer les eaux du bassin intérieur.

La passe, en supposant restaurée la tête des deux jetées, a tout au plus 100$^{m}$ d'ouverture. Trois trirèmes n'y passeraient pas à l'aise.

La tête du môle Nord n'avait pas la même forme que la tête du môle Sud. La direction de son front antérieur est vaguement représentée par celle de la terrasse en avant du pavillon Est du bagne. L'angle O est donné par deux morceaux de mur réticulé à l'extrémité du promenoir des forçats, *l*. Sur cette tête était certainement le phare, P, puisqu'il n'est pas sur l'autre; j'ai supposé une tour dont le feu pouvait être vu aisément de Circeii, de Pontiae, des Speluncae et du mont de Gaëte. Sur le même

(1) Contatori, dans un ouvrage manuscrit conservé aujourd'hui par M. Lama, syndic de Terracine, en apporte une nouvelle preuve. Là existait encore de son temps, mais tombant en ruines, la chapelle de S$^{t}$ Jacques apôtre (*Historie Terracinesi*, ms. p. 186).

massif se place naturellement la capitainerie, Q, que l'on mettait toujours dans un endroit d'où tout le port était visible, et d'où l'on pouvait surveiller son entrée. C'est de là que paraissent venir le chapiteau et le morceau de corniche du palais Antonelli.

Toutes les autres constructions qui existaient sur le môle Nord ont, comme celles-ci, disparu : on a fait table rase du peu qui en restait pour construire le palais pontifical. Il ne reste rien non plus des bâtiments qui pouvaient avoisiner la porte. Mais ce n'est pas à dire que, de tout cela, on ne puisse rien savoir.

D'abord nous savons que le môle suivait exactement la direction du bâtiment du bagne : il y a quelques années, on voulut abaisser le sol des dortoirs des forçats, qui sont au rez-de-chaussée ; mais on ne le put, car partout on rencontra la maçonnerie du massif et les blocs de l'enrochement. Le style de la construction supérieure est donné par celui du reste de l'ouvrage. Enfin la destination des locaux est aisée à retrouver : il y avait là tout ce que nous n'avons pas rencontré ailleurs des éléments ordinaires d'un port.

C'est à peine une hypothèse que de faire continuer sur ce bras du môle la construction voûtée à colonnade que nous trouvons de l'autre côté de la porte, et d'y mettre du côté du phare une entrée U analogue à celle qui existait à l'extrémité des docks. J'y place, au fond, un escalier conduisant à la terrasse supérieure, et une porte conduisant aux locaux suivants : il y avait là certainement un poste, comme à l'autre.

Les bureaux des différents services étaient évidemment par là : je leur ai assigné un certain nombre de nos pièces voûtées, VV. Naturellement ceux de la douane, *portorium*, étaient les plus voisins de l'entrée, communiquant facilement avec le quai, avec la tête du môle et avec la capitainerie. Les embarcations attachées à ces différents services s'amarraient aux anneaux situés devant. Cette partie du môle était baignée extérieurement par la mer ;

celle-ci, à l'époque des Antonins, venait jusqu'à la place d'armes actuelle; autrement l'entrée du port n'eût pas été praticable (1). Il faut donc restituer un talus extérieur, et un enrochement dont les blocs, cassés en moëllons, auront servi pour les constructions postérieures.

La place d'armes actuelle était la plage. J'ai donc pu mettre aux pièces YY qui donnent sur elle des fenêtres, ce que n'ont pas les constructions derrière lesquelles bat la mer. Là seront les logements des officiers, employés, surveillants, du personnel fixe du port.

Au-delà de la plage, devant la porte, était une place, W, comme dans tous les ports. Elle servait de marché à certains jours, et on peut l'imaginer entourée de toutes les constructions que l'on s'attend à trouver là, magasins et établissements de toute espèce. Comme il ne reste rien de cela, son étendue ne peut être exactement déterminée. Cependant à l'Est nous avons la plage, et à l'Ouest nous sommes arrêtés par un petit morceau de mur antique, *m*, qui se trouve au pied même du *Montone*, non loin du canal. Sur cette place débouchait la rue du port, C, dans l'axe de la porte, et vraisemblablement aussi deux autres rues, l'une, C′, sur laquelle étaient toutes les maisons que le canal de navigation a coupées, l'autre, C″, conduisant du port à l'Appia parallèlement à la plage, comme la configuration du quartier de la *Marina* le demande. La place était peut-être pavée, au moins en partie, là où les rues se rencontraient et devant l'entrée des bâtiments du port (2).

(1) On a retrouvé un mur antique qui limitait la plage, à 200 m. environ, au Nord-Est du port; il est à plus de 150 m. en arrière de la plage moderne. — (2) Ces conjectures sur les alentours du port pourront être modifiées par l'étude définitive des restes existants au quartier de la *Marina*. On ne les met ici que pour permettre de se former plus facilement une idée générale de l'ensemble.

Comme nous n'avons nulle trace de chantiers ni de rien d'analogue, il faut admettre que toutes les industries dépendantes du port étaient installées tout simplement sur la plage, L, comme nous voyons les constructeurs de barques, les calfats et consorts dans la plupart des *marine* des petites villes d'Italie.

Un des accessoires les plus indispensables d'un port romain était une basilique: là comme partout ce n'était qu'une espèce de forum couvert, où l'on pouvait faire ses affaires, à l'ombre les jours de soleil, au sec les jours de pluie. Nous trouvons sur le môle une place indiquée pour un portique ouvert J remplissant assez bien ce rôle. C'est là que finissent la plage et le talus; le seuil des constructions, dans cette partie, est de plain-pied avec la place. Je lui ai donné neuf arcades, comme à l'autre portique de l'autre côté de la porte, les laissant ouvertes sur la place comme sur le quai; la nuit, on pouvait les fermer avec des grilles. J'ai également supposé pour le mur du fond et pour un escalier, en D′, la disposition que nous avons rencontrée en D de l'autre côté de la porte. La symétrie le demande.

Enfin, pour compléter tout ce qui est nécessaire à un port antique de second ordre, il ne manque plus que le corps-de-garde auprès de la porte, avec le petit quartier des gardes ou des soldats attachés au service du port, X: je lui ai donné des portes sous l'arc d'entrée, sur la place, sur le quai. Il ne faut pas chercher autre chose: nous n'avons pas affaire à un port militaire. Je n'ai trouvé aucune trace d'ouvrages de défense; et d'ailleurs à quoi auraient-ils servi, à une époque où le faubourg de la *Marina*, qui était le morceau le plus grand et le plus riche de la ville, et dont le port faisait partie, n'était nullement fortifié?

Tel devait être, — disons mieux, tel était le port antique de Terracine à l'époque des Antonins. Les parties principales de sa restitution sont, jusque dans le détail, certaines. Les conjectures que l'on est obligé de faire s'appuient sur de sérieux indices: elles

donnent, non la certitude matérielle, mais la vérité historique, et celle-ci suffit. On voit en effet clairement ce qu'a été l'ouvrage des ingénieurs romains au temps de son activité complète, c'est-à-dire à l'époque la plus prospère de la Terracine impériale.

A partir des Antonins jusqu'aux temps modernes, la vie de Terracine dépend de deux conditions, la praticabilité de l'Appia et le bon état de son port. Quand ces deux conditions sont réunies, elle est florissante; quand l'une des deux manque, elle décroît; quand toutes les deux lui font faute, elle tombe à rien.

L'Appia lui manqua la première; mais ce n'est pas elle que j'étudie ici. Quant au port, il en est encore question dans le Code Théodosien, dans une loi de 365, relative aux fournitures et transports de chaux pour les travaux des fortifications de Rome. Le passage, probablement corrompu, n'est malheureusement pas très-intelligible (1). Il mentionne néanmoins *pharum ac portum*, et l'on y voit que le port avait ses réglements à lui et ses priviléges et anciens usages. A la même époque, une lettre de Symmaque (2), *praefectus urbi*, à Théodose, dans laquelle Terracine est appelée *civitas quae lavacris publicis ligna et calcem reparandis moenibus subministrat*, semble indiquer que le port était toujours en activité, ces transports, ainsi qu'il est dit dans la loi ci-dessus, se faisant par eau.

Toutefois il n'est pas probable que le port fût en très-bon état au VI^e^ siècle. A cette époque en effet un roi goth, qui est peut-être Théodoric, voulut fonder à Terracine une grande ville, — peut-être une seconde capitale, une Ravenne. Il en éleva les murs, enfermant dans cette nouvelle enceinte l'antique Anxur et le Monte S. Angelo; mais il laissa en dehors le quartier de

(1) Cod. Theod., lib. XIV, tit. VI, *De calcis coctoribus* etc... *lex 3* " Hoc autem excepto, a Tarracinensis praestationis canone suggera, quae vetusto praeberi phari ac portus usibus more consuevit. „ Voy. Ed. Haenel, pp. 1392-1393. — (2) Symm., Ep. X, 50.

la *Marina*. En aurait-il été ainsi si la vie ne se fût retirée de cette partie, la plus importante aux siècles antérieurs ? Il faut donc se tenir en garde contre les documents postérieurs qui parlent du port de Terracine. Il existait certainement encore, car un ouvrage de cette grandeur ne disparaît pas tout d'un coup, mais dans quel état, et jusqu'à quel point praticable ? C'est ce que les textes ne disent pas.

Il en est parlé en 1254. Une lettre de Charles d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile (1266-1285) en fait encore mention. Contatori prétend avoir trouvé des actes publics de Terracine qui le montrent plus ou moins en usage jusqu'au temps d'Urbain V (1362-1370). Il devait être alors complètement détérioré (1).

Au XVII^e^ siècle, quelques gens prétendaient qu'il avait été comblé sous Paul IV (1555-1559). C'est en effet une opinion répandue dans le pays, et qui a passé pour ainsi dire dans le domaine commun, que les deux ports d'Antium et de Terracine ont été comblés de main d'homme, sur l'ordre des papes, parce qu'on ne pouvait les défendre contre les pirates, qui venaient s'y établir et, de là, dévastaient les côtes. Cela paraît bien peu vraisemblable; et d'ailleurs on ne sait à quelle époque faire remonter cette destruction: est-ce au temps de la captivité de Babylone? est-ce plus tard? est-ce au XVI^e^ siècle?..... J'ai examiné Porto d'Anzio, et tout me donne à croire qu'il en a été là comme à Terracine. Or l'histoire du port de Terracine détruit par Paul IV est une légende (2). Ce port s'est comblé de lui-même, c'est-à-dire que les causes de sa destruction sont naturelles, et que le main des hommes y est pour peu de chose.

(1) Voy. Contatori, *De Hist. Terr.* pp. 317-318. — (2) On se demande où il aurait pris l'immense quantité de sables nécessaires pour cette opération sans que leur enlèvement eût laissé aucune trace; et pourquoi le *Montone* demeure intact, tandis qu'évidemment c'est lui qu'on aurait jeté dans le bassin.

Je remarque d'abord que l'entretien d'un bassin artificiel, creusé dans le sable, d'une contenance de 120000 m. q., est une grosse affaire. Si, pendant les derniers siècles de l'Empire, si désastreux pour l'Italie, et pendant l'âge barbare, l'entretien avait plus ou moins manqué, ce n'était pas une petite ville ruinée comme la Terracine du moyen-âge qui pouvait remettre les choses en état. Or un entretien attentif, constant, un travail coûteux et continu pouvaient seuls préserver l'œuvre des Antonins d'une destruction plus ou moins rapide.

La côte du Latium, qui finit à Terracine même, ne présente aucun port naturel, et les ports artificiels qu'on y crée ne peuvent être maintenus praticables que grâce à un labeur continuel: c'est l'*importuosum littus* de Pline. Cela tient à la constitution même de cette côte. Elle est en Europe le type le plus parfait de ces *spiagge sottili* si bien étudiées par le colonel Cialdi (1). Le sable fin et sans cohésion qui les compose tend, sous la simple influence du mouvement houleux des ondes marines, à prendre une position horizontale: il se fait une démolition de la côte par glissement des grains de sable l'un sur l'autre, la mer perd de plus en plus de sa profondeur dans la partie voisine du rivage, jusqu'au jour où le bas-fond s'exhaussant continuellement, devient plage, et la fait reculer devant lui. Telle est la marche normale et lente du phénomène; elle est aidée et compliquée, ses effets sont modifiés et augmentés par les causes accidentelles ou locales, tempêtes, courants, déplacements de bancs instables, vents constants ou périodiques, marées, estuaires de fleuves, puissance plus ou moins grande du ressac. Quelquefois elle prend des proportions extraordinaires; mais la cause et l'agent principal sont toujours les mêmes. Sur ces plages de sable fin et instable, un port n'existe qu'à condition d'être recreusé sans cesse,

(1) Odoardo Cialdi, *Del moto ondoso del mare.*

faute de quoi il disparaît. Ostie, qui n'est plus maritime, Antium, dans le bassin duquel est aujourd'hui la moitié du pays, en sont des preuves tout près de Terracine. C'est ainsi que s'était comblé le bassin créé par les Anxurnates, c'est ainsi qu'il s'est comblé plus tard après avoir été refait par les Antonins.

Les effets de ce même phénomène, joints à ceux des déplacements que l'on observe dans toutes les mers, ont changé dans ces parages la configuration du littoral. Particulièrement entre le *Monte Circello* et le *Monte S. Angelo*, le rivage a reculé sur certains points, et avancé sur certains autres. Au pied du *Monte Circello*, à l'extrémité de la longue plage de 12 milles qui commence au *Picgarello*, la mer a gagné depuis l'antiquité d'une manière très-appréciable: nombre de constructions de Circeii sont aujourd'hui sous l'eau, et à quelque distance du rivage. Par contre, une partie du môle extérieur du port de Terracine, qui était autrefois baignée par les flots, se trouve maintenant au milieu des sables; la plage moderne du *Lazzaretto* s'étend devant l'entrée, et l'enrochement qui porte le bras Nord, autrefois baigné par la mer, est aujourd'hui bien loin d'elle. En revanche, en face de Terracine, de l'autre côté du golfe d'Amyclae, la villa des Speluncae de Tibère est chaque jour de plus en plus envahie par la mer, qui ronge rapidement la plage et les rochers. Ce qu'elle perd sur la plage ouverte, elle le regagne le long de ces baies que creusent sans cesse les eaux, sous les montagnes.

A cette cause générale, puissante et permanente d'ensablement, il faut ajouter les circonstances locales. Le *Portatore*, qui décharge à la Tour de Badino les eaux venues des Marais Pontins, correspond à peu près à l'embouchure antique de l'*Amasenus* et de l'*Ufens*. Or si l'*Ufens* est limpide, l'*Amasenus* en revanche porte des troubles abondants. Quand soufflent les vents d'Ouest et de Sud-Ouest, ces troubles viennent rapidement vers le port de Terracine; ils glissent le long du môle, et se déposent dans

l'eau calme qui s'étend devant son entrée, où le flot les pousse doucement: les faibles marées de la Méditerranée suffisent parfaitement pour cela, et la digue de 150$^{m}$, qui devrait protéger le canal de navigation, retarde à peine d'une heure ou deux leur passage.

Une autre cause de ruine vint de certains travaux faits au port. A une époque qui n'est pas fixée, mais qui pourrait bien être celle de Théodoric, on fit arriver dans le port de Terracine un cours d'eau dérivé de l'*Ufens*, et qui a subsisté dans les temps modernes sous le nom de *Fiumicello di Terracina*. Quand le port s'encombra, les eaux de ce canal, ou plutôt de ce mauvais fossé, qui autrefois se déchargeaient par la passe même, se répandirent partout. On ouvrit alors, à une époque inconnue, mais qui doit être la fin du XIV$^{e}$ siècle, deux brêches dans la courbe du môle afin qu'elles pussent s'écouler. Le canal de navigation créé par Pie VI, une fois arrivé dans le port par la brêche ancienne élargie, suivait l'enrochement du bras Nord, et débouchait, comme le *Fiumicello* avant lui, à l'ancienne passe. Il a été refait depuis tel que le montre notre croquis, et il débouche par l'une des deux brêches de la courbe, élargie et mâçonnée. L'autre a été bouchée par Rappini, et depuis lui on a clos aussi l'ancienne embouchure du *Fiumicello*. Mais ces deux brêches à la courbe étaient demeurées longtemps ouvertes, et, pendant des siècles, la mer, dans les gros temps et par les hautes marées, a pu entrer librement, puis, se retirant avec lenteur, déposer des sables au dedans.

Le port de Terracine, sous l'action de ces diverses causes, ne se changea pas du jour au lendemain en terre-ferme. Ce fut seulement là sa transformation définitive, et il est assez vraisemblable qu'elle ait été aidée par les hommes. On comprendra en effet que les Terracinais n'aient pas tenu à conserver auprès d'eux un marécage inutile, qui n'avait d'autre effet que de rendre insalubre ce qu'il y a d'à peu près sain dans leur ville, c'est-à-dire les maisons situées sur la mer. On dut donc le combler en partie,

laissant seulement passer au travers les eaux du *Fiumicello di Terracina*, et subsister au milieu une espèce de mare qu'a vue Rappini: de là la tradition du port détruit par les papes pour en fermer l'accès aux corsaires. Il est probable que ce travail fut exécuté au XVI^e^ siècle, ce qui explique pourquoi Paul IV est accusé de la destruction. Aux deux derniers siècles, on faisait du blé dans le bassin antique, et il était en partie planté d'arbres. Le creusement du canal de navigation sous Pie VI (1776-1800), la fermeture des brêches, la transformation du canal dans ce siècle-ci, remuèrent toute cette surface. Aujourd'hui une espèce de bassin non maçonné, de morte-eau, marque, le long du canal, la place de l'ancienne flaque centrale *q*, et une espèce de fossé qui part de là marque un ancien lit du *Fiumicello*. La superficie du bassin est du reste parfaitement sèche: les habitants, à force d'y décharger divers détritus, et particulièrement des déchets de maïs, en ont raffermi la plus grande partie; les algues et les boues que l'on retire de temps en temps du canal pour le curer viennent encore exhausser le sol.

Telle est l'histoire de la destruction du bassin. Quant aux constructions que portait le môle, leur ruine est certainement fort ancienne: elles ne portent aucune trace ni de retouches ni de restaurations, ni d'autre part de destruction violente. Elles sont tombées d'elles-mêmes, et pour une raison simple: elles n'étaient pas solides.

Ces constructions ont dans leur ensemble, comme beaucoup des grands travaux de l'empire, quelque chose de hâtif et de négligé: l'immense quantité de bâtisses faites à cette époque obligeait évidemment à travailler vite et à bon marché; de là l'emploi de matériaux et d'éléments tout faits et non créés exprès pour l'ouvrage, comme nos colonnes par exemple; de là l'usage général du revêtement réticulé, peu solide, mais dont les *quadrucci* s'achetaient au mille, faits d'avance. Les constructions du port

de Terracine ont ce caractère au plus haut point. La maçonnerie, je l'ai dit, est médiocre : trop de mortier, et, bien que le *tufo* et l'excellent calcaire du pays dominent, trop de matériaux hétérogènes, depuis le marbre jusqu'aux pots cassés. Le revêtement réticulé, qui par lui-même ne tient guère, est encore affaibli par l'introduction de files de losanges en brique, qui ne sont que posés dans le mortier, et qu'on enlève avec la main. Ces causes de faiblesse s'observent très-bien dans le mur extérieur. Il est tombé, bien qu'il ne portât rien; et là même où il subsiste, de vastes lézardes horizontales, suivant en général la ligne des soupiraux ou des files de *mattoni*, avec la partie supérieure déplacée en-dedans, montrent comment s'est faite sa ruine. Les voûtes sont très-grosses, et les murs qui les supportent très-faibles : elles ne tenaient que par l'équilibre de leurs poussées latérales; quand l'une est tombée, toutes ont suivi. Le monument, dans son ensemble, devait n'être pas laid d'aspect, bien que médiocre dans le détail; mais il portait en lui les causes d'une ruine inévitable, et relativement prochaine.

Cette ruine doit être ancienne; car il a fallu du temps pour que la dévastation fît disparaître tout ce qui manque aujourd'hui de matériaux. Il est vrai que beaucoup ont pu tomber en-dedans du bassin et sont aujourd'hui recouverts; beaucoup ont servi à faire des constructions postérieures; et tout ce qu'il y avait de précieux a été enlevé pour en tirer profit.

Je me suis efforcé ici d'étudier et d'expliquer ce qui reste.

M. R. DE LA BLANCHÈRE.

# ŒNOMAÜS, PÉLOPS ET HIPPODAMIE,

## VASE PEINT INÉDIT.

Ce beau vase, malheureusement mutilé, appartient à M. Hardy, architecte du gouvernement, à Paris, dans la famille duquel il se trouve depuis près d'un siècle. On ne sait rien de sa provenance. Il est en forme d'amphore; les points d'attache subsistent de deux grandes anses partant du commencement de la panse; la bande entre la panse et le col porte en outre quatre petites anses en tête de cygne. C'est la forme usitée parmi les vases de la Pouille, celle de l'amphore dite à mascarons, à cause des ornements en bas-relief qui décorent ordinairement les volutes des anses. Le plus grand diamètre de la panse mesure 63 centimètres; le col, peu élevé et peu évasé, en a 37; le rebord extrême a disparu. Un quart du vase au moins, toute la partie inférieure, manque. Ce qui reste a 58 centimètres de hauteur, dont 18 pour le col. C'est dire que le vase entier était haut d'un mètre environ. Les peintures paraissent avoir été faites après une première cuisson: elles s'écaillent, figures et fond, par endroits, ce qui laisse voir l'épaisseur de la couche, trois quarts de millième environ. Les figures et les ornements sont jaunes, avec des parties blanches, sur fond noir. Aux parties blanches, il semble que la brosse ait traîné avec quelque effort une couleur épaisse et pâteuse, ce qui ne se reproduit pas aux parties jaunes ni au fond.

Les deux scènes qu'on y observe sont faciles à interpréter, six des personnages qui composent l'une d'elles ayant leurs noms écrits, en caractères grecs, et chacune des deux se retrouvant

presque identique sur un autre vase déjà connu; mais c'est la première fois qu'on trouve l'une et l'autre en second exemplaire, et on n'avait pas encore d'exemple les montrant réunies, comme c'est ici le cas, avec des formes, un dessin et des ornements d'une élégance particulière.

Il s'agit, dans la principale de ces deux scènes, de la légende bien connue d'Œnomaüs, Pélops et Hippodamie, légende qui se rapporte à l'institution des jeux olympiques par Pélops.

Œnomaüs, roi de Pise en Élide, sait de l'oracle qu'il mourra par la main de son gendre. Il impose donc à chaque prétendant de lutter d'abord avec lui dans une course de chars: le vaincu perdra la vie. Il se confie si bien à la rapidité extrême de ses chevaux Phylla et Harpinna (les représentations ultérieures substitueront au bige le quadrige) et à la dextérité de son cocher Myrtile que, laissant partir son rival avant lui, il prend le loisir de sacrifier à Zeus Areios, sur un autel que l'on montrait encore au temps de Pausanias (V, 14, 6). Il ne tardait pas à rejoindre le prétendant, et le perçait de son javelot: le scoliaste de Pindare nomme jusqu'à treize de ses victimes; Hésiode en désignait dix-huit, que nomme Pausanias (VI, 21, 10). Cependant Pélops arrive d'Asie avec de grandes richesses. Aimé d'Hippodamie, fille d'Œnomaüs, protégé de Minerve et de Neptune, de qui il reçoit deux chevaux ailés, Scyphus et Arion, il corrompt en outre Myrtile: celui-ci promet d'enlever la cheville d'une roue du char d'Œnomaüs, et d'y substituer de la cire. La course à peine commencée, le char s'incline et tombe, Œnomaüs est tué, Pélops s'empare de sa fille et de son royaume. Mais la vengeance ne se fait pas longtemps attendre, car Pélops, fils de Tantale, a d'Hippodamie, entre autres enfants, Atrée et Thyeste. Quant à Myrtile, Œnomaüs mourant a connu sa perfidie: il l'a maudit, en souhaitant que la punition lui vînt de Pélops même; et Pélops en effet, jaloux de Myrtile, le précipite, du haut du char où se trouve Hip-

podamie, dans la mer qui prendra de là le nom de mer de Myrto.

Tel est le gros de la légende, qui se diversifie selon les auteurs et selon les temps. Homère semble la connaître à peine; Hésiode l'avait racontée dans les Ἠοῖαι; Pindare la développe; les scoliastes d'Homère (*Iliade*, B, 104, éd. Dindorf, t. 1, p. 79) et ceux de Pindare en donnent le détail. Elle arrive telle qu'Hésiode l'a racontée jusqu'aux poètes tragiques: nous avons conservé plusieurs fragments de l'Οἰνόμαος de Sophocle et d'une tragédie d'Attius. Pausanias la transcrit en antiquaire. Dans Diodore (IV, 73), Pélops, avec l'aide de Myrtile corrompu, arrive premier à l'autel de Neptune: Œnomaüs y voit l'accomplissement de l'oracle et se tue. Nicolas de Damas, lui, mentionne une simple conquête du royaume d'Œnomaüs par Pélops: le traître Myrtile s'est avancé, monté sur le char d'Œnomaüs, il a tué son maitre au moment même de l'action et passé à l'ennemi: un récit d'allure tout historique a remplacé la légende évanouie.

Le milieu de notre représentation est nettement marqué (V. la planche XIII) par la colonne ionique sur laquelle se dresse l'image d'une idole. Cette idole est d'apparence tout archaïque, non pour les traits du visage, féminin et pur, mais pour l'attitude et le vêtement. En effet un double chiton étroit l'enveloppe, laissant à découvert les pieds, les bras presque entièrement, et le cou jusqu'aux épaules, qu'entourent les plis d'un manteau; c'est ce même manteau peut-être dont les extrémités retombent des deux côtés par en bas. Immédiatement au-dessus des pieds, le chiton se ferme comme une gaîne, d'une façon qui rendrait toute marche impossible. Ce vêtement est parsemé d'étoiles. Une abondante chevelure entoure le visage et s'abaisse derrière les épaules. Les avant-bras, collés au buste, contribuent à l'immobilité de l'attitude générale; les bras se relèvent des deux côtés à angle droit; la main droite tient une large patère, la gauche

un arc : la tête supporte un objet en forme de corbeille, surmonté de trois signes imitant la lettre V.

Or le musée de Naples possède sous le n° 2200 un beau vase, qu'on trouvera gravé dans l'ouvrage d'Inghirami, *Monumenti etruschi*, tome V, pl. 15, dans l'*Archaeologische Zeitung* de 1853, pl. 55, et dans Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des Vases*, pl. 30. Ce vase représente la même scène, sauf des différences dont quelques unes, qui semblent n'être que de détail, n'en servent pas moins cependant, avec la concordance générale, pour interpréter notre monument. Sur le vase de Naples, l'objet qui couronne la tête de l'idole affecte la forme d'un quadrilatère inégal dont le petit côté forme la base ; les trois signes extérieurs placés au-dessus y sont indécis et variés. C'est ce qui a fait penser à quelques archéologues qu'il devait y avoir à cette place, sur les plus anciens vases portant cette même image, une inscription, le nom de la déesse ; ce nom aurait été effacé plus tard, parce qu'il serait devenu obscur et incompris.

Gerhard y voulait retrouver le nom ΗΡΑ, Stackelberg et Panofka ΠΤΩ ou Peitho, Rathgeber ΗΕΚΑτη. Gerhard citait le vase de Midias, du Musée britannique, où se retrouve cette idole. Ce dernier vase représente, suivant son explication, les Leucippides enlevées, au milieu de leur danse, par Castor et Pollux. La scène, exempte de tout signe de violence ou de résistance, parait protégée par Jupiter, Aphrodite et les trois Charites. Une autre divinité préside, évidemment identique avec celle qui nous occupe. Debout sur une base, elle est enfermée dans son étroit vêtement ; elle est coiffée à peu près de même façon, avec une pareille attitude des bras, tenant de la droite probablement une patère, faisant de la gauche le geste d'éloigner quelque obstacle : " C'est une figure de femme, disait Gerhard, un monument d'aspect dédalien, Héra peut-être, ou Aphrodite, plus probablement encore l'Artémis du culte messénien. Dans le sanctuaire de cette

même déesse, Hélène, attachée au culte d'Artémis Orthia, fut surprise par Thésée pendant qu'elle se livrait à la danse; c'est ce qui arriva aussi à l'épouse d'Idas, Marpessa... „ Gerhard trouvait volontiers ici l'intéressant témoignage de la coutume, subsistante encore dans quelques pays après s'être étendue à toute une partie de l'Europe, de l'enlévement légal et nécessaire de la fiancée dans le mariage légitime. — Un autre vase, gravé dans Müller-Wieseler, *Denkmæler der alten Kunst*, I, pl. 2 n° 11, représente Mélampus purifiant après leur fureur bachique les trois filles de Prœtus (1), scène présidée par une Artémis Lusia (Pausanias, VIII, 18, 3) qui ressemble fort à notre déesse.

Mais ce qu'il faut se hâter de signaler, c'est que cette divinité figure, avec son nom inscrit en caractères grecs, sur un vase du cabinet des antiques de Vienne, de l'ancienne collection Lamberg, reproduit dans l'*Archaeologische Zeitung* de 1845, pl. 35, et dans Müller-Wieseler, t. 1, pl. 2, n° 10. C'est la même apparence de ξόανον archaïque, modifiée sur notre vase par la physionomie, l'élégance générale, et l'indécision de certains détails. Le vêtement est semblable; la forme en gaîne, avec une large ceinture à la taille, est conservée; les avant-bras sont collés au corps; les bras sont élevés, et les mains, sans rien tenir, sont ouvertes en manière de bénédiction ou d'imprécation. La statue se dresse sur une colonne qui surmonte un autel primitif, fait de grosses pierres, et où brille la flamme. La tête porte une couronne à cinq pointes ou rayons. Deux étoiles sont marquées au-dessous des seins, sur le vêtement; une double série de petits cercles ou globes figure sur le reste de la robe. — A en croire l'inscription placée au-dessus de la couronne, ce serait la déesse ΥΡΥΣΗ; elle reçoit un sacrifice offert par Hercule et probablement aussi par Jason, sacrifice auquel assiste la ΝΙΚΗ. Deux autres

(1) V. l'étude de M. de Witte sur ce mythe, *Gazette archéologique*, 1879.

peintures de vases, reproduites, comme la précédente, dans l'*Archaeologische Zeitung* de 1845, planche 35, montrent, avec quelques variantes de costume, mais sans le nom, la même idole et une scène analogue; sur une d'elles on voit Philoctète blessé par le serpent. Ce dernier épisode, avec le serpent au bas du piédestal sur lequel est debout l'idole, figure sur un beau cratère grec (5e siècle) de la collection Campana, aujourd'hui au Louvre, figurant à la face Achille et Memnon. C'est probablement notre idole encore qu'on voit sur des briques peintes d'une tombe de Caere (1). Pindare et ses scoliastes (2), Denys d'Halicarnasse d'après d'anciens historiens (I, 68), Philostrate le jeune (XVIII, 2) connaissent une divinité Chrysé dont le culte, pratiqué à Lemnos ou dans une petite île voisine, abîmée ensuite dans la mer, était en rapport avec la légende des Argonautes. Sans nul doute, c'est cette déesse que nous retrouvons dans le Péloponèse sur les images de nos deux premiers vases. L'antiquité de son culte nous est attestée par cette forme subsistante du ξόανον. Les scoliastes de Pindare disent que son regard était sévère, que le geste de ses mains signifiait l'imprécation, qu'on devinait, à la voir, la déesse aux sacrifices sanglants; mais notre vase n'a conservé qu'à moitié le souvenir de cette antiquité farouche; il n'y a plus là, ce semble, qu'un motif de représentation élégante, et il serait sans doute inutile de chercher un sens réel aux détails d'une figure qui n'offre plus de sérieuse signification que dans son ensemble (3).

A gauche de la déesse (pour le spectateur) est ΠΟΣΕΙΔΩΝ assis, nu, sauf le bas du corps et les jambes, qu'entoure sa chla-

(1) V. *Musée Napoléon III*, texte par A. de Longpérier, planche 83. — (2) V. l'éd. de Boeckh, t. II, p. 511, *Isthm.* IV. — (3) Sur la question de savoir si cette idole Chrysé est une Athéné primitive, ou une déesse de la lumière, ou une Artémis, v. le travail de Michaëlis, *Annali*, 1857. p. 252, etc. Serait-ce l'Athéné Cydonia, à laquelle, selon Pausanias (V, 21, 5), Pélops sacrifia avant sa lutte? — Cf. un mémoire

myde, la tête couronnée de laurier, et tenant de la droite le trident (1). Sa présence s'explique par la faveur qu'il témoigne à Pélops (2). A droite est Athéné, debout, les bras nus depuis les épaules, armée de l'égide, la tête couverte d'un casque dont le panache se répand en arrière. De la main droite elle tient la lance aux deux pointes, et de la gauche son bouclier. Elle regarde, comme Poseidon, vers l'idole. Sa présence s'explique par une semblable faveur à Pélops.

Au registre inférieur, autour d'un autel où brûle la flamme, et qui manque à notre vase mutilé, mais que nous pouvons certainement suppléer d'après le vase de Naples, Œnomaüs debout à gauche, casque en tête, la lance appuyée sur l'épaule, accomplit le sacrifice. Il va prendre l'encens offert par l'éphèbe couronné de laurier qui est debout en face de lui. Cet éphèbe tient de la gauche la large phialé chargée d'offrandes dont on voit la seule extrémité à droite, et qui n'est pas ornée ici, comme sur le vase de Naples, de trois bouquets de feuilles de laurier (v. Inghirami). Ces quatre personnages, Poseidon et Athéné, Œnomaüs et l'éphèbe, avec la statue centrale, forment, disions-nous, le milieu de toute la représentation.

A gauche de ce groupe (toujours pour qui regarde), notre vase n'a plus que la scène du registre supérieur, c'est-à-dire le quadrige sur lequel est monté Myrtile; son nom est inscrit en lettres grecques, comme ceux de Poseidon, d'Athéné et d'Œnomaüs. Il porte sur la tête une couronne de feuillage; il a l'ample chiton habituel aux auriges; il tient de la droite le κέντρον ou

sur Chrysé par Uhden dans les *Actes* de l'Acad. de Berlin, 1815, classe d'histoire et de philologie. — Cf. Max. Collignon, *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes*, p. 162, 3e fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*. — (1) Voir, pour les ornements qui s'ajoutent quelquefois à l'extrémité du trident, l'*Archacolog. Zg*, 1846, pl. 44. — (2) *Ibid.*, 1845, pp. 61-62.

aiguillon et des deux mains les rênes. Ses chevaux, sur le vase de Naples, sont au repos; ils sont déjà en mouvement ici, ce qui est moins correct: Myrtile attend évidemment que son maître Œnomaüs, qu'il observe avec attention, termine le sacrifice, monte sur le char, et poursuive Pélops.

Au-dessous du quadrige monté par Myrtile, nous pouvons restituer, d'après le vase de Naples, un éphèbe amenant la victime, et, plus à gauche, un personnage, peut-être Arés, père d'Œnomaüs, étendu dans l'attitude du repos, et attentif à la scène générale.

A droite du groupe central, le double registre est mieux conservé. En haut Zeus, avec son nom inscrit. A lui s'adresse le sacrifice d'Œnomaüs: il n'y prête cependant nulle attention, et s'entretient avec Ganymède, qui est aussi expressément nommé. Tous deux sont couronnés, probablement de laurier. Jupiter tient le long sceptre dans sa droite. Comme Poseidon il est nu, sauf que sa chlamyde entoure le bas du torse et les jambes. Ganymède, lui, tend le bras droit vers Zeus, dans l'attitude de la conversation, et s'avance, la jambe droite appuyée sur quelque objet élevé; de la main gauche il tient un cerceau, le τροχὸς ou κρίκος, avec le bâton recourbé, ἐλατήρ, qui sert à ce jeu d'enfant, la κρικηλασία. On voit sur certaines représentations le τροχὸς aux mains de l'Amour, parce qu'il est supposé avoir une vertu magique: ὁ ῥόμβος ὁ χάλκιος ἐξ Ἀφροδίτας. Plus loin encore vers la droite, un personnage féminin, peut-être Aphrodite.

Le registre inférieur de cette même partie à droite est occupé tout entier par le quadrige où sont montés Pélops et Hippodamie: leurs noms sont inscrits. Assis sur le δίφρος du char, Pélops porte les anaxyrides, le chiton, le manteau richement orné, et la coiffure phrygienne, à la façon asiatique. De la gauche, il paraît diriger les chevaux déjà lancés; de la droite il entoure par la taille Hippodamie qui, richement vêtue elle-même, s'appuie de la gauche à la partie antérieure du char: tous deux ont les regards

tournés vers Œnomaüs. Ils sont déjà partis, pendant qu'il achève son sacrifice.

Jusqu'ici notre vase ressemble à celui de Naples, sauf quelques différences assez peu importantes. Tous deux ont les mêmes noms inscrits; sur tous deux sont peints en couleur blanche les visages et les bras des personnages féminins, la colonne, l'autel, le vêtement extérieur d'Hippodamie et d'Aphrodite, la victime amenée pour le sacrifice, et, dans un ordre alternant, deux des chevaux de chaque quadrige (1). Il est trop évident que la même scène a été reproduite dans les deux cas d'après un unique modèle.

Une première et très-notable circonstance distingue pourtant notre vase. Sur son autre face, à l'opposé de la scène principale que nous avons décrite, il en présente une autre bien connue aussi et très-fréquente, tout un groupe composé de cinq personnages et d'un édicule. L'édicule est de style et d'ordre ionique. Le fronton en est décoré, au sommet et aux angles latéraux, de triangles allongés, réunis en faisceau par leurs sommets renversés, et se développant en forme d'éventail au milieu, de demi-éventail aux deux côtés. Dans l'intérieur de l'édicule, un bel éphèbe, debout, à la chevelure épaisse serrée par un ruban, tient de la droite un long bâton, et tend la gauche vers son chien qui le regarde. Près de lui est suspendue une tænia. A droite et à gauche de l'édicule, deux personnages de chaque côté, en haut et en bas, portent des guirlandes, une pyxis, un miroir, une phialé chargée d'offrandes. C'est sans nul doute une représentation funèbre. Le mort à la tombe duquel ce vase était destiné est déifié: l'édicule est un hérôon. Un grand nombre de peintures de vases montrent cette coutume de diviniser le mort, en

(1) D'ordinaire, sur ces vases de l'Italie méridionale, même quand la scène est représentée avec des biges, comme sur le vase d'Archémore, chacun des chars a un cheval de couleur foncée et un cheval blanc, celui-ci placé à droite (Gerhard, *Kl. Schr.* I, 30).

le figurant soit avec une ressemblance quelque peu idéalisée, soit sous les traits de quelque grande divinité. L'ordre ionique, dès les temps les plus anciens, paraît avoir été employé de préférence pour ces monuments, colonnes ou édicules, qui étaient de signification funéraire (1).

Or cette même scène, avec le même ordre et les mêmes détails, se retrouve sur le célèbre vase Poniatowski (2).

Une autre différence entre notre vase et celui de Naples est l'ornementation, que le premier a fort élégante. Sur le col, haut et large, se développe, au bord supérieur, une guirlande de lierre, fleurs et baies, puis des enroulements de pampres et de fleurs décoratives, très-fermement traités, entourant un large calice, d'où s'échappe une belle tête d'adulte, à la coiffure phrygienne parsemée d'étoiles. Ce motif, d'une grâce suprême, se montre, quoique moins habilement dessiné, sur beaucoup de vases appartenant sans doute à la même époque, par exemple sur l'amphore du Musée britannique, n° 1429 ; il est identique, ou très-peu s'en faut, sur le vase Poniatowski.

La légende d'Œnomaüs et Pélops a été bien souvent représentée dans l'antiquité. Pausanias (V, 17, 7) dit qu'on voyait sur le fameux coffre de Cypsélus, consacré dans le temple de Junon à Olympie, " Œnomaüs poursuivant Pélops, qui tient auprès de lui Hippodamie ; chacun des deux rivaux est monté sur un bige ; les chevaux de Pélops ont des ailes. „ Le fronton antérieur du temple de Jupiter Olympien, dit-il encore (V. 10, 6, 7), œuvre du sculpteur Pæonius de Mendè, avait Jupiter au milieu, à sa droite Œnomaüs le casque en tête, sa femme Stéropé, Myrtile assis dans le quadrige, puis deux hippocomes ou écuyers et, à

(1) V. *Journal des Savants*, 1833, p. 437. Raoul-Rochette, ***Monuments inédits***, pp. 141, 151, etc. — (2) V. Dubois-Maisonneuve, ***Peintures de vases antiques...*** t. I, pl. I, n° 8 ; t. II, p. 44, pl. 32.

l'angle extrême, un personnage allégorique, le Cladée, affluent de l'Alphée. A gauche de Jupiter, Pélops et Hippodamie, le char et le cocher de Pélops, deux hippocomes, et l'Alphée. Le moment représenté était celui où allait commencer la course des chars. — Les récentes fouilles pratiquées par les Allemands à Olympie ont fait retrouver des fragments intéressants de la scène décrite par Pausanias. On sait que l'Altis était la plaihe, voisine de Pise en Elide et d'Olympie, où se célébraient les jeux célèbres, fondés par Pélops. Dans la plaine de l'Altis se trouvait non pas seulement le temple de Jupiter, mais une foule de sanctuaires consacrés aux divinités protectrices de ces mêmes jeux. Les fouilles ont mis à jour le sol antique, le Pélopion, l'autel de Jupiter, des inscriptions, des débris de statues. On possède aujourd'hui quelque morceau de chacune des figures que Pausanias désigne au fronton du temple. On a une tête d'Œnomaüs, une tête de Pélops, une tête d'Hippodamie. Le détail des restitutions tentées lors de l'exposition des plâtres à Berlin, et depuis, se trouve dans les rapports officiels (1).

La peinture et la sculpture anciennes avaient multiplié les représentations relatives au mythe qui nous occupe: les deux Philostrate en mentionnent plusieurs; mais elles devaient figurer principalement sur les vases, destinés à glorifier et à récompenser les victoires olympiques. Les reproductions de ce genre ont été si nombreuses qu'on peut, selon leurs variétés, distinguer les divers aspects, les divers moments du mythe. — Il y a d'abord les scènes d'entretien entre Œnomaüs et Pélops, qui stipulent les conditions, ou bien entre Pélops, Hippodamie et Myrtile, qui

(1) V. l'*Archaeologische Zeitung*, 1876, p. 174; 1878, p. 30, 40; 1879, p. 118; 1880, p. 111; 1881, p. 73 etc., et le recueil de photographies intitulé: *Die Ausgrabungen zu Olympia*, publ. par MM. E. Curtius, F. Adler et G. Hirschfeld, Berlin, 1876. — Cf. Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, partie IV, p. 305.

trament le complot. Ces entretiens ont lieu presque toujours devant un autel, et le sacrifice même y est souvent représenté. Tels sont les sept vases suivants:

1. Vase de Ruvo, au musée de Naples, n° 1982, décrit dans Heydemann, *Die Vasensammlungen des Museo nazionale zu Neapel*, 1872, in-8°, figuré dans les *Annali dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1852, tav. d'agg. O, Q, et dans l'*Archaeologische Zeitung*, 1853, pl. 53: Pélops debout, en costume asiatique, tenant de la gauche la double lance, et de la droite son bâton de voyage, a, dès son arrivée, un colloque avec Hippodamie assise, que protége avec le parasol Stéropé sa mère, — ou bien une suivante; — ou bien est-ce Stéropé qui est assise, et Hippodamie qui, debout derrière elle, l'écoute en regardant Pélops? Au registre supérieur, Jupiter, Mercure, et un compagnon de voyage de Pélops, la double lance en main.

2. Amphore de Ruvo, au musée du Louvre, figurée dans les *Monumenti dell'Instituto di c. a.*, t. IV, pl. 30: Pélops debout, appuyé au rebord d'une vaste coupe lustrale près d'une colonne ionique, en face d'Hippodamie. Celle-ci est assistée probablement de Stéropé, sa mère. Pélops a près de lui Myrtile avec la roue fatale. Au registre supérieur, Hermès tenant la palme de la victoire, et deux Asiatiques, probablement des compagnons de voyage de Pélops: l'un tend à l'autre une trompette, peut-être pour donner le signal de la lutte, comme l'ἐναγώνιος donnait celui des jeux.

3. Cratère de Ruvo, au musée britannique, n° 1434: décrit dans: *A catalogue of the greek and etruscan vases in the British Museum*, London, 1851-70. 2 vol. in-8°; figuré dans *Monumenti*, t. V, pl. 22: Au registre inférieur, Pélops assis, le coude gauche appuyé à sa main droite, qu'il pose sur le pommeau de son épée, tourne la tête vers la gauche du spectateur, et regarde Hippodamie, qui s'avance; un autel est près d'eux; entre eux une vaste coupe avec piédestal. A droite de Pélops, une colonne surmontée d'un trépied. A l'extrémité droite, Myrtile tient la roue et semble prêt à partir, le complot étant convenu. A l'extrémité gauche, Stéropé sans doute. Au registre supérieur, Aphrodite, Eros, une nymphe locale peut-être, et Pan.

4. Vase de la Basilicate, au musée de Naples, n° 3227, décrit dans Heydemann et dans *Archaeol. Zg*, 1853, p. 41: Pélops avec le pileus,

la chlamyde et les anaxyrides, assis, s'appuie à gauche sur son épée; il se retourne et étend la droite pour parler à Myrtile, debout derrière lui. En avant de Pélops, Hippodamie tient de la droite une couronne, et de la gauche une patère chargée de fruits. Devant elle plane un Éros. Myrtile tient la roue de la main gauche sur son épaule gauche; sa droite, abaissée, tient aussi une roue. En haut se voient un bouclier et une fenêtre avec des feuilles de lierre.

Sur aucun de ces vases, Œnomaüs n'a encore paru.

5. Vase figuré dans Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. 77, 2, et dans *Archaeol. Zg*, 1853, pl. 54, n° 2: Pélops, Œnomaüs et Hippodamie. Celle-ci, pardessus l'autel, présente une coupe au roi tout armé. Pélops est derrière Œnomaüs.

6. Amphore de Ruvo, au musée britannique, n° 1429, figurée dans *Archaeol. Zg* de 1853, pl. 54, n° 1; cf. *Annali*, 1840, tav. d'agg. N: Œnomaüs, debout devant un autel sur lequel est inscrit le mot Διος, tend la coupe à Pélops. Près du premier, à droite pour le spectateur, sont Myrtile debout, un Éros ou une Victoire dans les airs, et Aphrodite. Près du second, à gauche, Hippodamie, que conduit par la main sa mère ou bien Héra. Les principaux noms sont inscrits. Au-dessus de la scène, on voit suspendus à la muraille un pileus, un glaive et deux têtes humaines, celles de ΠΕΛΑΡ et de ΠΕΡΙΦΑΣ, deux des prétendants, tombés victimes d'Œnomaüs. — Une peinture murale, trouvée vers 1855 dans un tombeau de la campagne romaine, et reproduite dans la *Gazette archéologique* de 1875, planche 5-6 (cf. p. 20 du texte), représente Aphrodite et Myrtile, avec leurs noms, dans la même attitude que sur ce vase.

7. Amphore de Ruvo, *Annali*, t. 23, tav. d'agg. Q, R: Pélops et Hippodamie joignent leurs mains pardessus la flamme de l'autel. Œnomaüs étend, lui aussi, la main dans le même sens. Myrtile amène la victime; au-dessous de lui figure la roue fatale. A droite, Érinnys ou bien un Κὴρ μέλανος θανάτοιο. A gauche Vénus et l'Amour.

8. Sur une patère de Canosa, mentionnée par M. Minervini, *Monumenti inediti posseduti da Raffaele Barone*, Napoli, 1852, in-4°, t. I^er^, pl. VI, p. 31: Œnomaüs avec Myrtile sur le quadrige, va frapper son ennemi. Les chevaux s'élancent; un chien court en avant. — Proba-

blement une autre patère, offrant le char de Pélops et Hippodamie, formait pendant.

Sur presque tous les autres vases figurent les chars, soit que la lutte se montre imminente, comme sur notre vase et sur celui de Naples, n° 2200, presque identique, — soit qu'on la voie engagée ou bientôt terminée, par la ruse de Myrtile et le meurtre d'Œnomaüs.

9. Le vase de Ruvo, aujourd'hui n.° 3256 du musée de Naples, *Monum.*, II, 32, a entre autres sujets Pélops avec Hippodamie sur l'un des quadriges; ils regardent vers Œnomaüs qui, monté sur son quadrige avec Myrtile, les poursuit. Un Éros tenant une coupe et une tænia plane au-dessus du premier char, un aigle tenant en ses serres un serpent au-dessus du second. Une Érinnys ou Éris, debout entre les deux chars, menace de sa torche les chevaux d'Œnomaüs. Trois poissons et deux dauphins sont peints sous le char de ce dernier.

10. Le célèbre vase de Ruvo, n° 3255 du musée de Naples, et qui a pour principale représentation les honneurs funèbres rendus au jeune Archémore, offre aussi dans sa partie supérieure, au col du vase, la lutte entre Œnomaüs et Pélops. V. *Nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut archéologique*, t. I, 1836, p. 352, et *Monuments inédits des nouvelles Annales*, planches V et VI. Ce sont des biges qui y sont figurés, comme sur le coffre de Cypsélus. Sur l'un d'eux, à gauche du spectateur, Œnomaüs est monté avec Myrtile. Il va joindre Pélops, qui est sur l'autre bige avec Hippodamie; déjà il dirige sa lance pour tuer le nouveau prétendant; mais Hippodamie, qui se penche vers son père, parait prête à le frapper lui-même; à moins que, comme le pense M. Minervini, la lance ne soit tenue par Pélops, qui a passé son bras autour d'Hippodamie. Une Victoire plane dans les airs en avant du char qui porte les deux époux; un lièvre, animal érotique ou de mauvais augure, court en avant de celui d'Œnomaüs. Myrtile, de son côté, vêtu du court chiton et de la chlamyde, coiffé du bonnet phrygien, que les peintres de vases de la Grande Grèce prêtent volontiers aux auriges de la plaine d'Élis, penche le bras en dehors du char sur lequel il est monté; probablement il est prêt à détacher à l'aide d'une corde la cheville qui retient encore la roue (τοὺς πασσαλίσκους ἐξελών, Eustathe ad *Il.* II, 104, p. 183; ἐξέβαλεν ἀπὸ τῶν τροχῶν...

τοῦς σιδήρους δεσμούς, Schol. Eurip. *Orest.*, 981); il dresse en même temps la jambe droite, pour pouvoir sauter, dès que le char s'inclinera entraînant le roi dans sa chute.

11. Vase du musée de Naples, collection Sant'Angelo, n° 697 de Heydemann, *Archaeolog. Zg*, 1848, p. 222, 19; 1853, p. 57, 16; *Bullettino archeologico napoletano*, 1847, t. V, p. 91: Pélops et Hippodamie, qui porte une couronne radiée, sont ensemble sur le quadrige. Une sorte de furie, Lyssa ou l'Insania, vibre la lance contre Œnomaüs, qui est sur son quadrige avec Myrtile.

12. Amphore n° 65 du musée d'Arezzo, *Monumenti*, VIII. 3: Pélops et Hippodamie sont enlevés rapidement par leurs quatre chevaux élancés. Pélops détourne les yeux avec une sorte d'ardeur sauvage, probablement vers son ennemi vaincu. Cette conjecture se confirme s'il est vrai, comme le pense M. Gamurrini, que ce vase correspond au suivant, où se voit la mort d'Œnomaüs.

13. Amphore de la Valdichiana, n° 63 du musée d'Arezzo. *Annali*, 1874, tav. d'agg. HI: Myrtile reste seul sur le quadrige, pendant qu'Œnomaüs, par derrière, tombe tout armé.

La mort d'Œnomaüs se trouve d'ailleurs plutôt sur des bas-reliefs d'assez basse époque:

14. Urne cinéraire étrusque, en albâtre de Volterra, au musée de Volterra, Clarac, II, p. 509, pl. 214 bis, n° 789; Micali, pl. 43: Œnomaüs renversé; deux de ses chevaux s'emportent, deux sont à terre. Un ennemi va le tuer avec un morceau de la roue brisée; est-ce Myrtile ou Pélops? A gauche une Furie avec des ailes au dos et des serpents au front. A droite un vieillard, peut-être un Kère étrusque, dont les ailes sont garnies d'yeux; il semble avoir sa part dans ce que la Furie va faire. Est-ce le même monument qui est décrit comme étant une urne de Chiusi dans l'*Index* du *Bulletin* de 1856, p. 39?

15. Millin, *Galerie mythologique*, pl. 133, n° 521, cite un sarcophage du Vatican qui offre les deux chars continuant leur marche. Pélops est debout sur l'un d'eux; celui d'Œnomaüs est vide, et le roi est étendu à terre. Deux femmes à gauche, avec une divinité dans les airs.

16. Le bas-relief de l'ancienne galerie Borghèse, aujourd'hui au Louvre, Clarac, II, p. 780, pl. 210, n° 783, offre en même temps trois scènes du mythe. A gauche du spectateur, peut-être l'entrevue de Pélops avec Œnomaüs, qui paraît assis sur son trône. En second lieu, Œnomaüs gisant derrière le quadrige, sur lequel Myrtile reste seul: la roue brisée soutient la tête du roi mourant. Pélops sur son char: un personnage, peut-être la Victoire, le couronne. Enfin à droite, un groupe de trois femmes, probablement Hippodamie, sa mère Stéropé, et Diane. Sous le second char, celui de Pélops, une femme étendue et accoudée personnifie peut-être l'Altis ou la région de l'Altis: un panier de fruits est à côté d'elle. Par une petite fenêtre, deux femmes, ce semble, considèrent la scène: Clarac conjecture qu'une d'elles est Évarète, femme d'Œnomaüs. — Tout cet ouvrage est d'une basse époque et d'un art inférieur; l'explication qui précède, et qui est celle de Clarac, est fort conjecturale: elle ne tient même pas compte de tous les personnages représentés.

Plusieurs monuments de diverses sortes seraient encore à mentionner pour divers épisodes de la même légende:

17. Le musée de la Société archéologique d'Athènes possède un petit vase, un aryballe à peintures rouges et blanches sur fond noir avec ornements dorés que M. Max. Collignon a décrit en détail, p. 162 de son *Catalogue des vases peints* qui composent cette collection. — Peu après qu'on l'eut trouvé, à Athènes même, M. de Witte a signalé, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* de 1867, p. 93, et il a ensuite publié, dans l'*Archaeologische Zg* de la même année, pl. 224, ce vase intéressant, sur lequel il a reconnu la *Victoire de Pélops couronné par Athéné*. M. de Witte remarque expressément que le sujet traité sur cet aryballe n'avait pas encore été observé dans les monuments de l'art hellénique.

18. Une intaille du trésor de Curium, en Chypre, déconverte dans les fouilles du général de Cesnola, et conservée aujourd'hui au *Metropolitan Museum of art* de New-York, représente un homme nu, la tête couverte d'un casque avec panache, et debout entre deux chevaux cabrés qu'il semble dompter. M. Newton, l'éminent conservateur du Musée britannique, y voit Pélops amenant ses chevaux pour les atteler de front à son char (*The Academy*, 26 janvier 1878, p. 82); mais un

archéologue français, M. Fivel, trouvant que l'allure du personnage n'a pas un caractère assez élevé ni assez héroïque, n'y veut voir que Myrtile, l'aurige infidèle, occupé des mêmes préparatifs (*Gazette archéologique*, 1878, p. 107).

On peut ajouter à ces diverses scènes l'épisode final de la mort de Myrtile, puisqu'il montre la vengeance céleste poursuisuivant un des crimes commis par Pélops (1). Elle est retracée sur un vase gravé dans les *Monumenti*, t. X, pl. 25 ; cf. *Annali*, 1876, p. 34. Ce vase a été trouvé dans une de ces catacombes de l'antique Capoue qui appartiennent à la seconde moitié du IV^e^ et à la première du III^e^ siècle environ. Debout sur le char, Pélops et Hippodamie, portant, l'un le riche vêtement phrygien et la cuirasse blanche, l'autre un manteau flottant et, sur la tête, une haute couronne. Un jeune homme nu tombe du char : c'est assurément Myrtile. Précipité par Pélops, il le maudit en mourant. Aussi Mercure, père de Myrtile, fera-t-il naître le fatal bélier à toison d'or de Mycènes, et de là naîtra la querelle entre les fils de Pélops, Atrée et Thyeste, origine des fameuses horreurs de la maison des Pélopides (2).

Un célèbre groupe colossal en marbre, trouvé au milieu du XVI^e^ siècle dans les Thermes de Caracalla, longtemps exposé jadis dans le palais Farnèse, à Rome, conservé aujourd'hui au musée de Naples (3), et une statuette de bronze de la collection de Pawlowsk, de provenance inconnue (4), représentent, avec une tête à la ressemblance de Commode couronné, substituée sans

(1) V. un fragment de l'*Oreste* d'Euripide, v. 994-1001. — (2) Sophocle, *Electre*, 504 sq ; Euripide, *Oreste*, 990 ; Sénèque, *Thyeste*, 139 ; Pausanias, II, 18, 2 ; V, 1, 17 ; Ovide, etc. — (3) *Museo borbonico*, XII, tav. 39 ; Raoul-Rochette, *Monum. inédits*, pl. 79 ; Clarac, pl. 812 C, n° 2097. — (4) Ludolf-Stephani, *Die Antiken-Sammlung zu Pawlowsk*, 1872, p. 49, pl. 2, tirage à part des *Mémoires de l'Acad. imp. des sciences de S^t^ Pétersbourg*, VII^e^ série, tome XVIII, n° 4.

douté à une tête plus antique, un héros nu, sauf la chlamyde, et qui tient pardessus son épaule gauche un adolescent blessé qu'il va précipiter. On y a voulu reconnaître Pélops précipitant Myrtile, ou bien Atrée précipitant Chrysippe, fils de Pélops et de la nymphe Axioché. On peut y comparer un vase trouvé dans une sépulture de la campagne romaine, et décrit au tome III des *Annali*, pp. 361-380, sur lequel un guerrier tout armé, tenant par la jambe gauche un enfant nu qu'il porte sur son épaule, va le précipiter: peut-être Néoptolème qui va écraser Astyanax.

Il serait intéressant enfin de savoir quelles représentations antérieures et quels récits ont inspiré à l'auteur de la frise ornant le salon qui ouvre le premier étage de la Farnésine, à Rome, que ce soit Jules Romain ou Balthasar Peruzzi, la pensée d'introduire à côté des *Métamorphoses* d'Ovide la lutte entre Œnomaüs et Pélops. Les cinq premiers livres de Diodore avaient été traduits en latin par le Pogge dès le XV$^{e}$ siècle; une version italienne de cet auteur paraissait à Florence en 1526; mais son récit du livre IV, c. 73, ne donne pas tout ce que l'artiste a représenté; ce n'est pas la même scène. On peut observer l'œuvre, sans être à Rome, en s'aidant de l'excellente photographie de M. Braun. La description qu'a donnée M. Richard Förster (1) n'est pas tout-à-fait exacte. Les deux chars sont emportés l'un près de l'autre, attelés chacun de deux chevaux blancs. Celui qu'on voit au premier plan a une roue cassée: c'est celui d'Œnomaüs. Épouvanté à la vue de son attelage, qui s'abat, il a les cheveux hérissés: sa chute est prochaine. Myrtile, à ses pieds, s'incline avec frayeur aussi, jusqu'à se coucher presque de tout le corps en avant: il tire avec effort les rênes, comme pour relever les chevaux et ne pas se voir entraîné, comme son maître, dans une chute mortelle. Au second plan, le char qui porte Pélops avec son aurige poursuit

(1) *Farnesina Studien*, in-8°, Rostock, p. 92.

sa course paisible. — Le manteau de la vaste cheminée n'interrompt pas la frise. Neptune, traîné par deux chevaux marins, apparait; de son bras étendu, il indique le but à Pélops, qu'il protége. Près d'un temple du dieu se trouve un groupe d'assistants. Parmi les femmes assises sont probablement Stéropé, la mère d'Hippodamie, et Hippodamie elle-même, qui attend l'issue de la lutte.

En résumé, le vase Hardy nous fait connaître pour la première fois, en un exemplaire d'un dessin très-soigné et assez habile, une répétition de la principale scène relative au mythe d'Œnomaüs, Pélops et Hippodamie, qu'on n'avait encore que sur le vase de Naples, 2200. A cette intéressante représentation il réunit, d'un trait ferme et élégant, une scène funéraire qui se trouvait déjà sur un vase très-célèbre, le vase Poniatowski. On peut penser qu'il n'était pas inutile de recueillir et de publier cette double observation. Elle peut servir à l'étude générale des vases peints, à la connaissance des habitudes et des procédés d'une industrie si intimement mêlée aux destinées de l'art antique. Elle peut n'être pas indifférente particulièrement au point de vue du problème qu'a posé M. de Witte dans sa précieuse dissertation sur les vases peints de la collection Campana (1). Il y a exprimé l'avis que, pour l'exécution des peintures, il est impossible d'admettre qu'on se soit servi de poncis ou de calques, ainsi qu'on l'a supposé. On aurait dû trouver, s'il en eût été ainsi, des répétitions fréquentes des mêmes sujets et des mêmes figures parmi la grande quantité de vases que l'on connait. Or on ne rencontre que de loin, dit-il, des compositions parfaitement identiques, et c'est en général pour des vases d'un travail peu soigné. Encore, la plupart du temps, si l'ensemble d'une scène présente des dispositions semblables, il

(1) *Gazette des Beaux-arts*, t. XIV, 1862, p. 262.

y a des différences dans les détails. Il admet toutefois comme probable que, dans les ateliers, il y avait des modèles pour les sujets qui devaient se répéter; on les imitait avec plus ou moins de liberté, d'après l'espace dont on pouvait disposer. De là vient que, quoique pareils dans l'ensemble, ils diffèrent cependant par les détails. On ajoutait des figures accessoires, on en retranchait, on modifiait une composition suivant le besoin du moment. Mais comment étaient faits ces modèles destinés aux artistes peintres de vases? on l'ignore complètement.

C'est par des comparaisons comme celles que nous permettent d'instituer nos deux vases qu'on pourra éclairer de tels problèmes. Tous deux, avec leurs inscriptions grecques faisant emploi des voyelles longues, ΙΠΟΔΑΜΗΑ, ΠΟΣΕΙΔΩΝ, ΓΑΝΥΜΗΔΗΣ, avec leur commun effacement de formes devenues sans doute incomprises, avec leur dessin trop soucieux d'élégance un peu molle et vague, se rangent sans nul doute parmi les vases des fabriques apuliennes du temps de la décadence. La dernière limite de la fabrication des vases peints est marquée, comme on le sait, par le célèbre édit du sénat contre la fête des Bacchanales, en 187 avant J.-C. Nos vases appartiennent probablement au commencement de cette dernière période, c'est-à-dire à la première moitié du IIIe siècle avant notre ère. Le dessin que présente le vase Hardy est particulièrement curieux par le mélange de vestiges évidents de faiblesse, d'oubli du grand style, de poncis terre à terre, — par exemple dans la figure du Poseidon, — avec les traces persistantes, dans la figure de l'éphèbe et ailleurs, des belles traditions de l'art et de quelque souvenir d'un autre âge.

A. Geffroy.

# DES SCEAUX DES PRIEURS ANGLAIS

## DE L'ORDRE DE L'HÔPITAL AUX XII$^{e}$ ET XIII$^{e}$ SIÈCLES.

(*Voir la planche XIV.*)

---

Nous nous proposons d'étudier plusieurs sceaux des prieurs anglais de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, conservés au British Museum. Une telle étude, qui n'a pas encore été faite, peut servir à fixer les règles auxquelles étaient soumises les représentations sigillographiques des dignitaires anglais de l'Hôpital, et apporter non-seulement à cette chronologie particulière, mais aussi à l'histoire générale d'Angleterre, des éléments et des noms nouveaux.

Nous avons eu récemment ailleurs l'occasion de déterminer les caractères et de décrire les principaux types des sceaux de l'Ordre de l'Hôpital (1); mais la sigillographie des prieurs anglais était restée en dehors du cadre de ce travail, par la nature même du document autour duquel s'étaient groupés les résultats de nos recherches. Nous nous proposons de réunir aujourd'hui ce que nous savons de l'existence et du développement de la chancellerie du prieuré d'Angleterre.

L'Ordre de l'Hôpital fit son apparition en Angleterre en 1101; il y grandit et s'y étendit jusqu'à l'époque de la Réforme. Henri VIII confisqua ses biens en 1540; restauré sous le règne de Marie

(1) *Note sur les sceaux de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1881, p, 53-82.

(2 avril 1557), il vit bientôt Elisabeth annexer ses possessions à la couronne d'Angleterre, et consommer ainsi sa ruine (1).

Nous ne prétendons pas étudier tous les sceaux émanés des chevaliers anglais de l'Hôpital ; nous rappellerons seulement que, si l'on retrouve sur la plupart certains emblèmes plus spéciaux aux Hospitaliers, aucune règle fixe ne présidait cependant à la confection de leurs sceaux, qui, ayant un caractère tout-à-fait individuel, étaient soumis à toute la fantaisie de leurs possesseurs. Il n'en est pas de même des sceaux officiels dont se servaient certains fonctionnaires de l'Ordre. Ceux là devaient nécessairement, par leur destination même, ne pas s'écarter d'un type fixe, afin que quiconque contractait avec un de ces fonctionnaires pût, à l'apposition du sceau, reconnaître que l'Ordre subsistait toujours, quel que fût son représentant au moment de la conclusion du contrat. Tels sont les sceaux des prieurs d'Angleterre. Ils obéissent à certaines règles, ils suivent certaines traditions déterminées que nous allons exposer.

Au XII^e^ siècle, le sceau du prieur de l'Hôpital anglais est un grand sceau rond, en cire rouge, sans contre-sceau. Le type représenté figure un suppliant à genoux, les mains tendues ou levées vers une croix à double branche, avec l'α ω et quelquefois une salutation à la croix, inscrite entre les branches. La légende, gravée en gros caractères entre deux cercles concentriques, contient généralement : + S. . . . . N. . . . . PRIORIS FRATRUM HOSPITALIS IN ANGLIA (2). — A la fin du XII^e^ et au commencement du XIII^e^ siècle, la cire devient jaune ou verte, et un contre-sceau apparait, représentant une tête de saint Jean de face, chevelue et barbue, d'un haut-relief, sans nimbe, généralement accostée d'une étoile

(1) *The english or sixth Langue of the Order of the hospital of S. John of Jerusalem*, London, 1880, *passim*. — (2) V. notre Catalogue, n^os^ I, II, III *a*.

et d'un croissant, et entourée de deux cercles concentriques entre lesquels se déroule une légende (1).

Ces derniers sceaux marquent une transition dans le type; car, avec le XIII^e siècle, les éléments constitutifs se modifient profondément. La couleur de la cire change: elle devient invariablement verte, et l'usage du contre-sceau s'établit définitivement. La représentation du suppliant tend à disparaître pour être remplacée par celle de la tête de saint Jean barbue et à longs cheveux. Celle-ci figure, à l'état de sceau ou de contre-sceau, sur toutes les représentations sigillographiques du XII^e siècle que nous avons pu étudier. Tout sceau anglais reproduit à cette époque sur une de ses faces le type de la tête de saint Jean; l'autre face était réservée, au moins en ce qui touche le sceau du prieur, à une représentation plus personnelle; c'est ainsi que nous y voyons figurer le Bon Pasteur avec l'Agneau, aussi bien que le " crest " du prieur (2).

Il nous reste à mentionner deux sceaux, tout-à-fait différents, l'un de Garnier de Naplouse, l'autre de R. de Veer. Le caractère en est tout spécial; ce sont les sceaux individuels et particuliers des prieurs, et, à ce titre, ils sont au type monogrammatique ou armorial (3).

Le mode d'attache du sceau ne varie pas beaucoup; la plupart de ceux que nous avons vus sont scellés sur double queue de parchemin, un petit nombre sur simple queue, un seul sur corde, comme les bulles de plomb des grands-maîtres (4).

Quant au titre pris par le prieur dans l'acte auquel est ap-

(1) V. le Catalogue, n° IV *a*. Cette figure se retrouve dans nombre de monnaies de l'ordre de Malte; mais la tête est toujours vue de trois quarts ou de profil, étendue horizontalement sur un plat, jamais de face. — Voyez P. G. F. Furse, *Il medagliere Gerosolimitano*, Malta, 1864, *passim*. — (2) Catalogue, n^os V, VI, VII. — (3) Catalogue, n^os III *b* et VIII. — (4) Sceau de Garnier de Naplouse (1185). Voir notre Catalogue, n° III *a*.

pendu son sceau, il est généralement, au XII^e^ siècle: *N...*, *Jerosolimitani hospitalis servus et fratrum qui in Anglia sunt prior.* Avec le XIII^e^ siècle, le mot *servus* tend à disparaître, et la formule devient: *magister fratrum S. Hosp. Jerusalem in Anglia*, ou plus souvent: *fratrum hospitalis Jerusalem humilis prior in Anglia* (1). Elle tend encore à se simplifier à mesure qu'on avance dans le XIII^e^ siècle, et, en 1272, nous la trouvons réduite à ces mots: *R. prior Hospitalis in Anglia* (2). Souvent aussi le titre de *praeceptor* est employé comme synonyme de *prior* (3).

Après avoir établi les règles de la sigillographie en Angleterre, il nous reste à tirer les conséquences que l'étude de ces monuments sigillographiques a pu nous fournir. Elles sont de plus d'une sorte.

La liste des prieurs anglais est fort incomplète; celle que Dugdale a donnée dans son *Monasticon anglicanum*, et celle qui a été récemment dressée par les soins de l'Ordre de l'Hôpital actuellement existant en Angleterre (4), ne commencent qu'à Garnier de Naplouse. Nous croyons cependant qu'on peut la faire remonter plus haut, et notamment mettre en tête les noms de Gautier et de Raoul de Dina (5). En présence de documents non datés, comme ceux qui nous donnent les noms de ces deux prieurs, nous devons nous en tenir aux caractères paléographiques et sigillographiques comme éléments critiques; or un examen attentif des actes et des sceaux de ces deux personnages nous a convaincu qu'ils appartenaient au XII^e^ siècle; et comme d'autre part on verra plus bas que, depuis Garnier de Naplouse jusqu'au XIII^e^ siècle

(1) Nous avons tiré ces formules de l'examen des chartes qui accompagnent les sceaux décrits au Catalogue. — (2) Rymer, *Foedera* I, pars II, 124. — (3) British Museum, *Add. Chart.* 7208; *Cott. Chart.* VII, 5. — *Rot. Chart.* I, pars I, 181 *b*; *Rot. litt. pat.* I, pars I, 173. — (4) Dugdale, *Monast. Angl.* VI, pars II, 801. — *The English or sixth Langue*, etc., p. 33 sq. — (5) Voir le Catalogue, aux n^os^ I et II.

la chronologie des prieurs a pu être fixée sans lacunes, il faut de toute nécessité conclure que Gautier et Raoul de Dina ont vécu avant lui.

Nous ne pouvons fixer exactement l'époque de la nomination de Garnier de Naplouse comme prieur d'Angleterre. Si nous n'accordons pas une entière confiance à un document qui la fait remonter aux environs de 1180 (1), nous avons du moins une pièce originale, du 10 avril 1185, dans laquelle il figure en qualité de prieur d'Angleterre (2). Les recherches de M. Herquet, jointes aux documents de 1189 et de 1190 que nous avons étudiés, ne laissent aucun doute sur ce fait qu'Alan fut le successeur immédiat de Garnier, et que la transmission des fonctions eut lieu à la fin de 1189 ou au commencement de 1190 (3). De cette époque à septembre 1199, il semble impossible qu'aucun autre qu'Alan ait occupé la dignité de prieur, malgré l'affirmation de Dugdale, qui fixe au 16 avril 1195 la nomination d'Alan à l'évêché de Bangor, et sa mort à l'année suivante (4). On ne peut admettre ni qu'il ait rempli concurremment les deux charges, ni qu'il ait renoncé au siége épiscopal pour se consacrer tout entier aux fonctions de prieur, ni surtout qu'il soit mort avant septembre 1199, époque à laquelle il présidait le chapitre provincial des Hospitaliers. On ne peut pas non plus supposer, avec les auteurs de

(1) *Monast. angl.* II, 550, col. I, cité par K. Herquet, *Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens während der Kreuzzüge*, Berlin, 1880, p. 27. — (2) British Museum, Harl. Chart. 43, I, 38. — K. Herquet, *loco citato* (voir le Catalogue, n° IV *a* et *b*). — (3) On a beaucoup discuté la question de savoir si le prieur d'Angleterre et le grand-maître de l'Hôpital qui portèrent le nom de Garnier de Naplouse étaient réellement un seul et même personnage. Nous croyons, sans entrer dans une discussion étrangère au sujet qui nous occupe, qu'il faut adopter cette opinion; à défaut de preuves décisives, elle semble tout au moins plus que vraisemblable. — (4) Dugdale, *Monast. angl.* VI, 1297.

la nouvelle liste des prieurs anglais, qu'il n'ait été que prieur conventuel de Clerkenwell; les sceaux lui donnent le titre de *prior hospitalis in Anglia* (1).

Il est embarrassant aussi de déterminer le rang de Richard Turc. Un acte émané de lui, que nous avons étudié, doit être attribué aux dernières années du XII^e^ siècle. Le *Monasticon anglicanum* fait vivre ce personnage après 1190; il est donc vraisemblable qu'il doit être rangé après Alan et avant Robert le Trésorier.

Ce dernier nous est mieux connu. En parcourant les mentions fournies par les grandes collections diplomatiques anglaises, nous avons trouvé Robert le Trésorier avec le titre de prieur d'Angleterre dès le 18 mai 1204. Il est plus difficile de dire quand son successeur, dont le nom commençait aussi par la lettre R, le remplaça. Un acte de 1207 (5 septembre), confirmé en 1271, fait mention de Roger de Veer, prieur de l'Hôpital, et nous donne ainsi la date extrême du priorat de Robert le Trésorier. Jusqu'au 1^er^ janvier 1214, nous avons des mentions de Roger de Veer avec le titre de prieur (2). Nous ne savons pas quand il cessa ses fonctions; mais, en mars et avril 1216, le prieur d'Angleterre était Henri d'Arundel (3), et la même année, dès le mois de septembre, il était remplacé par Hugues d'Aulnay. Nous pouvons ainsi, grâce à deux documents diplomatiques, fixer une date à son priorat, rétablir le rang dans lequel on doit le classer chronologiquement (4), et constater que la liste de Dugdale et la nouvelle liste sont fort inexactes pour toute cette période.

(1) *The english or sixth Langue*, etc., p. 34. — (2) *Rotuli chartarum* I, pars I, 134; *Rot. litt. patentium* I, pars I, 91 *b*, 107; *Rot. litt. clausarum*, 92 *b*. — Public Record office, *Charter Rolls*, 55 Hen. III, part I, memb. 3. — (3) *Rot. litt. pat.* I, pars I, 173-4. — (4) *Rot. litt. pat.* I, pars I, 195. — Il reste deux points à éclaircir. Le premier est la présence en 1208 d'un prieur appelé Willelmus de Vileriis;

Un autre prieur d'Angleterre, dont le nom ne figure pas dans Dugdale, et que la nouvelle liste place aux dernières années du XIII^e^ siècle, Robert de Dina, doit être rangé avant Thierry de Nussa. Nous avons un document de 1225 qui le désigne par l'initiale R, un acte de 1226 qui le mentionne en l'appelant Robertus de *Diva*, et une pièce de 1229 qui lui donne son véritable nom (1).

Sur un point encore nous pouvons prendre en défaut le *Monasticon anglicanum*, qui fait mourir le prieur Robert de Veer le 15 février 1270, tandis que Rymer et un acte scellé du British Museum nous le montrent prieur d'Angleterre en août 1272 (2).

L'existence du prieur Guillaume de Henleye n'est pas mieux déterminée. La nouvelle liste le fait mourir en 1284; Dugdale indique qu'il vivait encore en 1288. Des documents originaux du Public Record office de 1285 et de 1290 prouvent que les deux dates sont erronées, et qu'il convient de reporter sa mort après 1290 (3).

l'acte de 1208 qui le mentionnne (*Rot. chart.* I, pars I, 178 *b*) est une confirmation, relative probablement à une concession antérieure. Nous trouvons dans les listes des prieurs le nom de Gilebertus de Veer, mentionné à tort en 1195 par Dugdale (*Monast. angl.* VI, pars II, 801); ce nom, diversement orthographié, *Vere*, *Ver*, *Veer*, ne serait il pas une corruption de Willelmus de Vileriis? — Le second point n'est pas moins difficile: c'est la présence en 1208 d'un *pracceptor domus Hospitalis Jerus. in Anglia* du nom d'Alan (*Rot. chart.* I, pars I, 181 *b*); si l'on tient compte de l'habitude constante alors d'appeler indifféremment le prieur *prior* ou *praeceptor*, on est obligé d'admettre l'existence d'un prieur de ce nom en 1208, ce qui parait impossible. — (1) *Rot. litt. claus.* II, p. 150 *b*. — P. Record office, *Charter rolls*, 14 Hen. III, part I, memb. 8. — Rymer, *Foedera* I, 275 (édition de 1704). — (2) Dugdale, *Monast. angl.* I, pars II, p. 801. — Rymer, *Foedera* I, pars II, 124. — British Museum, *Harl. chart.* 44 E. 22. — Voir notre Catalogue, n° VIII. — (3) Dugdale, *Monast. angl.* VI, pars II, 801. — *The english or sixth Langue*, p. 35. — P. Record office, *Charter rolls*, 18 Edw. I, n° 80, memb. 19; *Close rolls*, 13 Edw. I, memb. 13, dorso.

Si le lecteur jette un coup d'œil sur le chemin parcouru, il s'apercevra qu'il reste beaucoup encore à explorer ; mais il reconnaîtra en même temps que notre examen n'a pas été sans utilité : peut-être avons-nous déblayé la voie pour ceux que tentera le désir de redresser absolument la chronologie des prieurs anglais de l'Ordre de l'Hôpital.

---

## CATALOGUE

I. — Rad[ulphus] de Dina (xii^e siècle).

(British Museum, Harl. Chart. 44. H 53)

*Sceau :* rond de 0,05 de diamètre, cire rouge. Suppliant à genoux à gauche, de trois quarts devant la croix à double branche plantée sur un monticule. Entre les branches de la croix se distinguent des caractères frustes, mais qui, selon toute vraisemblance, sont la même inscription que celle qui se lit sur le n° iii *a*.

*Contre-sceau :* il n'y en a pas.

II. — Gualterus (xii^e siècle).

(British Museum, Harl. Chart. 83. D 40) (1)

*Sceau :* cire rouge de 0,052 de hauteur et de 0,055 de largeur ; suppliant à genoux, les mains jointes, regardant à droite, devant la croix à doubles branches. Entre la hampe de la croix et le cercle qui sépare le motif central de la légende, sont gravés

(1) Le document auquel est appendu ce sceau est indiqué dans Dugdale, *Monasticon anglicanum* iv, 80.

l'α et l'ω, mais à rebours, l'ω étant le plus près de la hampe de la croix. Légende entre deux cercles; on distingue: + S. WALTERI PR . . IS . . . . . IHRL'M IN ANGLIA.

*Contre-sceau:* n'existe pas.

Voir à la planche XIV, n° 1, la reproduction de ce sceau.

III *a.* — GARNERIUS DE NEAPOLI (10 avril 1185).

(British Museum, Harl. Chart. 43. I, 38)

*Sceau:* cire rouge de 0,052 de diamètre; suppliant à genoux, à gauche, devant une croix à doubles branches, placée sur un monticule. Ce monticule affecte la forme d'une coupole, que soutient un ordre différent d'architecture. Il est probable que l'on a voulu figurer le Saint Sépulcre. — Les branches de la croix contiennent une inscription ainsi disposée:

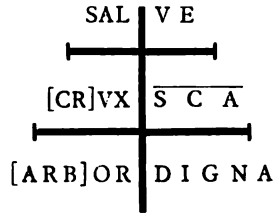


La légende, entre deux cercles est: + SIGILL PRIORIS FRATRVM HOSPITAL . . . . . ANGLIA. — Les trois lettres *a*, *t* et *r* du mot *fratrum* sont conjuguées; il en est de même de l'*a* et de l'*n* du mot *anglia.*

*Contre-sceau:* il n'y en a pas.

Voir la reproduction de ce sceau, planche XIV, n° 2. M. Herquet, d'après Paciaudi (III, 111), donne la description d'un sceau de Garnier de Naplouse. C'est le même sceau que celui que nous avons reproduit, mais la description et l'interprétation des légendes sont erronées (1).

(1) K. Herquet, *Chronologie der Grossmeister*, p. 29.

*b.* — Le même (1189).

(British Museum, Add. Chart. 13932)

*Sceau:* cire brune, oblong, de 0,03 de haut sur 0,019 de large. Il représente un petit médaillon, presque rond, de 12 millimètres sur 13, dans lequel est inscrit un monogramme d'un travail grossier.

*Contre-sceau:* il n'y en a pas.

IV *a.* — Alanus (septembre 1190).

(British Museum, Add. Chart. 7208)

*Sceau:* cire verte, de 0,03 de diamètre; suppliant à genoux, à gauche etc. (Voir le n° III *a*).

*Contre-sceau*: au milieu, tête de face, barbue et avec de longs cheveux, représentant saint Jean Baptiste, en relief assez prononcé. La légende est: SIG ALANI PRIORIS HOSP.....

*b.* — Le même (septembre 1199).

(British Museum, Cotton VII, 5)

*Sceau:* cire jaune, de 0,05 de diamètre, assez fruste sur les bords; suppliant à genoux à gauche, devant la croix etc. (Voir le n° I). Légendes frustes.

Voir la reproduction, planche XIV, n° 3.

*Contre-sceau:* de 0,05 de diamètre, au type de la tête de saint Jean de face, barbue, etc. (Voir le n° IV *a*). La légende, entre deux cercles concentriques, est illisible. Ce type de contre-sceau est encore assez grossier. La reproduction que nous en donnons (planche XIV, n° 4) est empruntée à un sceau postérieur, et donne le type dans toute sa perfection. Il est probable que ce sceau est le même que le précédent; mais on ne saurait l'affirmer avec certitude dans l'état de conservation où ils nous sont parvenus l'un et l'autre.

V. — Ricardus Turcus (dernières années du XII^e^ siècle).
(British Museum, Add. Chart. 21643)

*Sceau:* cire rouge, de 0,045 de hauteur et de 0,042 de largeur: suppliant à genoux, les mains élevées devant une croix à doubles branches, placée sur un autel. Il est tourné vers la droite; au-dessus de sa tête on aperçoit un ange. La légende, entre deux cercles, est: SIGILLVM RICAR ..... PR .....

*Contre-sceau:* de 0,022 de largeur sur 0,026 de hauteur. Pierre gravée, tête d'homme de profil à droite. Légende entre deux cercles; on lit: + CAR ..... I STE.

VI. — Hugo de Alneto (1216).
(British Museum, Harl. Chart. 83 A 33)

*Sceau:* cire verte, de 0,042 de hauteur et de 0,04 de largeur; tête de saint Jean, de face, barbue et aux longs cheveux (comme au n° IV *a*), accompagnée d'une étoile et d'un croissant. Légende: .... PRIO.... PIAL : IERL'[M IN] ANGL' .. Le *t* et l'*a* du mot *hospitalis* sont conjugués.

*Contre-sceau*: oblong, de 0,03 de largeur sur 0,038 de hauteur. Représentation du Bon Pasteur nimbé, de face, vu jusqu'à mi-jambes; de la main gauche il tient une palme, de la droite une houlette et un agneau au haut de sa houlette. La légende, entre deux cercles, est: + S'. FRATRIS HUGONIS DE ALNETO.

VII. — Terricus de Nussa (XIII^e^ siècle, vers 1237).
(British Museum, Sloane XXXII, 25)

*Sceau:* cire verte, de 0,03 de diamètre, au type de la tête de Saint-Jean, barbue et chevelue, de face, comme dans plusieurs sceaux (voir n^os^ IV *a* et *b*, VI). La légende, entre deux cercles, est: + S : PRIORIS : HOSPIAL' : IERL' : IN ANGL'. Le *t* et l'*a* du mot *hospitalis* sont conjugués. La droite de la tête est accompagnée

d'une étoile, la gauche d'un croissant. Entre la tête et la légende des pointes de clous forment une ornementation circulaire.

(Voir la reproduction de ce sceau, planche XIV, n° 4.)

*Contre-sceau:* rond, de 0,03 de diamètre; au centre un heaume surmonté d'une tête de chien et de lambrequins. Légende entre deux cercles: S' : F : T : DE : NVSSA : PRIORIS ANGL'E.

Une imitation de ce sceau, faite probablement au XV^e^ siècle, est appendue à une charte du British Museum (*Add. Chart.* 15521). Charte et sceau semblent également faux. Le diamètre du sceau est de 0,043, le revers est fruste.

VIII. — R[OBERTUS] DE VEER (4 août 1272).

(British Museum, Harl. Chart. 44 E 22)

*Sceau:* rond, de cire brune, de 0,025 de diamètre, au type armorial; les armoiries sont trois roses, posées 2 et 1.

*Contre-sceau:* il n'y en a pas.

J. DELAVILLE LE ROULX.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Minervini (Giulio), *Terrecotte del Museo Campano. — Atti della Commissione conservatrice dei monumenti ed oggetti di antichità e belle arti della provincia di Terra di Lavoro. — Pompei. Rivista di archeologia.....* in-4°.

La province de la Terre de Labour possède à Capoue depuis l'année 1874 un musée que sont venues très-promptement enrichir les fouilles si fructueuses du lieu dit les *Curti*, dans le voisinage immédiat de Sainte Marie de Capoue. C'est par centaines qu'on a vu sortir de terre les statuettes, les figurines, les ornements de terre cuite. Un nombre considérable offrent des représentations variées, d'une grande importance au point de vue des légendes religieuses. Ces petits monuments du musée de Capoue sont en outre si abondants qu'on a pu les partager en séries chronologiques reproduisant les diverses époques et les principales vicissitudes de l'art, depuis un archaïsme tout oriental jusqu'aux temps de la décadence. La *Commission conservatrice des monuments et objets d'antiquité et d'art* de la province a créé dès 1870 un recueil mensuel in-octavo, où M. Minervini, son vice-président, et M. Jannelli, son secrétaire, sont très-attentifs à rendre compte des nouvelles acquisitions du musée ou à commenter ce qu'il possède. M. Minervini a même commencé la publication d'un recueil in-quarto qui donnera les représentations lithographiées de ces terres cuites, avec un texte explicatif; dix fascicules en ont déjà paru, qui offrent toute une série d'objets datant sans doute d'un siècle avant Périclès: Hercule et le lion de Némée, des Gorgones, des Artémis, etc. M. Minervini, qui, depuis quelque quarante ans, a donné dans le *Bulletin archéologique de Naples* et ailleurs, tant de fines études d'archéologie figurée, n'a qu'à se souvenir et quelquefois qu'à se citer lui-même pour réunir autour de

chacun de ces petits monuments de nombreux termes de comparaison, de nature à instruire le lecteur, non pas seulement sur les diversités infinies du culte grec et sur les intéressants rapports de la littérature lyrique, épique, dramatique, avec ces représentations, mais encore sur le très-curieux développement de l'art, dont on obtient ainsi les visibles témoignages. — M. Minervini a de plus entrepris de rédiger régulièrement une sorte de chronique des fouilles, qui se continuent, dans un recueil périodique récemment fondé à Naples sous le titre de *Pompei*. Le nouvel organe archéologique ne se restreint pas, bien entendu, à la localité, quelque féconde qu'elle soit, que son titre indique; mais il trouve, et au-delà, dans la vaste et riche région de l'Italie méridionale, de quoi suffire à sa première activité. Il aspire à devenir une revue de vulgarisation. Nous y trouvons, publiés pour la première fois, par la photographie, les curieux bronzes découverts à Pompei dans la dernière campagne. Avec cette promptitude, et avec des commentaires tels que ceux de M. Minervini, un organe de pure vulgarisation peut rendre de réels services à la science même.

*Storia civile e costituzionale di Roma, dai suoi primordi fino agli Antonini*, par M. le D[r] Diomede PANTALEONI, sénateur, etc., vol. 1. Turin, Rome, Naples, 1881, in-8°.

Ce premier volume, de 750 pages, inaugure une œuvre qui promet d'être étendue, puisqu'il ne comprend encore que les trois premiers siècles de Rome. Il se divise en cinq livres. — Le premier traite des origines et des sources de la grandeur romaine, des circonstances de topographie et de climat, de la diversité des populations et des races. Les commencements de la plèbe et l'histoire de la première constitution civile de Rome conduisent le lecteur jusqu'au règne d'Ancus Marcius. — Le livre second étudie l'intervention des Etrusques, c'est-à-dire, selon l'auteur, de la tribu des Luceres, dans Rome. Il ne s'agit pas d'une invasion violente, mais d'une introduction d'éléments à certains égards supérieurs, et d'une influence toute civilisatrice. La révolution qui renverse la puissance des chefs Luceres change entièrement la forme du

gouvernement et modifie la condition sociale des diverses classes de l'Etat : une décadence temporaire en résulte. — Le troisième livre expose la lutte des plébéiens contre les abus de l'aristocratie, la triste condition de la propriété, la profonde misère de la plèbe ; mais la Loi des douze Tables (quatrième livre) vient apporter l'égalité civile ; dès lors commencent, pour se continuer jusqu'à la prise de Veies, les luttes entre plébéiens et patriciens. — Le cinquième livre enfin suit les premières rencontres des Romains avec les Barbares, le relèvement de Rome après son désastre, et le changement de sa constitution intérieure en même temps que son extension au dehors, jusqu'aux guerres du Samnium, qui commencent en 343. Quatre appendices terminent le volume : 1° Sur les diverses formes sociales qu'a connues l'histoire de l'humanité ; 2° De la distinction entre les patriciens et les plébéiens à Rome ; 3° Des Luceres étrusques venus à Rome avec la dynastie des Tarquins ; 4° De l'institution des chevaliers à Rome ; leur histoire depuis Romulus jusqu'aux Gracches.

Le livre de M. le Dr Pantaleoni n'est pas une œuvre de vulgarisation, sans caractère propre, et résumant avec plus ou moins de précision et de clarté les travaux de ses prédécesseurs. Ce n'est pas non plus une œuvre de pure et patiente érudition prenant un à un les problèmes, et laissant le reste du tableau dans l'ombre. L'auteur s'attache aux principales questions, en philosophe, en économiste, en historien, en politique, et il entreprend à la fois de donner de chacune d'elles son explication spéciale, puis d'ériger avec ces solutions particulières une synthèse qui, comprenant en soi et entraînant tout l'ensemble, relève de la philosophie de l'histoire. Il ne bat pas les routes suivies ; sur les commencements de Rome, il a d'autres idées que celles qu'ont exposées les principaux savants ; mais il appuie ses conclusions de calculs tout au moins ingénieux, qu'il faudrait pouvoir suivre pas à pas pour en présenter une juste appréciation critique.

Une tendance constante à la généralisation fait remonter l'auteur, de chaque problème particulier, aux règles qu'il veut établir et dont l'ensemble constituerait ce qu'il appelle souvent " l'histoire idéale de l'humanité „. Les questions qui se posent à l'historien des premiers

siècles de Rome sont, il est vrai, si obscures, si dépourvues du secours des textes qui seuls en permettraient l'intelligence incontestée, que l'esprit peut bien se donner carrière dans la comparaison de ces institutions primitives avec celles des autres races historiques. M. le Dr Pantaleoni se départira sans doute, pour les époques dont le caractère est plus particulier et mieux connu, de cette méthode difficile à bien observer et à bien suivre. Il n'est pas sans intérêt, alors que les érudits continuent d'accumuler de toute part, à propos de ces temps obscurs, les hypothèses quelquefois téméraires, de voir comment les aborde un écrivain italien, auquel la pratique des affaires de l'Etat moderne et l'intime familiarité du génie national n'auront pas manqué de donner un sens aiguisé de l'histoire de Rome antique.

*Fastorum civitatis Tauromenitanae reliquiae descriptae et editae ab Eugenio* Bormann, Marburgi 1881, in-4° pp. 32.

Cette brochure de M. E. Bormann comprend les trois inscriptions qui concernent les fastes de Tauromenion, c'est-à-dire l'inscription des stratèges, publiée pour la première fois dans nos *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, et, pour ce qui regarde les indications des éponymes et des gymnasiarques, les numéros 5641, 5642 du *Corpus inscriptionum graecarum*. M. Bormann, lors d'un voyage fait en Sicile il y a un certain nombre d'années, avait vu ces inscriptions. Quant à celle des stratèges en particulier, il l'avait copiée sur place, et en avait pris plusieurs estampages. Il est arrivé à lire, dans cette longue liste, plusieurs noms que nous avions dû renoncer à déchiffrer sur l'unique estampage dont nous disposions ; il a rectifié quelques unes de nos lectures ; d'autre part, plusieurs des conjectures que nous proposions se sont trouvées confirmées ; je citerai seulement : col. II, l. 12 Ἐπὶ Ξένου, l. 36 et 39 Ἀπολλοδώρου, 1471. Ἀρτέμωνος. Col. I, l. 123, je proposais Διονύσας ; M. Bormann lit Διονύσιος. Col. II, l. 91, je disais : " Je lirais Δαμάτριος Ὀλύμπιος. Ce dernier mot surtout me semble certain „. M. Bormann a lu Δαμάρετος Ὀλύμπιος. Je profite de l'occasion pour signaler un erratum que je n'ai pu corriger qu'à la plume et dans quelques exemplaires : page 18, l. 17,

il faut lire 106 au lieu de 115. Je disais là : " Peut-être Ἐπὶ Φαλάκρου „. M. Bormann a lu : Ἐπὶ Φιλαίου.

Nous avions attribué quelque importance à la paléographie de l'inscription qui est sur la première face. Ces lettres se rattachant l'une à l'autre, rentrant l'une dans l'autre, constituent une écriture qui nous avait paru avoir quelques traits de ressemblance avec l'écriture de certains papyrus. M. Bormann ne dit rien sur ce sujet.

Quant à ce qui fait l'importance essentielle de l'inscription, à ce qui lui donne sa valeur historique, je veux dire l'explication de ce titre Στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων qui nous révèle une particularité intéressante de la vie politique grecque, M. Bormann reproduit brièvement, en nous nommant d'ailleurs, l'explication que nous avons donnée dans le premier fascicule des *Mélanges :* il admet un conseil de huit ou de dix stratèges se renouvelant tous les ans par quart ou par cinquième. Nous sommes revenu sur ce sujet dans le troisième fascicule. Tous nos lecteurs ont remarqué la lettre si intéressante que M. Comparetti nous a fait l'honneur de nous adresser sur l'inscription de Tauromenion. Il acceptait, lui aussi, notre explication ; nous l'avons cependant abandonnée, et, dans notre réponse au savant italien, nous avons proposé de traduire le titre de Στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων par *stratèges rééligibles seulement après quatre ans révolus*, c'est-à-dire dans la cinquième année. Tauromenion se trouverait par là n'avoir eu que deux stratèges annuels (Cf. l'article de M. Ch. Graux, *Revue critique*, 6 juin 1881).

Il y a dans le travail que nous examinons, outre les lectures rectifiées et complétées, une partie neuve d'une grande importance. M. Bormann s'est efforcé de résoudre les deux problèmes suivants : est-il possible de rattacher l'une à l'autre les inscriptions gravées sur trois des faces du monument ? Est-il possible, une fois ces inscriptions ainsi rattachées et formant une série, d'en dater une et par là toutes les autres ?

Pour la face II, celle que M. Bormann appelle *latus medium*, il y a un résultat partiel certain. Les trois années comprises entre les lignes 4-12 (page 7) de la transcription de M. Lafaye se rattachent à la première inscription ; l'écriture est la même, ainsi que la rédac-

tion. De plus M. Bormann a pu lire, à côté des noms de quelques uns des stratèges de ces trois années, la mention des réélections, qui s'expliquent toutes par une élection antérieure consignée sur la première face. Donc ici pas de doute; ces trois années se placent chronologiquement après la dernière année de la face I; la suite complète des fastes de Tauromenion n'est plus de 98 ans, mais de 101. Cette face présente une autre série d'inscriptions, malheureusement dans un état trop fragmentaire. Pour la forme des lettres et quelques rares indications que fournit la comparaison des noms, elles se rattacheraient aux inscriptions de la troisième face et leur seraient chronologiquement postérieures.

Cette troisième face est autrement importante (1). Elle nous donne les fastes de Tauromenion pour une série complète de 14 années. Nous avons ainsi: une série de 98 années sur la face I, — sur la face II une série de 3 années faisant suite aux 98 précédentes, plus un nombre d'années que l'état de dégradation de la pierre n'a pas permis de déterminer, — enfin, sur la face III, une série de 14 années. Est-il possible de déterminer le nombre de ces années, dont il ne reste presque plus de traces sur la face II, et de rétablir entre les trois faces du monument le lien chronologique qui nous échappe aujourd'hui sur un point?

Le moyen que M. Bormann a employé pour résoudre le problème est ingénieux. Partant de ce fait que, chez les Grecs, les noms se répètent dans les familles en alternant à chaque génération, de façon à ce qu'en général le petit-fils et l'aïeul portent identiquement le même nom, il s'est appliqué d'abord à déterminer sur la face I les diverses générations qui se sont succédé pendant cette période de 98 ans; il en trouve trois, ainsi: Ἀρτεμείδωρος Ἀθάνιος est stratège col. I, l. 15 et 92; son fils Ἄθανις Ἀρτεμιδώρου l'est col. II, l. 11 et 47; son petit-fils Ἀρτεμείδωρος Ἀθάνιος l'est col. II, l. 89 et 118. M. Bormann calcule ensuite qu'une génération nouvelle arrive au stratégat en moyenne 34 ans après la génération qui l'a précédée. Cela établi, il fait observer que quelques uns des noms qui sont dans la dernière partie de la face I

(1) Rappelons qu'elle diffère essentiellement de la face I pour la paléographie et la rédaction.

se retrouvent sur la face III. Ce ne sont pas les mêmes personnages, car la mention d'une réélection n'est pas indiquée. Ces personnages homonymes étant différents, M. Bormann croit pouvoir assurer que ceux de la face I sont les aïeux de ceux de la face III, et il conclut en disant que la première série de 101 ans est séparée de la deuxième série de 14 par un intervalle de 30 ans. Nous aurions donc une période complète de 101 + 30 + 14 = 145 ans; le premier problème serait résolu, on pourrait aborder le second.

L'inscription des stratèges n'est pas la seule qui reproduise les fastes de Tauromenion. Deux inscriptions, publiées dans le *Corpus inscr. gr.* en donnaient déjà des fragments, à la vérité fort courts. M. Lafaye avait signalé la concordance de ces deux inscriptions avec celle des stratèges pour ce qui concerne les archontes. M. Bormann, dans son voyage en Sicile, s'est aussi occupé de ces deux inscriptions; il a fait prendre des estampages, et est parvenu à donner une lecture plus complète et plus correcte. Au n° 5642, l. 4, il a pu lire le nom d' Ἀγάθαρχος Μένωνος, gymnasiarque sous l'archonte Agatharchos fils d'Agatharchos, c'est-à-dire l'an 86 de l'ère de notre inscription des stratèges; cf. col. II, l. 114. Or, ce même nom, M. Bormann l'a retrouvé sur une inscription de Delphes (1): Ἄρχοντος Κλείωνος.... ἔδοξε τᾷ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγορᾷ, τελείᾳ Ἀγάθαρχον Μένωνος Ταυρομενίταν πρόξενον εἶμεν τᾶς πόλιος... L'archontat de Cléon, d'après une autre inscription du même recueil (2), se placerait entre les années 168-157 avant J.-C., ce qui mettrait l'archontat d'Histieios, première année de notre ère de Tauromenion, quelques années avant 253-242. Si, à présent, on remarque que c'est en 263 que Hiéron et les Romains ont, par un traité, réglé entre eux les affaires de la Sicile, et que Tauromenion, qui appartenait auparavant à des tyrans, a été placé sous le protectorat de Hiéron, et a pu seulement alors avoir une administration régulière, on sera amené à placer à cette année 263/2 l'archontat d'Histieios. Ceci serait confirmé par le fait suivant: la face III, qui donne les 14 dernières années des fastes de Tauromenion, offre cette particularité qu'aucun des stra-

(1) Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes*, Paris 1863, p. 18, num. 11.
(2) P. 61, num. 59.

tèges de ces 14 années ne l'a été les années précédentes. Deux réélections seulement sont indiquées l. 34 et 54; mais elles s'expliquent par une première élection mentionnée sur cette même face l. 7 et 10. Or, en mettant en 263/2 l'archontat d'Histieios, il résulte que la première année de la face III, soit l'an 131 de notre ère particulière, tombe vers l'an 132/1 avant J.-C.; et c'est précisément en 132 qu'a été terminée la guerre des esclaves par le consul Rupilius. Tauromenion, qui avait été le principal boulevard des révoltés, fut pris et saccagé, un nouvel ordre de chose y fut établi par les Romains. On comprend donc, dit M. Bormann, qu'aucun des stratèges qui furent nommés alors ne l'ait été les années précédentes: " Hoc ita cum iis quae statuimus consentit, ut maior consensus esse non possit „.

Voilà toute la thèse de M. Bormann. Elle est très-habile. Un fait est certain, c'est la constatation des trois générations pour la première série de 101 ans. Nous avons cité un exemple, nous aurions pu en citer plusieurs (cf. Νικόμαχος Μνάσιος, Ἀπολλόδωρος Ἀρτεμιδώρου). Le calcul qui donne une période de 34 ans pour ce roulement de générations semble aussi assez exact. Ce qui nous semble moins certain, c'est que ce calcul puisse déterminer aussi rigoureusement que le veut M. Bormann la durée de la période dont les traces sont illisibles sur la face II. Cette face est-elle tellement dégradée qu'on ne puisse voir au moins quelle était l'étendue de la surface gravée? Peut-être serait-on parvenu, par voie de comparaison, et étant donné la nature de l'inscription, à connaître, fût-ce d'une façon très-approximative, le nombre d'années que cette face comprenait. Est-il bien sûr, d'autre part, que sur cette face III il soit encore question de stratèges, ou que l'organisation de cette charge n'ait pas été sensiblement modifiée? Nous avons quelque peine à admettre l'explication que M. Bormann a donnée de cette absence si caractéristique de réélections dans la première partie de cette face. La guerre des esclaves ne semble pas avoir duré au-delà d'un nombre assez restreint d'années, sept ans au plus, même en adoptant ies données toujours suspectes de la chronologie de Diodore; les citoyens de Tauromenion, qu'ils soient sortis ou non de la ville pendant la révolte, ont été remis en possession de leur cité après la victoire

des Romains ; sur les trois faces de l'inscription on trouve à peu près les mêmes noms, c'est la même population, et, de l'aveu de M. Bormann, ce sont les mêmes familles ; il est difficile de croire que de 27 stratèges mentionnés sur la face III, aucun ne l'ait été avant la révolte; il faudrait admettre, dans ce cas, avant la guerre des esclaves une période de troubles fort longue, ce qui est en contradiction avec ce fait que la face II contient les fastes réguliers de Tauromenion jusqu'à l'an 132 avant J.-C. Assurément le rapprochement du nom Ἀγάθαρχος Μένωνος dans le n° 5642 et dans l'inscription de Delphes est des plus précieux ; mais pouvons-nous affirmer aussi sûrement que le fait M. Bormann que ce soit le même personnage? L'onomastique de Tauromenion est très-restreinte. Elle se borne à un petit nombre de noms qui ne peuvent fournir qu'un nombre de combinaisons très-petit ; il devait arriver assez fréquemment que des personnages différents eûssent à la fois le même nom et le même patronymique. De là la nécessité du démotique. Cette dernière désignation est assez rare dans notre inscription ; cependant elle nous permet de constater deux fois le fait que je signale. Ainsi nous avons: Φιλιστίων Φιλιστίωνος Δαμ; Φιλιστίων Φιλιστίωνος Σπαρ; Εὐκλείδας Νυμφοδώρου Ας; et Εὐκλείδας Νυμφοδώρου Οἰν (Cf. l'index de M. Bormann).

Ces réserves ne nous empêchent pas de reconnaître le mérite d'un tel travail, et les services que M. Bormann a rendus à l'interprétation et à la lecture des inscriptions de Tauromenion.

La brochure se termine par un index des noms propres, donnant les diverses nominations.

ALBERT MARTIN.

P. S. Nous saisissons l'occasion de remercier M. Adert, directeur du *Journal général de Genève*, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, auteur d'une étude sur Théocrite qui n'est pas oubliée. M. Adert avait remarqué, pendant un voyage en Sicile, la pierre de Tauromenion ; il en avait distingué l'importance ; il a été des premiers, ou le premier, à nous la signaler : l'Ecole française de Rome lui en est très-reconnaissante.

# TABLE DES MATIÈRES.


PAGES

Inscription de Tauromenion, par M. Georges LAFAYE . . . . . 1
Remarques paléographiques et critiques sur l'inscription de Tauromenion, par M. Albert MARTIN . . . . . 18
Inscriptions de la *Valle di Terracina*, par M. René DE LA BLANCHÈRE . . . . . 35
Restauration du prétendu théâtre maritime de la Villa d'Adrien, par M. P. BLONDEL, de l'Académie de France à Rome. . . . 63
Fastes consulaires des dix premières années du règne d'Antonin le Pieux, par M. Georges LACOUR-GAYET . . . . . 68
Etudes sur l'histoire des arts à Rome pendant le moyen-âge. — Boniface VIII et Giotto, par M. Eugène MÜNTZ . . . . . 111
Lettre de M. J. B. DE ROSSI, et Note sur un médaillon de verre trouvé dans une catacombe, par M. Georges LACOUR-GAYET . 138
**Bibliographie.** — *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. J. B. DE ROSSI. Edition française par M. Louis DUCHESNE. — *Topografia di Roma antica. I commentari di Frontino intorno le acque e gli acquedotti.* Silloge epigrafica acquaria, par M. Rodolfo LANCIANI. — *Studi e documenti di Storia e Diritto*, publication périodique de l'*Accademia di conferenze storico-giuridiche* . . 147

Villes disparues. — *La Città*, par M. R. DE LA BLANCHÈRE . . 161
Lettre de M. COMPARETTI et Note sur l'inscription de Tauromenion, par M. Albert MARTIN . . . . . 181
Un monument romain de l'étoile d'Isis. Bas-relief inédit du Musée Kircher, par M. Georges LAFAYE . . . . . 192
Quelques mots sur la légende de Coriolan, par M. G. BLOCH . . 215
Graffiti figurés du temple d'Antonin et Faustine, au Forum romain, par M. Georges LACOUR-GAYET . . . . . 226
Inscriptions de la *Valle di Terracina*. Addenda, par M. R. DE LA BLANCHÈRE . . . . . 249
Un manuscrit de la *librairie* de Charles V au Vatican. Notice suivie d'une étude sur les traductions françaises de Bernard Gui, par M. Antoine THOMAS . . . . . 259
Note sur un manuscrit de la *Notitia dignitatum*, par M. Camille JULLIAN . . . . . 284

PAGES

**Bibliographie.** — *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium composuit* Josephus KLEIN. — *Codex Astensis, qui de Malabayla communiter nuncupatur,* édité par M. Quintino SELLA . . . . . 290

Les juges plébéiens de la colonie de Narbonne, par M. Ed. CUQ . . 297
La *Pigna* du Vatican, par M. G. LACOUR-GAYET . . . . . 312
Le port de Terracine, par M. R. DE LA BLANCHÈRE . . . . . 322
Œnomaüs, Pélops et Hippodamie, vase peint inédit, par M. A. GEFFROY . . . . . 349
Des sceaux des prieurs anglais de l'Ordre de l'Hôpital aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, par M. J. DELAVILLE LE ROULX . . . . . 369
**Bibliographie.** — Giulio MINERVINI, *Terrecotte del Museo Campano.* — *Atti della Commissione conservatrice dei monumenti ed oggetti di antichità e belle arti della provincia di Terra di Lavoro.* — *Pompei. Rivista di archeologia.....* in-4°. — *Storia civile e costituzionale di Roma, dai suoi primordi fino agli Antonini,* par M. le D^r^ Diomede PANTALEONI, vol. 1, in-8°. — *Fastorum civitatis Tauromenitanae reliquiae, descriptae et editae ab* Eugenio BORMANN, Marburgi, 1881, in 4° . . . . . 381

PLANCHES:

I. Inscription de Tauromenion.
II. Le prétendu Théâtre maritime de la Villa d'Adrien. — Etat actuel et restauration.
III. Boniface VIII institue le jubilé. Fresque de Giotto.
Cinq médaillons de verre antique (dans le texte, p. 140).
IV. Plan et appareil des murs de la *Cività.*
V. Monte-Fortino et *La Cività.*
VI. Isis-Sirius.
VII. Graffiti du temple d'Antonin et Faustine.
VIII. Graffiti du Palatin.
IX. Charles V et Jean Golein. Ms. 697 *Reg.* au Vatican.
X. Plan du port de Terracine. Etat actuel et restauration.
XI. Plan et coupe des magasins à l'intérieur du port de Terracine. Restauration.
XII. Travaux du port de Terracine. Bas-relief.
XIII. Sacrifice d'Œnomaüs.
XIV. Sceaux anglais de l'Ordre de l'Hôpital.

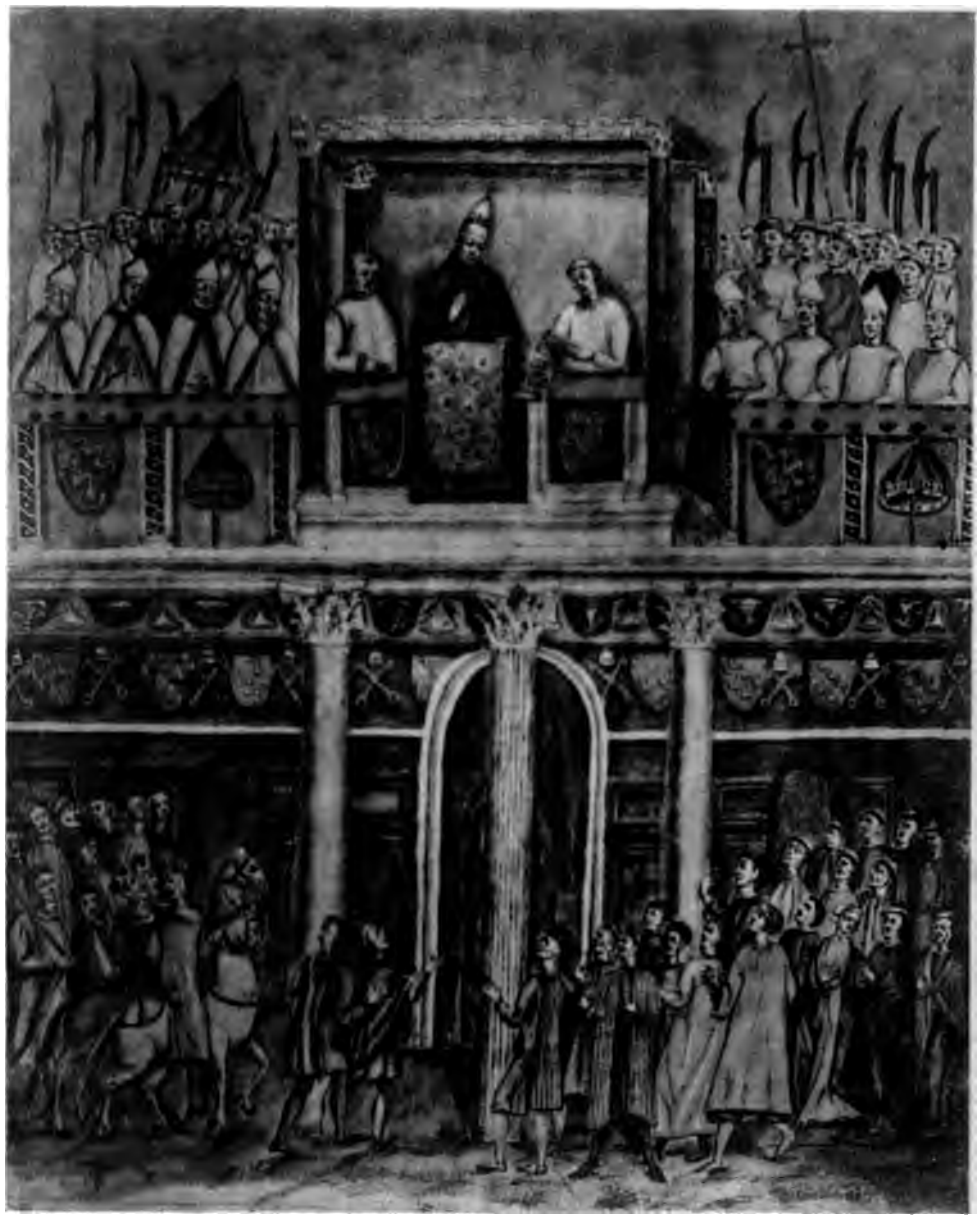

Archivio di Stato di Roma

Boniface VIII institue le jubilé
Fresque de Giotto

APPAREIL DES MURAILLES DE *LA CIVITA*.

à l'échelle de 1 p. 50

MONTE-FORTINO ET *LA CIVITA*

à l'échelle de 1 : 25 000 (L'équidistance des courbes altimétriques est 5 mètres)

Isis - Sirius

1

2

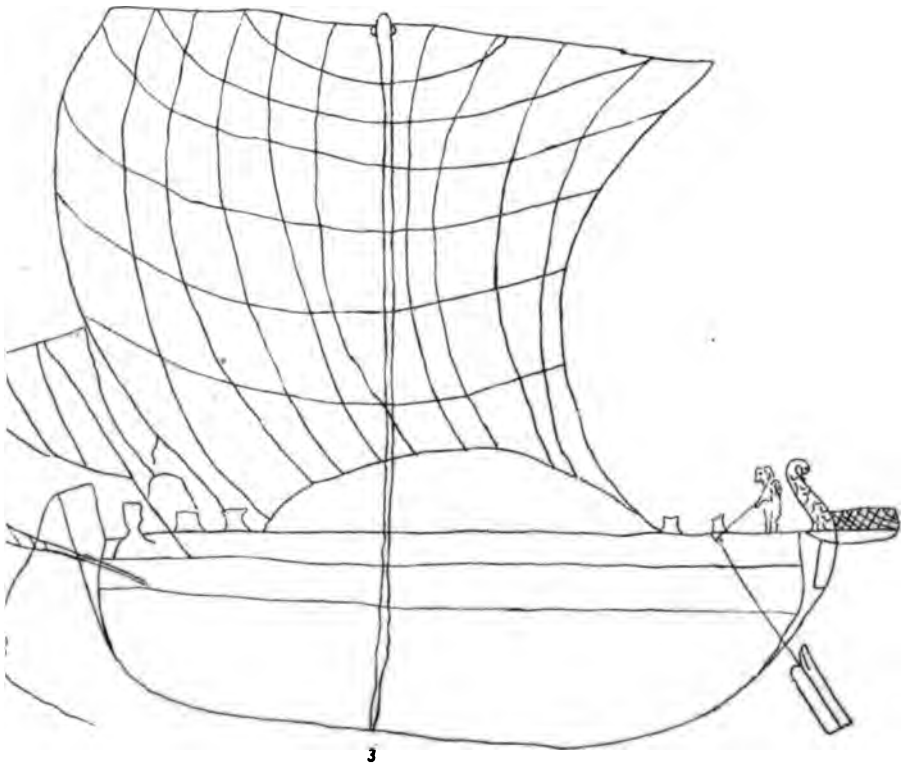

3

GRAFFITI DU PALATIN.

En Flandres par frere Jehan Gelin 1369
Onsagneur fait
pleur le glorieux
vierge de nre sag
Subiect estoit oñ humane
creature pr deum. La secōde par
tie nous enseignie que nous

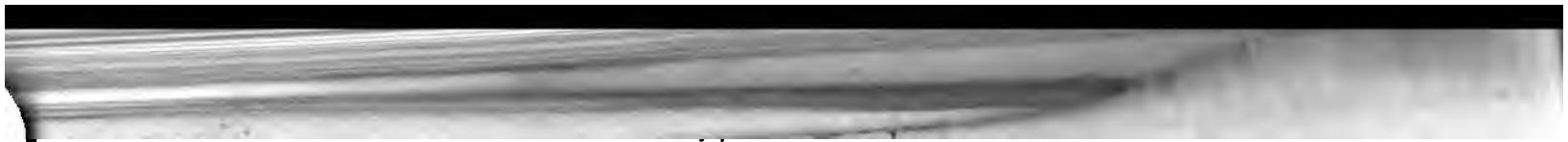

Bibliotheca Marciana Venezia

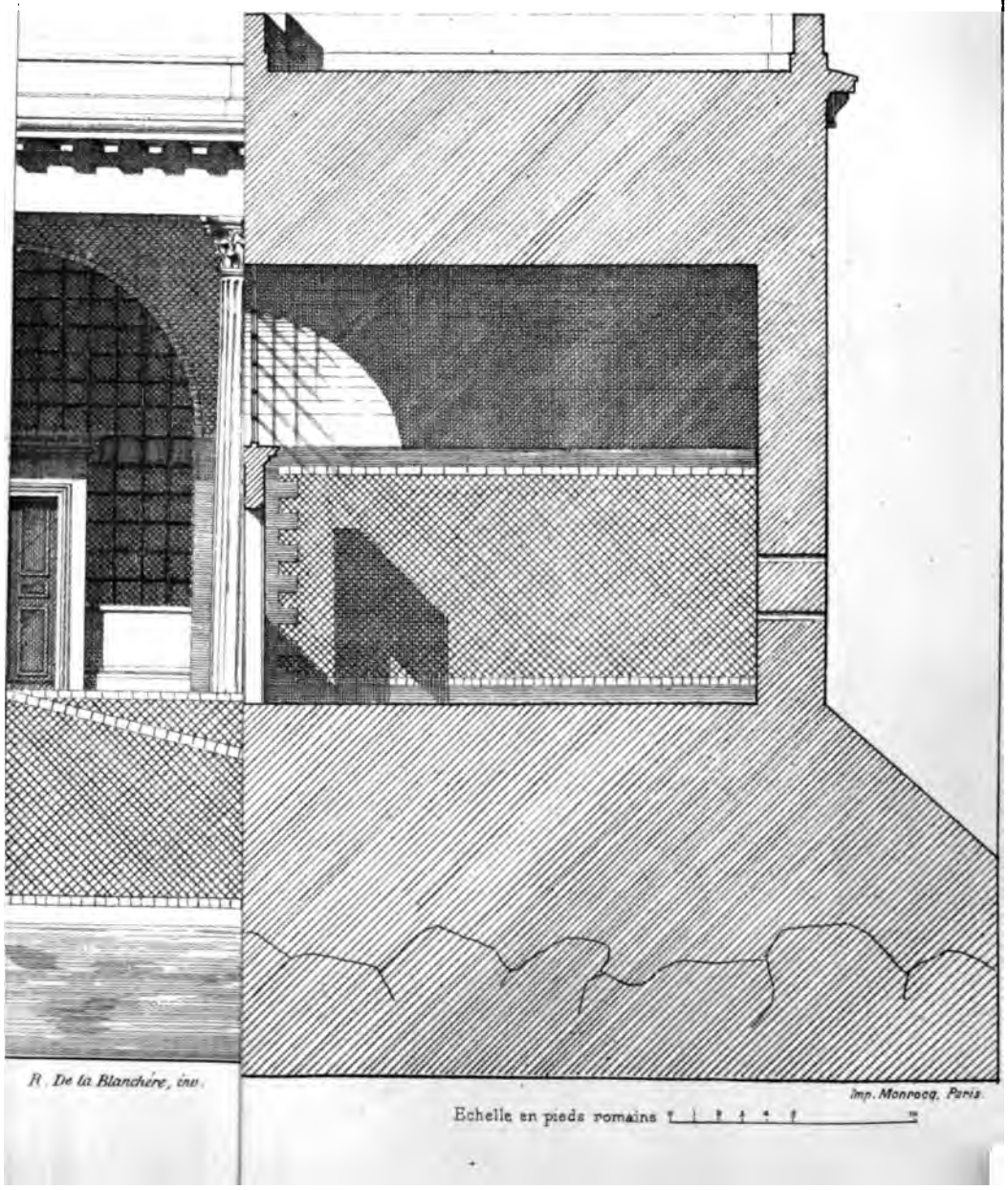
R. De la Blanchère, inv.
Imp. Monrocq, Paris.
Echelle en pieds romains

Bas-relief de Terracine.
Inédit